

VOYAGE EN TERRE SAINTE ET A ÉPHÈSE, A LA RECHERCHE DE LA  
MAISON ET DU TOMBEAU DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

---

DÉCOUVERTE

DANS LA MONTAGNE D'ÉPHÈSE

DE LA MAISON

OU LA TRÈS SAINTE VIERGE EST MORTE

ET

FOUILLES A FAIRE POUR DÉCOUVRIR AUSSI

LE TOMBEAU

D'OU ELLE S'EST ÉLEVÉE AU CIEL

Quelle est celle qui s'élève  
DU DÉSERT  
inondée de délices.  
Appuyée sur son Bien-Aimé.  
*Cant. 8, 5.*

*Se vend au profit de l'Œuvre*

---

PARIS

CHEZ L'AUTEUR : 7, RUE BERTHOLLET, 7.

—  
1898

*Tous droits réservés*

*Obéissant avec respect et amour aux décisions du Saint-Siège, je déclare que tous les termes de miracle, de révélation, d'apparition, de vision, de Vénérable, Bienheureux et Saint, que j'ai pu employer, n'ont en-dehors de ses décisions qu'une valeur purement humaine, et je sou mets d'ailleurs entièrement cet écrit à son jugement.*

GOUYET,  
Prêtre libre.

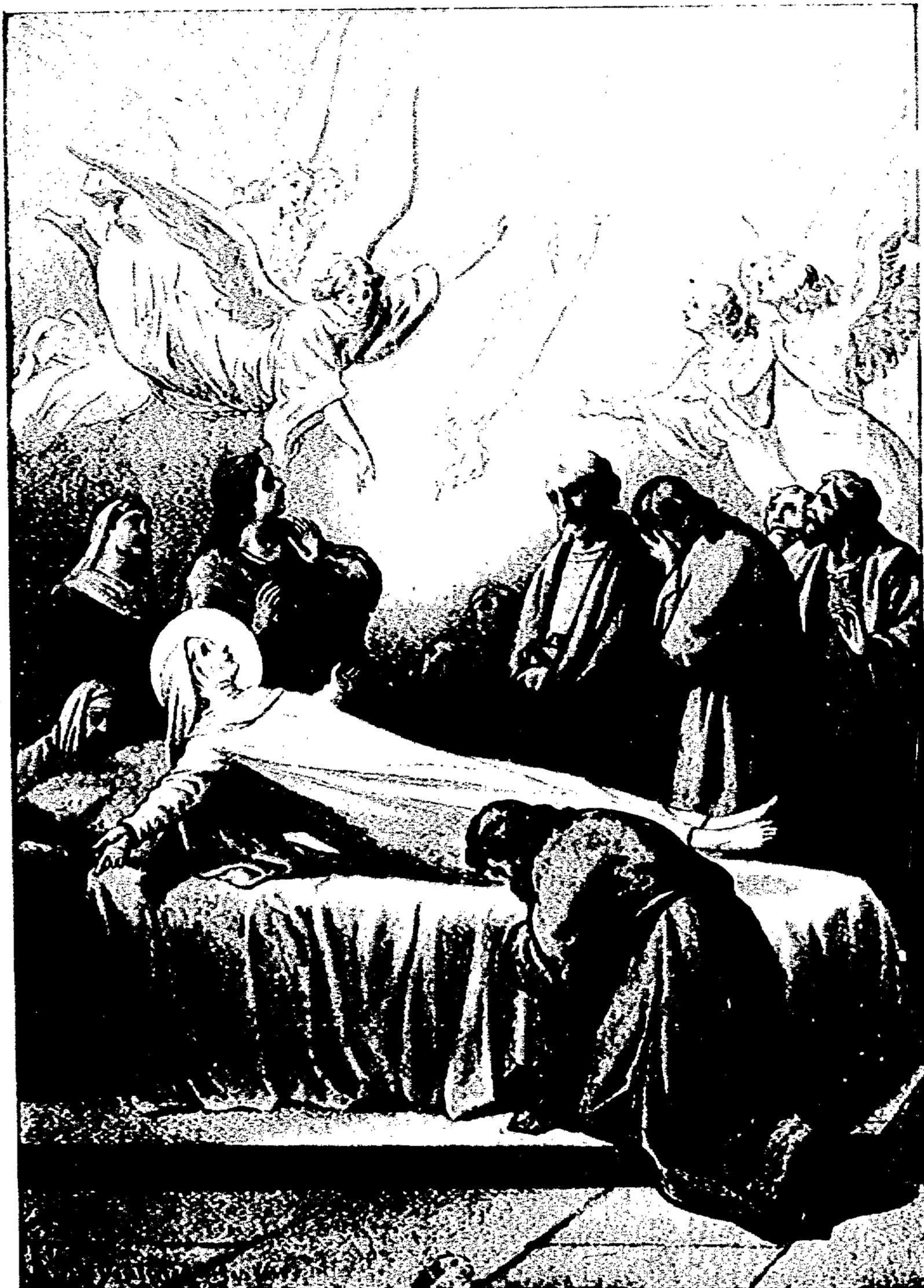
**IMPRIMATUR**

*Parisiis, die 24 martii 1898,*

† **FRANCISCUS, CARD. RICHARD.**

**Arch. Parisiens.**

## MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE



« Marie venait de communier ; les Apôtres priaient autour de sa couche ; le ciel s'ouvrit ; alors ravie et soulevée les bras étendus, son âme très pure s'envola, au milieu des chœurs des Anges et des saints, jusqu'au trône de Dieu et de son Fils. » (Vie V., p. 491.)

## L'ASSOMPTION



« Des Apôtres et des Saintes Femmes priaient devant le Saint Tombeau de Marie. Son âme descendit, reprit son corps, et alors en corps et en âme la Très Sainte Vierge, tout étincelante, remonta au Ciel avec son divin Fils et toute la cour céleste. » (Vie V., p. 500 et 501.)



**TRÈS SAINTE ET IMMACULÉE VIERGE MARIE,  
AUGUSTE MÈRE DE DIEU,  
ET NOTRE BONNE ET TENDRE MÈRE,  
LES APOTRES, VOS PREMIERS ET BIEN AIMÉS FILS,  
APRÈS VOTRE MORT,  
DISPOSÈRENT AUTOUR DE VOTRE TÊTE SACRÉE,  
EN SIGNE DE VOTRE PERPÉTUELLE VIRGINITÉ,  
UNE COURONNE DE FLEURS BLANCHES, ROUGES ET BLEUES;  
DAIGNEZ AUSSI ME PERMETTRE,  
A MOI, LE DERNIER DE VOS ENFANTS,  
DE DÉPOSER A VOS PIEDS,  
COMME UN TRIBUT DE VÉNÉRATION,  
DE RECONNAISSANCE ET D'AMOUR,  
CE LIVRE, SANS DOUTE BIEN IMPARFAIT,  
ÉCRIT POUR PROUVER VOTRE SÉJOUR, VOTRE MORT  
ET VOTRE GLORIEUSE ASSOMPTION  
A ÉPHÈSE,  
ET DAIGNEZ LE BÉNIR,  
AFIN QU'IL CONTRIBUE  
A LA DÉCOUVERTE DE VOTRE SAINT TOMBEAU,  
ET QUE BIENTOT  
IL PUISSE ÊTRE DÉPOSÉ DANS CE SAINT TOMBEAU,  
AVEC LES NOMS DE TOUS CEUX DE VOS ENFANTS  
QUI AURONT FOURNI LES RESSOURCES NÉCESSAIRES !**

## PRÉFACE

Une religieuse Augustine, morte à Dulmen en 1824, A. C. Emmerich, aujourd'hui bien connue et dont je donnerai ci-après une courte notice pour ceux qui ne la connaîtraient pas, a fait les révélations les plus précieuses, particulièrement sur la vie de Notre-Seigneur et de sa Très Sainte Mère.

Dans ces révélations elle dit que la Très Sainte Vierge a passé ses neuf dernières années dans la montagne d'Éphèse, y est morte et ressuscitée. Elle donne de ces lieux comme de tous les Lieux saints une description assez détaillée.

1 Ces révélations, comme je vais bientôt le dire, par suite d'une certaine circonstance, m'avaient vivement intéressé. Je pris le parti de voir si la description des lieux était vraiment exacte. Dans ce but je fis enfin en 1881 le pèlerinage des Lieux saints. Ayant tout trouvé exact de la manière la plus étonnante, j'allai aussi voir dans la montagne d'Éphèse, si je trouverais la maison de la Très Sainte Vierge. Je la trouvai en effet le 18 octobre 1881, fête de saint Luc; mais je ne trouvai pas le saint tombeau de Marie également indiqué par A. C. Emmerich.

2 Plus attaché encore par suite à A. C. Emmerich, je voulus connaître toutes ses révélations. Je traduisis, avec l'aide d'un ami, ses révélations sur l'Ancien Testament, les seules que je ne connusse pas encore, et je demandai aux éditeurs la permission de les publier, m'engageant à faire en même temps connaître les découvertes que j'avais faites en Orient à l'aide des révélations d'A. C. Emmerich. Les éditeurs, à cette condition, m'accordèrent gracieusement la permission sollicitée. Je les en remercie bien sincèrement ici, et je leur demande pardon d'avoir tant tardé à tenir ma parole. Je vais enfin le faire complètement aujourd'hui; il me semble que la gloire de Notre Seigneur et de sa divine Mère, et la gloire aussi de l'admirable A. C. Emmerich exigent que je dise en toute simplicité ce qui s'est passé.

Quant à la traduction des visions de l'Ancien Testament, elle est prête depuis longtemps; mais pour me rendre compte de la valeur, que je crois très grande, de ces visions, il a fallu et il faut encore faire des études et des recherches moins faciles pour moi que les voyages d'Orient, et pourtant il m'en coûte de publier purement et simplement le texte; peut-être m'y déciderai-je néanmoins prochainement.

3 J'avais fait connaître à Smyrne aux RR. PP. Lazaristes et surtout à sa Grandeur Mgr Timoni,

qui gouverne heureusement encore aujourd'hui cet archidiocèse, les découvertes que j'avais faites, et que je m'attendais bien poursuivre. Des circonstances malencontreuses m'en ont empêché.

J'étais étonné qu'on n'eut donné aucune suite à mes communications, quand j'appris enfin que les PP. Lazaristes s'occupaient avec zèle de cette question, mais qu'ils n'avaient point encore retrouvé le saint tombeau.

Le désir de revoir ces saints Lieux et d'étudier ce qui concerne le saint tombeau m'a fait retourner en Orient l'année dernière (1896). J'ai reconnu bien mieux que je n'avais pu, faute de temps, le faire dans mon premier voyage, d'après les indications données par A. C. Emmerich, *le lieu bien probable où se trouve ce saint tombeau*; mais j'ai dû constater aussi, comme le dit d'ailleurs expressément A. C. Emmerich, qu'il est complètement aujourd'hui *caché sous terre* (*Vie de la Très Sainte Vierge*, d'après A. C. EMMERICH. Casterman, 6<sup>e</sup> édit. p. 481), et que par conséquent il faut nécessairement faire des fouilles pour le retrouver. Je n'avais pas les ressources nécessaires, et d'ailleurs plusieurs autres obstacles s'opposaient à ces fouilles.

4 De retour à Paris, il m'a semblé vraiment impossible, AVEC LES INDICATIONS QUE NOUS AVONS, de ne pas tenter de retrouver le saint tombeau de la divine Mère de Dieu et notre divine Mère ; j'ai pris

la résolution de faire appel à tous les enfants de Marie pour les ressources qui me manquent, de retourner à Éphèse et de faire les fouilles nécessaires.

5 Mais ceux à qui je m'adresse ont bien droit de me demander, même après les preuves extraordinaires inhérentes aux révélations d'A. C. Emmerich, si ces révélations s'accordent avec les données de l'histoire. Pour répondre à ce vœu légitime, j'expose aussi brièvement que possible, mais suffisamment pourtant, je crois, les preuves historiques pour et contre les assertions d'A. C. Emmerich. On verra, il me semble, que ses assertions sortent de la discussion admirablement confirmées.

6 Outre l'histoire, des partisans de Jérusalem m'ont opposé d'autres révélations privées contraires à celles d'A. C. Emmerich. A mon grand regret, il m'a fallu pour répondre entrer dans une discussion assez longue, mais surtout délicate et encore pénible pour plusieurs ; mon excuse, c'est que j'y ai été forcé pour montrer ce qui est, je crois, manifestement la vérité : la supériorité, sans doute possible, des révélations d'A. C. Emmerich.

Ce travail aura donc trois parties principales :

1<sup>o</sup> le récit de la découverte de la sainte Maison de la Très Sainte Vierge à Éphèse ;

2<sup>o</sup> Les preuves historiques qui confirment les assertions d'A. C. Emmerich ;

3<sup>o</sup> La Supériorité, à ce sujet, sur celles qu'on

leur oppose, des révélations d'A. C. Emmerich; leur caractère véritablement surnaturel et divin.

Le détail de ces trois parties se trouve dans la table des matières qui suit.

Dès maintenant, je prie tous ceux qui voudront bien prendre connaissance de ce travail, de considérer l'importance de cette sainte entreprise.

Elle a entièrement pour but la gloire de Dieu et de sa divine Mère, l'exaltation de la sainte Église par l'éclaircissement, la confirmation de son enseignement sur l'Assomption de la Très Sainte Vierge, enseignement qui n'est point encore défini, mais qui pourrait bien l'être plus ou moins prochainement; elle aura et elle a déjà pour résultat de contribuer puissamment à la conversion des âmes, de seconder les efforts de Notre Saint Père le Pape pour faire rentrer tous les chrétiens de l'Orient dans le sein de l'Église, et rendre à ces pauvres peuples, depuis si longtemps égarés, la vie surnaturelle, et avec elle et par elle, comme toujours, la civilisation, la prospérité et le bonheur.

Elle aura pour effet, cette sainte entreprise, de favoriser les intérêts et l'influence de la France en Orient; mais ce qui est bien plus important encore, elle attirera sur notre chère Patrie, en ce moment où nous en avons si grand besoin, les bénédictions de Dieu.

On le voit, il ne s'agit pas là seulement d'actes ou d'œuvres de charité privée, en faveur de tel ou

tel individu ou même de telle classe d'individus, si méritoires que soient ces actes et ces œuvres ; il s'agit d'une Œuvre intéressant des nations entières et la France elle-même, intéressant toute l'église Catholique, la gloire de Dieu et plus spécialement celle de la Très Sainte Vierge, notre Reine et notre Mère. Et cette Œuvre est proposée par une révélation divine, comme on le verra, je pense, par conséquent proposée par Dieu lui-même.

Tous ceux qui se rendront bien compte de cette importance, contribueront, j'en suis sûr, de bon cœur à cette œuvre, par leurs prières d'abord et ensuite par leurs généreuses offrandes.

Que me reste-t-il à dire ici, sinon que je rends à Dieu et à Marie de très humbles actions de grâces de m'avoir accordé, malgré mon indignité, le bonheur de retrouver la sainte Maison d'Éphèse. Ce fut en effet un bien grand bonheur pour moi, et quoi qu'il ait été suivi de longues épreuves, je n'en suis pas moins pénétré de la plus vive reconnaissance.

Daigne la Très Sainte Vierge agréer les sacrifices que je suis plus que jamais disposé à faire pour la découverte de son saint tombeau, comme elle a daigné agréer et exaucer ceux que je faisais pour la découverte de sa sainte Maison.

*Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1897.*

# NOTICE PRÉLIMINAIRE

SUR A. C. EMMERICH.

La découverte de la sainte maison de la Très Sainte Vierge, en 1881, dans la montagne d'Éphèse, je viens de le dire, est entièrement due aux Révélations d'A. C. Emmerich. Avant donc de raconter comment j'ai été amené par ces Révélations à chercher cette sainte Maison, il me semble nécessaire, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, de donner en quelques mots une idée de cette glorieuse servante de Dieu.

Anne-Catherine Emmerich est née en Westphalie au hameau de Flamske à une demi-lieue de Coesfeld, le 8 septembre 1774; elle est morte le 9 février 1824 à Dulmen, à l'âge de 50 ans.

Ses parents étaient des paysans pauvres, mais pieux; ils eurent neuf enfants; elle fut le cinquième.

Elle resta humble servante jusqu'à l'âge de vingt-huit ans; elle parvint enfin à entrer le 18 septembre 1802 dans le couvent d'Agneteuberg des Augustines à Dulmen, et à y prendre le voile le 13 novembre suivant (BRENTANO, *Vie d'A. C. Emm.* dans la *Doul. Pass.* p. 34). Elle y resta neuf ans

jusqu'au 3 décembre 1811, que ce couvent fut supprimé ; elle vécut dès lors forcément dans le monde, dans un état de souffrances extraordinaires pendant douze ans, jusqu'à sa mort en 1824.

Donc jusqu'à vingt-huit ans servante, puis neuf ans religieuse, douze ans infirme, voilà à peu près toute son histoire au point de vue extérieur et civil.

Mais au point de vue intérieur et religieux, son histoire est un peu plus extraordinaire.

Le jour même de sa naissance ses parents lui firent recevoir le baptême, et chose extraordinaire, elle avait sa connaissance et sa raison : « Je me sentis avec la pleine connaissance de moi-même porter pendant tout le chemin depuis notre chaumière, à Flamske, jusqu'à l'église paroissiale de Saint-Jacques à Coesfed : je sentais tout et je voyais tout autour de moi. Je vis accomplir en moi toutes les saintes cérémonies du baptême, et mes yeux et mon cœur s'y ouvrirent d'une façon merveilleuse. Je vis, lorsqu'on me baptisait, mon ange gardien et mes saintes patronnes, sainte Anne et sainte Catherine, assister à l'administration du saint baptême. Je vis la Mère de Dieu avec le petit enfant Jésus, et je fus mariée avec lui par la présentation d'un anneau. » etc. (SCHMÖGER, *Vie d'A. C. Emm.*, p. 14)

Et cette vie surnaturelle ne fit plus que se développer. Dieu pour l'instruire lui montrait la création du monde, d'Adam et d'Ève, et toute l'histoire

religieuse de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle racontait toutes ces histoires à son père, à sa mère, à ses frères et sœurs, émerveillés et stupéfaits. Elle croyait, elle, avec la simplicité de l'enfance, que tout le monde avait de semblables visions ; quand elle s'aperçut qu'il n'en était rien, elle se tint sur la réserve.

Vers l'âge de quinze ans, un livre mystérieux lui fut apporté par un saint et deux saintes religieuses. C'était un livre réel, un gros livre semblable à un livre de messe, ayant une reliure jaune, des feuillets en parchemin, écrits en lettres rouges et dorées.

Il lui était remis et laissé par intervalles. Des religieuses de son couvent le virent plus tard sur sa table, mais ne purent le prendre ni l'ôter de sa place. Ce livre lui avait été apporté de la Montagne des prophètes, où se trouvent tous les livres prophétiques qui ont été donnés ou qui doivent encore être donnés à la terre. Il était en latin ; mais elle le comprenait néanmoins très bien. Il CONTENAIT TOUTE SA MISSION, tout ce qu'elle aurait à faire jusqu'à sa mort (SCHMÖGER, *Vie d'A. C. Emm.* p. 105).

En 1798, quatre ans avant d'être religieuse, à l'âge de vingt-quatre ans, Notre-Seigneur lui donna à choisir entre une couronne de fleurs et une couronne d'épines ; elle choisit la couronne d'épines ;

Notre-Seigneur la lui plaça sur la tête, et elle se l'enfonça elle-même. A partir de ce moment elle porta les stigmates visibles de la couronne d'épines et en souffrit les douleurs.

En 1807, en priant devant le crucifix miraculeux de Coesfeld, elle commença à recevoir aux pieds et aux mains l'empreinte et les douleurs du crucifiement.

Quatre ans plus tard son couvent fut supprimé, et elle se trouva à la charge de son confesseur et de la charité publique.

Un an après sa sortie du couvent, le 29 décembre 1812, s'acheva la stigmatisation commencée, qui alors devint extérieurement visible. (BRENTANO, p. 41 et 45). A partir de ce moment on vit tous les vendredis se reproduire en elle les phénomènes du crucifiement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pour s'assurer de la vérité de ces phénomènes extraordinaires, l'autorité religieuse en 1813 d'abord, puis l'autorité civile en 1819, la soumirent à deux enquêtes qui furent pour elle un long et douloureux martyre, mais qui firent absolument constater la vérité des faits.

Outre ces douleurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle prenait continuellement sur elle les peines, les tentations et les maladies d'une foule de personnes dont Dieu lui montrait la détresse, et elle était ainsi souvent réduite à l'agonie et à la mort.

Au milieu de toutes ces souffrances, les visions qui, comme nous l'avons vu, avaient commencé avec sa vie, continuaient. En 1820 elle avait consenti par obéissance à ses directeurs à raconter à Clément Brentano, célèbre écrivain de ce temps, toutes ses visions et en particulier celles qu'elle avait eu ce moment chaque jour sur la vie publique et les prédications de Notre-Seigneur Jésus-Christ (Cf. BRENTANO, *Vie d'A. C. Emm.*, p. 77). Ces visions donnent, comme on le verra plus loin, des détails considérables et vraiment historiques sur tout l'ensemble de la religion catholique, depuis le commencement du monde jusqu'à l'établissement de l'Église après la descente de l'Esprit-Saint. Dans ces visions se trouvent donc la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la vie de la Très Sainte Vierge et des notices sur nombre de personnages et de saints. C'est dans les visions sur la Très Sainte Vierge qu'elle a donné toutes les indications nécessaires pour retrouver sa maison et son tombeau dans la montagne d'Éphèse.

Ces visions ont été, en grande partie, publiées d'abord par Clément Brentano lui-même, puis par son frère Christian, et enfin par le R. P. Schmöeger, Rédemptoriste. Elles ont été traduites de l'allemand en différentes langues. Il y a deux traductions françaises, l'une par l'abbé Cazalez chez Bray, en 8 vol. in-12, l'autre chez Castermann, en 8 vol. in-18. Il y a eu aussi un abrégé en 4 vol. in-12 chez Bray,

publié par le R. P. Duley, dominicain. Je donne ces indications pour les adversaires eux-mêmes d'A. C. Emmerich, afin que désormais ils ne la combattent plus, comme l'a fait M. Berger dans l'Écho mensuel de la Terre Sainte, mars 1897, p. 515, en prenant l'abrégé du P. Duley pour les ouvrages originaux qui contiennent ses Révélation.

Avec ce qui précède, on peut se faire une certaine idée de l'importante et glorieuse mission d'A. C. Emmerich. Après les coups terribles de la colère de Dieu sur les peuples chrétiens devenus infidèles, elle apparaît comme un ange de miséricorde et de réconciliation. Au moment de la révolution de 1789 en effet toutes les nations de l'Europe, ou avaient abandonné la vraie foi comme l'Angleterre, la Suède et Norwège, l'Allemagne et la Russie, ou commençaient à l'abandonner comme la France, l'Espagne, l'Autriche et l'Italie. Dans ces dernières nations les grands, les chefs, les meneurs s'étaient affiliés aux sociétés secrètes, à la franc-maçonnerie, et par suite associés à la révolte de Satan contre Dieu. Aussi semble-t-il que c'est à ce moment que s'ouvre le cinquième sceau de l'Apocalypse, la cinquième époque de l'histoire de l'Église dans laquelle nous sommes d'après divers interprètes (1), époque où, à la vue de cette

1. *L'Apocalisse*, di Maria-Luisa di Gesù, p. 54, 3<sup>e</sup> édit. — *Conjectures*, d'A. Nicolas, p. 106. — *Plan de l'Apoc.*, Lafont Sentenac, 5<sup>e</sup> trompette.

apostasie des nations chrétiennes, les saints du ciel demandent vengeance à Dieu, en criant d'une voix forte: « Jusques à quand, Seigneur, vous qui êtes saint et vrai, ne ferez-vous point justice, et ne vengerez-vous point notre sang de ceux qui habitent la terre?... Et il leur fut dit qu'ils attendissent encore un peu jusqu'à ce que fût accompli le nombre de ceux qui servaient Dieu comme eux, et de leurs frères qui devaient être tués comme eux. » (*Apoc.*, 6. 10-11). Et Dieu ne décréta pas la fin du monde, mais il décréta la gloire des nombreux martyrs de la révolution, la mort expiatoire de plusieurs milliers de prêtres qui n'avaient pas assez profité peut-être des paroles de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie : « S'ils ne s'amendent, je les châtierai sévèrement; je retirerai mes justes, et j'immolerai le reste à ma juste colère. » (*Vie de Marguerite-Marie*, par Mgr LANGUET, tome 1<sup>er</sup>, p. 87). Il décréta la mort sanglante de peut-être vingt millions d'hommes qui, enivrés d'impiété, s'étaient figuré bannir Dieu de la terre et y faire régner l'enfer. Et cette terrible justice faite, Dieu rappela aux hommes désabusés les fondements de la foi, les enseignements et les souffrances de son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la manière la plus frappante, par son épouse fidèle, la glorieuse A. C. Emmerich.

Telle a été la vie et la mission de celle dont nous

allons avoir à examiner la révélation sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Éphèse. Si ces révélations ont déjà procuré beaucoup de grâces, celles qui concernent Éphèse paraissent destinées à les augmenter encore et à en procurer de particulières aux peuples de l'Orient, qui en ont, hélas ! bien grand besoin.

---

## ABRÉVIATIONS

Pour les ouvrages d'A. C. Emmerich que j'aurai assez souvent à citer, je renverrai toujours aux éditions Casterman, par les abréviations ci-après :

Vie V. p. 191 — *Vie de la Très Sainte Vierge* d'après A. C. EMM., 6<sup>e</sup> édit., p. 191.

VI p. 90 — *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ*, *Id.* tom. VI, 1<sup>re</sup> édit., p. 90.

---

# **PREMIÈRE PARTIE**

**RÉCIT DE LA DÉCOUVERTE**

**ET PREMIÈRES PREUVES DE SON AUTHENTICITÉ**



# **PREMIÈRE PARTIE**

**RÉCIT DE LA DÉCOUVERTE**

**ET PREMIÈRES PREUVES DE SON AUTHENTICITÉ**

---

## **PREMIÈRE SECTION**

**LE PROJET DE RECHERCHES**

---

### **CHAPITRE PREMIER**

**COMMENT JE FUS AMENÉ A PRENDRE INTÉRÊT AUX  
RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH.**

J'avais une vingtaine d'années quand les révélations d' A. C. Emmerich me tombèrent entre les mains. La lecture de ces révélations m'intéressait ; mais parfois pourtant les choses me semblaient trop fortes, et plus d'une fois je fus tenté de jeter le volume, et de laisser tout cela. Mais le naturel, la simplicité du récit, la sainteté de la vie de la servante de Dieu, les nombreux et graves témoignages en sa faveur, me faisaient continuer la lecture jusqu'à ce que je pusse mieux asseoir mon jugement. Je finis par lire ainsi tout, et j'en gardai mal-

gré les difficultés qui me restaient dans l'esprit, une bonne impression.

Dans ce temps-là j'étais membre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et de l'Adoration nocturne, et je me trouvais néanmoins aux prises avec des difficultés intérieures bien singulières et bien dangereuses, une espèce d'obsession, au jugement de mon confesseur, le bon Père des Genettes, qui, par ma faute certainement, n'avait pu m'obtenir d'être délivré ; mais il me l'obtint complètement aussitôt après sa mort, le 31 mai 1860. Il me resta cependant encore des difficultés relatives à ma vocation, qui m'étaient assez pénibles. Je n'y comprenais rien ; et, par ma faute encore, mes confesseurs n'avaient pu jusque-là me rien dire de clair. L'un d'eux surtout prétendait bien que je serais prêtre ; mais je ne pouvais absolument me faire à cette idée-là. Le 10 juin 1860, jour de la fête du Saint Sacrement dans la paroisse, je m'étais disposé à faire la sainte communion, et je me trouvais un peu avant la messe devant le Saint Sacrement exposé. Mes préoccupations habituelles me revinrent, et je me sentais comme lié par des attaches mondaines aux richesses, aux plaisirs, aux honneurs, que jusque-là je n'avais pas si bien distinguées. En même temps me revenait à l'esprit une scène de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ décrite par A. C. Emmerich. Un jour des malades tendaient les mains vers lui, le priant de les guérir, et Notre-Seigneur leur répondait : « Oui, vous tendez bien vers moi les mains de votre corps ; mais les mains de votre âme, je ne puis les saisir. » (*Vie de N. S.*, t. III,

page 185, édit. Cast.). Instinctivement j'ajoutai en suppliant : « Mais moi, Seigneur, il me semble que ce sont bien les mains de mon âme que je tends vers vous. » Instantanément les peines, les incertitudes, les liens intérieurs avaient disparu. J'étais rempli de joie, de bonheur, bien persuadé que Notre-Seigneur m'appelait à lui pour être prêtre et religieux. Après avoir examiné pendant quelques semaines cet état intérieur qui m'étonnait extraordinairement, mais qui continuait toujours, et me faisait goûter le plus grand bonheur, je pris le parti de m'en remettre pour ce que j'avais à faire à un confesseur expérimenté. Je lui dis que je voulais être prêtre et religieux, mais religieux consacré au Très Saint Sacrement et à la Très Sainte Vierge, et je ne voyais pas d'Institut religieux qui réalisât mes vœux. Le P. Eymard fondait alors sa Congrégation ; mais sans pouvoir bien me rendre compte des motifs, je ne pouvais me décider à me présenter chez lui. Peu à peu je compris qu'entre la fin de sa vie d'adoration, et le but et la fin que forcément je me proposais, il y avait une très grande différence. Le saint P. Eymard se réjouissait et portait tous les fidèles à se réjouir de la présence de Notre-Seigneur au milieu de nous dans le Saint Sacrement, et je sentais un besoin impérieux d'offrir à Notre-Seigneur des réparations continues pour tout ce qu'il a à souffrir au milieu de nous dans ce même Sacrement, conformément d'ailleurs à ce qu'il a dit à la bienheureuse Marguerite-Marie et à la Mère Marie-Thérèse, fondatrice de la Réparation. Impossible pour moi de changer ma manière de voir, malgré

toutes les observations qu'on me fit, et par suite, comme je ne trouvais pas de Religieux de la Réparation, j'entrai le 11 octobre 1860 dans la Congrégation du Saint-Esprit, née à Notre-Dame des Victoires, et spécialement consacrée au Très saint et Immaculé Cœur de Marie.

On comprend bien que ma confiance dans les révélations d'A. C. Emmerich avait singulièrement augmenté par suite de la grâce que j'avais reçue. Il y avait en effet dans cette grâce comme une confirmation du petit tableau de ses révélations qui m'avait excité à la demander. Mais ma confiance augmenta bien plus encore par les traits assez nombreux de ces révélations que je trouvais plus tard conformes aux traditions consignées dans les Pères, et rapportées par Cornélius à Lapide dans ses Commentaires sur l'Écriture Sainte.

Parmi toutes ces révélations, celles qui nous montrent la Très Sainte Vierge passant ses neuf dernières années à Ephèse, y mourant au milieu des apôtres, et y ressuscitant pour monter en corps et en âme au ciel dans sa glorieuse Assomption, me frappaient particulièrement. J'entrepris d'étudier ce point d'histoire ecclésiastique.

---

## CHAPITRE II

### MES PREMIÈRES ÉTUDES A CE SUJET.

Jusque-là je n'avais entendu parler que de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem ; c'est bien l'o-

pinion la plus répandue en Occident. J'appris bientôt avec plaisir que depuis le commencement de l'Église, il y avait cependant une autre opinion qui soutenait que la Très Sainte Vierge n'était point morte à Jérusalem, mais bien à Ephèse, et je trouvai dans la vie de la Très Sainte Vierge par Trombelli les deux opinions assez bien exposées, avec les auteurs et les raisons pour et contre (*Summa Aurea*, t. II, p. 275).

Trombelli conclut qu'il n'est point établi jusqu'ici, dans quelle ville la Très Sainte Vierge est morte et a été inhumée, mais que l'opinion que c'est dans la vallée de Josaphat lui paraît encore la plus vraisemblable.

J'avoue que d'après les données même de l'histoire, telles que les rapporte l'auteur, la conclusion opposée, c'est-à-dire que la Très Sainte Vierge est morte à Ephèse, me parût bien là plus probable, comme je le montrerai plus loin, j'espère.

Mais peu importe, me dis-je, le degré de probabilité, dès qu'il y a doute et incertitude sur un point si important, comment ne pas profiter des révélations d'A. C. Emmerich pour l'éclaircir ? Comment, quand elle donne de si nombreuses indications pour retrouver la sainte Maison habitée par la Très Sainte Vierge pendant ses dernières années, et même son tombeau, comment ne pas faire tout de suite toutes les recherches possibles, coûte que coûte ? Sans doute, me disais-je, on a fait ces recherches ; mais il faut s'en assurer, et je m'en assurerai, si je puis. Dès lors je fis tout mon possible pour le faire.

### CHAPITRE III

#### MES EFFORTS POUR FAIRE OU FAIRE FAIRE CES RECHERCHES.

Ma confiance dans les révélations d'A. C. Emmerich trouvait naturellement de l'opposition : ces visions ne méritaient aucune confiance ; c'étaient des rêveries, des imaginations creuses ; Dieu ne fait point de révélations historiques et géographiques comme cela, etc. etc. Je n'en croyais pas moins devoir persévérer dans mes résolutions. Seulement, pour plus de précaution, si l'occasion m'en était donnée, je résolus de contrôler d'abord les révélations d'A. C. Emmerich sur la Terre Sainte, et de n'aller à Ephèse que si le résultat pour la Terre Sainte avait été favorable.

Je demandai donc à mes Supérieurs l'autorisation de faire un pèlerinage à Jérusalem pendant les vacances, et je renouvelai ma demande dans toutes les occasions propices, mais toujours inutilement. Voyant en cela la volonté de Dieu, je me résignais facilement ; mais je tâchais de pousser autrement à faire ces recherches.

Ayant obtenu l'autorisation de disposer du peu que j'avais, j'écrivis à ce sujet le 22 septembre 1866 :

« Si je n'avais pas cru plus agréable à Dieu de donner sans condition, mes dispositions auraient été les suivantes :

« ... 4<sup>o</sup> Réserver l'argent nécessaire pour faire les pèlerinages de Lorette, Rome, Jérusalem et Ephèse.

« ... 1<sup>2o</sup> Mais surtout et par préférence pour l'établissement, s'il était possible, d'une maison à Ephèse, vers le lieu de la Maison et du Tombeau de la Sainte Vierge, si la tradition, comme je l'espère, désigne encore quelque lieu.

« Telles auraient été mes dispositions, mon Très Révérend Père ; mais je vous en laisse juge absolu. Toutefois ce ne peut être que d'après votre conseil formel, comme chose plus agréable à Dieu, que je ne fais pas une condition rigoureuse des quatre premiers articles et de l'établissement, s'il était possible, d'une maison à Ephèse. »

On voit que dès 1866 je tenais à Ephèse.

---

## CHAPITRE IV

### CIRCONSTANCES PROVIDENTIELLES QUI ME PERMIRENT ENFIN D'ALLER A JÉRUSALEM ET A EPHÈSE.

Je suis obligé d'entrer ici dans quelques détails sur ma vie religieuse. Qu'on veuille bien me le pardonner ; ce ne sera pas long ; et au fond ce n'est pas du tout étranger à mon sujet. J'ai dit combien, par suite de la grâce du 10 juin 1860, j'avais été heureux de

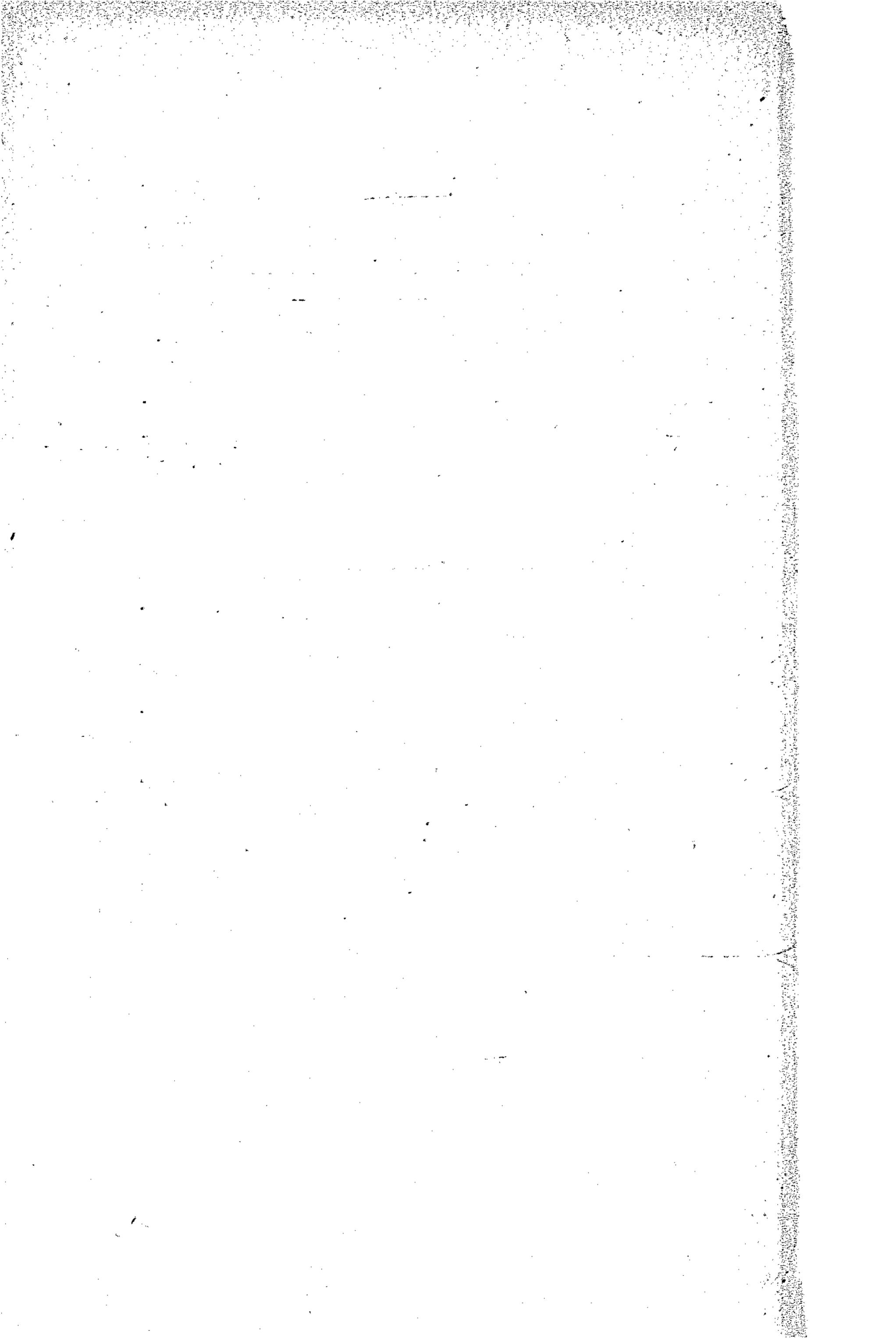
quitter le monde et de me consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Ce bonheur ne fut pas sans nuages, ni même sans de terribles orages. Pourtant, grâce à Dieu, je ne cessai pas un instant d'être en paix dans ma vocation et dans la Congrégation que j'avais choisie. J'en aimais beaucoup l'esprit ; j'en aimais les membres, et j'en aimais surtout le séraphique fondateur, le Vénérable P. Libermann. Je ne pouvais pas dissimuler néanmoins que je souffrais toujours de la privation de l'adoration, et tout ce qui se passait en moi ne semblait guère me conduire à la vie de religieux de la Congrégation. Je faisais de bon cœur le sacrifice de mes goûts ; néanmoins lorsqu'en 1866 on m'offrit de faire mes vœux de religion, tout en m'en rapportant à mes Supérieurs, je crus devoir demander à rester dans ma position, avec de simples vœux privés.

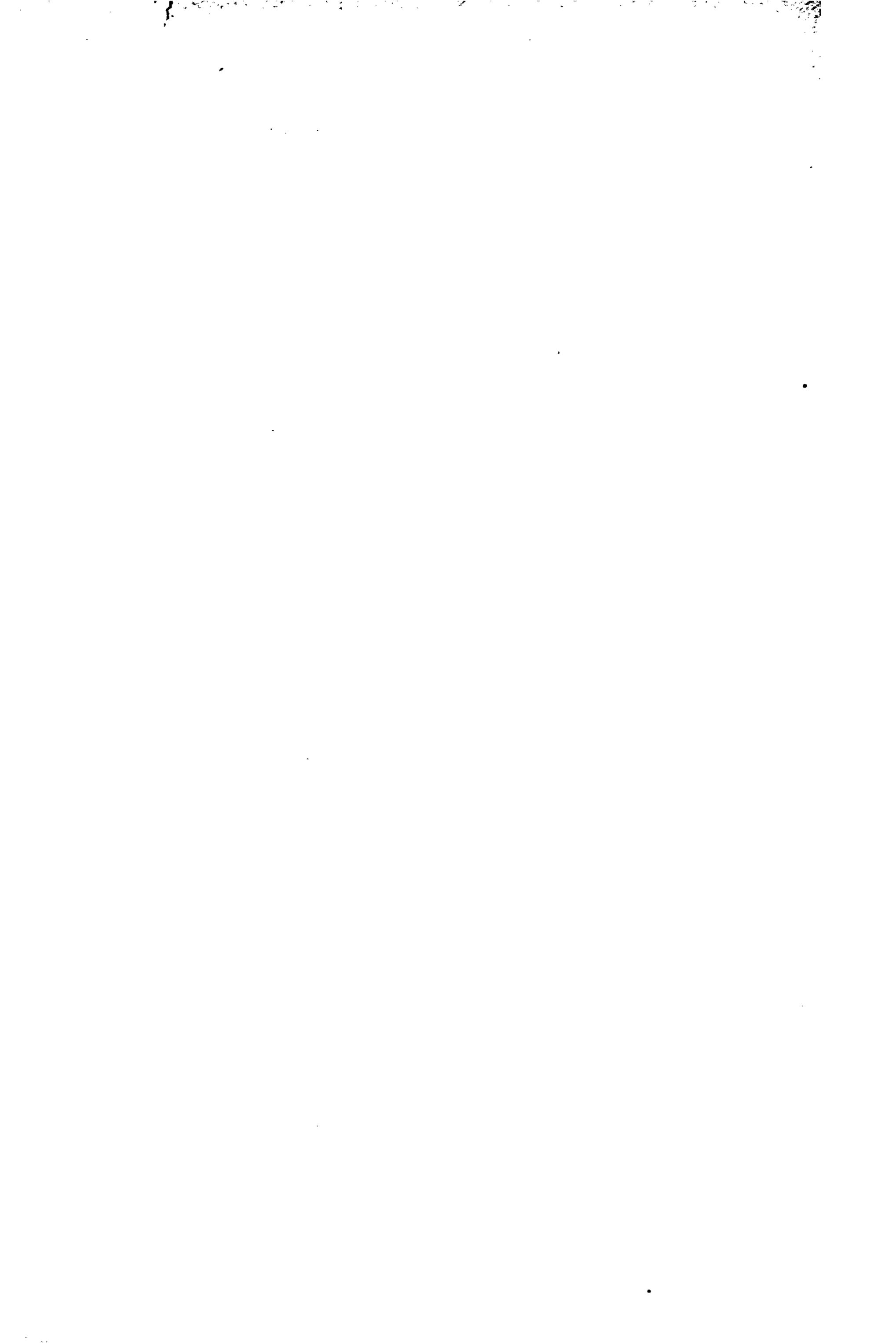
Les années suivantes je continuai à être de plus en plus poussé vers l'Adoration Réparatrice. Vers 1876 dix ans plus tard par conséquent, tout-à-fait en dehors de moi, se forma, sous l'influence d'une stigmatisée morte très pieusement le 26 juin 1896, un projet de fondation de cette Œuvre des Religieux de l'Adoration Réparatrice. Quand j'en eus connaissance, j'éprouvai une véritable épouvante du danger que je courrais, si je me laissais aller à entrer dans cet essai. Je résistai intérieurement et extérieurement tant que je pus ; c'est là ma consolation, et, j'espère, ma justification. Pourtant il fallait bien m'en rapporter à mon Directeur, qui d'ailleurs avait été longtemps

aussi opposé que possible. Alors il changea, et, ayant mûrement réfléchi, il me déclara formellement qu'il croyait que c'était la volonté de Dieu que je sortisse de la Congrégation, pour entrer dans l'Œuvre qu'il était question de fonder. Il mourut quelques mois après, et la question fut forcément soumise à un nouveau tribunal. J'étais bien décidé à sortir ou à faire mes vœux qui n'étaient toujours pas faits, suivant la décision qui allait être donnée. J'étais indifférent au résultat. Il m'en coûtait autant de sortir que de rester, et de rester que de sortir. Il fut décidé que, dans mes dispositions, qui ne dépendaient assurément pas de moi, je ne pouvais faire mes vœux. Je sortis donc, et il me semble qu'ainsi ce fut uniquement par la volonté de Dieu.

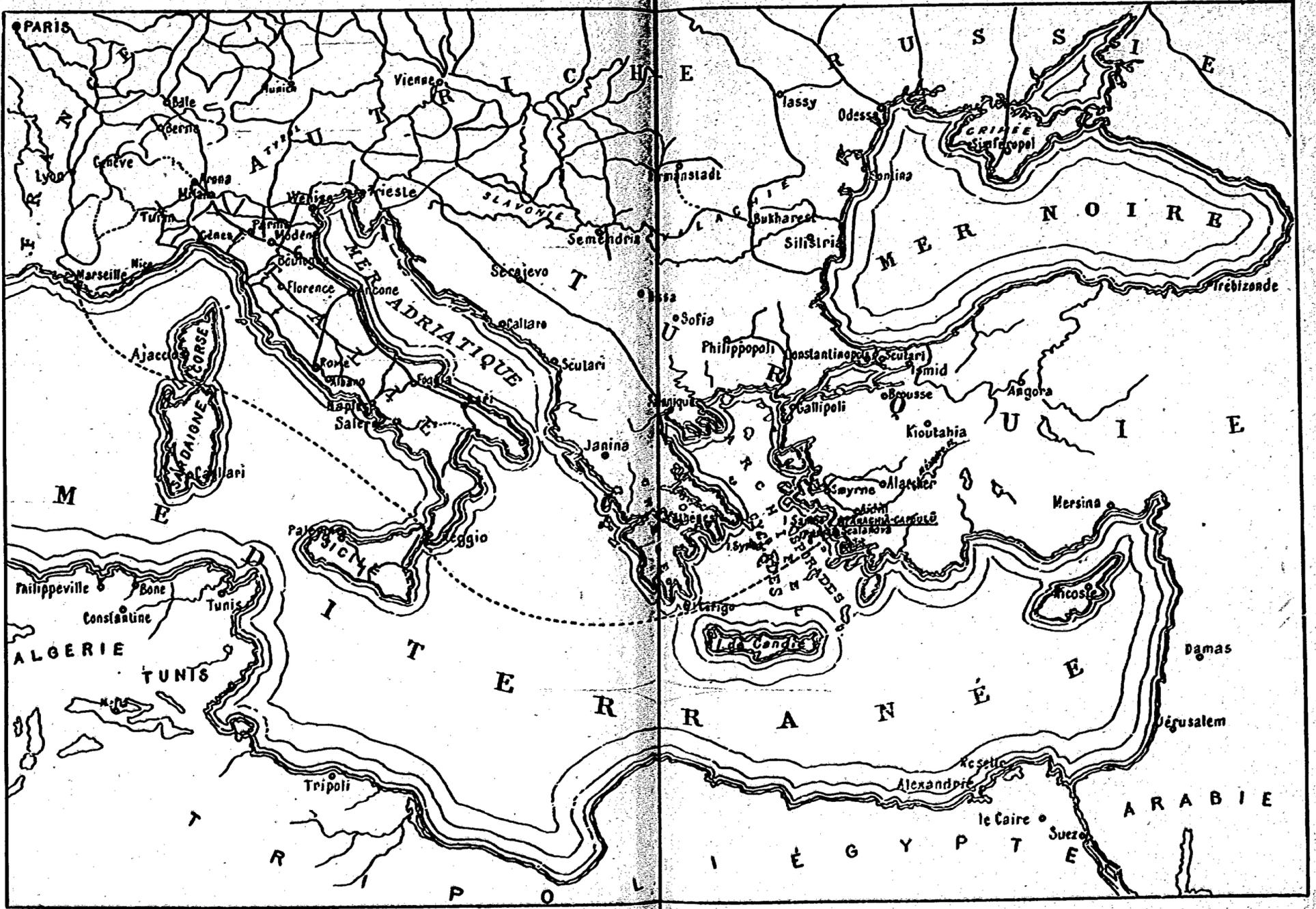
Je sortis le 25 juillet 1881.

J'étais libre. Cependant me considérant comme moralement engagé à entrer dans l'Œuvre de l'Adoration Réparatrice qui se fondait, je tenais à me mettre immédiatement à la disposition de celui qui la dirigeait. Je lui exposai néanmoins mon désir de faire, avant d'entrer, le pèlerinage de Jérusalem. « J'ai eu trop de bonheur moi-même à le faire, me répondit-il, pour vous refuser. Allez. » Qu'il daigne en recevoir ici de nouveau mes remerciements !





LA MÉDITERRANÉE





## DEUXIÈME SECTION

### MON PÈLERINAGE DES LIEUX SAINTS

Je partis le 9 août 1881.

Comme je l'ai dit, je tenais à vérifier, le plus complètement possible et partout, les révélations d'A. C. Emmerich. J'emportai tous ses ouvrages, avec les guides ordinaires. En quelques mots les lecteurs vont être mis au courant, et à même de juger avec moi de l'exactitude de ces révélations, ce qui importe essentiellement à notre sujet.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### L'ÉGYPTE ET LA SAINTE FAMILLE. — JÉRUSALEM.

Je me dirigeai d'abord sur Alexandrie, afin de m'assurer si on trouvait encore en Égypte, comme le dit A. C. Emmerich, les traces du séjour de la Sainte Famille. Je fus très heureux de voir que tout paraissait bien conforme à ses récits, soit à l'Arbre de la Sainte Famille près des ruines d'Héliopolis, soit au vieux Caire ou Mataréa.

A Jérusalem pendant quinze jours je m'appliquai à contrôler ses révélations, et elles me parurent toutes très exactes, ou du moins très admissibles.

---

## CHAPITRE II

### LE BOURG DE LA VIERGE SUR LA ROUTE D'HÉBRON, KERBET-EN-NASSARA.

#### *Première preuve de l'exactitude des Révélations d'A. C. Emmerich.*

J'attachais une importance particulière au voyage d'Hébron. D'après A. C. Emmerich, (*Vie de la Sainte Vierge*, éd. Castermann, p. 407) sur la route de Bethléem à Hébron se trouve une localité nommée autrefois le Bourg de la Vierge, et maintenant Kerbet-en-Nassara, élevée sur une grotte où dans la fuite en Égypte la Sainte Famille fit sa sixième station, et où, à la prière de Marie, jaillit une source ; et à une lieue d'Hébron, à Jota, se trouvait la demeure de Zacharie (*Vie de Jésus-Christ*, t. IV, p. 70 et 80, et 87 et 110).

Avant de partir, je vis le Frère Liévin de Hamme, Franciscain résidant à Jérusalem, auteur du Guide Indicateur de la Terre Sainte. Je l'interrogeai sur le Bourg de la Sainte Vierge dont son Guide parle à la page 93 (2<sup>e</sup> partie).

— Il y a là une église en l'honneur de la Sainte Vierge ?

— Oui ; à mon premier voyage, il y a 18 ans (il me disait cela en 1881), je trouvai encore des pans de murailles de cette église, et même quelques traces de peintures ; mais à mon dernier voyage il n'y avait plus rien. Vous n'en reconnaîtrez même pas l'emplacement. »

— Mais il y a une grotte sous l'église ?

— Non ; je n'ai pas vu de grotte ; on ne parle pas de grotte en cet endroit. »

En effet on n'en voit aucune mention dans le *Voyage à Jérusalem* du Frère Mineur Antoine Gonzalès, cité par lui et plus amplement par Cl. Brentano dans une note sur ce passage d'A. C. Emmerich, ni dans Adrichomius, *Theatrum Terræ Sanctæ*, ni dans Mgr Mislin, ni dans M. V. Guérin, *Judée*, t. III, p. 277. Ce dernier n'a même pas retrouvé l'église.

Excellente occasion, me dis-je, pour voir si A. C. Emmerich a bien vu. Si oui, il y aura en faveur de ses révélations une forte preuve.

Je demandai alors au Frère ce qu'il pensait des révélations d'A. C. Emmerich. Il me répondit qu'on ne pouvait en tenir compte, qu'il faudrait bouleverser toutes les données jusque-là acceptées.

J'avais en vue en effet dans cette question l'opposition qui existe entre les récits d'A. C. Emmerich relativement à la demeure de Zacharie près d'Hébron à Jota, et la position que le Frère lui assigne à

Saint-Jean-dans-la-Montagne ou Aïn-Karim, (2<sup>e</sup> partie, p. 15).

C'est un des plus grands désaccords qu'il y ait entre A. C. Emmerich et certains écrivains contemporains. Du reste depuis des siècles ces deux opinions sont également soutenues, et l'opinion qui place la demeure de Zacharie à Hébron ou à Jota, comme A. C. Emmerich, paraît de beaucoup la plus solide. Je me promis de faire aussi des recherches à ce sujet.

Je partis le lendemain, et nous allâmes coucher à un établissement des Russes, peu éloigné de Kherbet-en-Nassara, ce Bourg-de-la-Vierge. De bon matin nous arrivâmes à ces ruines. Elles sont situées sur un mamelon isolé, et ne sont pas bien considérables. Elles couvrent peut-être un hectare ou deux de terrain. Nous étions quatre : deux guides, le moukreb et moi. Je dis à ces hommes : « Il y a sous ces ruines une grotte ; il faut la trouver », et je leur partageai l'espace, me réservant le côté de l'Orient où je pensais que devait se trouver cette grotte.

J'eus bientôt parcouru mon quartier, et je n'avais rien trouvé. Arrivé à l'Orient, au pied d'une petite éminence tombant presque à pic, mais couverte de grosses pierres taillées, je me disais : « Il n'y a rien ; sans doute il y a bien des interstices entre toutes ces pierres culbutées les unes sur les autres, mais rien qui ressemble à l'entrée de la grotte. Cependant derrière ces pierres... » et j'écarte une grosse pierre. Derrière je vois un trou. J'en écarte une autre ; le

## GROTTE, OU A COUCHÉ LA S<sup>te</sup> FAMILLE, RETROUVÉE 17

trou me paraît plus grand. J'appelle les hommes ; nous débarrassons la place, et nous trouvons une assez vaste grotte. Sa partie méridionale était remplie par un tas considérable de terre qui me semblait humide. Il pourrait bien y avoir là une source, comme le dit A. C. Emmerich. Mais il y avait trop de terre pour pouvoir la faire sortir et vérifier le fait. Au fond de la grotte il y a un escalier taillé dans le roc. Au-dessus de la grotte se trouvait bien l'église, comme la nature des pierres taillées l'indique.

A. C. Emmerich a donc dit vrai pour l'existence de cette grotte ; elle doit par conséquent avoir dit vrai pour l'histoire de cette grotte. C'est bien là que Jésus, Marie, Joseph, ont passé la nuit en fuyant en Égypte ; c'est là qu'un prophète a souvent prié ; là que Samuel a résidé à plusieurs reprises ; là que David a prié et reçu l'ordre de Dieu de combattre Goliath etc.

La grotte nettoyée, j'y dis la sainte Messe avec grand bonheur, on le pense bien.

Comme une Communauté religieuse serait heureuse là ! On me dit que toutes ces ruines, tout ce mamelon, avaient été à vendre pour dix mille francs, quelques années auparavant.

Que pense-t-on des révélations d'A. C. Emmerich ? Qu'on ne dise pas simplement et sottement : « C'est inexplicable, et voilà tout. » Il n'y a qu'un incrédule obtus qui puisse s'arrêter là. Un homme qui a l'intelligence et la foi ajoutera nécessairement : « Puisque ce n'est pas naturel, c'est surnaturel, et par suite du démon ou de

Dieu. Il n'est pas possible, à cause de beaucoup de caractères divins, d'attribuer ces révélations au démon, et en particulier une révélation destinée à faire honorer particulièrement cette grotte à cause de la Sainte Famille, COMME ELLE L'A ÉTÉ ANCIENNEMENT, ainsi que le nom l'indique. Donc très probablement, c'est là une révélation divine. »

Quelques heures après j'étais à Hébron. On sait que la population est particulièrement fanatique et hostile aux chrétiens. On nous le fit bientôt voir. Je persistais cependant à vouloir faire quelque excursion vers Jota où d'après A. C. Emm rich, t. 4, p. 70, et d'après une opinion bien digne de considération, se trouvait l'habitation de Zacharie. Plusieurs consentaient à me conduire ; mais je remarquai qu'ils se faisaient entre eux des signes peu rassurants pour moi. Je n'avais aucune escorte ; je renonçai, à mon grand regret, à mes recherches, qui auraient été sans doute assez longues et dispendieuses, et qui n'entraient point nécessairement dans mon plan.

Je l'ai regretté beaucoup, je le répète, parce que je suis persuadé qu'elles auraient été couronnées de succès, et je suis bien étonné qu'on n'ait point encore, que je sache, fait ces recherches ; car rien ne heurte plus la tradition, si conforme aux textes de l'Écriture et si bien établie, que Zacharie habitait à Hébron ou près d'Hébron, que de placer sa demeure à Saint-Jean-dans-la-Montagne, à 8 h. de marche de là !

## CHAPITRE III

## CAPHARNAUM

*Deuxième preuve de l'exactitude d'A. C. Emmerich.*

De retour à Jérusalem, après une excursion au Jourdain où j'avais trouvé A. C. Emmerich toujours exacte, je partis pour la Galilée, Tibériade, et le lac si touchant de Génésareth.

Parmi les Lieux saints si nombreux et si importants qui se trouvent autour du lac de Tibériade, je m'appliquai à reconnaître les ruines de Capharnaüm, Capharnaüm choisie dès le commencement par Notre-Seigneur pour sa résidence, et pour ainsi dire sa première capitale, CIVITATEM SUAM (SAINT MATH., 9, 1,) pour la chaire principale de ses divins enseignements, le lieu de manifestation de sa puissance et de sa gloire, le berceau de son Église, le centre de ses missions apostoliques.

Cette détermination des ruines de Capharnaüm n'était pas facile. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la situation de cette ville et des villes voisines, Bethsaïde, Julias, Korozaïn, et A. C. Emmerich n'est pas d'accord non plus avec eux.

Le F. Liévin, M. V. Guérin (*Samarie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 227), et d'autres la placent tout entière sur le bord de la mer ; A. Catherine la place sur une hauteur, sur le flanc méridional d'une montagne (t. III, p. 179) en amphithéâtre

sur la montagne, ayant au-dessus d'elle d'autres hauteurs qui la dominant (t. III, p. 176) à une lieue du lac (t. II, p. 49) ; UN BEAU RUISSEAU en sortait et allait se jeter dans la mer après s'être divisé en plusieurs branches. Mais elle ajoute qu'après le tremblement de terre qui eut lieu à la mort de Notre-Seigneur, le lac s'avança d'une demi-lieue dans les terres, jusque sous les murs de la ville, et que la direction des petits cours d'eau fut changée, (*Doul. Passion*, p. 432 et 433).

Après avoir étudié les lieux pendant trois jours, ne pouvant reconnaître l'emplacement de Capharnaüm sur le bord de la mer, je dis à mon guide : « Mais n'y a-t-il pas de ruines là-haut sur la montagne ? — Oh ! si ; mais impossible d'y monter ? — Et pourquoi donc ? Essayons. »

Ce n'était vraiment pas facile, en effet, tant la colline était encombrée de pierres de toutes dimensions, et tant la chaleur était grande : c'était au milieu du jour, dans les premiers jours de septembre. Néanmoins nous montâmes assez haut, même à cheval ; et à pied, nous arrivâmes enfin au sommet.

Quel ne fut pas mon étonnement de trouver là un petit réservoir plein d'eau, dans lequel sautaient des grenouilles bien vivantes ! Assurément ce n'était pas de l'eau de pluie ; il n'avait pas plu depuis plus de trois mois, et la chaleur qu'il faisait, aurait suffi pour sécher le bassin en 24 heures. Il y a donc là, sur la MONTAGNE UNE SOURCE. Est-ce là la FONTAINE qui se trouvait sur le milieu de la place élevée de Capharnaüm (t. V,

p. 208), la source du beau ruisseau qui part de Capharnaüm? (t. II, p. 49) et qui aujourd'hui se perd dans les décombres? Il me sembla qu'il y avait déjà là une rencontre favorable à A. C. Emmerich. Mon guide me fit visiter sur le haut de la montagne les autres ruines, et je ne crois pas me tromper en disant qu'il me les donna encore comme les ruines de Capharnaüm, et qu'il me montra même l'emplacement et les ruines de la synagogue où Notre-Seigneur a fait tant de miracles et tant de fois a réduit au silence les Pharisiens, ses ennemis acharnés.

Un peu plus loin au nord on apercevait le lac Mérom et au sud tout le lac de Génésareth. C'est une vue magnifique!

Après avoir visité les ruines, je parcourus les alentours de ces ruines. Nouvel étonnement! Du côté de l'Ouest de magnifiques terrasses situées près des murs de la ville, puis une vallée dont les herbes sèches *étaient plus hautes que moi*, et plus loin un joli côteau. N'était-ce pas là l'entière confirmation de cette phrase d'A. C. Emmerich : « Capharnaüm est situé sur une hauteur et forme la moitié d'un amphithéâtre. On aperçoit aux alentours de BELLES TERRASSES cultivées et des vignobles. J'y ai remarqué des épis gros comme des roseaux », (t. II, p. 255). Et cette situation de Capharnaüm sur les hauteurs n'est-elle pas aussi signalée par cette parole de Notre-Seigneur : « *Et tu Capharnaüm, usque ad cælum exaltata, usque ad infernum demergeris.* (SAINT LUC, 10-15) ? Et toi, Ca-

pharnaüm, élevée jusqu'au ciel, tu seras précipitée jusqu'aux enfers ».

Pour toutes ces raisons, je crus que là encore A. C. Emmerich avait vu juste, et que, grâce à ses révélations, j'avais retrouvé le véritable emplacement de Capharnaüm, la cité de Jésus, *civitatem suam*, et la synagogue, témoin de tant de miracles et de tant de résistances et embûches perfides.

*Donc seconde preuve pour moi d'une exactitude inexplicable, c'est-à-dire d'une origine surnaturelle et divine des révélations d'A. C. Emmerich.*

Il eût encore fallu retrouver la maison même de Notre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge. Je cherchai, d'après les indications assez nombreuses et caractéristiques d'A. C. Emmerich ; mais je n'arrivai à rien ; il faudrait du temps et des investigations sérieuses.

---

## CHAPITRE IV

### LE THABOR

*Troisième preuve de l'exactitude d'A. C. Emmerich.*

A Nazareth tout me parut encore bien conforme aux récits d'A. C. Emmerich.

De Nazareth j'allai visiter le Thabor. Au sujet du lieu de la Transfiguration, A. C. Emmerich dit : « Notre-Sei-

gneur se retira avec ses Apôtres dans un enfoncement ou grotte, en avant d'un rocher qui lui servait pour ainsi dire de porte. Cette grotte ressemblait à celle du mont des Oliviers, où le Sauveur se retira si souvent pour prier. On pouvait aussi de cet endroit descendre sous une voûte profonde. » (t. VI, p. 275).

Arrivé sur la sainte montagne, je demandai au Père gardien si l'on pouvait visiter le lieu de la Transfiguration. Oui, me répondit-il, on va vous faire visiter l'emplacement de la basilique bâtie autrefois sur ce saint lieu. — N'y a-t-il pas une grotte? — Non, il n'y a pas de grotte.

Un frère me conduisit sur un emplacement de niveau avec le sol environnant, qui me parut avoir été depuis peu déblayé et nettoyé.

Au haut de cet emplacement se trouvait une *petite élévation* qui me sembla naturelle, une espèce de *petit rocher* qu'on me dit être l'autel de la basilique.

Devant cet autel ou espèce d'autel, j'aperçois un trou assez large rempli de grosses pierres, et je dis à mon guide: « Qu'est-ce que cela? » — « C'est un trou qui se trouvait là, et nous l'avons rempli, il y a quelques jours, parce qu'il pouvait donner lieu à des accidents. » — « Mais dans la basilique, devant l'autel, ce trou ne pouvait avoir été conservé sans raison. Oh! vous avez eu bien grand tort; vous avez rempli probablement le lieu même de la Transfiguration. »

Je retournai trouver le Père gardien, et je lui dis que devant l'autel de la basilique, il y avait bien une

grotte qu'on avait remplie de pierres depuis peu, que ce devait être dans cette grotte qu'avait eu lieu la Transfiguration : que je tenais beaucoup à la voir, et que je lui demandais la permission, en payant les ouvriers, de la faire vider. Il m'accorda aussitôt cette permission.

Mais il était midi ; il faisait extrêmement chaud, et naturellement les ouvriers me demandèrent à attendre que la chaleur fût tombée ; et ils se montrèrent d'ailleurs si peu empressés que, pour m'en retourner le soir à Nazareth, comme je le désirais, je compris que je devais y renoncer.

Je n'ai donc point pu voir où conduisait ce trou laissé devant l'autel. Conduisait-il, comme je l'avais conjecturé d'abord, dans la crypte où la Transfiguration avait eu lieu ? Dans ce cas on aurait dû trouver encore d'après A. C. Emmerich à l'extrémité de cette crypte une autre excavation conduisant à une voûte profonde.

Ou bien la petite élévation qu'on m'avait montrée à l'extrémité orientale de la basilique, servant d'autel, était-elle un reste de rocher formant la grotte de la Transfiguration, et le trou qui s'y trouvait, conduisait-il directement à la voûte profonde ?

Je n'en pouvais rien savoir.

M. V. Guérin, en 1875, a été beaucoup plus heureux que moi en 1881. Au moment de sa visite on n'avait point encore eu la malencontreuse idée de boucher le trou qui descendait à la crypte ou à l'excavation, et d'après

lui, ce serait la première supposition, il semble, qui serait la vraie : la Transfiguration aurait eu lieu dans cette crypte inférieure, et dans cette crypte se trouverait encore l'excavation dont parle A. C. Emmerich. Voici ses paroles :

En déblayant vers la pointe sud-est le plateau supérieur de la montagne, les religieux ont trouvé, sous une masse de décombres, les restes de deux chapelles...

« (La seconde chapelle) beaucoup plus considérable paraît avoir eu trois nefs, sa longueur peut être estimée à 36 mètres, et sa largeur à 16 mètres au moins. Cette chapelle renfermait sous sa nef centrale *une crypte longue de 30 mètres et larges de 6* dans laquelle on descend par un escalier de douze marches. (Cet escalier est-il dans le trou que j'ai trouvé bouché ?) — Au fond de la crypte est un autel encore à moitié debout, et que précède *une excavation assez profonde pratiquée dans le roc, et qui n'a point été fouillée complètement.* (Ce serait donc l'excavation conduisant à la voûte dont parle A. C. Emmerich). Cette crypte, ensevelie auparavant sous un prodigieux monceau de pierres et de débris, et tout récemment découverte, est à mon sens d'un prix inappréciable. Je la crois en effet contemporaine des premiers siècles de l'Église et appartenant au sanctuaire primitif érigé sur le Thabor sous le titre de Saint-Sauveur. La chapelle qui la contenait et la recouvrait a pu être détruite et relevée plusieurs fois, mais elle-même a pu toujours échapper aux ravages et aux restaurations, qui ont nécessairement altéré le caractère de l'édifice sous lequel elle s'étendait. Comme nous sommes là précisément sur le point culminant du Thabor, et que cette chapelle, ainsi que l'attestent ses ruines, était cer-

tainement la plus importante et de beaucoup la plus remarquable des trois qui avaient été construites sur le sommet de la montagne, que dès lors il est logique d'admettre qu'elle ne peut être que celle de Saint-Sauveur, les deux autres devant être reconnues, l'une pour celle d'Elie, l'autre pour celle de Moïse, il s'ensuit que la crypte en question nous révèle d'une manière certaine l'endroit où, dès les premiers siècles de l'Église, on croyait que s'était accompli le grand mystère de la Transfiguration. (*La Galilée*, t. 1, p. 246).

On le voit, la disposition des lieux de la Transfiguration indiquée par l'auteur est entièrement conforme aux révélations d'A. C. Emmerich, cependant on n'avait point encore fouillé complètement l'excavation qui, d'après A. C. Emmerich, devait conduire à une voûte inférieure.

D'ailleurs ce que dit l'igoumène Daniel qui visita le Thabor en 1114 fait bien penser qu'on croyait alors et qu'on avait toujours cru que la Transfiguration avait eu lieu dans une grotte. Voici ses paroles d'après le F. Liévin (*Guide*, 3<sup>e</sup> partie, page 102) :

On fait voir sur le mont Thabor une crypte extraordinaire, taillée dans le roc en forme de cave avec une ouverture en haut et des portières. On y pénètre du côté de l'Occident par des degrés, et on voit, au fond de la caverne, un saint autel... — Cette caverne fut habitée par Melchisédech, le saint roi de Salem.

Cette circonstance indiquée par saint Luc (9-28), que Notre-Seigneur conduisit ses trois apôtres sur

la montagne pour prier : « *Assumpsit Petrum, et Jacobum et Joannem, et ascendit in montem ut oraret.* » fait assez penser que la Transfiguration n'eut pas lieu dans le premier endroit venu, mais dans un lieu convenable pour prier et sans doute déjà sanctifié et renommé, comme l'irésique l'Igoumène Daniel, et aussi A. C. Emmerich, en divers passages.

Il faut donc reconnaître que là encore la révélation d'A. C. Emmerich paraît conforme à la vérité. Du reste, on le pense bien, l'obstruction du trou dont j'ai parlé n'était qu'un accident passager ; les Franciscains ont repris leurs fouilles, et on peut espérer que la conformité d'A. C. Emmerich avec la vérité deviendra encore plus manifeste.

Mais il faut bien remarquer que si on avait su anciennement que la Transfiguration avait eu lieu dans une grotte, de nos jours on l'avait complètement oublié. Les religieux vénéraient ce mystère dans un autre lieu, et l'y faisaient vénérer à tous les pèlerins. Le lieu véritable, comme le dit M. V. Guérin, était recouvert de décombres, et d'après le Frère Liévin on n'a pu commencer à le déblayer qu'à partir de 1873.

C'est donc pendant cette ignorance générale que A. C. Emmerich, en 1823, révélait la vérité. Comment n'être pas frappé de l'origine surnaturelle d'une pareille révélation ? Et comment n'en aurais-je pas été vivement frappé moi-même surtout, qui venais de constater, sur la sainte montagne même, une ignorance si manifeste à ce sujet ?

## CHAPITRE V

### FIN DE MON PÈLERINAGE ET MES CONCLUSIONS.

Je terminai mon pèlerinage au Mont Carmel où tout se trouva également exact. Partout j'avais contrôlé le mieux possible les révélations d'A. C. Emmerich, et j'étais obligé de me dire que partout j'avais trouvé ses indications exactes ou plausibles, comme d'autres l'avaient reconnu avant moi, et comme d'autres l'ont reconnu depuis. Qu'on ne pense pas en effet que mon appréciation est une appréciation isolée, particulière et purement personnelle. Pour ceux qui seraient tentés de porter ce jugement, il est bon de reproduire ici cette page de l'Introduction du R. P. Gebhard Wiggermann, aux révélations d'A. C. Emmerich, dernière édition :

« Dans tous ces récits d'A. C. Emmerich on n'a encore découvert jusqu'à présent aucune contradiction avec les faits de l'histoire, de l'archéologie ou de la topographie ; au contraire les recherches que des particuliers ont faites, ont conduit à la persuasion que les relations d'A. C. Emmerich s'accordent merveilleusement avec les découvertes de la science et les relations les plus fondées. Alban Stolz, dans le récit de son séjour à Jérusalem s'exprime ainsi : « Pendant que nous faisons le chemin de la Croix, le

P. Wolfgang nous dit qu'il habitait déjà Jérusalem depuis six ans, et qu'il avait fait des Lieux saints l'objet de ses études; qu'il avait contrôlé le livre si connu d'A. C. Emmerich, « la Douloureuse Passion »; et jusque-là il n'avait rien trouvé qui contredit la situation des lieux indiqués. Feu M. Hug lui-même, qui, comme on sait, n'étendait pas outre mesure le champ de la foi, a dit: Il est étonnant de voir combien la nonne de Dulmen indique d'une manière juste et exacte les lieux de la Passion du Christ. Ses indications concordent parfaitement avec la description des lieux de Flavius Joseph (*Recherches sur Sem, Cham et Japhet*). Le chanoine Urbas déjà nommé, pour vérifier l'exactitude des indications d'A. C. Emmerich, a fait des études spéciales sur ses communications relatives au voyage de Jésus chez les trois Rois, et le résultat a été publié dans l'ouvrage: *Le Royaume des trois Rois*. Il y a fait voir que les indications de la Bienheureuse concordent de la manière la plus remarquable avec les faits historiques et les recherches scientifiques des derniers temps, et que beaucoup de problèmes qui sont restés pour la science une énigme insoluble jusqu'à ce jour, seraient éclaircis et expliqués d'une manière très simple, si les hommes de science avaient le courage d'ajouter foi aux relations de la voyante. Dans la préface de sa dissertation l'auteur écrit: « A. C. Emmerich décrivant et nommant, dans le voyage du Sauveur, avec la plus grande précision, les lieux parcourus, j'ai eu recours à la Géographie et aux descriptions de voyages en Palestine pour contrôler l'exactitude des indications, et, plus j'ai fait de comparaisons, plus j'ai été pénétré de la conviction que A. C. Emmerich possédait sur la Terre Sainte et les coutumes des Juifs, etc. plus de con-

naissance que tous les géographes et archéologues du monde entier. (*Préface*, 2<sup>me</sup> partie, N° 33).

Dans les Lieux Saints de Mgr Mislin, se trouvent aussi de nombreuses preuves de l'exactitude d'A. C. Emmerich, par ex. t. II, chap. 23, p. 281-2; chap. 25, pag. 316, 341 et suivantes; chap. 27, pag. 443; chap. 29, p. 536, etc. (*ibid*).

On le voit mon appréciation n'est pas isolée et purement personnelle. Je connaissais déjà une partie de ces appréciations en 1881, quand j'entrepris mon exploration; mais j'avais tenu à voir de mes yeux et j'avais constaté de mes yeux, d'abord, que tout est exact pour les choses connues et indiscutables, que pourtant elle n'avait pu nullement connaître pas les voies naturelles; mais en second lieu, ce qui me frappait bien davantage, j'avais constaté de mes yeux aussi que sur trois points très importants pour la piété chrétienne, elle avait donné des indications inconnues, reconnues pourtant exactes sur les lieux :

1<sup>o</sup> Sur l'existence d'une grotte inconnue sous les ruines de Kerbet-en-Nassara, où la Sainte Famille aurait passé la nuit dans sa fuite en Égypte.

2<sup>o</sup> Sur le véritable emplacement de Capharnaüm indiqué par la source, le petit bassin, et les terrasses qui s'y trouvent.

3<sup>o</sup> Sur la grotte du Thabor, où a eu lieu la transfiguration, grotte complètement oubliée également.

Eh bien! je le répète, devant ces constatations générales et particulières, j'étais obligé de me dire: « les visions d'A.

C. Emmerieh sur la Terre Sainte sont exactes et vraies topographiquement, géographiquement, et non pas à peu près, mais complètement, et par conséquent elles sont exactes et vraies aussi pour Ephèse.

« Et alors il faut exécuter ce que tu as résolu, ce que tu as promis : il faut aller à Ephèse et rechercher, si on ne l'a pas fait encore, les traces de la maison de la Très Sainte Vierge. »

Voilà la conclusion qui se présentait nettement à mon esprit, et je l'avoue, j'hésitai assez à la mettre à exécution. Je voyais plus clairement les dangers à courir. A Hébron, j'avais failli tomber dans un guet-apens ; au Jourdain, j'avais été assailli par une nuée de voleurs, et malgré la présence de deux soldats et la prime d'assurance payée à leur *Administration*, les voleurs ne voulant point reconnaître ce pacte, le combat avait été sur le point de s'engager et c'était évidemment la mort.

J'étais bien loin d'être renseigné sur le véritable état des choses à Ephèse, mais je savais du moins que la réputation de ces montagnes n'était pas bonne. Et je me disais : « Que ferai-je dans ces montagnes ? Je n'aurai pas même la ressource que j'ai ici de me faire accompagner de gardes ; je serai bien probablement dépouillé et peut-être tué ».

Cette perspective est un calmant sérieux ; elle n'empêchait pourtant pas les autres pensées de revenir : « Et la maison de la Très Sainte Vierge ? tu avais promis à Dieu et à Marie de la rechercher au péril de

ta vie, si tu trouvais les révélations d'A. C. Emmerich exactes; reculer maintenant est une lâcheté insigne. » Ma conscience parlant plus haut que la peur, j'offris ma vie à Dieu et je m'embarquai à Caïffa pour Smyrne, le vendredi 7 octobre 1881, et j'y arrivai, sans doute, le jeudi 12.

# TROISIÈME SECTION

## MON VOYAGE A SMYRNE ET A ÉPHÈSE

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### RENSEIGNEMENTS A SMYRNE.

Je me présentai chez les RR. PP. Lazaristes qui voulurent bien me donner l'hospitalité. Je dois dire que depuis ce temps-là, leur établissement a changé entièrement de personnel et même de place.

Je posai aussitôt aux Pères, on le pense bien, la question :

— « A-t-on fait des recherches dans les montagnes d'Ephèse pour vérifier si on y trouve encore quelques traces de la maison de la Très Sainte Vierge, dont parle A. C. Emmerich ? »

— « Non ; il n'y a pas à en faire non plus ; les révélations d'A. C. Emmerich ne sont pas des choses sérieuses etc. Et de plus il ne serait pas possible d'en faire ; la montagne est infestée de voleurs, qui viennent jusqu'aux portes de la ville pour enlever les personnes riches ; ils ne les rendent ensuite que contre rançon ; autrement ils les mutilent et enfin les tuent ».

On comprend que sur le premier point nous n'étions pas d'accord ; je racontai mon exploration en Terre Sainte et mes découvertes ; je ne persuadai personne, sauf peut-être un peu le bon M. Giampolo, un saint homme, il paraît.

Quant à mon désir d'aller quand même à Ephèse, l'un de ces Messieurs me répondit : « Mais vous n'arriveriez même pas sur la montagne ; les voleurs occupent tous les sentiers. »

On ajouta enfin : « Si vous ne nous croyez pas, voyez Monseigneur ; vous verrez ce qu'il vous dira. »

Je n'aurais pas osé déranger sa Grandeur, mais on m'affirma qu'elle me recevrait volontiers. C'était alors déjà Mgr A. P. Timoni, qui gouverne encore aujourd'hui cet Archidiocèse.

Monseigneur me reçut en effet avec beaucoup de bonté, et après avoir entendu l'aveu de ma confiance dans les visions d'A. C. Emmerich et ma résolution d'explorer la montagne d'Ephèse, il essaya de m'en détourner :

« Autrefois, dit-il, je partageais aussi cette opinion que la Très Sainte Vierge *est morte dans la montagne d'Ephèse* : car je suis un enfant du pays, et c'est une opinion répandue parmi nous ; mais mon prédécesseur, Mgr Spaccapietra, qui était un saint et savant prélat, et qui avait étudié la question à fond, m'a fait abandonner cette opinion là : la Très Sainte Vierge a habité Ephèse, mais est morte à Jérusalem (opinion de Mgr Spaccapietra).

Sa Grandeur connaissait bien les révélations d'A. C. Emmerich ; elle alla chercher dans sa bibliothèque la vie de la Sainte Vierge, faite d'après ses visions ; elle parcourut devant moi les détails donnés sur la vie et la mort de la Très Sainte Vierge dans la montagne, mais persista, sans grande conviction pourtant, me semblait-il, à dire qu'il fallait s'en tenir à l'opinion de Mgr Spaccapietra, de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem.

Mais ce qui me frappa le plus dans cette conversation, ce fut la première opinion de Monseigneur et de ses compatriotes, conforme à ce que dit A. C. Emmerich.

Sur ma résolution d'aller dans la montagne d'Ephèse, Monseigneur me fit des observations analogues à celles des Pères Lazaristes ; mais voyant que j'étais inébranlable, il consentit à me donner pour m'accompagner un de ses étudiants ecclésiastiques, le jeune Marco Armao, âgé d'environ seize ans, qui malheureusement ne savait pas le français.

Rentré chez les Pères Lazaristes, je priai le Père Giampaolo de me faire, en grec moderne, pour remettre aux voleurs, dans le cas où ils m'arrêteraient, un billet à peu près ainsi conçu :

« Je suis un pauvre prêtre religieux, qui n'ai rien ; je cherche dans cette montagne la maison de la Très Sainte Vierge ; laissez-moi continuer mes recherches ».

Je partis le lendemain matin, le vendredi 14 octobre, par le chemin de fer allant de Smyrne à Aïdin,

qui passe à Aya Soulouk, pauvre village bâti à l'Est des ruines d'Ephèse, au pied par conséquent de la montagne qu'il s'agissait d'explorer.

---

## CHAPITRE II

EPIHÈSE, SES RUINES ;

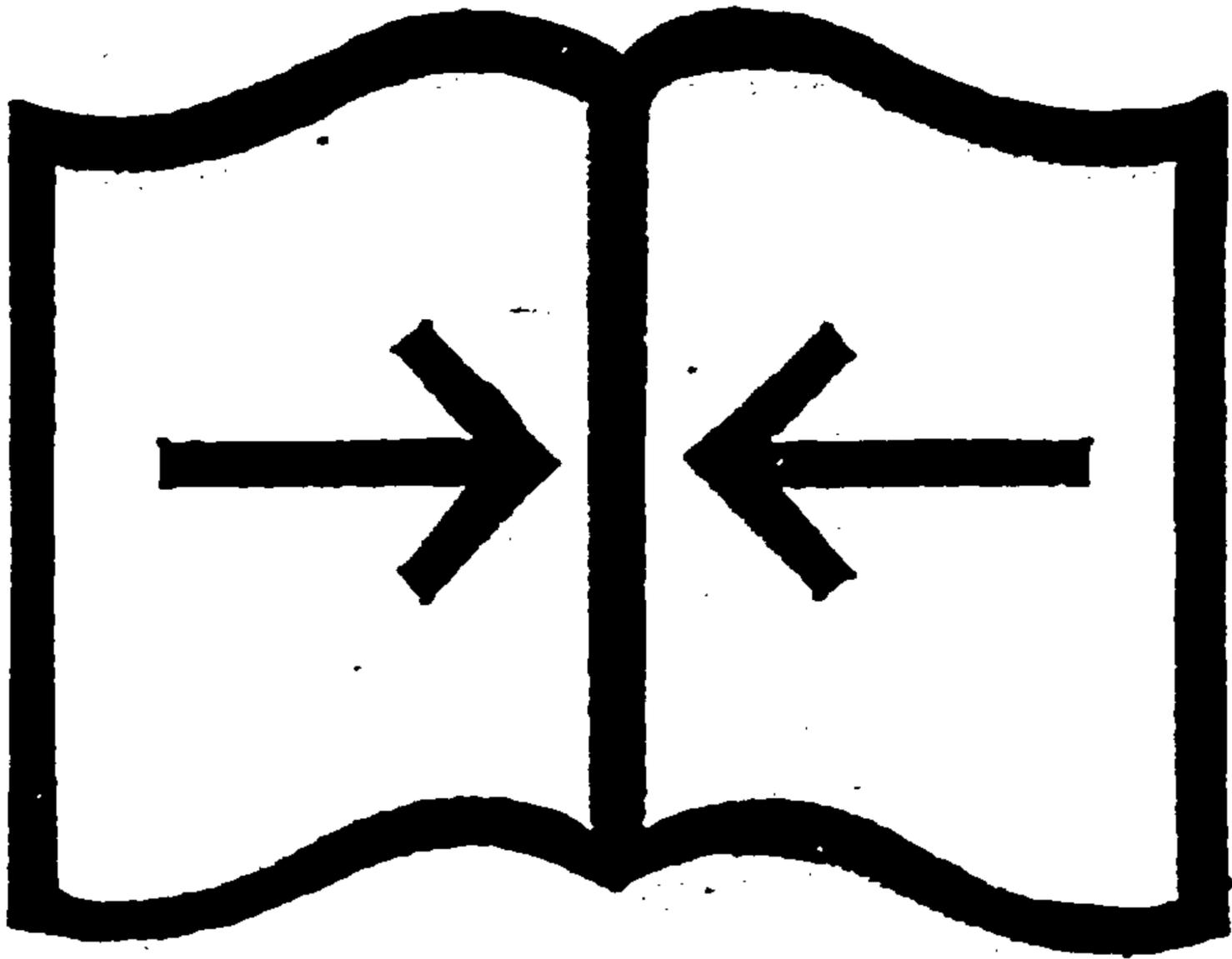
CHAPELLE DE GHISLI OU KRYPHI-PANAGIA.

Arrivé là, je vis un soldat ou un gendarme gravement blessé dans un engagement de la veille avec les brigands. Impossible de me faire illusion sur la réalité du danger, mais mon parti était pris.

Je visitai rapidement les magnifiques ruines d'Ephèse et de son célèbre Temple de Diane, la mère des dieux.

Mais surtout je visitai une chapelle antique de la Très Sainte Vierge, tout au haut de la montagne presque à pic, qui se trouve au sud d'Ephèse ; c'est l'extrémité septentrionale de la montagne que je devais explorer. Quoique d'une pente très rapide, ce côté septentrional de la montagne a été habité. Ce que je trouvai de remarquable dans cette chapelle ou grotte carrée de 3 mètres de côtés environ, c'est son caractère d'antiquité, ses longues et larges briques. On me la nomma Kryphi-Panagia, mais là, rien ne répondait à la description d'A. C. Emmerich.

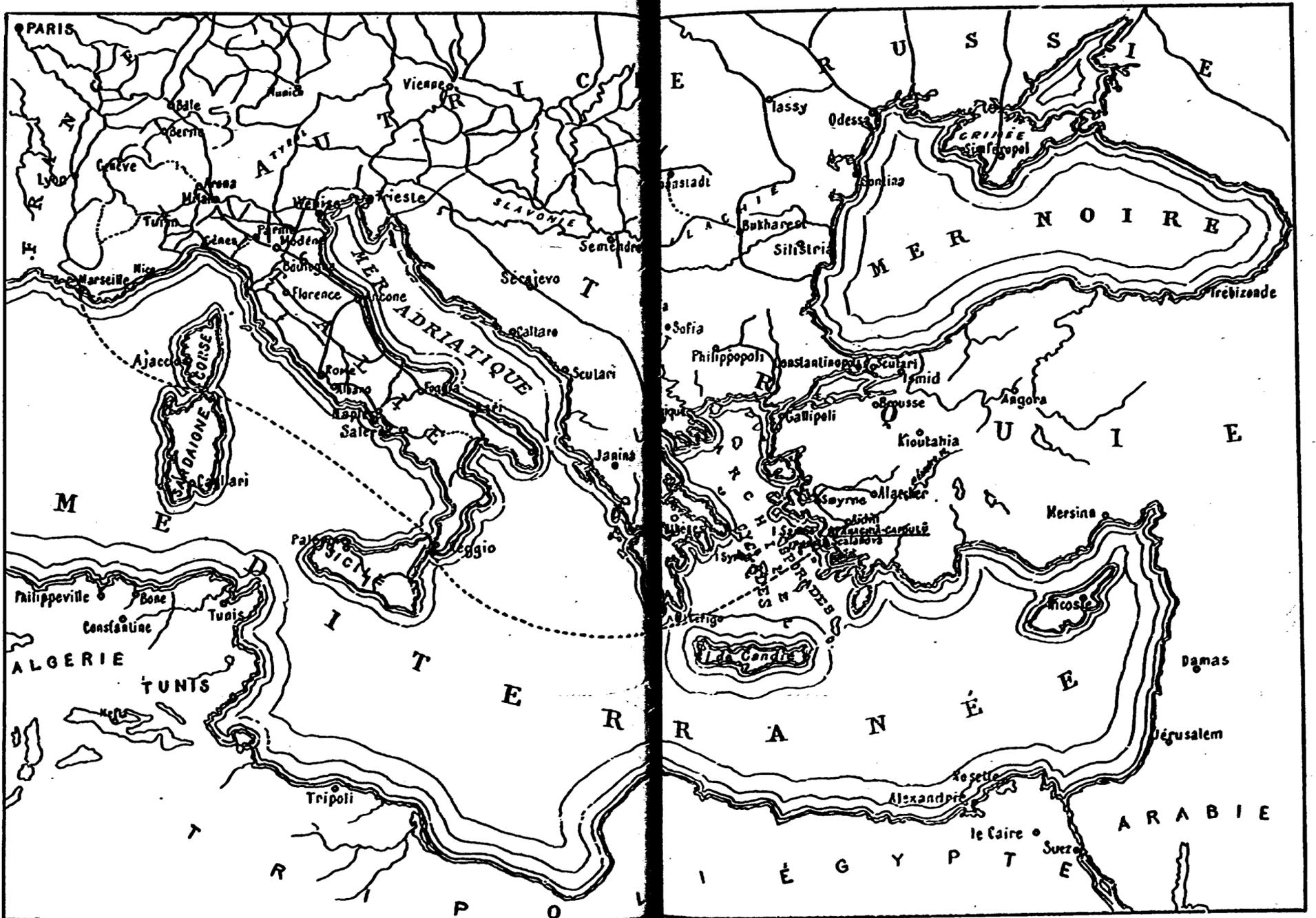


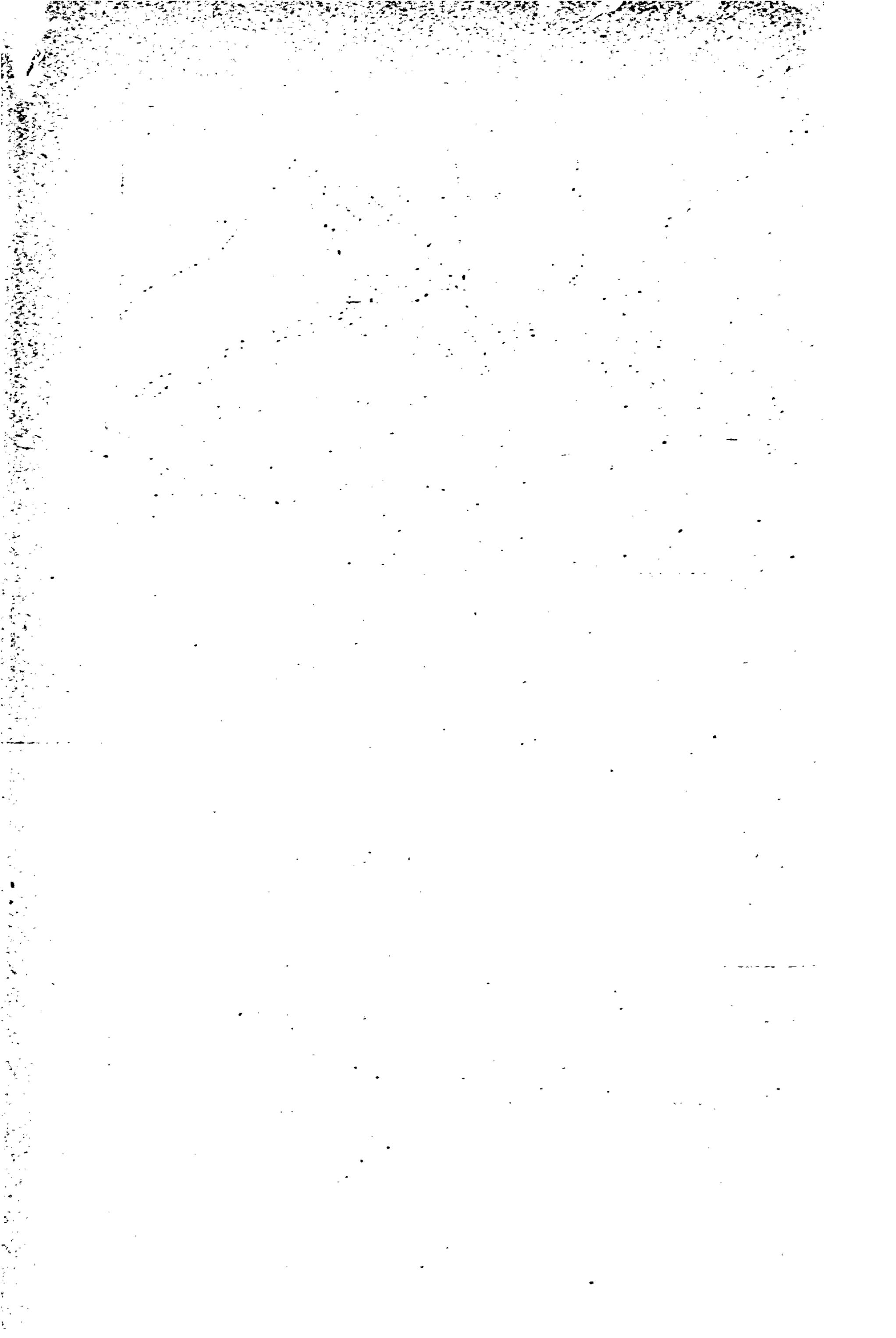


**RELIURE SERRÉE**  
**ABSENCE DE MARGES INTÉRIEURES**

**VALABLE POUR TOUT OU PARTIE DU  
DOCUMENT REPRODUIT**

LA MÉDITERRANÉE





## CHAPITRE III

PREMIÈRES RECHERCHES INFRUCTUEUSES DANS LA  
MONTAGNE.

Le lendemain je m'engageai dans la montagne elle-même, et je visitai sur un mamelon une chapelle en ruines qu'on nous avait indiquée, à peu près moitié plus grande que la première. On me la nomma Kavakli-Panaghia. J'en trouvai encore une autre plus loin, nommée Bulbul-Panagia. Mais la construction de ces chapelles ne répondait aucunement non plus aux indications d'A. C. Emmerich.

Toutefois ces trois chapelles déjà dans la même montagne, consacrées à la Dormition, à l'Assomption de la Très Sainte Vierge, me disait-on, me semblaient de bon augure.

Malgré toutes mes questions, voilà les seules chapelles qu'on m'ait indiquées dans cette montagne ; mais on me parla de plusieurs autres chapelles de la Très Sainte Vierge, situées plus loin.

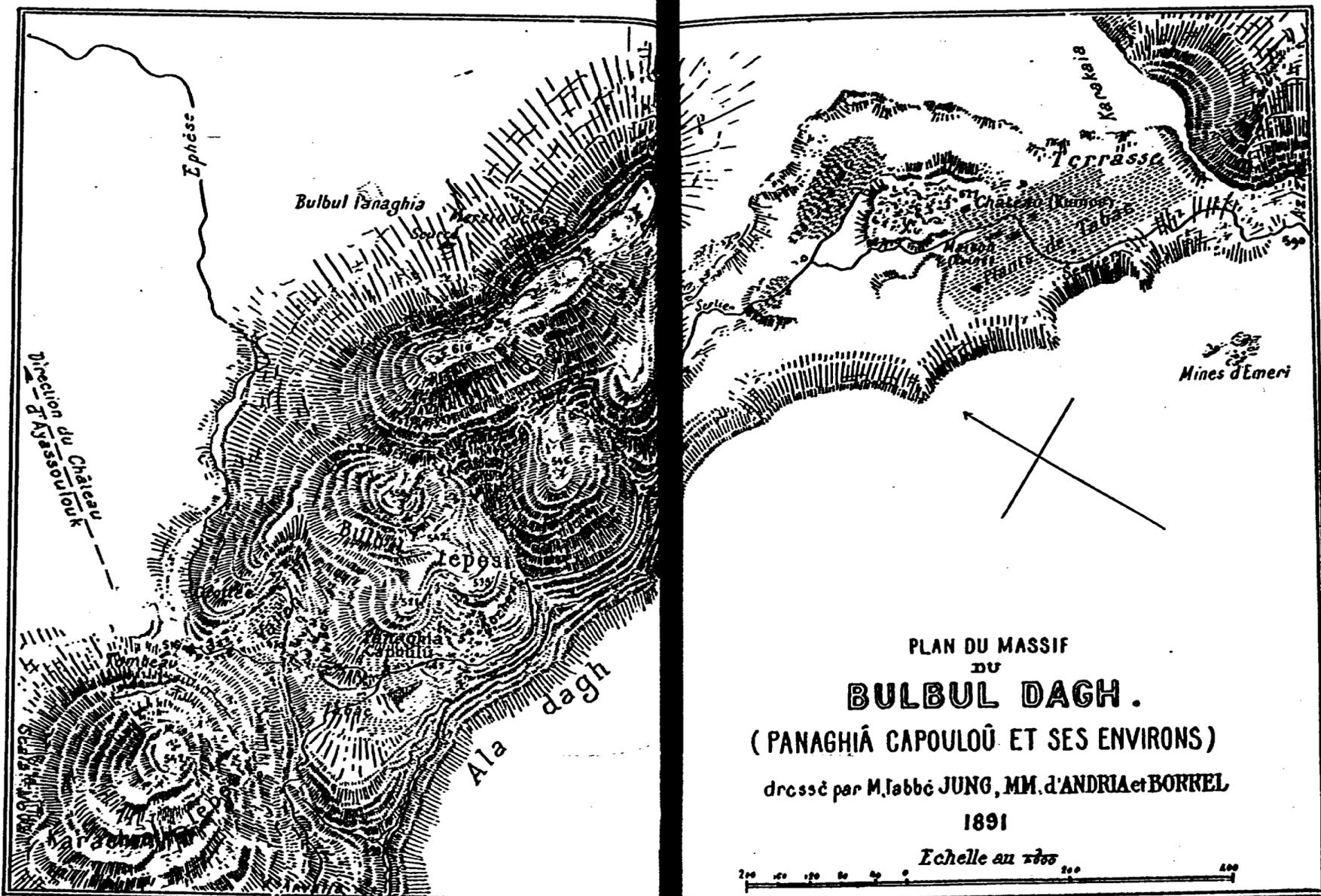
Le soir, je retournai à Smyrne pour tâcher d'avoir d'autres renseignements. Monseigneur me parla d'un curé grec qui avait récemment fait faire pour son Église un sceau représentant la mort et l'assomption de la Très Sainte Vierge ; c'était encore une preuve de la tradition ; mais cette Église n'était pas située dans la même montagne.

Je repartis le lundi pour Ephèse, et comme on m'avait parlé d'une chapelle importante, possédant un portrait de la Très Sainte Vierge, peint par saint Luc, la chapelle de Dermen-Deressi, bâtie sur l'emplacement présumé d'un temple de Diane à Ortégie, malgré le mauvais temps et la distance, j'y allai. Mais là non plus ni la situation, ni la chapelle ne répondaient aux indications d'A. C. Emmerich.

A mon retour, j'étais assez désappointé. Je demandais bien s'il n'y avait pas d'autre chapelle dans la montagne ; on me répondait toujours négativement. C'est vraiment singulier ; il y en avait une autre cependant, et on la connaissait et personne ne m'en parlait. Bien plus le curé grec d'Aya-Soulouk ayant entendu parler de mes recherches, m'apporta le passage de saint Jean Damascène où ce Père, d'après les renseignements erronés qu'il avait eus, a dit que la Très Sainte Vierge était morte à Jérusalem.

Ne pouvant plus avoir d'autres renseignements, je pris le parti de parcourir la montagne dans tous les sens. Je me disais : s'il y a une petite plaine d'une demi-lieue environ, comme le dit A. C. Emmerich, il est impossible qu'elle m'échappe. Marchons !



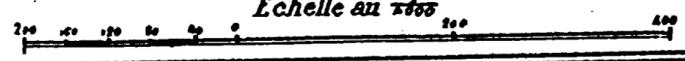


PLAN DU MASSIF  
 DU  
**BULBUL DAGH.**  
 (PANAGHIÀ CAPOULOÛ ET SES ENVIRONS)

dressé par M. l'abbé JUNG, MM. d'ANDRIA et BORREL

1891

Echelle au 1:20000



Carte tirée de la brochure Panaghia-Capoulô



## CHAPITRE IV

## LA SAINTE MAISON.

L'exploration de la partie de la montagne la plus rapprochée d'Ephèse, ne me donna encore rien de semblable à la description d'A. C. Emmerich ; mais le mercredi, je crois, 18 octobre, fête de saint Luc, étant monté beaucoup plus loin sur le milieu de la montagne, je fus agréablement surpris de me trouver, sur le sommet à l'extrémité orientale d'une petite plaine inclinée vers le couchant, et en même temps mon jeune homme se mit à m'indiquer par ses cris et ses gestes qu'il y avait quelque chose au bas. Nous faisons en effet un kilomètre environ en descendant par un sentier bien tracé, et nous nous trouvons devant de magnifiques platanes entourant une petite construction.

Ah ! Ah ! me dis-je, voilà quelque chose qui paraît enfin répondre aux indications d'A. C. Emmerich. Voyons ! je prends A. C. Emmerich et j'examine :

## L'EMPLACEMENT.

1<sup>o</sup> « L'humble maison était située entre des arbres de forme pyramidale, au tronc parfaitement uni (p. 466). — Ça ne paraît pas être la même espèce d'arbres ; mais quoi d'étonnant après 1800 ans ?

2<sup>o</sup> « Derrière cette maison, à une distance peu considérable, des rochers élevés » (p. 462) — Parfaitement exact.

3<sup>o</sup> A dix pas, presque devant, une magnifique source — A. C. Emmerich n'en dit rien ; cela m'étonne ; mais elle dit bien qu'il y avait de l'eau près de la maison (p. 497 et ailleurs).

#### LA MAISON A L'EXTÉRIEUR.

4<sup>o</sup> L'extérieur est en assez bon état ; on y a fait, il me semble, des réparations, il n'y a pas longtemps.

Le haut des murs n'est pas de la même construction que le bas ; le bas me paraît très vieux, et surtout fait avec *des pierres* (p. 462) encadrées dans ces *longues et larges briques*, qui m'avaient frappé à Kryphi-Panagia. A. C. Emmerich ne dit rien des briques, qui ne sont, il est vrai, que la partie accessoire.

Cela pourrait bien remonter à 1800 ans.

5<sup>o</sup> « Par derrière elle était ronde ou octogone » (p. 462). C'est exact.

6<sup>o</sup> Les fenêtres étaient placées à une élévation considérable (ib.) — Exact. Elle aurait dû ajouter : Elles étaient très petites. »

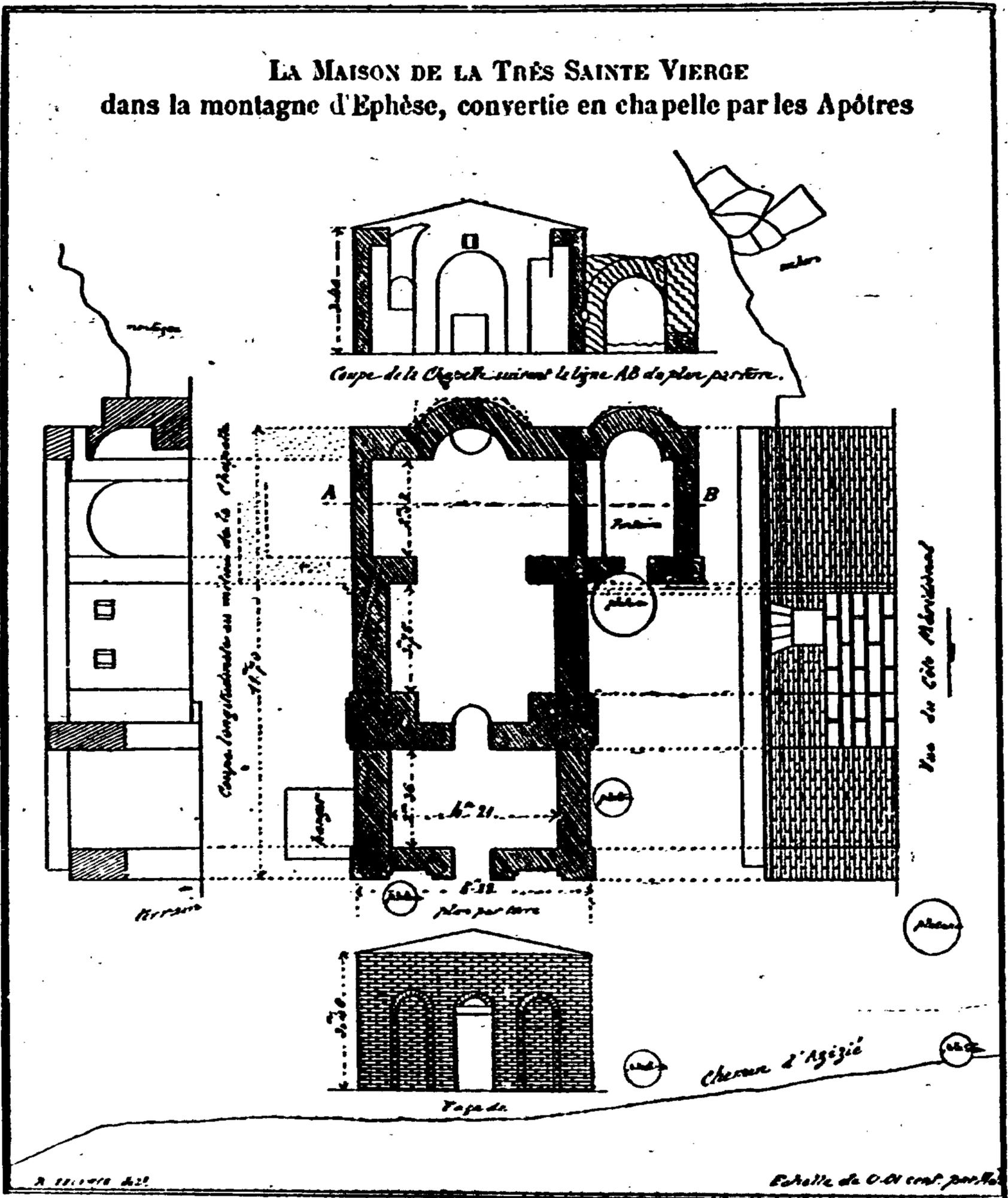
7<sup>o</sup> Une petite pièce carrée, autrefois voûtée, aujourd'hui en ruines et remplie d'eau, à droite, séparée de la maison par un mur. Qu'est-ce que cette annexe ? C'était la chambre de la Très Sainte Vierge ; je ne le compris pas.

8<sup>o</sup> Elle se terminait par une plate-forme. — Non, le toit est incliné, mais il est bien peu ancien.



PANAGHIA-CAPOULI

LA MAISON DE LA TRÈS SAINTE VIERGE  
dans la montagne d'Ephèse, convertie en chapelle par les Apôtres



Plan levé en Octobre 1881.

## L'INTÉRIEUR.

10° « La maison était divisée en deux quartiers par un foyer placé au centre (p. 462) »

Je trouvais, en effet, d'abord une première pièce, puis une seconde ; c'était donc exact. Je prenais à première vue pour première partie, le vestibule, qui, comme les Pères Lazaristes l'ont remarqué avec raison, a été ajouté après ; mais la division en deux parties reste visible encore par les restes du mur de séparation, qui forment contreforts à l'intérieur.

11° « La seconde partie se terminait par une demi circonférence ou un angle (p. 463) — Exact, très exact ; voilà qui est frappant !

12° « Cette partie était plus obscure que la première » (ibid.) — Pour mes deux pièces, ce n'était pas exact, et cela m'avait forcé à supposer la division des Pères Lazaristes. Avec cette division c'est très exact, comme on peut le voir sur le plan : dans la première partie, il y a une petite fenêtre au midi de 1 mètre sur 80 centimètres environ de hauteur, et au nord, deux petites embrasures, tandis que dans la seconde partie, il n'y a qu'une seule petite embrasure, au-dessus de la niche de l'oratoire, à l'Est.

13° « A droite de l'oratoire (de la partie arrondie qui formait l'oratoire ou le chœur de la petite maison ou chapelle) était la chambre à coucher de la Vierge. » (p. 465) — Il y avait bien en effet la place d'une alcôve.

14° « En face et à gauche de l'oratoire, on trou-

vait une autre chambre, dans laquelle elle déposait son linge et son petit mobilier» (ibid.) Il y avait bien encore en effet une autre alcôve correspondant à la première.

J'étais à bon droit très heureux de ces deux alcôves, représentant ce qui était appelé « les deux petites chambres. » Je trouvais bien le mot « chambre » un peu forcé, mais pourtant il y avait bien quelque chose de correspondant. Je ne devinai pas que ces deux alcôves n'étaient qu'un reste des deux petites chambres, qui se trouvaient séparées par des murs faits depuis, et même l'un très récemment; que la petite pièce remplie d'eau, que j'avais vue à l'extérieur, n'était que la suite de l'alcôve et complétait la chambre de la Très Sainte Vierge. Ce sont les Pères Lazaristes qui l'ont reconnu.

En somme cette distribution répondait d'une manière étonnante à la description d'A. C. Emmerich; j'en étais frappé.

Je récapitulais les signes de reconnaissance donnés par la Providence :

1<sup>o</sup> Sur une montagne à gauche en venant de Jérusalem : (p. 461) — C'est bien cela.

2<sup>o</sup> « Cette montagne est à pic du côté d'Ephèse » (ibid.) — Certainement, là où est Kryphi-Panagia.

3<sup>o</sup> « A environ trois lieues et demie d'Éphèse » (ibid.) C'est peut-être un peu trop : je n'avais guère mis que deux heures ; mais je marchais assez bien encore.

4<sup>o</sup> Il y a bien d'ailleurs les étroits sentiers (p. 461).

5° Il y a bien la petite plaine, ayant environ une demi-lieue de circonférence, encore plantée de quelques arbres épars.

6° Il y a bien la désignation exacte de l'emplacement de la maison, à un kilomètre de la petite plaine entre les arbres, sous les rochers ;

7° Il y avait l'étonnante distribution intérieure.

### LE SITE

Mais du sommet de la montagne, est-ce qu'on peut voir, comme le dit A. C. Emmerich, les ruines d'Ephèse et la mer et ses îles ? — « J'en doute ; je suis loin d'Ephèse ; entre Ephèse et ce point, il y a bien des montagnes ; comment voir, par-dessus, les ruines d'Ephèse ? »

« Il faut en avoir le cœur net, me dis-je » Et sans prendre aucun détour, j'escalade les rochers ; c'était rude d'abord ; mais au-dessus des rochers la montée est facile. J'arrive au sommet, et à mon grand étonnement et contentement, entre des montagnes à droite et à gauche, j'aperçois très bien au nord les ruines d'Ephèse, à huit kilomètres environ sans doute à vol d'oiseau, et à l'ouest, je vois très bien la mer et une île, l'île de Samos.

Ainsi ces paroles d'A. C. Emmerich : « Du sommet on apercevait, par delà les collines et les arbres, la ville d'Ephèse et la mer avec ses nombreuses îles » étaient vraies aussi.

Sans doute, je n'apercevais distinctement que Samos,

mais je n'en avais pas moins devant les yeux toutes les autres îles, que la lumière divine lui avait fait voir pour mieux désigner cette mer de l'archipel.

« Cet endroit est moins éloigné de la mer qu'Ephèse même. » — C'était vrai aussi.

Mais je n'avais point vu les ruines du château, situé dans le voisinage, bien que je fusse passé très près ; je ne les cherchai pas, les croyant un peu plus loin.

Je ne comprenais pas non plus de quel cours d'eau, singulièrement sinueux, entre cette colonie et Ephèse, il était question à la fin de ce passage ; ce ne pouvait être que le Caystre, et il est non entre les deux, mais au delà. Difficulté peu importante, me dis-je, qui peut s'expliquer par un manque de mémoire dans le récit ou par une circonstance que je ne connais pas. (Comme on le verra, c'est cette dernière explication qui est la plus probable). En somme j'avais là cependant :

1<sup>o</sup> Une *révélation* vraiment divine sur la maison habitée par la Très Sainte Vierge en cette montagne ; parce que cette révélation ne pouvait absolument venir que de Dieu ;

2<sup>o</sup> Un *récit* de cette révélation remarquablement exact.

Je ne dis pas *absolument* exact ; il peut, il doit y avoir quelques défauts ; autrement ce ne serait plus une révélation privée, où la *révélation Divine* est transmise par une personne *abandonnée à elle-même, après l'action Divine* ; ce serait, comme l'Écriture sainte

la parole de Dieu transmise par une personne encore *actuellement inspirée et dirigée par Dieu.*

J'étais étonné et presque accablé de cette découverte.

Le soir venait, je redescendis à Aya-Soulouk. Là on connaissait bien cette chapelle ; on l'appelle Panaghia-Capouli (Porte de la Très Sainte Vierge). Chaque année certains chrétiens y viennent de loin fêter l'Assomption, et, chose singulière, on ne m'en avait point parlé !

Les jours suivants, mercredi, jeudi et vendredi, je retournai à la sainte maison ; j'y priai un peu ; j'en levai le plan, tel que je le donne ici, et je cherchai un peu le saint tombeau, dans les environs ; mais inutilement.

L'un de ces jours, je trouvai dans la sainte Maison un grand gaillard de 25 à 30 ans, qui, une hache à la main, cherchait à abattre une des pièces de bois formant le plancher. J'étais fort embarrassé. Je me mis à genoux sans bruit vers l'entrée de la seconde pièce. Il m'entendit néanmoins, se retourna, et tout honteux, il sortit sans rien dire du tout.

Un de ces jours encore, je redescendis à Scala-Nuova (1). Je dis à M. Michalopaolo, qui m'avait donné l'hospitalité quelques jours auparavant, combien m'inté-

(1) (Voir la carte p. 12). Scala-Nuova est la ville la plus rapprochée de la Sainte Maison ; elle en est à environ 3 l. 1/2. Un sentier y conduit. C'est une ville de 9,000 habitants : 5000 Turcs, 3500 Grecs et le reste Arméniens et Juifs. C'est la Nouvelle Éphèse, comme l'indique son nom de Néapolis, d'Échelle Neuve ; elle en est à environ 5 à 6 lieues, au bas du versant opposé de la montagne. Son port est profond et assez fréquenté ; de la sainte maison même on aperçoit très bien la mer qui le forme, et l'île de Samos, qui le protège au sud.

ressait la petite maison que j'avais trouvée ; je m'informais si on pouvait l'acheter. Aussitôt il me fit venir le propriétaire de ces montagnes ; mais je ne jugeai pas à propos d'entrer en marché pour le moment.

Mon exploration était terminée. J'avais couru de tous les côtés, dans cette montagne, sans aucune précaution, pendant huit jours, et je n'avais trouvé aucun voleur ; je n'avais été inquiété par personne. Grâces en soient rendues à Dieu et à la Très Sainte Vierge ! Je me l'explique humainement, parce que l'attentat commis sur le gendarme la veille de mon arrivée, avait motivé l'envoi à Aya-Soulouk d'un petit peloton de soldats. A l'arrivée de ces soldats, les voleurs avaient sans doute jugé prudent de changer de montagne. Autrement je les aurais bien probablement trouvés dans la sainte maison elle-même, car il paraît que c'était assez souvent leur quartier général ! (*Panaghia Capouli* p. 53)

---

## CHAPITRE V

### MON RETOUR A SMYRNE.

Je racontai aux Pères ma découverte ; mais je dois dire que je n'eus aucun succès ; on m'écouta par politesse, mais froidement ; on ne fit point d'objections ; on laissa tomber la conversation et on parla d'autre chose.

Le P. Giampaolo, celui-là même qui m'avait fait le

billet grec pour les voleurs, que l'on appelait, il paraît, le *saint homme*, me prit à part, m'écouta avec intérêt et me donna des conseils pour faire reconnaître la réalité de cette découverte ; il me nomma des personnes de la ville, capables de donner sur ce point un jugement sérieux. Je ne pouvais suivre cet avis ; j'aurais été obligé de rester longtemps à Smyrne et j'étais forcé de rentrer en France.

J'allai voir sa grandeur Mgr Timoni. Pour lui, à ma première affirmation que j'avais retrouvé la maison de la Très Sainte Vierge, parfaitement conforme à la description d'A. C. Emmerich, à l'endroit de la montagne qu'elle désigne, il fut évidemment ému. Il prit sa vie de la Sainte Vierge d'après A. C. Emmerich, et m'interrogea sur tous les détails donnés par elle, et quand je lui eus bien expliqué et affirmé l'exactitude de ces indications, il dit : « C'est bien conforme aux traditions du pays. Pendant que Mgr Spaccapietra, dans un sermon, parlait à Ephèse même du séjour de la Très Sainte Vierge à Ephèse, mais de sa mort à Jérusalem, je me retournai vers un paysan, qui était derrière moi, et je lui dis : « Où est morte la Très Sainte Vierge ? — Dans cette montagne, me répondit-il, en me montrant la montagne au midi d'Ephèse. — « Eh bien ! Monseigneur, c'était le paysan qui avait raison, » repris-je.

Il paraît que je laissai à Monseigneur un croquis de cette maison, et le billet grec que m'avait fait le P. Giampaolo. Lui-même m'a rappelé depuis ces détails que j'avais complètement oubliés.

Je m'ouvris complètement alors à sa Grandeur. Je lui dis que sous la direction d'un de nos évêques de France, nous espérions prochainement établir une communauté de Prêtres-Religieux de l'Adoration Réparatrice; qu'une partie de ces religieux serait vouée très spécialement à la vie d'adoration, mais qu'une autre partie s'occuperait de toutes les œuvres ecclésiastiques ordinaires; qu'un certain nombre de sujets se présentaient, et que j'espérais pouvoir revenir assez promptement avec quelques confrères acheter la montagne, et y établir une petite communauté, si sa Grandeur le permettait. — « Mais certainement, me répondit Monseigneur, et je vous aiderai. »

C'était on le voit, l'accomplissement en perspective de mes vœux de 1866.

Une remarque importante à faire ici, c'est qu'avec les détails que j'avais donnés à Monseigneur et surtout avec le jeune Marco Armao, qui m'avait accompagné partout (voir p. 35) et qui restait auprès de lui, sa Grandeur pouvait se faire conduire à la sainte petite maison dès qu'elle le jugerait convenable. Cette maison était donc bien dès lors retrouvée et mise à la disposition de Mgr l'Archevêque de Smyrne.

Je quittai Smyrne le 22 octobre et j'arrivai à Rome le 27.

---

## CHAPITRE VI

## MON RETOUR A ROME

Je crus de mon devoir de porter à la connaissance du Souverain Pontife le résultat de mes recherches. Je n'avais point le temps de rédiger un mémoire à ce sujet. Sur les mesures que j'avais prises, (p. 40) je fis le plan de la sainte maison, tel que je l'ai donné et je remis à Monseigneur X. chargé des demandes d'audience, la lettre suivante :

†  
J. M. J.

Très Saint Père,

« Des recherches que je viens de faire à Ephèse et aux environs, il résulte, au jugement de Monseigneur l'Archevêque de Smyrne, que la petite maison que la Très Sainte Vierge a habitée pendant ses dernières années, est, non pas certainement et indubitablement, mais *probablement* retrouvée, et qu'on peut plus facilement espérer, Dieu aidant, de retrouver aussi le tombeau de notre Divine Mère, et avec des caractères d'authenticité tels que toute contestation deviendrait, il semble, impossible.

« Je n'ai pas cru, Très Saint Père, pouvoir me dispenser de faire part tout d'abord de cette nouvelle à Votre Sainteté, et de lui offrir de lui donner les dé-

tails, si elle daignait m'accorder dans ce but une courte audience particulière.

« Je baise, Très Saint Père, avec une grande vénération, les pieds de votre Sainteté, la suppliant de bénir

Son très humble, mais très soumis  
serviteur et fils,

Signé : GOUYET

Prêtre de l'Adoration Réparatrice de X. »

Rome, à l'Hotel de France près le Séminaire Français, le 29 octobre 1881.

Je n'étonnerai personne en disant que j'eus là moins de succès encore qu'à Smyrne. A Rome on n'accueille pas facilement les choses extraordinaires, pour de très bonnes raisons. Quand j'allai, plusieurs jours après, demander à Monseigneur [X. des nouvelles de ma lettre, il me reçut *très mal*, m'adressa je ne sais vraiment plus quels reproches. Je [n'eus que le temps de répondre que j'avais simplement prétendu accomplir un devoir, et que cela me suffisait; il m'imposa silence et me congédia.

J'eus cependant le bonheur de voir le Saint Père en audience publique et de recevoir sa bénédiction le 10 novembre, mais bien entendu je n'essayai pas de parler d'Ephèse.

---

## CHAPITRE VII

### RETOUR EN FRANCE

#### L'ŒUVRE PROJÉTÉE EST ABANDONNÉE.

A mon retour, je fis part à mon nouveau supérieur de ma découverte et aux trois confrères qui formaient la petite communauté dans laquelle j'entrai. Des difficultés ne tardèrent pas à surgir au sujet de l'œuvre qu'il fallait fonder. L'œuvre projetée pour laquelle, il y avait même eu déjà une ébauche de constitutions, était, je l'ai déjà dit, l'œuvre des Religieux de l'Adoration Réparatrice. C'était à cette œuvre que j'entendais me dévouer. Bientôt pour des raisons que je n'ai pas à rechercher, il sembla bon au Fondateur de modifier considérablement l'œuvre projetée ; il voulut bien d'ailleurs reconnaître ouvertement que ce n'était plus l'œuvre que je désirais, et trouver bon que je me retire le 12 juin 1882.

---

## CHAPITRE VIII

#### LETTRE A MGR TIMONI, RESTÉE SANS RÉPONSE.

Je n'étais plus en mesure d'aller avec des confrères acheter le terrain et fonder une petite communauté ; cependant j'attendis un an environ et j'écrivis enfin le 14

août 1883 l'état des choses à Mgr Timoni, lui offrant d'aller acheter le terrain, s'il était possible et *poursuivre l'œuvre commencée* autant qu'il serait en moi. Je ne reçus aucune réponse. Je supposai que Mgr n'agréait pas mes offres, et je pensai que je n'avais plus à ce sujet qu'à laisser agir la Providence.

Ainsi je n'ai pu donner suite à cette découverte 1<sup>o</sup> parce qu'à Rome, je n'avais trouvé aucun encouragement, comme cela devait du reste arriver, à la manière dont j'avais procédé ; 2<sup>o</sup> parce que l'œuvre des Religieux de l'Adoration Réparatrice, en voie de fondation, fut abandonnée ; 3<sup>o</sup> parce que je ne reçus aucune réponse de Mgr Timoni, à qui, il paraît, ma lettre n'était pas parvenue.

Pour cette œuvre d'Ephèse, je ne voyais donc plus rien à faire.

---

## CHAPITRE IX

### PRÊTRE LIBRE A PARIS.

Pour la fondation des Religieux de l'Adoration Réparatrice, les circonstances n'étaient pas plus favorables. Je savais, il est vrai, qu'un certain nombre de prêtres à Paris désiraient cette œuvre ; mais je savais aussi que le pieux Cardinal Guibert n'était pas disposé à l'établir. Je me décidai cependant en 1884 à

lui écrire en toute franchise, pour combattre respectueusement toutes ses objections. Il dit à son secrétaire, M. Reulet : « C'est une bonne lettre, je veux la recevoir. » et quoique déjà souffrant, il me reçut en effet, et à mon grand étonnement, il m'expliqua ouvertement et longuement quelle était sa manière de voir à ce sujet, et il conclut naturellement qu'il ne voulait pas que je m'occupe de cette œuvre, et à cette condition il me donna les pouvoirs que je désirais et m'offrit une place. Je remerciai Son Eminence pour la place, en lui disant que je désirais rester prêtre libre.

Après la mort du vénéré Cardinal Guibert, j'ai exposé bien plus longuement à Mgr Richard ce qui me portait à m'occuper de l'œuvre. Il m'a toujours reçu et écouté avec une grande bienveillance, et je ne saurais trop lui en témoigner ma reconnaissance et mon admiration, mais il maintint longtemps la défense de m'occuper de l'œuvre, qu'il serait pourtant heureux certainement de voir naître dans de bonnes conditions. Il s'est ainsi écoulé une dizaine d'années, pendant lesquelles j'ai pu me livrer à l'étude.

---

## CHAPITRE X

### TOURNURE DES CHOSSES A SMYRNE.

Que s'est-il passé à Smyrne pendant tout ce temps-là ? Les Pères Lazaristes, on le pense bien, ne donnèrent

aucune suite à ma communication. Le Père qui était alors supérieur, m'écrivit qu'il se rappelle à peine ce que je disais avoir découvert ; mais il ajoute qu'ayant fait quelques années après le pèlerinage de Jérusalem et pris avec lui les révélations d'A. C. Emmerich *Il fut si frappé de la conformité de ses descriptions avec l'état des lieux, qu'il a complètement changé d'opinion à son égard.*

Pour Mgr Timoni, il se rappelait certes bien tout ; il était très étonné de ne recevoir de moi aucune nouvelle ; il attendait et ne parlait que peu ou point de ma découverte.

---

## CHAPITRE XI

### CONSTATATION FAITE PAR LES PÈRES LAZARISTES QUE LA MAISON EXISTAIT BIEN.

Cependant le temps passait. La Providence qui voulait poursuivre ses desseins, envoya à Smyrne, en 1886, comme supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui y tiennent l'Hôpital Français, la sœur de Grancey (1) poursuivie aussi depuis longtemps, il paraît, de l'idée de faire faire des recherches dans la montagne d'Éphèse

(1) Comme les membres de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul n'ont rien fait que d'honorable dans toute cette affaire, je crois pouvoir et devoir les nommer, comme tout le monde les nomme à Smyrne.

pour trouver la maison de la Très Sainte Vierge décrite par A. C. Emmerich. Elle sut à Ephèse qu'un prêtre Français était venu faire des recherches, mais qu'avait-il trouvé? Elle s'en informa bien des fois, m'a-t-elle dit, mais personne ne pouvait ou ne voulait la renseigner. Elle pressait néanmoins les Pères Lazaristes et surtout celui qui était l'aumônier de l'hôpital, M. Jung, d'aller explorer la montagne. Ce fut longtemps en vain. Enfin elle lui dit un jour : « Vous dites qu'il n'y a rien ; allez au moins le constater. » Cela lui parut une bonne raison : « C'est vrai, dit-il ; on n'en parlera plus. » et il consentit dès lors à y aller.

En même temps, il paraît, s'était engagée chez les Pères Lazaristes une discussion à ce sujet. Quelques-uns ayant lu A. C. Emmerich faisaient valoir la gravité de ses révélations ; les autres qui n'avaient rien lu, soutenaient qu'il n'y avait là que des rêveries de fille. Pour en finir, il est décidé qu'on ira voir, et l'aumônier de l'hôpital, M. Jung, est chargé de l'exploration.

Il aurait pu prendre avec lui l'abbé Marco Armao, mon ancien guide, devenu prêtre de la cathédrale de Smyrne, qui lui était assez connu ; mais il n'en eut pas même l'idée sans doute. Il partit avec deux autres compagnons pour bien établir *qu'il n'y avait rien*, et en finir une fois pour toutes, comme il disait, avec ces rêveries de fille ! (*Panaghia-Capouli*, p. 9)

Ces explorateurs coururent ainsi, comme moi, trois jours dans la montagne, et se trouvèrent enfin le troisième jour providentiellement devant la sainte maison,

le 29 juillet 1891 ; il y avait à peu près juste dix ans que j'avais eu le même bonheur.

Comme moi, et comme tous ceux qui ayant à la main le livre d'A. C. Emmerich, ont examiné, sans parti pris, sans intérêts opposés surtout, cette sainte maison ils furent frappés, à première vue, de la vraisemblance du récit de A. C. Emmerich, et après vérification faite, de son exactitude, et par suite de l'authenticité de la sainte maison.

Ainsi les Pères Lazaristes qui savaient d'ailleurs bien que j'avais trouvé *quelque chose*, mais qui n'y croyaient pas, et qui étaient partis pour bien constater *qu'il n'y avait rien*, constatèrent qu'il y avait bien la sainte maison de Mario (Panaghia-Capouli p. 9).

Ce qu'ils découvrirent donc véritablement, c'est qu'ils s'étaient trompés, eux, comme leurs confrères de 1881. Mais en vrais enfants de Saint-Vincent-de-Paul, ils le reconnurent bien simplement, et l'explorateur — le plus opposé — le premier. Ils méritèrent ainsi d'être choisis pour faire connaître et vénérer la Sainte Maison. Je les en ai félicités et je les en félicite de nouveau de bon cœur.

Comprenant dès lors l'importance de cette découverte, la Sœur Supérieure et les Pères Lazaristes songèrent à acheter la montagne où se trouve le sanctuaire si abandonné, et ils finirent heureusement par y réussir.

---

## CHAPITRE XII

## DÉCOUVERTES FAITES ENSUITE PAR LES PP. LAZARISTES

A partir de leur première découverte, les PP. Lazaristes ont étudié les lieux avec soin. Ils ont retrouvé les ruines du château, situé dans le voisinage. Ils ont reconnu aussi de petits enfoncements qui paraissent correspondre aux stations du chemin de la croix établi par la Très Sainte Vierge ; mais pour le tombeau de Marie qui doit se trouver à la douzième station de ce chemin de croix, représentant le Saint Sépulcre, jusqu'à présent, ils ne l'ont point découvert.

En revanche ils ont retrouvé des restes de construction, des tombeaux, un certain nombre de pierres portant des inscriptions en lettres hébraïques et grecques, une plaque de marbre avec une belle croix grecque, une médaille représentant saint Jean, avec cette inscription : *Ecce Filius tuus*. Tout cela montre assez qu'il y a eu là quelque chose d'important.

Mgr Timoni, voulant se rendre compte par lui-même des rapports qui lui avaient été faits, se transporta sur les lieux, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1892, et après avoir vérifié tout ce qui concerne la sainte Maison, il dressa un procès verbal, terminé par cette déclaration :

« Ayant lieu d'une part, vu les hommages rendus tant à la bonne foi qu'à la vertu d'A. C. Emmerich par ses

Supérieurs et ses contemporains, de penser que ses révélations méritent au moins une certaine créance ;

« Constatant d'autre part, livre en main et de nos yeux, la CONFORMITÉ PARFAITE qui existe soit pour le lieu, soit pour la maison elle-même, entre les ruines que nous avons visitées et ce que dit la voyante de la maison de la Sainte Vierge à Ephèse ;

« Sachant de plus que les traditions locales, encore tout dernièrement et tout spécialement consultées à ce sujet, affirment de la manière la plus positive que la Très Sainte Vierge a habité en trois endroits différents, aux environs d'Ephèse, et en dernier lieu à Panaghia-Capouli, où elle serait morte et OÙ ELLE AURAIT SON TOMBEAU ;

« Nous inclinons fortement à croire que les ruines de Panaghia-Capouli sont vraiment les restes de la maison habitée par la Sainte Vierge, et nous prions cette Bonne Mère de nous aider à faire pleine lumière sur une question qui intéresse à un si haut point l'Église de Smyrne d'abord, puis l'univers catholique tout entier.

Signé. A. P. TIMONI,

Archevêque de Smyrne, vicaire apostolique. »

(Panaghia-Capouli, p. 72).

---

## CHAPITRE XIII

## IDENTITÉ DE LA MAISON DÉCOUVERTE EN 1881 ET EN 1891

Comme je l'ai dit (p. 46), avant d'aller explorer la montagne, pour constater « qu'il n'y avait rien » les Pères savaient qu'un Prêtre Français était déjà venu faire cette exploration, mais ils ne savaient pas au juste ce qu'il avait trouvé, et ils ne croyaient pas, vu leur état d'esprit, qu'il eut rien trouvé d'important.

Quand à leur tour, ils eurent trouvé, et qu'ils eurent annoncé leur découverte à Mgr Timoni, sa Grandeur leur déclara qu'ils n'étaient pas les premiers, que ce devait être la même maison trouvée par moi en 1881.

Et bientôt il n'y eut plus de doute possible, car le jeune homme qui m'avait accompagné, Marco Armao, alors étudiant Ecclésiastique, devenu depuis prêtre de la Cathédrale de Smyrne, étant allé en pèlerinage à la sainte Maison, avait bien naturellement reconnu cette sainte Maison, dont il m'avait aidé à lever le plan.

Mais personne ne savait ce que j'étais devenu.

De mon côté je ne savais pas ce qui était arrivé, et j'étais assez étonné de n'entendre parler de rien.

Enfin l'année dernière, 1896, j'appris de divers côtés que les PP. Lazaristes s'étaient mis à chercher à leur tour, et qu'ils avaient trouvé quelque chose. A leur maison Mère à Paris, on ne me donna pas de renseignements. Mais bientôt je pus voir un prêtre que je con-

naissais bien, qui avait visité avec soin et avec beaucoup de bonheur, la sainte Maison. Je lui dis, comme je le croyais, que cette maison trouvée par les Pères Lazaristes en 1891, je l'avais déjà trouvée moi-même en 1881. Il n'en voulut rien croire, et il arriva alors une singulière histoire.

Sans aucune envie de tromper assurément, sous la simple influence de son incrédulité à ma parole, tous les renseignements que je lui demandai, se trouvèrent altérés.

« Cette petite maison n'était pas dans la montagne à droite, mais dans la montagne à gauche, en descendant du chemin de fer à Aya-Soulouk ; elle n'était pas à sept quarts d'heure mais à trois heures et demie d'Ephèse ; elle n'était pas, grâce à des réparations, en assez bon état de conservé' — c'était une ruine à hauteur de la ceinture ; il y avait *un peu d'eau* à côté, mais la belle source ne semblait pas y être ; elle était située au pied d'un rocher à pic ; un chat n'y grimperait pas !!! A l'intérieur, il n'y avait pas actuellement comme dans mon plan, deux simples alcôves, mais des chambres, ou du moins une chambre à droite. »

Vraiment ce n'était pas ma sainte petite maison !

Après avoir combattu quelque temps, je me dis : j'ai tort de m'entêter ; il n'a certainement pas l'intention de me tromper. C'est très singulier sans doute, mais il n'est pas impossible qu'on ait construit dans la même chaîne de montagnes, et même dans un site à peu près semblable, une chapelle sur le modèle de la

maison de la Très Sainte Vierge, et que je n'aie trouvé, moi, que cette copie, et que la vraie maison se trouve un peu plus loin, au pied du sommet suivant de la montagne, bien que pourtant d'après la connaissance que j'avais des lieux, cela me parût tout à fait invraisemblable.

Done sur ces réflexions, je me rendis, et je crus vraiment que ma petite maison n'était pas la maison véritable et que celle-ci n'avait été trouvée que par les Pères Lazaristes.

Naturellement pourtant je voulus m'en assurer, et j'écrivis immédiatement, le 22 mai, au R. P. Poulin, Supérieur à Smyrne des Pères Lazaristes.

Je le félicitai de sa découverte, et je lui dis que d'après les explications de Monsieur X... j'étais persuadé que je m'étais trompé, lorsqu'en 1881, j'avais cru avoir trouvé la vraie maison de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Ephèse ; que je n'avais, il paraît, trouvé qu'une copie, puisque la maison n'était pas comme je l'avais vue, mais de telle et telle manière.

Puis pour me faire reconnaître, je lui rappelais des circonstances de l'hospitalité qu'ils avaient bien voulu me donner en 1881.

Le Révérend Père me répondit aussitôt, le 29 mai, par une bonne et franche lettre bien digne d'un enfant de Saint-Vincent-de-Paul.

« Monsieur l'abbé,

« Tout est neuf chez nous depuis dix ans, la maison et les personnes ; vous nous pardonneriez donc de ne point nous rappeler vos traits. *Nous ne sommes pas cependant sans avoir entendu parler d'un prêtre avignonnais (je n'avais pas même laissé ma carte à Monseigneur et il avait pensé d'après certaine circonstance que je devais être du midi de la France) qui a logé au Sacré-Cœur, qui a cherché dans les montagnes d'Ephèse, qui a trouvé quelque chose (le Père va dire tout de suite quel était ce quelque chose) et qui était même sur le point d'acheter ce quelque chose pour une somme de de cinq mille francs, mise ad hoc à sa disposition par une pieuse dame de son diocèse.* » (J'ai dit ci-dessus de quel achat il avait seulement été question).

« Si vous êtes ce prêtre, Monsieur l'abbé, permettez-moi de vous féliciter, car vous avez été bien réellement le Christophe Colomb de Panaghia-Capouli, dont nous ne sommes que les Americ-Vespuce.

« Votre description répond absolument au vrai Capouli-Panaghya, jusqu'à la fontaine que vous signalez. » etc., etc.

On voit qu'il n'y a eu aucune hésitation de la part des Pères Lazaristes à reconnaître la priorité de ma découverte, c'est donc à tort qu'on leur a déjà fait un reproche de n'avoir rien dit, dans leur brochure « Panaghia Capouli » publiée peu de temps après cette lettre, de mon exploration antérieure. Il est facile de comprendre que ces explications n'auraient servi qu'à gêner

leur action et par suite à nuire à la cause de la sainte Maison, dont les intérêts devaient absolument l'emporter.

Et j'aurais moi-même gardé le silence, si, comme on l'a vu, des motifs impérieux, touchant également à la gloire de Dieu, ne m'avaient déterminé à parler.

---

## QUATRIÈME SECTION

### MON SECOND VOYAGE A SMYRNE

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

##### ENCOURAGEMENTS QUI ME FURENT DONNÉS.

Le R. P. Poulin terminait sa lettre en m'offrant gracieusement l'hospitalité dans le cas où je désirerais constater de mes yeux l'identité de la petite maison.

Assurément le désir de revoir ces lieux bénis était bien vif chez moi ; il s'augmenta, lorsque j'eus lu la brochure qu'il a publiée, « Panaghia-Capouli ou la maison de la Sainte Vierge près d'Ephèse. » (Oudin, rue de Mézières, n° 10 à Paris) et que j'eus vu qu'on n'avait point encore retrouvé le tombeau de la Très Sainte Vierge, qui, d'après A. C. Emmerich, doit se trouver près de là.

Cette brochure qui a paru en juillet dernier, (1896) fait d'ailleurs bien ressortir la parfaite conformité des indications données par A. C. Emmerich avec l'état réel des lieux, par des descriptions détaillées, des plans remarquables des montagnes et diverses vues de la maison.

Elle donne aussi, comme on l'a déjà vu, quelques pièces importantes pour établir l'authenticité de la sainte maison.

Voici ce qui acheva de me décider à faire ce second voyage.

A mon retour d'Éphèse, j'avais annoncé à mes supérieurs et à mes nouveaux confrères ma découverte, comme je l'ai dit p. 51. Mais depuis lors, depuis 14 ans, je n'en avais plus parlé à personne absolument. Je crus devoir m'en ouvrir à mon directeur, qui me conseilla d'en parler à notre vénéré Cardinal et de retourner à Éphèse.

Le Cardinal, qui connaissait la découverte des Pères Lazaristes, fut naturellement étonné d'apprendre que j'en étais le premier auteur, que je l'avais faite en 1881, et que cependant, je ne lui en avais rien dit ; mais, constatation faite de la vérité par la lettre même du R. P. Poulin, supérieur des Lazaristes de Smyrne, il me parut s'intéresser beaucoup à mon nouveau voyage et m'offrit même d'en faire les frais. Je remerciai son Eminence en lui disant qu'à mon retour, je lui demanderais autre chose, et en la priant de vouloir bien seulement me donner une lettre de recommandation pour Mgr l'archevêque de Smyrne et une autre pour Mgr l'évêque de Marseille, afin qu'il m'autorisât à dire la messe en mer. Voici les lettres qu'il me fit aussitôt : La première à Mgr de Smyrne est en latin ; je la traduis.

*Paris, 18 juillet 1896*

« Nous recommandons volontiers à la bienveillance de l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Smyrne, M. Gouyet, prêtre résidant à Paris et y exerçant d'une manière digne d'éloges, les fonctions ecclésiasti-

ques, qui entreprend un pieux pèlerinage à la maison de la Très Sainte Vierge.

« Je saisis bien volontiers aussi cette occasion de prier l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque d'avoir pour agréable les sentiments de vrai dévouement, avec lesquels je me dis son très humble et très respectueux serviteur dans le Christ.

*Signé : FRANÇOIS CARD. RICHARD,*  
Archevêque de Paris ».

Apostille de ma lettre à Monseigneur de Marseille.

« Nous recommandons très volontiers à la bienveillance de Monseigneur l'Évêque de Marseille, M. l'abbé Gouyet, qui réside depuis longtemps dans le diocèse de Paris, où il est autorisé à exercer le saint Ministère, et qui est recommandable par sa piété et ses vertus ecclésiastiques.

*Paris, le 18 juillet 1896*

*Signé : FRANÇOIS CARD. RICHARD,*  
Archevêque de Paris ».

Je ne pouvais me dispenser de faire aussi confidence de mon voyage à M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard, ma paroisse, qui, malgré mes remerciements, trouva moyen de me glisser une généreuse offrande de 500 francs en vue des fouilles à faire, fouilles qui malheureusement ne furent pas possibles, comme on le verra.

---

## CHAPITRE II

## QUELQUES VISITES A SMYRNE

Je partis de Marseille le 25 juillet et je débarquai le vendredi matin, 31, à Smyrne, où les Pères Lazaristes, que je n'avais point l'honneur de connaître, comme on l'a vu, m'accueillirent avec beaucoup de bienveillance.

L'un d'eux, M. Dumont, m'accompagna aussitôt au palais de Sa Grandeur, Mgr Timoni.

— Me reconnaissez-vous, dis-je, Monseigneur ?

— Mais je crois bien, je pensais souvent à vous ; je me disais : Qu'est-il devenu, ce prêtre ? Comment ne m'a-t-il pas écrit, comme il me l'avait promis ? Mais s'il vit encore, il va apprendre ce qui se passe ici, et il va venir, et en effet, vous voilà. »

J'affirmai à Sa Grandeur que je lui avais bien véritablement écrit en 1883, et je m'étonnais qu'elle n'eut pas reçu ma lettre ; mais d'après les explications qu'elle me donna, je vis que ce n'était pas du tout étonnant.

Je dis à Monseigneur ce qui m'était arrivé et nous reparlâmes des visites que j'avais eu l'honneur de lui faire en 1881. Sa Grandeur m'expliqua, — ce n'était pas difficile, — pourquoi elle me croyait Avignonnais ; elle m'affirma qu'elle se rappelait très bien tout : que je lui avais bien parlé d'une personne qui m'offrait cinq mille francs ; que je lui avais fait un croquis de la maison trouvée ; que je lui avais laissé mon billet en grec moderne

pour les voleurs, que m'avait donné le Père Giampaolo, et qu'elle avait encore ces deux pièces.

Je ne me souviens plus du tout ces trois dernières circonstances ; mais je ne doute pas cependant que Monseigneur n'ait raison, puisqu'il a les pièces.

Puis tout à coup, sa Grandeur me dit :

« Le jeune homme que je vous avais donné pour vous accompagner, est prêtre aujourd'hui.

« Allez donc chercher Dom Marco, » dit-elle aussitôt à un serviteur.

Et Dom Marco arriva, et nous nous reconnûmes bien facilement et nous nous embrassâmes avec joie.

Dom Marco me raconta comment, à son premier pèlerinage à Panaghia-Capouli, à quinze ans de distance, il avait aussitôt reconnu les lieux et la petite maison, dont il m'avait aidé à lever le plan, comme je l'ai dit.

---

## CHAPITRE III

### TOUCHANTS SOUVENIRS DE PANAGHIA-CAPOULI

#### MON ÉTUDE DES LIEUX.

Le lendemain 1<sup>er</sup> août, j'étais à Panaghia-Capouli. J'ai eu le bonheur d'y rester 24 jours, de dire chaque jour la sainte messe dans la petite Maison où la Mère de Dieu a passé ses neuf dernières années, où elle a tant prié et souffert pour nous, où elle a reçu le saint Viatique de la main de saint Pierre assisté des autres Apôtres, où elle a enfin offert sa mort pour nous en union avec celle de son divin Fils. J'ai eu le bonheur de parcourir chaque jour, approximativement du moins, le chemin de la Croix dont la Très Sainte Vierge a placé elle-même les stations, de manière à représenter véritablement le chemin de la Croix de Jérusalem, et où en le parcourant chaque jour ainsi pendant ces neuf ans, elle a renouvelé en elle, à la gloire de son divin Fils et pour le salut du monde, les douleurs de sa Passion.

Quels touchants souvenirs !

Pendant ces 24 jours, j'ai vérifié de nouveau avec le plus grand soin, sur le terrain, toutes les indications d'A. C. Emmerich.

Pour les indications concernant la maison, sa situation et sa distribution, je n'ai rien à ajouter tout est exact et clair.

Pour le chemin de la Croix, les lieux se prêtent bien

à la reproduction du chemin de la Croix de Jérusalem ; mais les pierres posées d'abord par la Très Sainte Vierge et ensuite par saint Jean pour marquer les stations, n'ont pu jusqu'à présent être découvertes. On a bien trouvé, je l'ai dit, des pierres portant des lettres hébraïques ; j'en ai trouvé une moi-même le 11 août, mais elles ne répondent pas aux pierres décrites par A. C. Emmerich. On est réduit à des signes plus ou moins plausibles pour déterminer neuf des douze stations.

Il est possible que ces pierres aient été enlevées par la piété des fidèles ; mais il est possible aussi que saint Jean les ait fait placer assez profondément en terre pour qu'elles restent, ou du moins, pour que plusieurs restent encore cachées en terre.

Sur les *douze stations* de ce chemin de Croix, neuf seulement, comme je viens de le dire, peuvent présenter cette incertitude. Les trois autres en effet, celle de la grotte de l'Agonie, celle du Calvaire et celle du tombeau peuvent être retrouvées d'une manière certaine, sans le secours des pierres.

Pour les deux dernières, le Calvaire et le tombeau, les plus importantes évidemment, A. C. Emmerich donne beaucoup d'indications, bien suffisantes pour les retrouver : mais pour le tombeau lui-même, sa construction, etc., aucune de ces indications n'est plus apparente, puisque comme elle le dit, le saint tombeau est actuellement *sous terre*, p. 461. Les signes donnés par A. C. Emmerich n'en sont pas moins importants, parce qu'ils servi-

ront à faire constater l'authenticité du Tombeau, une fois retrouvé à l'aide des renseignements donnés sur sa position.

Il n'est pas difficile d'ailleurs de comprendre comment cette petite grotte du saint Sépulcre se trouve naturellement aujourd'hui recouverte de terre.

Cette grotte, d'après A. C. Emmerich, est dans une petite vallée. Par suite, chaque année, les pluies ont fait descendre sur elle une certaine quantité de terre ; or cette petite quantité amenée chaque année, fut-elle seulement d'un millimètre d'épaisseur, au bout de cent ans, avait  $0^m\ 001 \times 100 = 0^m\ 10$  c. et :  $0^m\ 10 \times 18$ , au bout de 1800 ans  $= 1^m\ 80$  c. ; donc la grotte du saint tombeau peut se trouver aujourd'hui à une profondeur de deux mètres peut-être. Il n'y a donc d'autre moyen de retrouver le saint tombeau que de faire des fouilles dans l'endroit ou les endroits présumés :

Pour les autres stations, et pour la même raison, il y a aussi quelques fouilles à faire, mais beaucoup moins difficiles et aussi moins importantes.

Une fois la nécessité de fouilles sérieuses, constatée, je n'avais plus de raison de rester sur la sainte Montagne : je n'avais pas les ressources indispensables. Force me fut donc de faire mes adieux à la sainte Maison de Marie et à ces lieux sacrés, arrosés si longtemps de ses larmes et sanctifiés par ses immenses souffrances.

## CHAPITRE IV

### GRACES DÉJÀ OBTENUES A PANAGHIA-CAPOULI.

De retour à Smyrne, je fis part à Mgr Timoni de l'état des choses. Il me dit quel avait été son désir à lui-même, malgré son état de souffrance, de monter sur la sainte Montagne, et son bonheur d'avoir pu y aller plusieurs fois en pèlerinage avec ses ouailles. Il me parla de l'entrain, de la piété des nombreux fidèles qui l'avaient accompagné, et aussi de plusieurs grâces obtenues. Il me cita en particulier la suivante qu'il se proposait de constater canoniquement.

Un ouvrier de Smyrne était atteint d'un mal d'yeux qui, malgré tous les moyens employés par les médecins, s'aggravait sans cesse. A l'occasion du pèlerinage à Panaghia-Capouli, et des grâces qui y avaient été obtenues, il conçut l'espoir d'être guéri lui-même, s'il pouvait mettre sur ses yeux une compresse imbibée de l'eau qui jaillit de la chambre même de la Très Sainte Vierge. Il s'en procura, mit la compresse le soir en se couchant et le lendemain matin, il était guéri.

---

## CHAPITRE V

## MON DÉPART DE SMYRNE ET MON RETOUR A PARIS.

Après m'avoir témoigné une bienveillance dont je n'étais pas digne, Sa Grandeur me donna pour notre vénéré Cardinal la lettre suivante :

*Smyrne, le 24 août 1896*

Eminence,

« L'abbé Gouyet vous revient charmé de son séjour à Capouli-Panaghia ; il est descendu de la Montagne sainte, plein de saint enthousiasme. Il a passé là-haut vingt-quatre jours qu'il considère comme les meilleurs de sa vie. Tous ses souvenirs de 1881 se sont réveillés.

« C'est consolant de penser qu'ici, dans cette sainte Maison, la Sainte Vierge a passé ses derniers jours, et que de là elle est montée au ciel. Quand on dit la Messe dans cette mystérieuse maison, on sent, je ne sais quelle sainte joie, une consolation. L'abbé Gouyet saura vous dire bien des choses, vous raconter ses émotions.

« Le jour où se fera la grande découverte du tombeau de la Sainte Vierge sera une fête, une joie dans toute l'Église. L'heure de la Providence ne parait pas encore arrivée ; elle arrivera, nous en sommes sûrs.

« J'embrasse la main de votre Eminence avec prière de me croire toujours.

De votre Eminence Révérendissime,

le très humble et bien dévoué

*Signé*: TIMONI

Arch. de Smyrne, vic. Apost. »

Je m'embarquai le samedi 29 août et j'étais de retour à Paris le samedi 5 septembre.

---

## CHAPITRE VI

### IL FAUT RETROUVER LE SAINT TOMBEAU.

J'avoue que je ne me proposais pas de retourner faire de nouvelles recherches à Panaghia-Capouli, bien que la découverte du tombeau me parut, Dieu aidant, facile. Je me disais que j'avais fait ce que je devais faire, et que, puisque je n'avais pas trouvé, c'est que le bon Dieu et la Sainte Vierge ne voulaient pas se servir de moi davantage pour cette affaire. Je me serais même reproché d'aller au delà, craignant d'y mettre de l'ambition ou de la volonté propre ; mais bientôt, je me suis demandé, si au contraire ce ne serait pas manquer de persévérance, de reculer devant des difficultés si petites, de ne pas même essayer d'employer les moyens naturels nécessaires, relativement faciles à trouver, quand il s'a-

git de procurer la gloire de Dieu et de Marie et de contribuer au salut de tant d'âmes. Pendant que je me livrais à ces réflexions, une pensée tout à coup me vint : « Le tombeau ! mais il est indiqué par TEL SIGNE, et je ne l'ai pas compris ! Si je l'avais compris *et que j'eusse pu faire les fouilles nécessaires*, il me semble bien que je l'aurais trouvé. » Cette pensée me frappa : il faut retourner et faire les fouilles, me dis-je, et quand même les recherches et les fouilles seraient plus longues et plus difficiles que je ne le prévois, est-il permis d'hésiter ?

« Dieu a voulu manifestement nous ouvrir deux nouvelles sources de grâces, la maison de la Très Sainte Vierge et son tombeau ; c'est évidemment pour cela qu'il a fait donner par A. C. Emmerich tant d'indications sur ce saint tombeau. Déjà nous avons le bonheur de posséder la sainte Maison, un peu d'efforts et de sacrifices et bientôt nous aurons le saint tombeau !

« Sans doute, il faut un nouveau voyage, qui ne peut être encore sans peines et sans dangers dans ces montagnes ; mais pour quelle meilleure cause pourrais-je sacrifier le reste de ma vie ?

« Il faut des fouilles, et par conséquent de l'argent, et je n'en ai pas. Mais mettons les choses au pis — peut être faut-il une vingtaine de mille francs — est-ce qu'il ne se trouvera pas des personnes pleines de foi, de piété, de générosité, qui seront heureuses d'offrir ou de contribuer à offrir cette somme à Dieu et à la Sainte Vierge ? »

Ces réflexions me déterminèrent. Si les Pères Laza-

ristes approuvent ce projet, me dis-je, je quêterai et je retournerai à Panaghia-Capouli.

Le R. P. Poulin à qui j'en avais écrit immédiatement, ayant accepté ma proposition, par sa réponse du 14 mai dernier, je n'ai plus songé qu'à l'exécution. C'est en grande partie dans ce but que j'ai fait l'exposé qui précède. Il me reste à le compléter, pour renseigner suffisamment les personnes à qui je veux m'adresser. Jusqu'à présent, je n'ai guère donné comme preuve de l'existence de la maison et du tombeau de la Très Sainte Vierge à Ephèse que les révélations d'A. C. Emmerich; j'ai à peine indiqué (p. 7) les preuves historiques qui m'ont porté moi-même à faire mes premières recherches. Assurément les révélations d'A. C. Emmerich, confirmées d'une manière si frappante, par les découvertes déjà faites, seront toujours les preuves les plus décisives.

Néanmoins les preuves historiques, quoique moins nombreuses qu'on ne le croirait sur ce point important, sont encore assez considérables, et la discussion de ces preuves jette un plus grand jour sur la question et montre le bien fondé des révélations d'A. C. Emmerich et de la cause d'Ephèse. Tous ceux qui s'intéressent à cette grande question, seront bien aises de pouvoir en juger. C'est donc un devoir pour moi de les exposer ici avec quelque développement.

---

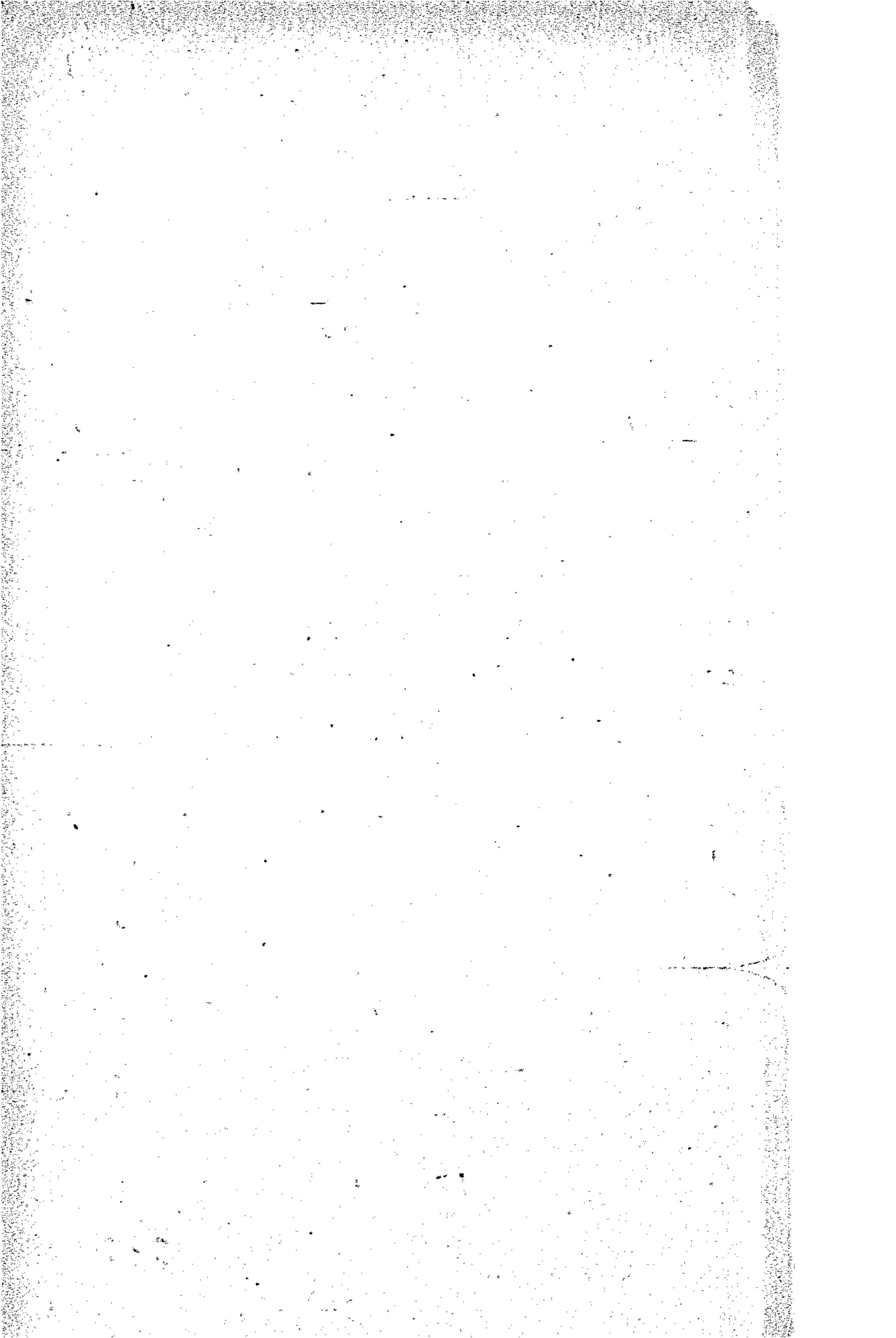
# **DEUXIÈME PARTIE**

**PREUVES HISTORIQUES**

**CONFIRMANT LES RÉVÉLATIONS D'A. C. D'EMMERICH**

**SUR L'HABITATION, LA MORT ET L'ASSOMPTION**

**DE LA TRÈS SAINTE VIERGE A ÉPHÈSE**



# DEUXIÈME PARTIE

## PREUVES HISTORIQUES

CONFIRMANT LES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH  
SUR L'HABITATION, LA MORT ET L'ASSOMPTION  
DE LA TRÈS SAINTE VIERGE A ÉPHÈSE

---

## PREMIÈRE SECTION

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

COMMENT EXPLIQUER L'ABSENCE DE DOCUMENTS, ET PAR  
SUITE, LES DOUTES QUI ONT TOUJOURS PLANÉ SUR LA  
MORT ET L'ASSOMPTION DE MARIE ?

Il est bien certain que la Très Sainte Vierge est morte : l'enseignement de l'Église, la tradition, l'histoire l'attestent d'une manière incontestable ; cependant quelques auteurs en ont douté dès les premiers siècles (TROMBELLI, *Summa aurea*, 2. p. 266) et certains en doutent encore (ARNALDI, *Super transitu B. M. Virginis*,

t. 1<sup>er</sup> ch. 1, Genuæ, 1879, cité dans l'Introduction aux œuvres d'A. C. Emmerich, p. 56).

Il est bien certain également que la Très Sainte Vierge est ressuscitée et montée au ciel en corps et en âme : l'enseignement de l'Église, la tradition l'attestent aussi d'une manière également incontestable ; cependant des auteurs et des saints mêmes en ont autrefois douté, et bien qu'il y ait obligation grave aujourd'hui de croire à la glorieuse Assomption de l'auguste Mère de Dieu, ce n'est pas un dogme de foi ; et par suite il n'y a pas d'hérésie à rejeter cette sainte croyance.

Comment expliquer ces doutes sur la mort et sur l'Assomption de Marie ? C'est d'autant plus difficile qu'une tradition qui remonte, — d'après des auteurs (*Summa aurea*, t. VIII, p. 240) et d'après tous les Pères du Concile du Vatican qui ont demandé la définition du dogme de l'Assomption (*Collectio Lacensis*, t. VII, p. 868) — jusqu'à ces événements eux-mêmes, porte que tous les apôtres avaient été miraculeusement convoqués auprès du lit de mort de Marie. On comprend ce concours solennel. Il s'agissait en effet pour Dieu d'assurer dans toute l'Église, sur toute la terre, le culte et la gloire de sa divine Mère, et pour cela, il convenait admirablement que les douze apôtres fussent témoins de sa sainte mort et de sa glorieuse Assomption. Mais alors comment pas un de ces augustes témoins, pas un des écrivains sacrés n'a-t-il écrit un mot sur cette sainte mort, ni sur cette glorieuse Assomption ?

• Pourquoi ce silence extraordinaire ?

Je n'ai vu nulle part l'explication nette et précise de ce problème ; nulle part, si ce n'est dans A. C. Emmerich : « Dieu a voulu, dit-elle, confier à la tradition et à une tradition contestée, ces faits si importants « cependant de la mort de la Très Sainte Vierge, de sa « sépulture et de son Assomption, afin d'empêcher l'esprit païen, encore si puissant à cette époque, de faire « invasion dans le christianisme ; sans cela on en serait « peut-être venu à faire de Marie une déesse » (*Vie V.* p. 470). Et elle raconte ensuite avec détails tous les moyens que prirent les apôtres pour cacher le tombeau (*ibid.*, p. 500 et 506), et pour ne laisser qu'aux premiers fidèles qui étaient dans la confiance la consolation d'en apercevoir encore quelque chose, (p. 507).

Cette révélation d'A. C. Emmerich montre en même temps comment on ne peut trouver de documents officiels, tels qu'on les voudrait sur l'Assomption de la Très Sainte Vierge, et comment cependant, par suite de la présence de tous les apôtres, avec la connaissance de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, la fête de cette Assomption fut aussitôt et nécessairement répandue et célébrée dans toute l'Église, bien qu'à ce sujet manquent aussi les témoignages écrits, (*Summa Aurea*, t. VIII, p. 240-1).

Cette révélation donne, il me semble, une explication bien naturelle et bien vraisemblable de la difficulté.

Dieu voulait que la très sainte mort et la glorieuse Assomption de sa divine Mère fussent connues et honorées dans son Église et pour cela que les douze apô-

tres y assistâssent ; mais il ne voulait pas, quand tous les peuples étaient païens et adoraient tant de dieux et de déesses, qu'on présentât à ces pauvres idolâtres un dogme qui eut pu bientôt altérer leur foi en un seul et unique Dieu, et les faire retomber, surtout à Éphèse, dans le culte si enraciné chez eux d'une mère des dieux. Dieu ordonne donc aux apôtres de cacher le tombeau de Marie, comme il avait lui-même caché le tombeau de Moïse (*Deut. 34, 6*) et, ainsi qu'il résulte des explications d'A. C. Emmerich, de ne parler de son Assomption que de vive-voix et prudemment parmi les fidèles, de même d'ailleurs que de plusieurs autres dogmes de foi et pratiques du culte.

On n'ignore pas en effet que dans la primitive Église, on n'enseignait les dogmes et les pratiques les plus sacrées du culte que progressivement aux catéchumènes (*Dict. de Theol. GOSCHLER, discipline du secret, Hefélé.*)

Par rapport à ce qui concerne Marie, on trouve même dans l'histoire des traces de l'ordre donné par Dieu de cacher son tombeau. Abulfarage, sur lequel nous reviendrons plus loin, a écrit en effet : « Saint Jean ensevelit la bienheureuse Marie à Éphèse et personne ne sait où il l'ensevelit. » (*Assémani, t. III, 2 p., p. 318*). Pourquoi ne le sait-on pas ? Parce que évidemment saint Jean avait eu ordre de le cacher ; sans cela tout le monde l'aurait su.

Voilà donc la solution de ce problème ; mais, il s'en présente un second aussi embarrassant.

---

## CHAPITRE II

COMMENT PEUT-IL Y AVOIR A JÉRUSALEM UN TOMBEAU  
JUSTEMENT VÉNÉRÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE,  
SI ELLE EST MORTE A ÉPHÈSE ?

D'après ce qui vient d'être dit, on s'explique les doutes qui se sont élevés sur la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge, et à plus forte raison sur son âge, sur le lieu de cette mort. On comprend, bien qu'elle fût morte à Éphèse, qu'on ait pu en arriver, surtout en Occident, à croire qu'elle est morte à Jérusalem. Mais ce qu'on ne comprend pas, si elle n'est pas morte à Jérusalem, c'est qu'on nous montre son tombeau à Jérusalem dans la vallée de Josaphat. Sans doute les partisans d'Éphèse ont bientôt fait de dire que ce tombeau n'est point du tout le tombeau de la Très Sainte Vierge; qu'on n'en a parlé que fort tard, etc. Mais une tradition importante soutient que ce tombeau est le tombeau de la Très Sainte Vierge, et depuis qu'il a été retrouvé, au <sup>v</sup>e siècle, un peu avant l'épiscopat de Juvénal, dit Baronius (an. 48, 19), on y a élevé une basilique et on n'a cessé de le vénérer, et le Saint Siège y a attaché des indulgences. Admettre qu'il y a là une complète erreur, est vraiment difficile et pénible. Mais n'est-il pas impossible de donner une autre explication? Ou c'est le tombeau de la Très Sainte Vierge, ou ce n'est pas son tombeau;

il n'y a pas de milieu, semble-t-il. Eh bien si, il y a un milieu ; il y a une explication qui concilie heureusement et la tradition de Jérusalem et les droits d'Éphèse, et l'auteur qui a trouvé cette explication introuvée et introuvable, c'est encore A. C. Emmerich. La chose est très simple : dans un voyage à Jérusalem, au milieu de l'année 46, la Très Sainte Vierge faillit mourir de douleur en revoyant les lieux de la Passion de son divin Fils, et « on songea à lui préparer un Tombeau. Elle choisit elle-même une grotte du Mont des Oliviers (le Tombeau qu'on montre actuellement) et les Apôtres chargèrent un sculpteur chrétien d'y préparer un beau tombeau. Pendant ce temps-là, on dit plusieurs fois qu'elle était morte, et la nouvelle de sa mort, de sa sépulture à Jérusalem se répandit en d'autres lieux. Au moment où le tombeau s'achevait, elle se trouva guérie et assez forte pour retourner chez elle à Éphèse, où elle mourut réellement au bout de dix-huit mois. On eut en grande vénération le tombeau qu'on lui avait préparé sur le Mont des Oliviers ; plus tard on éleva une Église au-dessus ; et Jean Damascène — C'est ainsi que je l'ai entendu nommer : Quel est donc ce Jean Damascène ? — écrivit d'après la tradition, qu'elle était morte à Jérusalem et qu'elle y avait été mise dans le Tombeau. » (*Vie V. p. 470*).

Voilà une explication bien simple, — et honorable même pour l'Église de Jérusalem, — à laquelle on n'avait pas pensé, et nous verrons que malgré la discipline du secret, les preuves et les titres que Dieu a laissé subsis-

ter, permettent de reconnaître les droits supérieurs d'Éphèse, et par suite l'entière vérité du récit d'A. C. Emmerich.

La solution de ces deux premières difficultés : — pourquoi pas de documents apostoliques, et pourquoi un tombeau vénéré de Marie à Jérusalem, — éclaire singulièrement la question. La solution d'un troisième problème également rempli de difficultés : La chronologie des premières années de l'Église, augmenterait encore le jour nécessaire à nos recherches. La géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire. Nous connaissons les lieux dont il s'agit, Éphèse et Jérusalem ; si nous connaissions aussi les dates, nous y verrions clair. Demandons encore la solution de ce problème à A. C. Emmerich.

---

### CHAPITRE III

#### CHRONOLOGIE DES PREMIÈRES ANNÉES DE L'ÉGLISE

##### D'APRÈS A. C. EMMERICH

Que cette chronologie soit difficile, ce que dit Cornely (Introduction au cours d'Écriture Sainte, t. III, p. 341, de la chronologie des Actes des apôtres, qui en forme une partie importante), suffit pour l'établir : « Il faut d'abord noter, dit-il, que nous ne pouvons, pour la plupart des faits (des Actes des apôtres), arri-

ver à la certitude ; trois dates seulement sont suffisamment déterminées par saint Luc ; les autres s'appuient sur des conjectures plus ou moins certaines ; il n'est par suite pas étonnant que les interprètes des Actes aient proposé des systèmes *presque innombrables* de chronologie. » Il ne peut donc pas être bien téméraire pour A. C. Emmerich d'en proposer un de plus, et si le sien présente aussi ses difficultés, il faudra bien se garder, vu l'incertitude des autres, et l'autorité incontestable de la narratrice, de le rejeter trop vite.

Bien que quelques dates seulement semblent importantes pour notre question, je donne toutes celles qu'on trouve dans A. C. Emmerich, afin qu'on puisse mieux la juger.

J'y ai ajouté quelques autres indications tirées des Actes ou de quelque autre endroit de l'Écriture, pour qu'on se rende mieux compte de tout : mais l'origine de chaque date est indiquée entre parenthèses.

---

§ 1<sup>er</sup> TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PREMIÈRES ANNÉES DU  
CHRISTIANISME D'APRÈS A. C. EMMERICH.

1<sup>er</sup> du 45<sup>e</sup> du règne d'Auguste, près de 8 ans avant l'ère vul-  
gaire, 6 ans environ avant la mort d'Hérode (*Vie V.* 271),  
Sous les consuls Cossus-Cornelius Lentulus, et L. Cal-  
purnius Piso, par conséquent :

A. U. 753, olymp. 194, IV, (*Summa Aurea*, p. 842,  
p. 271),

**NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST**

e. J. C. Prédication de saint Jean-Baptiste (S. Luc, 3. 1), et quel-  
ques mois après, celle de Notre-Seigneur (1 p. 112 à 156)  
15<sup>re</sup> (Notre-Seigneur devait en commençant avoir 30 ans  
4 mois (S. Luc, 3, 23 ; 1. 11, parce qu'en mourant  
trois ans après, il avait 33 ans 4 mois (*Vie de la Sainte  
Vierge*, p. 191, *Vie de N. S.*, t. 6 p. 390).

(Notre-Seigneur pendant sa prédication, ne fit que  
trois Pâques.)

ans 3<sup>ans</sup> Mort de Notre-Seigneur ; 5 ans avant celle de Ti-  
mois bère (*Passion douloureuse* p. 406).

13<sup>is</sup> **I. ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE A JÉRUSALEM  
ET EN JUDÉE**

*S. Pierre à Jérusalem: Pasce agnos meos* (J. 21-15 ; 6.197)  
3 ans et demi.

19<sup>is</sup> Martyre de saint Étienne (6. 327) ; 1<sup>re</sup> persécution et dis-  
persion des disciples (*Actes*, xi. 19 ; 6, 327 ; *Vie V.*, p. 461).

20<sup>is</sup> Conversion de saint Paul (*Actes*, 9, 1, 19) le 25 jan-  
vier de l'an 36.

Conversion du Centurion Corneille (*Actes*, 10 et 11).

## II. L'ÉGLISE TRANSFÉRÉE AUX GENTILS ; PREMIÈRES ÉGLISES DES GENTILS

*S. Pierre à Antioche: Pasce agnos meos (J. 21. 16; G. 197)*

7 ans.

Notre-Seigneur avait fait préparer Éphèse pour sa mère (G. 89).

1<sup>re</sup> réunion des Apôtres à Jérusalem : PARTAGE DU MONDE :

1<sup>res</sup> missions (G ; 90. 328). Thomas et Thaddée en Arabie, 3 ans après la Passion (G. 323). Saint Jacques part pour l'Espagne, où il ne reste que 4 ans (G. 328).

Premier voyage de saint Paul à Jérusalem pour voir saint Pierre (*Gal.* 1. 18; *Act.*, 9, 26).

Saint Pierre quitte Jérusalem pour résider à Antioche (G. 88, 90, 323).

Accomplissement, il semble, de la prophétie de Daniel (9, 27). *Confirmabit autem pactum multis hebdomadu una etc.*

Marie est avertie de partir pour Éphèse ; Pierre et Jean la conduisent (G. 90. 331).

2<sup>e</sup> Persécution. Lazare et ses sœurs exposés en mer (G. 331; *Vie V.* 460).

2<sup>e</sup> Voyage de saint Paul à Jérusalem pour apporter des aumônes (*Act.* 11. 30, et 12, 25).

1<sup>re</sup> mission de saint Paul, après avoir été consacré évêque à Antioche.

37-38 ;  
22<sup>e</sup> ou 23<sup>e</sup>  
de Tibère

vers 38

vers 39

## SECONDE RÉUNION DES APÔTRES A JÉRUSALEM

*Le Concile — Les Missions lointaines.*

suite des 7 ans

La Sainte Vierge vient à Jérusalem avec saint Jean et saint Pierre pour le Concile (6. 89 et 90 : *Vie*, 469).

1.12<sup>e</sup> LE CONCILE : Le symbole des Apôtres ; les constitu-  
 Cali- tions apostoliques, l'abolition des rites judaïques, les  
 01 2<sup>e</sup> divisions hiérarchiques de l'Église, le départ des Apôtres  
 4<sup>e</sup> pour les missions lointaines (6. 90; 5. 304).

13<sup>e</sup> ; Martyre de saint Jacques (6. 328. 332. 337).

15<sup>e</sup> ; Emprisonnement et délivrance de saint Pierre (*Act.*, 12.  
 17<sup>a</sup>. 21).

Saint Paul assistait au Concile, motivé en partie par sa première mission (5. 304).

2<sup>e</sup> Mission de saint Paul en Grèce, de 43 à 46 (*Actes*, 15, 36).

Saint Denis va visiter Marie à Éphèse avec lui. (*Vie de A. C. Emmerich*, t. III, p. 310).

## SAINT PIERRE A ROME

*Pasce oves meas* (JEAN, 21, 17; G. 198)

25 ans.

44-18 janv. Après ses 7 ans à Antioche, saint Pierre part en 43, pour Rome, où il arrive le 18 janvier 44.  
de Claude 3<sup>e</sup>

46 1/2 — 6<sup>e</sup> Dernier voyage de la Très Sainte Vierge à Jérusalem où elle faillit mourir et où on lui prépara le tombeau de Gethsémani (*Vie V.* 469).

48 — 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> Mort à Éphèse de la Très Sainte Vierge l'an 48, à 64 ans de Claude moins 23 jours. (C'est la date indiquée par Eusèbe et par la tradition, acceptée par Baronius, (48. 4), confirmée par les révélations et le chapelet de sainte Brigitte, approuvés par l'Église).

Dernière réunion des Apôtres, pas de concile; dernier voyage de saint Pierre à Jérusalem (G. 91. 327 et *Vie de la Vierge*, 474 à la fin);

3<sup>e</sup> Mission de saint Paul à Éphèse, après le départ de saint Jean.

51 — 10<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> Voyage de saint Paul à Jérusalem.

11<sup>e</sup> de  
Claude

(Il n'avait point pour but d'assister à un nouveau Concile; mais sans doute de faire respecter le premier par ceux qui entravaient sa prédication. Jacques, Cephias et Jean n'étaient que de simples disciples (3. 180) Ces textes quand il s'agit de Pierre, le nomment *Pierre* et non pas Cephias (*Gal.* 2. 9 et seq.).)

69 — 13<sup>e</sup> Martyre de saint Pierre à Rome à l'âge de 99 ans (G. de Néron 323; BARONIUS, an 69).

## § 2. QUELQUES OBSERVATIONS SUR CE TABLEAU

Ce tableau peut fournir matière à de longues dissertations ; je me bornerai à faire quelques observations 1<sup>o</sup> sur les variantes qu'on trouve à ce sujet dans A. C. Emmerich ; 2<sup>o</sup> sur les dates principales de ce tableau ; 3<sup>o</sup> sur le concile de Jérusalem.

### I. VARIANTES D'A. C. EMMERICH

A. C. Emmerich a vu pendant sa vie certaines visions bien des fois, et elle en a raconté quelques-unes plusieurs fois, les racontant chaque fois comme elle se les rappelait ; de là sont venues un certain nombre de variantes.

Quelques dates de ce tableau sont données par A. C. Emmerich, sans variante, et avec une grande précision : la date de la création l'an 3997 avant la naissance de Notre-Seigneur, la naissance même de Notre-Seigneur, l'année 45 du règne d'Auguste, sous le consul Lentulus ; l'âge de Notre-Seigneur mourant, 33 ans et 18 semaines ; la mort de la Très Sainte Vierge l'an 48 ; son âge alors : 64 ans moins 23 jours.

Il n'y a pas la même précision dans les autres dates ; elles sont même données avec quelques variantes. Ainsi :

1<sup>o</sup> La Très Sainte Vierge est allée à Éphèse 3 ans, ou 5 ans, ou même 6 ans après la Passion (6, 90, 331 ; Vie V. p. 460.) Il faut remarquer qu'il peut bien n'y avoir pas grand écart dans ces manières de parler, suivant qu'on tient compte ou pas des fractions. Ainsi les trois

jours de sépulture de Notre-Seigneur ne formaient qu'un jour et deux fractions de jour, en somme 36 heures environ. Les 5 ans pourraient bien n'être que les 3 ans avec 2 fractions négligeables, et même les 6 ans, parce que ces 6 ans sont compris en deux périodes de 3 ans, dont chacune pourrait bien ne contenir qu'un an et deux fractions.

Il se peut assurément aussi qu'il y ait là de petites erreurs venant d'un manque de mémoire.

La date de l'année de la mort de la Très Sainte Vierge est donnée d'une manière précise, sans variante : c'est l'année 48, comme on l'a dit.

Il n'y a pas de variantes non plus pour son âge alors : 64 ans moins 23 jours.

Cet âge de 64 ans moins 23 jours, semble bien indiquer qu'elle est morte le 15 août, 23 jours avant le 8 septembre, fête de sa naissance.

Mais pour le mois et la date du mois, il y a des variantes. En 1821, elle indique que le jour de cette mort tombait le 10 août, mais qu'il ne tombait pas chaque année le même jour (*Vie V.* p. 475). Une autre fois (p. 489) elle a dit aussi qu'elle était peut-être morte deux mois plus tôt.

Donc d'après ses communications, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude, ni le mois, ni la date du mois de cette mort.

Pour le concile, il y a aussi des variantes ; il fut tenu environ 6 ans et demi après la Passion, d'après un premier passage (6. 90) et d'après deux autres (6. 331 et *Vie V.* 469) 5 ans et 3 ans, c'est-à-dire 8 ans, qui à cause des fractions d'années complées dans les deux

périodes, pourraient bien se réduire au même chiffre de 6 à 7 ans. Donc le concile a dû se tenir, comme je l'ai marqué, en l'an 40 ou 41 ou encore au commencement de 42, pendant qu'Agrippa était à Rome. En revenant de Rome Agrippa fit son entrée solennelle comme roi à Jérusalem (V. GUÉRIN, *Jérusalem*, in-8°, p. 97) et pour plaire aux Juifs, comme plusieurs le pensent (CORNEL L. *Act.*, 12. 1, t. 17, p. 257) il fit tuer saint Jacques et emprisonner saint Pierre.

Après le concile eut lieu le départ des Apôtres pour les contrées lointaines (5. 304).

4° Mais c'est pour saint Jacques le Majeur qu'il y a le plus de variantes. Elle place son martyre 8 ans après la Passion, avec un séjour de 4 ans en Espagne seulement (6. 328-337); ailleurs elle le met 12 ans après la Passion, de l'an 46 à 47 (*Leben und Leiden*, edit. in-4°, p. 1118) et ailleurs encore elle le voit présent à la mort de Marie en 48.

Mais elle dit elle-même qu'il y avait une méprise de sa part dans ce dernier cas. Il doit en être de même pour le martyre mis 12 douze ans après la Passion. Cette date serait en contradiction avec plusieurs autres de ses communications: saint Pierre, toujours d'après elle, n'était plus en Orient, après 43; il n'aurait donc pu y être emprisonné après saint Jacques en 46 ou 47: et de plus à cette date, d'après elle et la chronologie commune, Hérode Agrippa était mort. Il faut s'en tenir à la première date; saint Jacques aurait donc été martyrisé à Pâques de l'an 42.

A son retour d'Espagne, il aurait visité la Sainte Vierge à Éphèse (6.332), serait parti avant elle pour Jérusalem et après avoir peut-être assisté au concile, aurait été pris et mis à mort.

Ces inexactitudes sont, comme je l'ai déjà dit, inévitables dans les révélations privées, parce que la personne est abandonnée à elle-même, à sa mémoire, après l'action divine.

Du reste elles n'ont pas grande importance, excepté pour le concile; et pour le concile lui-même on a vu qu'elles ne peuvent faire varier sa date que de un à deux ans.

Après avoir montré l'erreur qui peut résulter de ces variantes, il est bon de voir la confiance que méritent les autres indications.

## II. OBSERVATIONS SUR LES DATES PRINCIPALES DE CE TABLEAU

1<sup>o</sup> La date de la création 3997 n'est rien autre chose, comme elle le dit elle-même, (*Vie V.*, p. 271) que la date de l'ère vulgaire, 4004, corrigée.

On sait en effet, comme le dit A. C. Emmerich, qu'il s'est glissé une erreur dans cette date de 4004, et les savants catholiques estiment aussi qu'elle est de sept ans (*Dict. de la Théol. cath.* GOSCHLER; V. ÈRE t. VIII p. 18, et V. DENYS-LE-PETIT, t. VI, p. 199); Dezobry la suppose de 5 ans seulement. Cette date vulgaire est celle du texte hébreu, d'Onkelos, des versions arabe et syriaque;

c'est celle de la Vulgate, celle que, sans l'imposer, suit l'Église, de préférence à celle des Septante et du martyrologe, que Marie d'Agreda prétendait lui avoir été révélée (*Cité myst.* 2 p. n° 138 et ailleurs; Procès, in-f° 1747, Promot, Animad. 18)

Cette date vulgaire, en dépit de tous les systèmes chronologiques et de toutes les rêveries des géologues, est la seule qui ait une véritable probabilité, et c'est celle que donne A. C. Emmerich, en la corrigeant comme l'ont corrigée les plus savants.

C'est assez extraordinaire !

2° L'année 45 d'Auguste, où elle place la naissance de Notre-Seigneur, est comptée comme le font divers auteurs, à partir de la mort de Jules César qui l'avait institué son héritier, et correspond bien au consulat de Lentulus qu'elle indique.

Cette date de 753 de Rome si merveilleusement donnée, ne diffère que d'un an de celle que l'on assigne ordinairement, celle de 754.

3° La date importante 37 à 38 du partage du monde entre les apôtres et de leur départ pour les contrées païennes est aussi assignée par Cornel. à Lap. et d'autres commentateurs.

4° Des auteurs ont donné des indications différentes pour l'âge auquel est morte la Sainte Vierge et par suite pour la date de cette mort ; mais pour cet âge, comme pour la date, il n'y a qu'une opinion vraiment probable, c'est l'opinion qui assigne l'âge de 63 ans et la date de l'an 48.

L'opinion qui assigne 63 ans à la Très Sainte Vierge à sa mort, est la seule opinion vraiment probable, parce que c'est l'opinion de l'Église.

L'Église a en effet non seulement approuvé les révélations de Sainte Brigitte qui affirment que la Très Sainte Vierge avait cet âge à sa mort, mais elle a approuvé d'une manière toute spéciale le chapelet de la même Sainte Brigitte, composé expressement pour faire honorer les 63 années de la Très Sainte Vierge. Trois Papes Léon X, Clément XI, et Benoît XIV, ont fait plus que de l'approuver, ils l'ont enrichi de nombreuses indulgences, et des miracles éclatants semblent avoir confirmé la vérité de cette révélation de sainte Brigitte, entr'autres : à Rome une malade dont l'état était désespéré, recouvra instantanément sa pleine santé dès que sainte Brigitte l'eut touchée de son chapelet (SURIUS, 23 juillet, cité par le P. Béringer, *Les indulgences*, t. 1<sup>er</sup>, p. 360). Il est clair que s'il était bien établi que le miracle a été fait, comme il semble, pour attester la vérité du fait sur lequel est basé ce chapelet, les 63 ans de la vie de Marie, il ne faudrait pas seulement dire que l'opinion de la mort de la Très Sainte Vierge à 63 ans est probable, mais il faudrait dire qu'elle est absolument certaine : Quod miraculo confirmatur. Dei testimonio confirmatur. — Ce qui est confirmé par un miracle, est confirmé par Dieu, dit avec raison Bellarmin (*De notis ecclesiæ*, lib. 4, col. 14).

Le moins qu'on puisse dire, c'est donc que cette opinion ainsi confirmée et approuvée, est grandement

probable, plus probable que toute autre, et même seule vraiment probable. Quelle probabilité présentent les quelques autres opinions, qui ne sont guère approuvées chacune que par leur auteur ?

Mais si la Très Sainte Vierge a vécu jusqu'à 63 ans, la date de sa mort en l'an 48, qui est d'ailleurs la plus ancienne, la plus commune, se trouve encore de là confirmée d'une manière particulière, car la Sainte Vierge, ayant enfanté Notre-Seigneur à 15 ans, se trouverait bien en l'an 48, avoir l'âge indiqué :  $15 + 48 = 63$ .

L'assertion d'A. C. Emmerich sur ces deux points, en les confirmant, est elle-même confirmée par de graves raisons.

Reste à parler de l'objet, et de la date 40 à 42, assignée au concile par A. C. Emmerich ; c'est là que se trouve la plus grande différence entre elle et les auteurs ecclésiastiques.

### III. OBSERVATIONS SUR LE CONCILE DE JÉRUSALEM

#### 1<sup>o</sup> Objet du Concile

Outre l'abrogation de la loi de Moïse, l'objet qu'elle assigne à ce concile et qui en relève considérablement l'importance : — la rédaction du Symbole, des constitutions apostoliques ; la division de l'Église en diocèses et par suite, de la détermination du centre de l'Église : Rome au lieu de Jérusalem, — ne peut, il semble, soulever, de grandes difficultés. La discipline du secret explique facilement qu'on n'ait point publié d'autres décisions que celles des observances légales ; mais il en peut être au-



trement pour la date de 40 à 42, qu'elle indique pour ce concile. Néanmoins cette date a pour elle de grandes vraisemblances.

## 2<sup>o</sup> De la date du Concile de Jérusalem.

Après que les Apôtres eurent travaillé trois ans et demi ensemble pour fonder l'Église dans la Judée, et trois à quatre ans pour établir à Antioche et dans les environs les premières églises des Gentils, comment penser qu'ils vont se disperser dans les contrées lointaines sans avoir fixé ensemble les bases de l'Église ? N'avaient-ils pas les lumières et l'expérience suffisantes pour cela ? Comment donc se mettraient-ils dans la nécessité de revenir de si loin pour une chose qu'ils peuvent et doivent faire tout de suite avec tant d'avantages ?

Comment surtout se sépareraient-ils sans avoir résolu la question des rites judaïques, soulevée dès la conversion de Corneille et des autres Gentils ? Est-ce possible ?

Et s'ils ne peuvent raisonnablement se séparer sans tenir ce concile, comment resteraient-ils 18 ans, de l'an 33 jusqu'à l'an 51, autour de Jérusalem, sans tenir ce concile et sans porter la bonne nouvelle aux nations lointaines, conformément à cette parole : *Evangelizate omnes gentes* ? Est-ce vraisemblable ?

Baronius, à l'an 51, indique deux raisons pour fixer ce concile à l'an 51 : l'exil des Juifs de Rome et par conséquent de saint Pierre et le texte de l'épître de saint Paul aux Galates, 2. 1. 9. Mais vraiment ces deux raisons sont complètement nulles.

1<sup>o</sup> Est-il bien vrai que saint Pierre soit sorti de Rome sous Claude ? Baronius cite lui-même un texte de saint Léon qui le nie. Et d'ailleurs quand même c'eût été pour saint Pierre une occasion commode de se rendre à Jérusalem, est-ce que les Apôtres étaient encore à Jérusalem ou aux environs ? Est-ce qu'il a été également facile de les convoquer et pour eux de répondre à cette convocation ?

Cette première raison n'a donc aucune force.

La seconde n'en a pas plus.

2<sup>o</sup> Le texte de saint Paul allégué ne se rapporte manifestement point au concile de Jérusalem. Le concile de Jérusalem a donné lieu à une décision solennelle : **APOSTOLI ET SENIORES FRATRES... VISUM EST ENIM SPIRITUI SANCTO ET NOBIS (Actes, 15-23. 28)**, et saint Paul (*Gal. 21-9*) au contraire ne parle point des apôtres, d'aucun apôtre, et dit que tout se termina entre lui et ses *trois* contradicteurs par un accord fraternel et cette convention : que désormais, lui, prêcherait aux Gentils et, eux, aux Juifs. Est-ce que c'est là la conclusion du concile de Jérusalem ? Est-ce que les Apôtres eussent pu abandonner les gentils à saint Paul, *comme ses trois contradicteurs de l'Église de Jérusalem*, et ne s'occuper, eux, que des Juifs ? Il y a là le plus singulier malentendu et la plus invraisemblable interprétation. Comme je l'ai déjà indiqué dans le tableau, dans ce texte de saint Paul, et d'après ce texte lui-même le Céphas, dont il est parlé, n'est point saint Pierre, puisque saint Pierre y est nommé *Pierre* deux fois en opposition avec Céphas. Ce Céphas, dont il est parlé clairement ailleurs en plusieurs

endroits, et les deux autres ne sont que de simples disciples, et non saint Jean et saint Jacques apôtres, comme le dit A. C. Emmerich, (3. p. 180), et des disciples, comme les circonstances le montrent, qui entravaient la prédication de saint Paul, en ne tenant pas assez compte de la décision du vrai concile.

Est-ce que saint Paul eut jamais parlé, comme il le fait, à saint Pierre, établi par Notre-Seigneur pour diriger les autres apôtres et le diriger lui-même? Est-ce que saint Pierre eût agi comme Céphas? Est-ce que saint Paul eût dit de saint Jean et de saint Jacques *apôtres*, qu'ils paraissaient être *quelque chose*?

Ces deux raisons pour reculer le concile de Jérusalem jusqu'à l'an 51 sont donc nulles, et il y a au contraire, on l'a vu, de fortes raisons de croire qu'il s'est tenu bien plus tôt, comme le dit A. C. Emmerich; mais il y a des objections.

### 3<sup>o</sup> Objections.

On objectera que d'après les Actes des Apôtres, il y a, entre le martyre de saint Jacques, l'emprisonnement, la délivrance de saint Pierre, la mort d'Hérode Agrippa, et le concile de Jérusalem, un intervalle considérable, toute la première mission de saint Paul qui a duré plusieurs années.

Il est vrai que dans les Actes, les choses sont ainsi racontées : mais y sont-elles racontées dans l'ordre chronologique? N'y a-t-il pas au contraire dans le récit des premiers faits, le martyre de saint Jacques etc.

une anticipation chronologique? Pour ce chapitre 12 et quelques autres, Cornely dit que l'ordre chronologique n'y est pas suivi comme dans les 7 premiers et les 16 derniers chapitres; mais seulement d'une manière synchronique (*Cursus Introd.*, t. III, 336-7). Un de ces cinq chapitres 7 à 12; le chapitre 12 pourrait donc bien être placé là par anticipation. Le texte et la division des Actes, et plusieurs autres raisons semblent porter à admettre cette anticipation.

D'abord le texte permet cette anticipation.

Quand saint Luc, chapitre 12, parle du martyre de saint Jacques et de l'emprisonnement de saint Pierre, etc., il ne dit pas du tout que ces faits ont suivi immédiatement les précédents; il se sert au contraire d'une expression large et vague: *Eodem autem tempore misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de Ecclesia..* C'est dans le même temps, mais cette expression sera encore vraie, si pour des raisons particulières, il rapproche des faits qui ne se sont passés que plusieurs années après.

De même, quand à la fin du chapitre 12, v. 25, il revient à Barnabé et à Saul, il ne dit pas qu'ils sont retournés à Antioche après les événements qu'il vient de raconter, mais au contraire, *après avoir rempli leur ministère: Barnabas autem et Saulus reversi sunt ab Jerusalemis, EXPLETO MINISTERIO.* Mais quel était ce ministère? C'était simplement d'apporter une somme d'argent pour aumône. Ce ministère a donc dû être aussitôt rempli, et le retour de Barnabé et de Saul à Antioche, après avoir rempli leur ministère, a dû s'accomplir,

ainsi que toute leur mission, dont, il est ensuite parlé, avant les événements racontés dans le chapitre 12.

Le Texte des Actes se prête donc bien à cette interprétation ; mais la division des Actes, le plan de saint Luc, s'y prête très bien aussi.

Saint Luc, ou plutôt l'Esprit-Saint, dans les Actes, semble vouloir consigner particulièrement deux choses de la dernière importance, comme le disent en d'autres termes, Cornelius à Lap. (*Argum. Duæ libri partes*) et Cornely (Introd. 3 p. 337) :

1<sup>o</sup> La fondation de l'Église à Jérusalem, et les persécutions des juifs contre l'Église naissante, par lesquelles ils achèvent de mériter leur réprobation, et 2<sup>o</sup> la translation de l'Église aux Gentils, c'est-à-dire à la race de Japhet, aux Grecs et enfin aux Romains : *Ideo, dico vobis, quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus* (S. MATH., 21-43). — C'est pourquoi je vous dis que le royaume de Dieu vous sera ôté, et qu'il sera donné à une nation qui en produira les fruits. — *Dilate Deus Japhet et habitet in Tabernaculis Sem.* — Que Dieu dilate Japhet, et qu'il habite dans les tentes de Sem » (*Gen.*, 9, 27).

Aussi après avoir raconté l'établissement de l'Église à Jérusalem, saint Luc ne s'occupe plus que de saint Paul, l'apôtre particulier des gentils ; tous les autres Apôtres sont laissés dans l'ombre. Et par suite pour terminer, et n'y plus revenir, les persécutions des Juifs contre l'Église, il raconte, avant d'en venir à saint Paul et au Concile qui va prononcer l'abrogation de la

loi de Moïse, la substitution de Rome à Jérusalem, il raconte, dis-je, par une juste anticipation, les derniers crimes des Juifs contre le Christ et contre Dieu ; le martyre de saint Jacques, et l'emprisonnement, le martyre prémédité de saint Pierre. Il peut ainsi faire après, sans interruption, l'histoire de saint Paul et de ses missions et de l'établissement de l'Église chez les gentils.

Les dispositions du texte et le but de saint Luc portent donc à admettre l'anticipation du chapitre 12 ; et les raisons évidentes indiquées (p. 98), de ne pas disperser les Apôtres avant qu'ils eussent réglé les graves difficultés soulevées par l'établissement de l'Église, et de ne pas les laisser non plus perdre leur temps pendant dix-huit ans autour de Jérusalem, comme le dit Cornelius pour leur première séparation (*Act. 12, 2*, p. 258, édit. Vivés) forcent à admettre cette anticipation.

Mais l'histoire de saint Paul donnée tout au long par les Actes, y force plus impérieusement encore.

Si le chapitre 12 des Actes est une anticipation, tout dans l'Apostolat de saint Paul s'explique facilement. Après sa conversion l'an 36, il a prêché à Damas, en Arabie, et de nouveau à Damas, d'où échappant à ses persécuteurs, il est venu 3 ans après sa conversion (1<sup>er</sup> voyage l'an 39 ; *Gal. 1. 18*) à Jérusalem, vers ses prédécesseurs dans l'Apostolat. Il a été en effet présenté par Barnabé, aux Apôtres (*Act. 9. 27*), et il a été bien probablement ordonné prêtre, s'il ne l'était pas encore. Puis après sa mission à Tarse, ses succès à Antioche, son second voyage à Jérusalem pour apporter des aumônes, à son retour

à Antioche, sur une révélation formelle de l'Esprit Saint, il a été consacré Évêque peut-être par Pierre lui-même, qui avait dû vers ce temps-là prendre possession du Siège d'Antioche. Et alors en même temps à peu près que les autres Apôtres, l'an 39 probablement, il entreprend sa première mission en Chypre et dans l'Asie Mineure, rentre à Antioche, et de là va une troisième fois, en 41 ou 42 à Jérusalem soumettre aux Apôtres, de retour également de leur première mission et rassemblés pour le Concile, la question de la circoncision et des observances légales.

Une quatrième fois, 14 ans après sa conversion, l'an 51 il va de nouveau à Jérusalem pour s'entendre avec les disciples judaïsants, qui entravent sa prédication.

Ainsi tout se tient et s'accorde.

Mais si on ne veut pas admettre l'anticipation du chapitre 12, alors saint Paul n'a pu être ordonné évêque pour entreprendre sa première mission que *dix ans* après sa conversion, comme le disent vraiment Cornelius à Lapede et Baronius et les autres (Cornel. *Chronotaxis*, an 45, et chap. 13) Est-ce vraisemblable ?

Saint Paul, ce vase d'élection, appelé si extraordinairement, si clairement par Notre-Seigneur lui-même à l'apostolat des nations, aurait été dix ans sans exercer cet apostolat ! Et qu'aurait-il fait pendant ces dix ans ? Il aurait prêché brillamment pendant trois ans à Damas et en Arabie, et un an à Antioche ; c'est tout.

Qu'a-t-il fait en attendant pendant les cinq à six autres années ? Rien, absolument rien. Est-ce admissible ? Est-ce croyable ?

On le voit, l'histoire de saint Paul, plus encore, parce qu'elle est consignée dans les Actes, que l'histoire des autres Apôtres, force à admettre que saint Luc a raconté par anticipation les événements du chapitre XII, et que suivant l'ordre chronologique ce chapitre devrait être placé après la première mission de saint Paul et le Concile, c'est-à-dire après les chapitres XIII, XIV, XV.

La première mission de saint Paul doit donc être considérablement avancée ; on conçoit qu'il en doit être de même de la seconde qui a dû naturellement se faire peu de temps après le concile de 43 à 46 environ. Il y a de cela deux indices que j'indique tout de suite ici, quoique je doive y revenir un peu plus loin, parce que ces indices de l'avancement de la seconde mission, font encore mieux voir la nécessité d'avancer aussi la première.

1<sup>er</sup> Indice. Il y a d'assez nombreuses preuves, comme on le verra bientôt, que saint Jean a prêché le premier à Éphèse et aux environs jusqu'à la mort de la Très Sainte Vierge, de l'an 38 environ à l'an 48.

Cela étant, si saint Paul a fait sa seconde mission de 43 à 46, comme je viens de le dire, on s'explique facilement ce texte des Actes :

*Mais comme ils traversaient la Phrygie et le pays de Galatie, il leur fut défendu par l'Esprit-Saint d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie ( Actes, 16. 6. )* Cette défense en effet leur est manifestement faite, comme l'a dit saint Chrysostôme, parce qu'alors saint Jean prêchait à Éphèse (ci-après, p. 155.) Mais si on recule cette seconde mission de saint Paul après 48, comme on

le fait ordinairement, on ne s'explique plus cette défense, parce qu'après 48, après la mort de la Très Sainte Vierge saint Jean n'y était plus, et que saint Paul pouvait y prêcher, comme de fait il y a prêché.

Il y a donc là un indice que saint Paul a fait sa seconde mission plus tôt qu'on ne le dit également.

2<sup>e</sup> Indice. Il est regardé avec raison comme certain que saint Denis l'Aréopagite a vu la Très Sainte Vierge ; un passage de ses ouvrages l'indique, et la tradition l'affirme.

Si saint Paul a fait sa seconde mission, sa mission en Grèce de 43 à 46, on s'explique bien facilement que saint Denis, converti, soit parti avec saint Paul, Priscille et Aquilla, pour Éphèse (Act. 18. 19), et qu'il soit allé voir la Très Sainte Vierge avec eux. Cela s'accorderait bien avec la tradition et la lettre de saint Denis mentionnées par Nubertin, Denis le Chartreux et Canisius. (RT-BADÉNÉJHA, *saint Denis*).

Mais en retardant la première et la seconde mission de saint Paul, comme on le fait habituellement, saint Denis est converti trop tard pour qu'il puisse voir la Très Sainte Vierge avant sa mort.

Ce qui concerne saint Denis est donc un second indice que les missions de saint Paul ont eu lieu plus tôt qu'on ne dit.

## § 3. RÉSUMÉ DE LA CHRONOLOGIE

D'A. C. EMMERICH.

En résumé la chronologie d'A. C. Emmerich a bien des raisons pour elle.

1<sup>o</sup> Il n'y a aucune raison de reculer le concile jusqu'en 51 ;

2<sup>o</sup> Plusieurs graves raisons portent au contraire à croire qu'il doit avoir eu lieu beaucoup plus tôt, de 40 à 41 ou 42 ; comme elle le dit.

3<sup>o</sup> Rien ne s'oppose à ce qu'on admette l'anticipation du chapitre 12, et l'histoire de saint Paul, de saint Jean et de saint Denis l'Aréopagite le demande impérieusement.

Outre ces confirmations favorables à A. C. Emmerich, il faut bien reconnaître que sa prodigieuse exactitude, comme on l'a vu, en géographie, ne permet pas de traiter légèrement sa chronologie.

En résumé, par la solution de ces difficultés préliminaires,

1<sup>o</sup> Nous avons une explication naturelle, plausible et même bien probable de ce fait extraordinaire : l'absence, dans les premiers siècles, de documents catégoriques sur la mort et l'Assomption à Ephèse de la Très Sainte Vierge, et nous accueillerons plus volontiers par suite les preuves que Dieu nous a laissées et de nouveau données.

2<sup>o</sup> Nous savons comment un tombeau a pu se trouver à Jérusalem, et nous sommes plus en mesure d'apprécier les témoignages des auteurs en faveur de Jérusalem.

3<sup>o</sup> Enfin nous avons montré que la chronologie d'A. C. Emmerich est rationnelle et probable ; nous n'aurons plus à y revenir et à embrouiller les explications suivantes par des discussions nouvelles à ce sujet.

Voyons maintenant, si, malgré tout, il reste encore, comme je l'ai dit, en faveur d'Éphèse des preuves assez convaincantes et assez décisives.

---

## DEUXIÈME SECTION

PREUVES DE RAISON ET DE CONVENANCE MONTRANT  
QUE LA SAINTE VIERGE N'EST PAS RESTÉE A JÉRUSALEM,  
MAIS A DU ALLER AVEC SAINT JEAN A ÉPHÈSE

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

LA SAINTE VIERGE NE POUVAIT RESTER A JÉRUSALEM  
A CAUSE DES PERSÉCUTIONS.

Les fidèles respectaient la règle posée par Notre-Seigneur : *Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam*, (S. MATH., 10: 23). — « Lorsqu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. »

Aussi dans la première persécution où saint Étienne fut martyrisé, beaucoup de fidèles s'enfuirent non seulement dans les diverses contrées de la Judée et de la Samarie (*Act.*, 8. 1), mais jusque dans la Phénicie, à Chypre et à Antioche (*Act.*, 11. 19). Les Apôtres, eux, restèrent (*Ib.*, 8. 1), parce que le temps marqué (les 3 ans et demi) n'était pas encore accompli.

Dans cette même persécution, comme le croit Baronius et plusieurs autres (CORNEL., *Act.*, 8. 1); ou dans une seconde, deux ans ou trois ans après, comme le dit A. C. Emmerich (6. p. 331), Lazare, sainte Madeleine,

sainte Marthe et quelques autres, furent exposés en mer.

Qui croira que sous le coup de pareilles persécutions, quand tous les fidèles fuyaient, les apôtres et surtout saint-Jean, aient laissé la Sainte Vierge à Jérusalem ?

Mais, répond-on, Marie voulait prier et souffrir dans les lieux où avait souffert son divin fils, et comme c'était la volonté de Dieu, elle n'avait rien à craindre des hommes.

C'était dans son cœur que Marie portait gravées ces douleurs de son divin Fils : *Marie conservait et repassait toutes ces choses dans son cœur.* (S. LUC, 2. 49), et la vue des Lieux saints, qui plaisait, il est vrai, à sa douleur, ne lui était point nécessaire. A moins donc que ce ne fut, comme on le dit, la volonté de Dieu, elle ne devait point rester à Jérusalem ; elle devait suivre la règle générale donnée par son divin Fils : *Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.* (S. MATTH., 10. 23) ; or la volonté de Dieu, était au contraire manifestement qu'elle abandonnât Jérusalem, comme on va le voir.

---

## CHAPITRE II

**LA SAINTE VIERGE NE POUVAIT RESTER A JÉRUSALEM, PARCE QUE LA VOLONTÉ DE DIEU ÉTAIT QUE JÉRUSALEM FUT ABANDONNÉE PAR LES APOTRES TROIS ANS ET DEMI APRÈS LE RENIEMENT DE SON DIVIN FILS.**

On ne peut douter de cette volonté de Dieu, quand on médite les textes qui suivent :

*Et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort et le peuple qui L'AURA RENIÉ, ne sera plus son peuple... Mais il confirmera son alliance avec un grand nombre DANS UNE SEMAINE, ET AU MILIEU de la semaine cesseront l'oblation et les sacrifices. ( DAN., 9. 26 ).* Ce texte est vraiment clair : une semaine, sept ans, sont accordés aux juifs pour confirmer l'antique alliance : trois ans et demi pendant la prédication de Notre Seigneur Jésus-Christ ; trois ans et demi pendant la prédication des apôtres, puisque les sacrifices mosaïques cesseront au milieu de cette semaine par le sacrifice de la Messe et de la Croix.

Donc après ces sept ans : *Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. (S. MATTH., 21. 43).* — Le royaume de Dieu vous sera enlevé, et sera donné à une nation qui en produira les fruits. »

Donc après ces sept ans, après les trois ans et demi de la prédication des apôtres, Jérusalem ne doit plus être la capitale du royaume de Dieu, le siège de

son Église, et par conséquent saint Pierre a dû quitter alors Jérusalem et transporter le siège de l'Église chez les gentils.

Mais la Très Sainte Vierge, elle, est-ce qu'elle pouvait rester à Jérusalem, dans la cité déicide ? — Pas plus, et même moins que saint Pierre, parce que la Très Sainte Vierge était l'Éluë, (l'Église), par excellence, la Mère et la Reine des Apôtres et des fidèles, et comme la première Éluë, la Mère de tous les enfants de Dieu, le membre principal de l'Église, elle était vraiment, suivant une manière naturelle de parler, qui prend la partie pour le tout, et la cause pour l'effet, elle était vraiment l'Église même. Dieu retirant le siège de l'Église de Jérusalem, devait en retirer sa mère.

Et d'ailleurs sans un miracle continuel, bien contraire, on le voit, aux vues de Dieu, elle n'aurait pu rester à Jérusalem, et si elle y fut restée, les Apôtres, les disciples et les fidèles qui avaient besoin de la voir et de lui parler, n'auraient pu le faire, à Jérusalem, qu'au péril de leur vie.

Quand A. C. Emmerich assure (6. 88) que Notre-Seigneur dit à saint Pierre qu'après sa mort, il ne devait rester que trois ans à Jérusalem, elle fait manifestement parler Notre-Seigneur d'une manière conforme aux prophéties, comme on vient de le voir.

Ces prophéties, bien comprises des Apôtres et de la Très Sainte Vierge, suffisent donc à nous persuader que la Très Sainte Vierge n'a pu rester à Jérusalem après l'an 37 à 38.

Quant à la seconde persécution qui fut, d'après A. C. Emmerich, la cause occasionnelle de la fuite de Marie et des Apôtres, les Actes ne nous en disent rien ; comme cette persécution ne causa pas de martyrs, puisque Lazare et ses sœurs échappèrent au danger, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Une autre raison montre encore l'impossibilité de faire rester la Très Sainte Vierge plus longtemps à Jérusalem.

---

### **CHAPITRE III**

**LA SAINTE VIERGE NE POUVAIT RESTER A JÉRUSALEM  
PARCE QU'ELLE EUT ÉTÉ SÉPARÉE DE SAINT JEAN, CON-  
TRAIREMENT AUX PAROLES DE SON DIVIN FILS.**

Notre-Seigneur, en donnant saint Jean pour fils à sa place à la Très Sainte Vierge, voulait évidemment que saint Jean se conduisit, comme il avait fait lui-même, c'est-à-dire qu'il exerçât le ministère apostolique comme lui-même avait fait ; qu'il choisit un centre de mission, comme lui-même avait choisi Capharnaüm, mais qu'il revint aussi comme lui, après chaque excursion apostolique, auprès de Marie. De ce commerce devait résulter une bien grande consolation pour sa divine mère et un bien grand bonheur aussi pour saint Jean, et Notre-Seigneur avait les deux en vue.

Quelle consolation, en effet, quelle joie pour la mère de Jésus, quand son bien-aimé fils adoptif viendrait lui raconter les prodigieux succès de son apostolat, la conversion de ces pauvres païens pour qui, avec son Divin Fils, elle avait tant souffert; lui dire leur reconnaissance, leur amour pour leur adorable Sauveur et sa divine Mère et pour Dieu! Quel bonheur aussi pour saint Jean de consoler ainsi cette mère bien-aimée, et de pouvoir aussi lui demander ses conseils et ses toutes-puissantes prières dans les nombreux dangers qui surgissaient à chaque instant!

Puis quel bonheur pour Marie de recevoir souvent de la main de Jean, son Divin Fils dans le Très Saint Sacrement, et pour Jean de le lui donner!

Mais évidemment pour que ce doux commerce eut lieu, ni Marie ni Jean ne pouvaient rester à Jérusalem, ni en Judée.

Qu'eut fait à Jérusalem et dans cette Judée ballue en tous sens pendant trois ans et demi par douze apôtres, embrasés de tous les feux de l'Esprit-Saint, qu'eut fait pendant dix ans le plus ardent des apôtres, saint Jean, *ce fils du tonnerre*? Quelles consolations eut-il pu trouver pour lui et pour sa divine Mère dans son ministère? Peut-on penser à enchaîner ainsi cet aigle? Et cependant quelques auteurs l'ont proposé.

Saint Jean ne pouvait donc pas rester à Jérusalem, ni en Judée, pendant que les autres apôtres étaient partis dans leurs missions. Il avait dû nécessairement gagner Éphèse, le centre de son apostolat.

Et Marie, par suite, ne pouvait non plus rester séparée de saint Jean à Jérusalem, comme d'autres auteurs l'ont aussi supposé.

Sans parler d'aucune autre considération, est-ce que c'eût été accomplir la parole de son divin Fils : « Voilà ton Fils » ? Évidemment non.

Donc pour cette troisième raison, pour accomplir les paroles dernières de son divin Fils, Marie, ne pouvait ni retenir saint Jean à Jérusalem, ni y rester séparée de lui.

Pour trois raisons donc la Sainte Vierge n'a pu rester à Jérusalem jusqu'à sa mort : 1<sup>o</sup> à cause des persécutions des Juifs ; 2<sup>o</sup> à cause de la répudiation de la synagogue marquée dans les Écritures ; 3<sup>o</sup> à cause des dernières paroles de son divin Fils. Sur ce point A. C. Emmerich a donc encore dit vrai.

Mais si elle n'a pu ainsi rester à Jérusalem, où est-elle allée avec saint Jean, au moment du départ des apôtres pour leurs missions, en l'an 37 ? Est-elle bien allée à Éphèse ?

---

## **CHAPITRE IV**

### **UNE PRÉPARATION PROVIDENTIELLE APPELAIT LA TRÈS SAINTE VIERGE A ÉPHÈSE AVEC SAINT JEAN**

A. C. Emmerich dit que Notre-Seigneur avait indiqué à sa divine Mère qu'elle devait se retirer à Éphèse, et

lui avait même fait déjà préparer une retraite (6. 88).

Et vraiment, il ne semble pas difficile de trouver des raisons de convenance, qui motivent ce choix. Qu'on veuille bien les considérer un instant.

Éphèse était dans l'empire Romain la capitale de la province d'Asie, le port le plus important alors de la côte de l'Asie-Mineure, le centre du commerce de cette contrée, le rendez-vous d'une multitude d'orateurs et de philosophes, le foyer des arts. Tout ce qui s'y faisait était aussitôt connu partout. Où saint Jean pouvait-il donc établir plus avantageusement le siège de son apostolat ?

Mais, ce qui est bien plus à considérer, Éphèse était un centre de religion et de superstition pour le monde entier.

Un centre de religion : car on sait que le paganisme n'était pas un pur amas d'erreurs, mais renfermait un fonds de vérités plus ou moins défigurées par le temps, par les passions humaines et par les oracles, les manifestations, les prestiges du démon.

Les peuples païens avaient conservé une certaine connaissance du Dieu Créateur, de la chute causée par le serpent tentateur, du Sauveur promis et de la Vierge dont il devait naître.

Et comme il n'y avait espoir de salut que par ce Sauveur et sa mère, tout le culte consistait à prier Dieu par les mérites de ce Sauveur futur et de sa sainte mère, au moyen surtout des sacrifices, qui représentaient l'acte principal de la rédemption.

Beaucoup de traits concernant ce futur Sauveur se trouvaient mêlés aux fables payennes ; je n'ai pas à m'en occuper ici ; mais beaucoup de traits aussi concernaient sa mère et de ceux-ci, il faut en dire un mot.

De même que beaucoup de dieux du paganisme n'étaient que les patriarches, les prophètes, les saints personnages de la Bible, figures du Sauveur, plus ou moins contrefaits et travestis ; de même les déesses n'étaient également que des images plus ou moins altérées et corrompues de sa mère (1 MACH., 3. 48 ; A. C. EYM. 5, p. 51. 102, et autres).

Et vraiment les traits qui se rapportent à la future Mère du Sauveur, sont si frappants et si extraordinaires qu'on est stupéfait de les retrouver là.

Toutes les nations en effet l'ont appelée dans leur culte, par ailleurs idolâtrique et faux : DAME DU CIEL, ÉTOILE DU MATIN ET LUMIÈRE DE LA MER, REINE DU MONDE ET TERREUR DES DÉMONS, SEULE MÈRE DE DIEU, MÈRE DE DIEU ET DES HOMMES, L'IMMACULÉE ; et à Rome, comme à Éphèse, on lui consacrait, outre ses autres fêtes, un mois entier, le mois de Mai, à Rome du moins (Voir dans de MIRVILLE, *des Esprits*, t. III. p. 106, le chapitre consacré à l'Archéologie de la Très Sainte Vierge).

Eh bien ! c'est à Éphèse qu'était le temple le plus célèbre, le plus magnifique de la terre entière, une des sept merveilles du monde, consacré à la future Mère de Dieu. Ils l'appelaient Diane, c'est-à-dire fille du grand dieu Jupiter, ou Artémise, c'est-à-dire d'après Platon,

amie de la Virginité (CORNEL. A LAPIDE. 17, p. 357-8, éd. Vivès). Et la vraie Diane, n'était autre, comme le dit encore (*Ibid.*) Cornelius à Lape, que la Bienheureuse Vierge Marie.

Sans doute ils n'en faisaient plus une simple fille d'Adam, élevée à la sublime dignité de Mère de Dieu, et le démon avait obscurci les révélations divines par cent autres révélations mensongères et pratiques superstitieuses, dont témoignent assez les 40.000 fr. environ de livres magiques qu'y fit brûler saint Paul (*Act.*, 19, 19).

Néanmoins, il est bien à croire que parmi tous les pauvres païens de tant de générations et de pays qui étaient venus prier là, un certain nombre de bonne foi, éclairés par la raison et par la grâce, avaient eu l'intention de prier comme Dieu voulait, c'est-à-dire par les mérites de cette future Mère de Dieu, dont ils avaient encore une certaine connaissance.

Or, de même que Dieu a, dans sa miséricorde infinie, récompensé les Mages, ces pauvres payens qui, en adorant les astres, avaient si longtemps attendu avec foi cependant l'étoile de Jacob, et les a conduits au berceau de Jésus, ne semble-t-il pas qu'il y eut aussi pour la miséricorde de Dieu un motif de convenance d'accorder — à ceux qui avaient tant et si longtemps, comme ils pouvaient, honoré la mère de Dieu, — la grâce de la connaître enfin d'une manière parfaite et d'être délivrés par elle de toutes les tromperies du démon ?

Et ne convenait-il pas aussi que ce fut Saint Jean, le

filz bien aimé de Marie, le théologien par excellence du Collège Apostolique, qui attaqué le premier cette métropole de l'Asie, de l'éloquence et de la philosophie grecque, des arts magiques et des prestiges du démon, qui instruisit le premier ces pauvres païens de ce grand mystère de la Maternité divine, qui leur apprit à honorer et à prier dignement cette vraie Mère de Dieu, et même qui la leur présentât, quand leur instruction eut été suffisante ? Car la raison et la tradition, comme nous le verrons, portent à croire que Marie n'a pas été sans visiter les premiers chrétiens d'Éphèse, comme elle avait reçu et béni les premiers chrétiens de Jérusalem.

Et ne convenait-il pas aussi à la Vierge de chasser, pour ainsi dire, directement le démon de ce Temple principal où il s'était servi d'elle pour faire offenser Dieu et perdre les âmes, et de s'y faire connaître dans son humilité, sa pureté et son admirable soumission à Dieu ?

D'ailleurs la proximité de la demeure de Marie dans la montagne, qui permettait à saint Jean de la visiter souvent, la paisible solitude de ces lieux et la facilité d'y retracer avec ressemblance le chemin de Croix de Jérusalem, augmentaient encore la convenance de cette retraite pour Marie.

Avec la présence et les prières de la Très Sainte Vierge, on s'explique mieux aussi les merveilles de cet apostolat de saint Jean dont la tradition nous a conservé un écho ; on ne s'étonne pas des coups — plusieurs fois réparés sans doute par l'obstination des païens — dont le Temple de Diane aurait été frappé d'après plu-

sieurs auteurs et A. C. Emmerich elle-même (G. 340).

Enfin, comme je l'ai déjà dit, pag. 114, ces combats de Jean au milieu de cette grande ville d'Éphèse, étaient pour lui et pour Marie suivant les desseins de Dieu, une source de mérites et de consolation.

Il semble donc que l'importance d'Éphèse, à tous les points de vue, mais surtout comme centre religieux, comme centre principal du culte rendu à la Mère de Dieu sur la terre, durant des siècles, explique le choix, d'ailleurs attesté par l'histoire, fait d'Éphèse, par Notre-Seigneur pour l'apostolat de saint Jean et pour la retraite de sa divine Mère.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il y a de graves motifs de reconnaître que Marie n'a pu rester à Jérusalem, mais qu'elle a dû aller à Éphèse avec saint Jean.

Après ces premières preuves, preuves de raisonnement, basées d'ailleurs sur des textes de l'Écriture et des faits historiques incontestables, il convient d'exposer en faveur du séjour et de la mort de la Très Sainte Vierge à Éphèse des preuves plus décisives ; je commence par la tradition d'Éphèse elle-même.

## TROISIÈME SECTION

### PREUVES FOURNIES PAR LA TRADITION

---

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>

##### § 1<sup>er</sup> Tradition vivace des Orientaux

On a vu, p. 79, pourquoi on n'a point de textes sacrés, ni d'actes authentiques, ni d'histoires contemporaines de la vie et de la mort de la Très Sainte Vierge à Éphèse; le paganisme obligeait à un prudent secret; mais toute la petite colonie chrétienne qui habitait dans la montagne autour de la Sainte Vierge, d'après A. C. Emmerich (*Vie V. p. 470*), mais les Éphésiens convertis par saint Jean, une partie du moins, avaient vu Marie et appris sa mort dans la montagne. Dès lors s'expliquerait-on que la mémoire de ces grands événements, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge, n'eut pas été religieusement conservée parmi ces chrétiens, dans cette église d'Éphèse, et ne fut pas parvenue jusqu'à nous? Non, on ne se l'expliquerait pas; le secret gardé pour un temps devant les païens, selon les vues de la Providence, oui; mais l'oubli, non.

C'est cette réflexion qui m'encouragea surtout à entreprendre mon voyage de recherches et d'exploration.

Il est impossible, me disais-je, si Marie est morte et ressuscitée dans la montagne d'Éphèse, qu'il n'y en ait plus de traces dans la mémoire des habitants et même sur les lieux ; et mon espoir n'a pas été trompé ; on l'a déjà vu et on va mieux le voir encore.

Et cette tradition, même seulement orale, fût-elle seule, qui pourrait en méconnaître l'importance ? La transmission ne demande qu'une vingtaine de vies d'hommes, et dans le peuple, où on n'écrit pas, et surtout en Orient, le récit des faits importants se fait et se reçoit avec le plus grand soin.

Grande est donc l'importance de constater si cette tradition existe ou n'existe pas.

Existe-t-elle cette tradition ? assurément.

On a déjà vu, p. 34, comment à mon arrivée à Smyrne, en 1881, j'en reçus l'assurance de la bouche même de sa Grandeur, Mgr Timoni, archevêque de cette ville :

« Autrefois, me dit-il, je partageais aussi cette opinion que la Très Sainte Vierge est morte dans la montagne d'Éphèse : car je suis un enfant du pays, et *c'est une opinion répandue parmi nous.* » Et ce qu'il ajoutait : que Mgr Spaccapietra lui avait fait abandonner cette opinion, n'infirmait en rien l'existence de cette tradition.

Et quand je revins le voir, après la découverte de la sainte maison et que je lui eus donné toutes les explications nécessaires ; « C'est bien conforme, me dit-il, aux traditions du pays. » et il me cita le fait suivant, déjà rapporté p. 47 et assurément très piquant :

« Pendant que Mgr Spaccapietra, dans un sermon,

parlait à Éphèse même du séjour de la Très Sainte Vierge dans cette ville, mais de sa mort à Jérusalem, je me retournai vers un paysan qui était derrière moi, et je lui dis : Où est morte la Sainte Vierge ? Dans cette montagne, me répondit-il, en me montrant la montagne au midi d'Éphèse. »

On le voit, il y a déjà là deux témoignages frappants et importants de la tradition orientale ; en voici d'autres plus frappants encore, ceux des Éphésiens eux-mêmes.

## § 2. La tradition des Éphésiens eux-mêmes appelés aujourd'hui Kirkindjotes.

Il est vrai, comme je l'ai dit p. 38, qu'à Éphèse ou Aya-Soulouk, parmi les quelques personnes que je pus interroger, aucune ne me parla de la mort de la Très Sainte Vierge dans la montagne, ni ne put m'indiquer la chapelle qui, selon moi, avait dû succéder à sa sainte Maison. Mais quand j'eus trouvé cette maison transformée en chapelle, alors on me dit bien que cette chapelle était consacrée à l'Assomption de la Très Sainte Vierge, et que chaque année le jour de l'Assomption, on y allait en pèlerinage.

Naturellement je pensais bien que ces pèlerins, eux, devaient avoir une autre foi que les habitants d'Aya-Soulouk, et je me promis plus tard d'éclaircir cela. Je n'ai pu le faire ; mais les Pères Lazaristes l'ont fait et mieux que je n'aurais pu le faire. Voici ce qu'ils disent

dans la brochure qu'ils ont publiée sous le titre de Panaghia-Capouli (p. 85 de la broch.)

Vu l'importance du sujet, je reproduis exactement ce qu'ils ont publié. Les pèlerins dont on m'avait parlé, étaient, comme on va le voir, des Éphésiens, habitant actuellement Kirkindjé, bourg situé à trois lieues environ des ruines d'Éphèse, et de Aya-Soulouk, dans la montagne qui se trouve à gauche en arrivant de Smyrne, tandis que la montagne de la Très Sainte Vierge, séparée par une vallée dans laquelle passe le chemin de fer de Smyrne à Aïdin, se trouve à droite.

**Texte de la brochure des P. Lazaristes,  
p. 85 et suivantes.**

**TRADITION LOCALE SUR ÉPHÈSE ET PANAYA-CAPOULI**

« Les Kirkindjiotes sont les seuls descendants connus des anciens Éphésiens.

« Après la prise de la ville par les Turcs, sept familles Éphésiennes tombées dans l'esclavage, ayant réussi à s'échapper, se réfugièrent dans la montagne et s'y tinrent cachées. Elles finirent, avec le temps, par former un village au lieu dit Kirkindjé. Ce village compte aujourd'hui mille trente maisons et plus de quatre mille habitants, tous chrétiens, mais grecs de religion. Il est seul, isolé et comme perdu dans la montagne, à deux heures et demie au moins, si ce n'est à trois heures du centre habité le plus proche, qui est Aya-Soulouk.

« Comme il y avait un intérêt majeur à connaître les traditions locales, on s'est mis en rapport avec les gens de Kirkindjé, par le moyen de leur maire, homme instruit, qui exerce les fonctions d'avocat au Conak de Smyrne. Cet honorable Monsieur a bien voulu se charger de transmettre lui-même à ses compatriotes un certain nombre de questions préparées d'avance et aussi de nous en rapporter exactement les réponses.

« Nous donnons telles quelles, ci-dessous, questions et réponses, le tout traduit littéralement du Grec mélangé de Turc.

### QUESTIONS ET RÉPONSES

« 1<sup>o</sup> *Comment s'est formé le village Kirkindjé ?*

« *Rép.* — Le village de Kirkindjé s'est formé par le moyen de sept familles tombées dans l'esclavage après la prise de la ville d'Éphèse.

« Ces sept familles trouvèrent le moyen d'échapper aux Turcs et se réfugièrent sur les montagnes d'Éphèse, dans les environs de cette ville, cherchant un endroit où elles pussent se cacher. Elles choisirent cet endroit comme étant tout à fait écarté, et elles y fixèrent leur demeure.

« Plus tard les Turcs rencontrant ces réfugiés s'enquirent de leur demeure. Ceux-ci répondirent : nous habitons dans un lieu où l'eau est bonne, où le climat est bon, mais où le sol est un peu mauvais. « Souyou guzel, thavassi guzel, yér bir az tchirkindjé. » D'où le village a pris son nom de Tchirkindje, ou Kirkindjé.

« Le village est bâti depuis environ 200 ans. Il y a un

siècle, on ne comptait que quatre-vingts maisons; aujourd'hui elles s'élèvent au nombre de mille trente.

« 2<sup>o</sup> *De quel côté pense-t-on que se trouve le tombeau de saint Jean ?*

« *Rép.* — A l'ouest d'Éphèse, sur la montagne de Sevghili-Dagh — aimable montagne, — aujourd'hui Aghédin pélémana-Dagh, du côté du Nord, sur le flanc de la montagne près de l'ancienne Agora d'Éphèse, appelée aujourd'hui *sirevler*, à la distance d'une heure de la station du chemin de fer.

« 3<sup>o</sup> *Où se trouve l'Église de saint Jean ?*

« *Rép.* — A l'ouest de la station du chemin de fer, à la distance de vingt minutes de la porte d'entrée du château.

« 4<sup>o</sup> *Que dit-on sur Kryphi-Panaya ?*

« *Rép.* — Après le crucifiement de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Jérusalem, notre Sainte Vierge Mère de Dieu, était sous la garde de saint Jean; et ils vinrent à Éphèse; et la Vierge se fit une grotte, à l'ouest de la ville d'Éphèse sur le mont dit *Boudroun* vers le nord. Cette habitation est éloignée d'une demi-heure du tombeau de saint Jean, et d'une heure et demie de la station du chemin de fer.

« Et à cause de la persécution des païens, la Vierge s'y cachait, et on appela cette grotte Ghizli-Panaghia ou Kryphi-Panaghia, c'est-à-dire la Vierge cachée. On en fait la fête le jour de la Zoodokou-Pyghis — source de vie — le vendredi après Pâques.

« 5<sup>o</sup> *Que dit-on sur Kavakli-Panaghia ?*

« *Rép.* — La Sainte Vierge, à cause de la persécution des païens, quitta le séjour de Kryphi-Panaya et se porta vers le sud, à une heure de là, dans un endroit situé à Kavakli. En cet endroit, alors comme aujourd'hui, il y avait des platanes (*peupliers*?)... de là le nom de Kavakli-Panaghia. Et on en fait la fête le 21 novembre, jour de la Présentation. Cet endroit est éloigné d'une heure et demie de la station d'Aya-Soulouk.

« 6° *Que dit-on au sujet du séjour de la Sainte Vierge à Éphèse ?*

« *Rép.* — On ne sait rien là-dessus.

« 7° *Que dit-on de Capouli-Panaghia ?*

« *Rép.* — La Vierge quitta Kavakli-Panaghia et se porta vers l'ouest sur le mont Bulbul-Dagh — Mont du Rossignol, — à une distance de deux heures de la station d'Aya-Soulouk : et c'est là, dans sa demeure de Capouli, qu'eut lieu sa « Dormition »; et on en fait la fête le 15 août.

« 8° *Depuis quand Capouli-Panaghia est-il habité? Et a-t-on vu des étrangers aller visiter le pays en cet endroit ?*

« *Rép.* — Ce que l'on sait sur Panaghia-Capouli remonte aux anciennes générations.

« Un vieillard, il y a de cela quatre-vingt-dix ans, témoignait et racontait que le TOMBEAU de notre Sainte Vierge Mère de Dieu se trouve à Capouli, et qu'il le connaissait. Il disait encore qu'Aya-Soulouk était réellement un lieu saint et qu'on l'avait ainsi nommé parce qu'Aya-Soulouk — Sainte Eau — signifie un lieu saint avec Eau bénie, Ayasma. On disait alors comme aujourd'hui que le lieu du pèlerinage est bien ici.

« Quant à des voyageurs à Capouli, on n'en a pas vu depuis trente ou quarante ans, c'est-à-dire de connaissance d'homme. On en rencontre souvent au théâtre, au temple de Diane, à la prison de saint Paul, à l'Agora, mais ailleurs non ! —

« 9<sup>o</sup> *Indépendamment de Kryphi, Kavakli, Kapouli-Panaghia, y a-t-il encore quelque autre Église, dédiée à la sainte Vierge ?*

« *Rép.* — Outre ces trois sanctuaires, on compte à Éphèse ou aux environs trente trois églises ou sanctuaires

« *Ces renseignements sont donnés par tout le village de Kirkindjé.*

« En conséquence, je soussigné, issu de ces anciennes familles du dit village, en reconnais le bien fondé et la parfaite vérité et en assume toute la responsabilité.

« Fait à Kirkindjé, le 2/14 décembre 1892.

Signé : M. CONSTANTINIDIS.

« *NOTA.* — Ces réponses des Kirkindjiotes, toutes en faveur de Panaya-Capouli, sont d'autant plus curieuses que le clergé grec entier est pour Jérusalem.

« D'où vient chez le peuple du pays cette croyance à la mort de Marie à Éphèse, lorsque son clergé est unanime à lui enseigner qu'elle est morte à Jérusalem ?

« Il est difficile de ne pas reconnaître là une tradition populaire ; passée de génération en génération et persistant dans les familles, comme celle du Purgatoire, comme d'autres encore, en dépit de l'enseignement contraire du clergé dit orthodoxe.

« Faut-il ajouter à l'appui de cette tradition que, de temps immémorial, tous les ans, et deux ou trois fois par an, en particulier au temps de l'Assomption, les Kirkindjotes viennent, par troupes et à pied, en pèlerinage à Panaya-Capouli et la font dire des messes dans la chapelle en ruine ?

« Pourquoi ce long pèlerinage de cinq lieues au moins, à pied, par de mauvais sentiers ?

« Pourquoi cette messe au milieu des ruines, lorsqu'il y a tant d'autres chapelles en bon état, ayant du renom, et situées beaucoup plus près ?

« Un Kirkindjote, témoin oculaire depuis bientôt quarante ans, raconte ainsi la manière dont s'accomplissait jadis ce pèlerinage.

« La veille du pèlerinage, des hommes parlaient en avant pour débroussailler les abords de la maison et en permettre l'approche. Le jour même, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, enfants, arrivaient avec le prêtre. On établissait un autel provisoire sur les décombres mêmes remplissant la chapelle. La messe dite, on défaisait l'autel, et on reprenait après un peu de repos, le chemin de Kirkindgé.

« Et les brigands établis là ?... lui demandâmes-nous.

« Les brigands, nous répondit-il, savaient que nous n'étions tous que de pauvres gens, et ils laissaient passer les personnes du village, ainsi que les bergers. Au besoin, on leur donnait du pain ; on leur abandonnait un mouton.

« Et dire que toutes ces choses étaient restées jusqu'à ce

jour ignorées du public et connues des seuls habitants de ce village perdu dans les montagnes ! L'isolement et le défaut de communications suffisent à tout expliquer. »

### § 3. Réflexions sur le document qui précède.

On voit que la Providence dans ce seul bourg de Kir-kindje a su se ménager d'assez nombreux témoins de la tradition d'Éphèse, et des témoins bien informés ; on ne peut en douter d'après leur origine de l'ancienne Éphèse, et on le voit d'ailleurs par la précision de leurs déclarations ; et des témoins vraiment dignes de foi par suite de leur caractère religieux et de la conformité de leur conduite à leurs convictions, depuis 200 ans, au prix des sacrifices pénibles et même dangereux qu'exigeaient leurs pèlerinages annuels.

Et ces bons paysans ne sont pas les seuls témoins de cette tradition. Ainsi que Mgr Timoni, beaucoup d'Orientaux doivent l'avoir reçue, comme eux, quoique avec moins de précision.

Et ce que j'ignorais, et qui est plus frappant encore, cette tradition d'Éphèse s'est aussi répandue et maintenue en Occident et en France même. Deux prêtres d'Alsace m'assurent que chez eux, ils n'ont jamais entendu parler de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, mais toujours au contraire de sa mort à Éphèse. Et il paraît que de ce côté les images, les tableaux représentant la mort de la Très Sainte Vierge à Éphèse, ne sont pas rares. Chez M<sup>me</sup> de Grancey, y il y avait un tableau de

ce genre, et ce tableau, avec l'opinion des parents et du pays sans doute, l'avait naturellement préparée à bien recevoir les révélations, conformes sur ce point, d'A. C. Emmerich, et portée, lorsque la Providence lui en fournit à Smyrne l'occasion, à faire faire les recherches dans la montagne d'Éphèse qui furent couronnées de succès, comme on l'a vu.

Il serait curieux de faire des recherches sur les traditions des différentes églises à ce sujet et de tâcher de remonter à leur source; il pourrait bien se faire que la tradition d'Éphèse fut plus répandue et plus ancienne qu'on ne croit, même en Occident.

Revenons maintenant à la tradition des Kirkindjotes.

Il est possible assurément que dans certains détails, comme l'habitation assez prolongée de la Très Sainte Vierge à Kryphy-Panaghia et à Kavakli-Panaghia, il y ait quelque inexactitude; que ces séjours se réduisent à de simples visites, plus faciles à admettre d'après les récits d'A. C. Emmerich; mais comment supposer que ces bons paysans, comme tous les témoins de cette tradition, aient imaginé ou inventé les faits principaux: le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Éphèse? Comment oser leur dire qu'ils délirent ou qu'ils mentent, quand ils affirment avoir appris ces faits de la bouche de leurs ancêtres?

Est-ce possible? Serait-ce rationnel et sage? non certainement.

Mais s'ils ont appris ces faits de la bouche de leurs ancêtres, ces ancêtres ne les ont pas inventés non plus,

et par suite nous sommes en face d'une tradition qui remonte jusqu'aux contemporains des faits eux-mêmes, en face d'une série de témoignages qu'on ne peut ni constater ni suspecter.

Vous me direz sans doute : mais à Jérusalem, n'y a-t-il pas une tradition semblable ? — Non assurément, vous ne trouverez point à Jérusalem ni aux environs *une population* qui vous dise :

« La Très Sainte Vierge a vécu ici ses dernières années, est morte ici, est ressuscitée ici ; nos pères nous l'ont affirmé et le tenaient de leurs pères. »

Non, vous ne trouverez pas cela à Jérusalem ; vous ne trouverez point de témoins vivants, parlant avec conviction au nom de leurs pères ; vous ne trouverez qu'une tradition orale vague, ne remontant pas au-delà de 451, au-delà de Juvénal, fondée sur les fables extravagantes des apocryphes : la palme apportée du ciel, le Juif collé au cercueil, etc. (Le Fr. LIEWIN, p. 221 et p. 225 et autres). Vous trouverez en outre une tradition écrite, je le sais ; mais en faveur d'Éphèse, il y a aussi *une tradition écrite* qui confirme de la manière la plus catégorique la tradition orale.

Bientôt nous comparerons les traditions écrites de Jérusalem et d'Éphèse, et nous verrons celle qui l'emporte ; ici nous constatons une seule chose : Il y a en faveur d'Éphèse une magnifique tradition orale, *toujours vivante* ; il n'y en a pas en faveur de Jérusalem.

Voilà un premier fait considérable, *en faveur d'Éphèse* ; en voici un second : En faveur d'Éphèse il y a encore

à l'appui de la tradition orale, des monuments importants ; il n'y en a pas de semblables à Jérusalem. Voyons !

---

## CHAPITRE II

### LA MAISON DE LA TRÈS SAINTE VIERGE TOUJOURS CONNUE ET VÉNÉRÉE A ÉPHÈSE, ET QUELQUES AUTRES MONUMENTS.

Le premier monument appuyant la tradition, c'est la chapelle actuelle. Cette chapelle, *d'après la tradition*, est la *maison de la Très Sainte Vierge*. Or les connaisseurs, les archéologues, disent que les matériaux, le genre de construction de cette chapelle, sont identiques à ceux du gymnase d'Éphèse, et que par conséquent cette chapelle peut bien en effet remonter aux premiers siècles du christianisme (*Panaghia-Capouli* p. 42), et par suite être vraiment la maison de la Très Sainte Vierge. Comment alors infirmer la tradition qui atteste qu'elle est en effet cette maison ? Des descendants des Éphésiens l'affirment ouvertement, et non seulement ils l'affirment, mais le nom de cette petite chapelle l'atteste aussi ; elle se nomme Panaghia-Capouli, c'est-à-dire porte, maison de la Toute-Sainte, et ce mot formé d'un mot Turc, Capouli, porte, maison, et d'un mot grec Panaghia, renferme en lui-même le témoignage des deux peuples qui habitent le pays, les Grecs et les Turcs. Et non seulement le nom l'affirme et les

habitants l'affirment; mais, on l'a déjà dit, ils la vénèrent comme telle, et y font des pèlerinages publics et pénibles. Pourquoi donc l'a-t-on toujours vénérée et conservée à ce titre? Si vraiment elle n'est pas cette maison de Marie; alors qu'est-elle donc?

On répond lestement: « Mais c'est une petite église grecque; on le voit tout de suite par la distribution: la nef, le chœur arrondi au fond, à droite et à gauche du chœur deux petites pièces surajoutées, la diaconie et le secretarium (GUILLOIS, t. IV, p. 65; M. LE CAMUS, p. 134; M. BERGER, juin, p. 70). Toutes les Églises grecques sont ainsi; c'est une petite église qu'on a faite sur le modèle des autres. »

C'est vraiment facile à dire; mais d'abord le R. P. Poulin, qui habite Syrme depuis longtemps et qui connaît les Églises grecques, m'a écrit: Panaghia-Capouli est seule de ce modèle. »!

En second lieu, supposé que la forme soit la même, quel est l'original, quelle est la copie?

Nous présentons, nous, une construction *par sa nature* même remontant aux premiers siècles, et par les témoignages de la tradition, et de l'histoire, à l'an 37 de Jésus-Christ; où est donc la construction qui lui a servi de modèle? Présentez-nous cette construction: présentez-nous des témoignages semblables aux nôtres! mais vous ne nous présentez rien, ni construction antérieure, ni témoignages; rien, rien que votre parole; Messieurs, c'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pourtant pas encore assez.

S'il y a des églises semblables — je veux bien vous le concéder — ; il est naturel de regarder comme copies, les constructions postérieures ; or, jusqu'à preuves contraires, c'est notre petite maison qui est la première en date et par suite l'original ; les autres ne peuvent être que les copies.

— Y pensez-vous ? Les églises, des copies de la maison de la Très Sainte Vierge ?

— Plus j'y pense, Messieurs, moins j'en serais étonné. Oh ! si vous prenez Marie pour une femme ordinaire, je comprends que vous croyiez que c'est saint Jean ou même un maçon quelconque, qui a fait à sa guise le plan de sa petite maison ; mais si vous réfléchissez que Marie est la Mère de Dieu, le siège de la Sagesse Eternelle ; qu'elle est la Mère aussi et la Reine des Apôtres ; que son divin Fils l'a laissée sur la terre pour inspirer, soutenir et diriger les Apôtres, et ainsi présider à la fondation et à la formation de son Église, je ne serais pas du tout étonné qu'en présidant à la construction spirituelle de l'Église, elle eût aussi présidé à la construction des édifices matériels, et qu'en choisissant pour sa propre demeure une maison en forme de croix elle eut fourni le premier plan, et le plan le plus suivi dans la suite, de toutes les églises chrétiennes. Car si dans les églises grecques on retrouve, grâce à la *diaconie* et à la *prothesis* une certaine figure de la croix, dans les églises latines, grâce à la forme arrondie du chœur, et grâce au transept, l'Église représente parfaitement la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ comme

la petite maison de Marie. Cette coïncidence, à cause des preuves déjà données et de celles qu'on donnera encore, de l'authenticité de la sainte Maison d'Éphèse, me paraît bien plutôt indiquer dans cette petite Maison le type que la copie des églises chrétiennes.

Et je ne résiste pas encore au plaisir de faire remarquer que, à Éphèse, à Panaghia-Capouli, la Très Sainte Vierge avait sa chambre, sa chapelle, à droite comme dans nos églises.

Voilà pour le monument principal de Panaghia-Capouli.

De plus il y a dans le voisinage, comme je l'ai dit p. 57, des restes d'antiques constructions ; on y a découvert d'assez nombreux tombeaux. On a trouvé un certain nombre de pierres portant des lettres hébraïques et grecques. Tout cela dénote des origines juives, l'importance du lieu et des souvenirs qui s'y rattachent, le désir de les transmettre à la postérité. Cela ne porte-t-il pas à admettre ce que dit la tradition ? Autrement qu'est-ce que tout cela signifie ?

On a également trouvé une médaille représentant saint Jean, avec ces paroles : « Ecce Filius tuus — Voilà ton fils. » N'est-ce pas clair déjà ?

Nul doute d'ailleurs qu'il n'y ait bien d'autres découvertes à faire. Toutefois le monument principal, c'est la sainte Maison, et on trouve assurément bien naturel, si la Sainte Vierge y a vécu et y est morte, que les chrétiens l'aient conservée et que la Providence ait veillé sur elle.

Si au contraire la Très Sainte Vierge a toujours vécu

à Jérusalem et y est morte, où est sa maison ? Pourquoi ne l'a-t-on pas conservée, tandis qu'on y montre bien la maison de sainte Véronique ? Sans doute le Fr. Lievin a écrit (p. 225, 1<sup>re</sup> partie), que la maison de Marie se trouvait à Jérusalem sur le mont Sion, qu'elle fut *probablement convertie* en chapelle ; mais il est obligé de terminer en disant *qu'il n'en reste plus rien* que deux pierres vénérées en cet endroit. Outre que cette maison de la Très Sainte Vierge, dont il parle, dans le voisinage du Cénacle, paraît bien être celle où d'après A. C. Emmerich, Marie n'est pas du tout morte, mais où elle a vécu les trois ans qu'elle a passés à Jérusalem, il faut bien reconnaître qu'il n'y a plus rien, que Dieu n'a pas conservé cette Maison, tandis qu'il a conservé celle d'Éphèse. Et le fait donne une certaine probabilité de plus en faveur d'Éphèse.

Sur ce point encore donc Ephèse l'emporte sur Jérusalem ; mais il n'y a pas seulement en faveur d'Éphèse une tradition vivante, un monument inexplicable, il y a aussi un culte.

---

## CHAPITRE III

### CULTE DE L'ASSOMPTION A ÉPHÈSE.

L'Église orientale, l'église grecque, a toujours honoré l'Assomption de la Très Sainte Vierge d'une *manière particulière*. Ladvocus Billardus, dans son traité jus-

tement estimé de l'Assomption de la Très Sainte Vierge en corps et en âme, l'affirme en reprochant à Launoy d'oser en blâmer cette Église :

*Inde Ecclesiam Græcam, quæ præcipuo culto Virginem cum corpore in cœlum Assumptam veneratur, suggillare audet (LAUNOY). — Par suite, il ose se moquer de l'Église Grecque, qui honore d'un culte particulier l'Assomption corporelle au ciel de la Très Sainte Vierge. » (Ladvocatus Billardus. Repetitæ Vindiciæ pro Assumptione corporali Sanctissimæ V. Mariæ, Parisiis, 1672, in-8°, p. 106).*

L'abbé de Vence dans sa dissertation sur la mort de la Très Sainte Vierge atteste cette même dévotion particulière de l'Église grecque à l'égard de son Assomption (V. Bible de Drach., t. XXI, p. 405).

Encore aujourd'hui en effet, malgré le triste état de relâchement, d'ignorance, de corruption de l'Église grecque, un carême de quinze jours est prescrit comme préparation à la fête de l'Assomption, et ce carême est observé, je l'ai vu de mes yeux, par les plus indifférents, qui ne tiennent pas grand compte de beaucoup d'autres choses plus importantes.

D'où vient donc cette dévotion exceptionnelle ? Est-ce qu'elle s'est établie sans cause et sans raison ?

Eh bien ! qu'on cherche ; on n'en trouvera pas d'autre que la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Éphèse.

N'est-ce pas pour la fête de l'assomption que les Kir-kindjiotes viennent aussi faire les pèlerinages dont il a été précédemment parlé ?

Et ne rencontre-t-on pas partout des églises et des chapelles consacrées à la Dormition, c'est-à-dire chez eux à l'Assomption de la Sainte Vierge ?

Je le dis avec vérité ; dans mon premier voyage et pendant mes recherches infructueuses des premiers jours, je fus beaucoup encouragé à persévérer dans mes explorations, par les témoignages de cette dévotion à l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Comme je m'informais des chapelles de la Très Sainte Vierge qui se trouvaient dans les environs d'Éphèse, et que je demandais sous quel titre elles étaient consacrées à la Très Sainte Vierge, on me répondait toujours : A la Dormition de la Très Sainte Vierge. J'en étais vraiment fort étonné.

Dans leurs réponses les Kirkindjotes parlent (p. 128) de trente-trois églises ou sanctuaires de la Très Sainte Vierge, situés à Éphèse ou aux environs. Je regrette bien qu'ils n'aient pas ajouté sous quel titre ; on verrait, j'en suis sûr, que beaucoup sont consacrés à l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Je l'ai dit : je trouvai sur la montagne d'Éphèse où est la maison de la Très Sainte Vierge quatre autres chapelles. Quand je demandai quel était le nom de chacune de ces chapelles, à tort ou à raison, on me répondit toujours : C'est une chapelle de la Dormition de la Très Sainte Vierge.

Cette même montagne est donc couverte de chapelles de la Dormition de la Très Sainte Vierge.

Encore une fois pourquoi cela ? Est-ce explicable en

dehors de la tradition qui affirme que la Très Sainte Vierge a vraiment vécu, est vraiment morte dans la chapelle située au centre de cette montagne, et ressuscitée dans son tombeau près de là ?

Y a-t-il à Jérusalem, quelque chose de semblable ? — Non.

Par l'état actuel des choses à Éphèse, par cette tradition si vivante, si énergique, si extraordinaire de quatre mille personnes qui attestent que la Très Sainte Vierge a vécu, est morte et ressuscitée à Panaghia-Capouli, que c'est bien sa maison qu'on y voit et qui porte ce nom ; par le culte particulier rendu là à l'Assomption de la Très Sainte Vierge ; par les pèlerinages qui se font de temps immémorial à cette sainte maison ; par cette même tradition si répandue en Orient, et plus répandue qu'on ne croit en Occident et même en France, (page 130), il n'est vraiment pas possible de douter de la vérité de ces faits.

Ne pourrait-on pas cependant en montrer encore mieux la vérité ?

---

## CHAPITRE IV

### RECHERCHES A FAIRE SUR L'HISTOIRE DE CETTE SAINTE MAISON.

Je l'ai dit, il m'avait paru impossible, si A. C. Emmerich dit la vérité, qu'il n'y eût pas sur place des témoignages, des monuments et des dévotions semblables.

Ces choses bien constatées, je fus heureux sans doute ; cependant je me dis encore, est-il possible que des faits, si importants, malgré le silence prescrit à l'origine, n'aient pas été plus tard connus un peu partout ? Est-il possible, que ce pèlerinage, si touchant, à la maison de Marie n'ait attiré que les fidèles des environs, pendant dix-huit cents ans ? J'ai donc cherché à retrouver quelques traces des pèlerinages passés et lointains. J'avoue que je n'avais pas trouvé grand chose, quand dans les *Stimmen aus Maria Laach*, du mois de novembre 1896, p. 492, j'ai vu que le R. P. Fonck, S. J., avait été plus heureux que moi, et avait découvert deux faits de ce genre très décisifs. Nul doute qu'on n'en découvre d'autres encore. En attendant je crois devoir consigner ici ceux que j'ai, comme complément des renseignements déjà donnés sur la sainte Maison, avant les preuves historiques sur la question principale, qui seront développées plus loin, preuves que ces faits complètent admirablement. On verra ainsi, mieux encore, comme l'attestent les Kirkindjotes par leurs paroles et par leurs actes, que la maison de Marie dans la montagne d'Éphèse n'a jamais cessé d'être vénérée, d'être un lieu de pèlerinage.

---

## CHAPITRE V

QUELQUES MOTS SUR L'HISTOIRE DE LA MAISON DE MARIE  
A ÉPHÈSE DANS LES SIÈCLES PASSÉS.

A. C. Emmerich donne à ce sujet quelques renseignements ; je les recueille à cause de l'autorité maintenant acquise de la narratrice, et parce qu'ils peuvent donner lieu à des découvertes nouvelles.

I. — Aussitôt après la mort de la Très Sainte Vierge, sa maison fut transformée en chapelle (*Vie V. p. 507*).

Sur le tombeau de la Très Sainte Vierge, les Apôtres avaient élevé une tente, et avant de se séparer, ils y avaient célébré le saint sacrifice de la messe.

Le tombeau d'ailleurs, comme on l'a dit p. 81, avait été dissimulé avec soin.

Après la mort de Marie, saint Joseph Barsabé étant venu à Éphèse avec saint Paul, qui n'avait pas assisté à cette mort, lui en raconta les circonstances et lui montra la maison et le tombeau qui avait reçu quelque temps son corps (*G. p. 303*).

Tous les apôtres qui venaient dans les environs avaient soin de visiter cette maison, ainsi que le Chemin de la Croix et le tombeau de Marie, qui était entretenu en bon état et dont on avait fait un oratoire (*G. p. 350*). Sans doute qu'on avait fait un oratoire, sur ce tombeau, sans l'exhumer, comme les Apôtres y avaient eux-mêmes dressé une tente.

Vers l'an 70, une vingtaine d'années après la mort par conséquent, saint Quadratus, évêque d'Athènes, forcé de s'exiler, visita le Chemin de la Croix de la Très Sainte Vierge, qui subsistait encore (6. p. 405).

Vers l'an 92, après son martyre à Rome, Saint Jean déjà parvenu à une vieillesse avancée, revint à Éphèse où il se tint quelque temps caché ; il célébrait les saints mystères dans la maison de Marie ; de là il alla à Patmos (6. 351). Mais de Patmos même il revint plusieurs fois à Éphèse avec ses gardes (6. 347).

Voilà donc, d'après A. C. Emmerich, l'histoire de la sainte Maison et du tombeau pendant le premier siècle.

Passons maintenant aux autres sources de renseignements.

II. — Pour les II<sup>e</sup> III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle, je ne trouve que cette note de Baronius, dans le martyrologe Romain annoté par lui, au 27 décembre.

« Parmi les pèlerinages de l'Orient, le plus célèbre était celui d'Éphèse, en vue de visiter le tombeau de l'apôtre saint Jean, attendu surtout qu'une tradition attestait que Marie, la Mère de Dieu, avait habité autrefois chez lui ».

Baronius insinue donc qu'on devait bien aussi vénérer à Éphèse la maison où avait habité Marie, la Mère de Dieu ; sans doute, mais de cette maison, il ne dit rien.

En 431, lors du Concile d'Éphèse, nous allons voir bientôt combien le culte de la Très Sainte Vierge était ardent et enthousiaste dans cette ville ; mais sur la sainte Maison de Marie, je n'ai rien trouvé de particulier dans les actes du Concile.

Mais voici quelque chose de plus important.

III. Un siècle plus tard, saint Grégoire de Tours (538-593) donne les indications les plus précieuses sur la mort, le tombeau, la maison de saint Jean, et par suite aussi la Maison de la Très Sainte Vierge.

« Saint Jean, après avoir accompli le cours de son légitime combat et de sa salutaire prédication, descendit vivant dans son tombeau, et se fit couvrir de terre. Jusqu'à présent ce tombeau a produit de la manne semblable à de la farine... A Éphèse se trouve le lieu dans lequel cet Apôtre écrivit l'Évangile qui se lit sous son nom dans l'Église. Il y a au sommet de la montagne voisine quatre murs sans toit. Il demeurait là, s'y livrait à d'instantes prières, offrant sans cesse au Seigneur des supplications pour les péchés du peuple »... (*De Gloria Martyrum*, MIGNE, t. LXXI, p. 730, cité par le P. Fonck, l. c. p. 492).

Quelques observations sur le texte précité.

La mort de saint Jean est ici racontée à peu près comme dans Abdias et Mellitus (MIGNE, *Dre des Apoc.*, p. 356. 610).

C. Emmerich la raconte de même, mais pourtant d'une manière plus naturelle et plus claire (6. p. 347).

Saint Augustin dit que des hommes dignes de foi lui ont attesté le fait de la manne, que les Grecs et d'autres attestent aussi. Ce fait contribue à expliquer l'immense concours de peuple qui se faisait à ce tombeau.

Mais le point important de ce récit, c'est la mention de la petite maison qui se trouvait au sommet de la montagne

*voisine*. C'est bien assurément la petite maison actuelle ; il n'y a pas à se tromper : il n'y a qu'elle « au sommet de la montagne voisine » ; il n'y en a pas deux.

Il est dit que saint Jean y demeurait ; pour ceux qui croient que la Très Sainte Vierge demeurait avec saint Jean, c'est donc bien aussi sa maison.

Qu'on l'ait ensuite appelée la maison de saint Jean, on se l'explique facilement parce que saint Jean y allait souvent avant et après la mort de la Très Sainte Vierge, et que c'était pour ainsi dire sa maison.

Par suite on a aussi facilement supposé plus tard que saint Jean y avait écrit son Évangile, quoique la tradition et A. C. Emmerich disent que c'est plus loin, au fond de l'Asie.

Il faut remarquer que bien que cette maison fut « au sommet de la montagne voisine » il est pourtant simplement dit : « A Éphèse se trouve le lieu, etc. » parce que ce lieu dépend d'Éphèse. Rien d'étonnant donc, bien que la Très Sainte Vierge soit morte dans cette petite maison, qu'on ait, la plupart du temps, dit simplement qu'elle est morte à Éphèse.

Voici le second texte cité par le R. P. Fonck.

IV. — Saint Willibad, Évêque d'Aischtat, visita dans son pèlerinage (723-726) la ville d'Éphèse. Dans la deuxième description plus détaillée de ce pèlerinage, il est dit : « Après la visite au tombeau de saint Jean, à la grotte des Sept Dormants et au tombeau de sainte Marie-Madeleine, ils montèrent sur la hauteur de la montagne voisine, et ils ne pouvaient assez admirer ce lieu, où le

saint Évangéliste Jean avait coutume de prier, que la pluie et les saisons respectent. . . . Après avoir fait là leurs dévotions, ils continuèrent leur voyage vers le Sud ».

On voit que c'est bien le même lieu : *sur le haut de la montagne voisine.*

Là il n'est point dit que ce fût la maison de saint Jean, mais le lieu où il aimait à prier, comme l'a dit aussi A. C. Emmerich. Et ils y font leurs dévotions; c'était donc bien un pèlerinage.

Ce qui est appelé le tombeau de sainte Marie Madeleine, c'est sans doute le tombeau d'une des saintes femmes qui s'étaient aussi retirées là près de la Très Sainte Vierge, comme le dit A. C. Emmerich.

Donc jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, cette sainte Maison était bien connue au moins comme un lieu saint; on y venait en pèlerinage.

V. — Au moment où saint Grégoire de Tours écrivait, l'empereur Justinien (527-561) faisait construire à Ephèse une magnifique cathédrale pour remplacer l'Église Saint-Jean devenue trop petite.

« Cette église de Saint-Jean joue à travers le Moyen-Age un rôle analogue à celui du temple de Diane dans l'antiquité. Chaque année, probablement le 26 septembre, on y célébrait une grande *fête religieuse*, accompagnée d'une foire considérable pour tous les environs. Tel était le concours des négociants que vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, les droits de douane des marchandises importées s'élevaient ce jour-là à 100 livres d'or, c'est-à-

dire à 450.000 francs de notre monnaie. » (WEBER, *Guide du voyageur à Éphèse*, p. 38.)

C'est dans ce VIII<sup>e</sup> siècle lui-même que saint Willibad vint en pèlerinage à Ephèse et à la petite maison de la montagne.

Est-il supposable, est-il croyable que saint Willibad seul connût la sainteté de la petite Maison de la montagne? n'est-il pas au contraire certain qu'une multitude de ces pèlerins la connaissait aussi bien, ou même mieux que lui?

On peut donc dire avec assurance que cette petite maison de Marie n'avait jamais cessé d'être visitée dans le passé, et n'a jamais cessé de l'être plus tard.

N'est-il pas très supposable que si beaucoup ne savaient plus bien que c'était dans cette petite maison que la Mère de Dieu avait vécu et était morte, beaucoup aussi à Ephèse le savaient.

Et quand, après les faits qu'on vient de voir, les descendants des Ephésiens, les Kirkindjiotes, nous disent qu'ils ne font que continuer les pèlerinages de leurs pères et répéter la tradition de leurs pères relativement à cette maison, leur témoignage n'est-il pas encore bien plus vraisemblable, bien plus digne de foi?

Dès maintenant donc, on peut le dire, les preuves de raison, la tradition des Ephésiens ou Kirkindjiotes, les monuments, la maison de Marie toujours conservée et vénérée par tous, mais surtout vénérée comme telle par les Ephésiens jusqu'à nos jours, le culte spécial là de son Assomption, forcent à reconnaître qu'Ephèse, Panaghia-

Capouli est bien le lieu du séjour, de la mort et de l'Assomption de la divine Mère de Dieu.

Voyons s'il n'en sera pas de même des monuments de l'histoire proprement dite, d'abord des Livres saints, puis des autres auteurs Ecclésiastiques.

---

# QUATRIÈME SECTION

## DES PREUVES HISTORIQUES PROPREMENT DITES

---

### PREMIÈRE PÉRIODE

*A partir de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'au Concile d'Éphèse, l'an 431.*

En tête de toutes les preuves historiques se présentent naturellement celles des Livres saints. Voyons, si, malgré le secret disciplinaire, les Livres saints ne donnent pas quelques indications conformes aux preuves précédentes de raison et de tradition, déjà si fortes.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### DES PREUVES FOURNIES PAR L'ÉCRITURE SAINTE EN FAVEUR D'ÉPHÈSE.

Tout est pour ainsi dire dans l'Écriture Sainte, mais les vérités seules qui importent à la gloire de Dieu et au salut des âmes, y sont expressément et formellement développées : les autres ne s'y trouvent souvent indiquées que par un mot. Comme tout se tient, se lie, s'enchaîne,

si nous pouvions saisir sûrement toutes les conséquences de ce mot, nous comprendrions une foule de choses qui, vu notre faiblesse, nous échappent. Nous allons le voir, le séjour et la mort de la Très Sainte Vierge à Éphèse sont bien indiqués dans l'Écriture, mais par de simples mots dont le sens n'a pas toujours été jusqu'à présent bien saisi.

### § 1<sup>er</sup>. Les Évangiles, l'Épître aux Galates et l'Apocalypse.

1<sup>o</sup> *Saint Jean n'est pas resté à Jérusalem, et n'a pas laissé Marie à Jérusalem.*

D'après ces mots de l'Évangile saint Jean (19. 26); « Femme, voilà ton fils — Voilà ta mère », il est vraiment impossible de penser que Marie et Jean aient vécu dès lors séparés. C'est cependant ce que quelques auteurs ont supposé ; mais il faut le dire, la plupart ont protesté.

Cette supposition est d'autant plus répréhensible que saint Jean a eu soin d'ajouter : *Et ex illa hora discipulus accepit eam in sua.* Il est difficile de rendre cette expression *in sua*. Les uns ont traduit : Et dès cette heure le disciple la prit chez lui, dans sa maison, et ils disent très gravement, les uns, que saint Jean avait une maison sur la montagne des Oliviers, où il vécut avec Marie tranquillement, jusqu'à la mort de Marie, pendant 15 ans ! Mais que deviennent les paroles de l'Évangile : *Ecce nos reliquimus omnia... Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creature... Illi autem PROFECTI prædicaverunt ubique...* (MARC, 16, 15,

20)? — Voici que nous, nous avons tout quitté... Allez dans le monde entier ; prêchez l'Évangile à toute créature... Pour eux *étant partis*, ils prêchèrent partout...

Le texte de saint Paul aux Galates, 1, 18-19, montre mieux encore que l'an 38, excepté saint Pierre et saint Jacques-le-Mineur, tous les autres apôtres, et par conséquent saint Jean, étaient partis de Jérusalem : « Ensuite trois ans après (*ma conversion*) j'allai à Jérusalem voir Pierre, et je demeurai chez lui quinze jours, et je ne vis aucun autre des apôtres si ce n'est Jacques, frère du Seigneur. » Cette absence de quinze jours des Apôtres n'est point une absence ordinaire, c'est bien l'abandon de Jérusalem, suivant la prophétie de Daniel, trois ans et demi après le crime du peuple Juif (Voir ci-dessus p. 111).

La traduction : la prit *chez lui, dans sa maison*, est donc fautive.

D'autres ont traduit avec saint Augustin *in sua*, comme *in officia* ; la prit sous sa garde, la prit avec lui dans sa mission : c'est évidemment mieux. Mais si saint Jean affirme que dès ce moment il l'a prise sous sa garde, et que son témoignage soit vrai : *Et verum est testimonium ejus*, il ne faut pas supposer, que, s'il est allé évangéliser Éphèse, il ait laissé Marie à Jérusalem, à plus de 250 lieues de là ! Il n'aurait vraiment pas pu écrire, comme il l'a fait quelques années avant sa propre mort : *Et ex illa hora discipulus accepit eam in sua*. — Et dès cette heure le disciple la prit avec lui, la prit sous sa garde.

Donc 1<sup>o</sup> saint Jean n'est pas resté dans sa maison à Jérusalem ; 2<sup>o</sup> donc il n'a pas laissé seule Marie à Jérusalem.

Mais saint Jean est-il allé dès le commencement, dès l'an 37 à 38 évangéliser Éphèse ? — Certainement, il y en a d'assez nombreuses preuves.

*2<sup>o</sup> Saint Jean est allé dès l'an 37 à 38 évangéliser Éphèse.*

La première preuve est ce texte de l'Apocalypse : « *Joannes septem Ecclesiis quæ sunt in Asia ; gratia vobis et pax ab eo qui est, etc.* — Jean, aux sept Églises qui sont en Asie, à vous grâce et paix de la part de celui qui est, etc., (Apoc. I. 4.) Saint Jean n'eut point écrit ainsi à ces sept églises, s'il n'en avait été le fondateur, et Notre-Seigneur ne l'eut pas chargé de reprendre, comme il a fait, des évêques qui n'auraient pas eu travaillé dans sa vigne, surtout quand il y avait d'autres églises fondées par lui, auxquelles il aurait alors pu s'adresser avec plus de convenance et d'autorité.

Or la première de ces sept églises est celle d'Éphèse ; donc il avait fondé cette Église d'Éphèse, et par conséquent il l'avait évangélisée avant saint Paul, et par suite dès le commencement de son apostolat.

C'est aussi l'interprétation et le témoignage de Tertulien : *Habemus et Joannis alumnas Ecclesias ; nam etsi Apocalipsin ejus Marcion respuit, ordo tamen episcoporum ad originem recensus, IN JOANEM STABIT AUCTOREM.* — « Nous avons aussi les Églises filles de saint Jean ; car quoique Marcion rejette son Apocalypse, la série

des évêques ramenée à son origine, s'arrête à Jean, comme à son premier auteur. » TERT. lib. 4, contra Marcion).

Ces paroles de saint Jérôme, répétées dans le Bréviaire et le Martyrologe Romain, renferment une interprétation et un témoignage semblables : « *Totas Asiæ fundavit rexitque Ecclesias.* — Jean a fondé et gouverné toutes les Églises d'Asie. » (Bréviaire, fête de saint Jean, 5<sup>e</sup> Leçon.)

Baronius qui cite le texte de Tertullien (an 44, n<sup>o</sup> 29), dit de même : « Ces sept églises d'Asie en effet, auxquelles saint Jean s'adresse dans l'Apocalypse, sont données comme fondées par lui, savoir les Églises d'ÉPHÈSE, etc.

Et en effet, s'il est admis et reçu que saint Jean a fondé les six autres Églises, pourquoi voudrait-on qu'il y eut joint et placé en tête une septième Église, celle d'Éphèse, qu'il n'aurait pas fondée ?

Le sens naturel de ce texte est donc bien que saint Jean a fondé l'Église d'Éphèse, et par conséquent encore une fois, qu'il l'a évangélisée avant saint Paul, c'est-à-dire dès le commencement de son Apostolat, l'an 37 à 38.

Outre ce texte, on a à cet égard plusieurs témoignages remarquables de saint Jean Chrysostôme. Voici le premier : « *Corpore autem habitavit Asiam, ubi antiquitus omnes philosophorum sectæ philosophatæ sunt : idcirco hic locus dæmonibus obnoxius est, et ad modum formidabilis. In medio inimicorum claruit, illorumque fugata caligine, arcem evertit quam munitissimam.* — Saint

Jean a habité corporellement l'Asie, où ont fleuri anciennement toutes les sectes de philosophes ; aussi ce lieu était-il infesté par les démons et tout à fait redoutable. Mais il s'illustra au milieu de ses ennemis, et ayant dissipé les ténèbres qu'ils y faisaient régner, il renversa cette citadelle si bien fortifiée. » (Saint Jean CHRYSOSTOME, *hom. sur les 12 ap. et hom. sur saint Jean*). Maintenant quel est ce lieu infesté par les démons, si ce n'est Éphèse, où le démon opérait tant de prestiges ? Cette citadelle si bien fortifiée, si ce n'est Éphèse, ce centre des Arts magiques ? Mais qui a renversé cette citadelle d'après saint Jean Chrysostôme ? C'est saint Jean ; c'est donc saint Jean qui le premier a évangélisé Éphèse, quand elle était encore la citadelle de Satan : si eût été saint Paul, saint Jean Chrysostôme qui faisait *en même temps l'éloge de saint Paul* eût dit que c'était saint Paul ; il dit que c'était saint Jean ; c'est donc bien saint Jean.

Nous allons voir tout à l'heure un autre texte de saint Jean Chrysostôme, qui montre également que d'après lui, c'est bien saint Jean qui a prêché le premier à Éphèse.

C'est d'ailleurs une tradition que de graves auteurs ont toujours suivie.

Saint Jean a donc évangélisé Éphèse le premier, dès le commencement de son Apostolat, l'an 37 à 38.

La Très Sainte Vierge est donc bien allée à Éphèse avec lui, l'an 37 à 38, comme le dit A. C. Emmerich.

Mais on objecte plusieurs passages des Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul, et un texte de saint Irénée.

Examinons bien les Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul, et non seulement nous ne trouverons point de passages contraires, mais bien plutôt plusieurs passages qui confirment d'une manière frappante ce qui vient d'être dit. Nous parlerons ensuite du texte de saint Irénée.

## § 2. Actes des Apôtres.

1<sup>o</sup> Le premier passage qui ait trait à notre sujet est celui-ci : « *Transeuntes autem Phrygiam et Galatiæ regionem, relati sunt a Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia* — Mais, comme ils traversaient la Phrygie et le pays de Galatie, il leur fut défendu par l'Esprit Saint d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie. » (*Act.*, 16. 6). Il s'agit ici comme le dit Cornelius à Lápide, de l'Asie proconsulaire, qui avait pour capitale Éphèse. Pourquoi donc cette défense faite à saint Paul de prêcher à Éphèse? Nous l'avons déjà vu p. 116, c'était bien la ville la plus importante à évangéliser. Les interprètes ont donné de cette défense, les uns une raison, les autres une autre ; mais saint Chrysostôme a bien, il semble, indiqué la vraie raison : *Quia Asia, inquit, servabatur Joanni*. — Parce que, dit-il, l'Asie était réservée à saint Jean. » Comment le saint Docteur l'entendait-il? Entendait-il que cette province était réservée pour que saint Jean y vint prêcher plus tard? — Impossible, puisque l'Esprit Saint a permis au contraire à saint Paul d'y prêcher quelques années après; il ne pouvait donc entendre qu'elle était réservée à saint Jean

dans l'avenir, mais bien qu'elle était réservée à saint Jean dans ce moment-là même, parce que saint Jean y était ; qu'il y avait déjà prêché, et qu'il y prêchait encore, et qu'il ne pouvait même s'éloigner beaucoup à cause de la Très Sainte Vierge, (on l'a dit déjà p. 105).

Voilà donc un premier texte des Actes qui n'est pas du tout opposé, mais qui s'accorde bien au contraire avec nos interprétations précédentes.

2<sup>o</sup> Chapitre 18 v. 19, on trouve ce second passage : « Saint Paul arriva à Éphèse où il laissa Priscille et Aquila. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il disputa avec les juifs. Ils le prièrent de demeurer plus longtemps avec eux ; mais il ne le voulut point. Et ayant pris congé d'eux et leur ayant dit : Je reviendrai vers vous, si *Dieu le veut*, il partit d'Éphèse. »

Donc ce n'était pas encore la volonté de Dieu qu'il prêchât à Éphèse ; on peut en conjecturer que Marie n'était pas encore morte, et que c'est alors, bien qu'il n'en soit rien dit, que saint Denis, qu'il venait de convertir à Athènes, est allé avec lui voir la Très Sainte Vierge. D'Éphèse, il ne fallait qu'une journée pour aller et revenir, et certainement saint Paul n'est pas passé à Éphèse, sans aller demander la bénédiction de la Mère de Dieu, de la Mère de Jésus, qu'il aimait tant.

Nous avons déjà vu que la chronologie permet parfaitement cette rencontre, et nous verrons bientôt que dans le passage de saint Denis, relatif à cette visite, il n'y a qu'une chose qui puisse être regardée comme certaine, c'est qu'il a vu la Très Sainte Vierge. Quant aux cir-

constances, elles paraissent manifestement controuvées.

A. C. Emmerich, sans donner d'autres détails, dit que saint Denis, après sa conversion, accompagna souvent saint Paul et qu'il alla avec lui à Éphèse pour voir Marie (*Vie*, t. III, p. 370). Elle dit ailleurs (*Vie de la Sainte Vierge* p. 487) que saint Paul n'assista pas à la mort de Marie, ni saint Denis. Il n'y avait que cinq disciples outre les apôtres.

3<sup>o</sup> On voit par les deux textes précédents que saint Paul jusque là *n'avait point encore prêché à Éphèse*; par le verset 27 du même chapitre, on voit *qu'il y avait cependant déjà une Communauté chrétienne dans cette ville*.

Ce verset en effet nous montre les *frères*, c'est-à-dire les chrétiens d'Éphèse, exhortant Apollo à aller prêcher en Achaïe, et lui donnant des lettres de recommandation : « *Exhortati Fratres, scripserunt discipulis ut susciperent eum* ». Évidemment si ces Frères n'avaient pas été déjà des chrétiens instruits et bien formés, ils n'auraient pas eu la pensée d'engager Apollo à aller prêcher en Achaïe; ils l'auraient gardé, et de même ils n'auraient pas eu l'outrecuidance de recommander un missionnaire à l'Église de Corinthe. Pour faire cette recommandation, il fallait qu'ils fussent même déjà connus de réputation des chrétiens d'Achaïe.

Ce fait montre donc clairement qu'il y avait déjà une communauté chrétienne à Éphèse.

Or, qui avait fondé cette communauté chrétienne, si ce n'est saint Jean? Voilà donc encore un texte, qui loin de contredire les précédents, les confirme manifestement.

4° Nous arrivons au chapitre 19 des Actes qui renferme tout l'apostolat de saint Paul à Éphèse.

Rien d'étonnant que pendant le temps écoulé entre ces deux passages de saint Paul à Éphèse, la Sainte Vierge ne fût morte, et que saint Jean fut enfin parti pour les parties orientales de son vaste apostolat. « Beaucoup de témoignages, dit Baronius (an 44-30) prouvent que saint Jean n'est pas toujours resté dans l'Asie Mineure, mais a aussi évangélisé les contrées de l'Extrême Orient. Sa première Épître était adressée aux Parthes, comme le titre lui-même le montrait. »

Done, encore une fois, rien d'impossible, rien d'étonnant même que tout ce qu'a fait saint Paul à Éphèse, se soit fait pendant la longue absence de saint Jean.

Pour en juger, il faut voir si dans ce chapitre 19, puis ensuite dans le chapitre 20, et dans les Épîtres de saint Paul, il y a quelque chose qui montre si les Éphésiens ont été primitivement évangélisés par saint Jean ou par saint Paul.

J'avoue que je ne vois rien dans ce chapitre 19 qui décide la question.

1° Saint Paul rencontre d'abord des disciples à moitié instruits par Apollo, et saint Luc ne dit pas du tout qu'il y en eut d'autres. De ces deux faits on a conclu qu'il n'y avait pas de chrétiens à Éphèse, avant la prédication de saint Paul. Le texte précédent (18-27) a montré qu'on s'est doublement trompé : il y avait une communauté chrétienne, et saint Luc l'avait déjà indiquée.

Mais quand même le silence de saint Luc eut été

complet sur ce point, qu'aurait-on pu conclure? Est-ce que saint Luc a parlé de l'apostolat de sept ans de saint Pierre à Antioche, et de son apostolat de vingt-cinq ans à Rome? Pourquoi voudrait-on qu'il eût parlé plus ouvertement de l'apostolat de saint Jean à Éphèse?

On voit une fois de plus ce que valent les preuves négatives.

D'autres circonstances, qui d'abord paraissent singulières, s'expliquent aussi facilement, quand on réfléchit.

Saint Paul a opéré de grands miracles, et converti certainement un grand nombre de païens à Éphèse; mais dans une ville comme Éphèse, d'un million d'habitants peut-être, au moins de plusieurs centaines de mille, Saint Jean pouvait avoir formé une bien belle église et avoir laissé encore des centaines de mille de païens à convertir.

Certainement saint Jean n'avait pas converti toute la ville, la preuve c'est qu'il n'avait pas encore jugé à propos d'y mettre un évêque; mais malgré ses succès, saint Paul fera encore de même; il n'y laissera Timothée qu'après une nouvelle mission.

La sédition excitée par Démétrius et les Orfèvres contre saint Paul à propos du temple de Diane ne prouve certes pas non plus que ce temple n'eût pas déjà été attaqué et même frappé de la foudre à la prière de saint Jean, comme le disent les apocryphes ainsi que A. C. Emmerich; les païens ont plus d'une fois réparé leurs temples et leurs dieux, témoin le Dagon des Philistins, etc.

Ce n'est donc pas dans ce chapitre 19 que se trouve la solution.

2<sup>o</sup> Elle ne se trouve pas non plus, je crois, dans le chapitre 20. Là on voit saint Paul faire venir à Milet les prêtres et évêques d'Éphèse ; il leur rappelle combien il a travaillé à leur salut pendant trois ans ; mais pas un mot qui marque qu'il y a travaillé le premier et exclusivement.

Peut-être la trouverons-nous enfin dans les Épîtres de saint Paul, dans l'Épître aux Éphésiens surtout.

### § 3. Les Épîtres de Saint Paul.

Si en effet saint Paul a vraiment le premier évangélisé Éphèse, impossible que dans cette longue épître, il ne le rappelle pas, il ne le fasse pas comprendre par quelque expression particulière, comme on en trouve dans les autres Épîtres, par exemple :

1<sup>o</sup> Première Épître aux Corinthiens 4, 15 ; « Car eussiez-vous dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez pourtant pas plusieurs pères ; car *c'est moi qui par l'Évangile vous ai engendrés en Jésus-Christ, etc. etc.* »

2<sup>o</sup> Épître aux Galates c. 1, 8 : « Mais si nous-mêmes ou un ange du ciel vous évangélisait *autrement que nous ne vous avons évangélisés*, qu'il soit anathème. »

4, 15 : « Vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus. »

4, 19 ; « Mes *petits enfants* pour qui je ressens de nouveau les douleurs de l'enfantement. »

3<sup>o</sup> Épître aux Phil. 1, 8 : « Je rends grâces à Dieu de

voire participation à l'Évangile du Christ, depuis le premier jour jusqu'à présent. »

4, 15. « Or, vous savez aussi, vous Philippiens, qu'au commencement de ma prédication de l'Évangile, quand je partis de la Macédoine, aucune Église ne m'a fait part de ses biens à titre de compensation, si ce n'est vous seuls ».

4<sup>o</sup> Aux Thes. 1. 9 : « Puisqu'eux-mêmes racontent quelle entrée nous avons faite chez vous, et comment vous vous êtes convertis des idoles à Dieu, etc., etc. »

Si saint Paul a aussi évangélisé le premier les Éphésiens, il parlera aux Éphésiens, comme il a parlé aux Corinthiens, aux Galates, aux Philippiens et aux Thessaloniciens. Mais y a-t-il quelque chose de semblable dans son Épître aux Éphésiens ? cherchez, cherchez bien, vous n'y trouverez rien, absolument rien. Il avait bien travaillé pendant trois ans à Éphèse, il avait bien converti une partie des Éphésiens ; mais non pas tous. C'est la seule explication possible de la différence de son langage, de l'absence des termes d'affection paternelle, de l'omission de circonstance caractéristique de ses débuts au milieu d'eux, de son silence par rapport à la priorité de son apostolat à Éphèse.

Même silence à ce sujet dans ses deux Épîtres à Timothée.

Et pourtant à chaque instant se présente sous sa plume l'occasion de ces mots caractéristiques des Épîtres précédentes ; mais en vain ; aucun ne lui échappe.

Ce caractère de l'Épître aux Éphésiens a tellement

frappé les interprètes, que quelques-uns ont voulu faire de cette épître une circulaire envoyée à toutes les Églises de l'Asie Mineure. Mais c'est là une hypothèse dénuée de fondement ; les Éphésiens seuls ont reçu cette lettre et seuls la présentent (Drioux, préface à cette épître).

La seule explication possible, c'est celle de M. l'abbé Lesêtre (*La Sainte Église au siècle des Apôtres*, p. 300) : « L'apôtre suppose que plusieurs des destinataires ne le connaissent pas et ont été évangélisés par d'autres. » Par quels autres ? par saint Jean seul, évidemment.

Contre cet apostolat de saint Jean à Éphèse dès le commencement, qu'objecte-t-on ? On objecte :

1<sup>o</sup> la phrase de saint Paul aux Romains, 15, 20 : « j'ai annoncé partout l'évangile depuis Jérusalem et les pays d'alentour jusqu'à l'Illyrie ; et je n'ai point annoncé cet Évangile là où le nom du Christ était déjà connu pour ne point bâtir sur un terrain étranger ». Mais évidemment l'apôtre parle là de ses missions propres et principales, et non de certaines missions accessoires comme de celles de Damas, de Jérusalem et des environs, d'Éphèse, et plus tard de Rome même et d'Espagne.

2<sup>o</sup> On objecte le texte de saint Irénée, *lib.*, 3. c. 3. à la fin : « L'Église d'Éphèse fondée par saint Paul, mais où Jean a demeuré jusqu'au temps de Trajan, est aussi un digne témoin de la tradition des Apôtres ».

Il n'est pas facile de penser que saint Irénée ait ignoré la prédication de saint Jean à Éphèse avant saint Paul ; mais saint Jean, comme nous l'avons remarqué, n'avait pas fondé l'église d'Éphèse en tant qu'Église épisco-

palé; il ne lui avait pas encore donné d'évêque; c'est saint Paul, qui en ce sens, a fondé, a constitué l'Église d'Éphèse, en achevant d'en faire une chrétienté assez considérable pour recevoir un évêque et en y établissant saint Timothée.

Il semble bien que c'est dans ce sens, le seul admissible du reste, que parle saint Irénée; car dans cet endroit comme on le voit bien clairement, il n'entend pas invoquer comme témoins de la tradition de simples petites chrétientés, de simples paroisses, mais des églises épiscopales, et encore une fois dans ce sens restreint, il a eu raison de dire que c'est saint Paul qui a fondé l'Église d'Éphèse; cela n'empêche pas du tout la prédication, l'apostolat de saint Jean à Éphèse avant saint Paul.

Il n'y a que ce sens d'admissible; si on ne veut pas l'admettre, on ne peut pas faire prévaloir les paroles de saint Irénée sur toutes les preuves réunies que nous avons déjà vues et que nous verrons encore; il faut alors dire que saint Irénée s'est trompé ou que le texte est falsifié.

En résumé donc les Livres saints eux-mêmes, malgré le silence disciplinaire prescrit, prouvent, mais seulement par quelques mots en passant, *per transennam*, la priorité de la mission de saint Jean à Éphèse et par suite le séjour et la mort de la Très Sainte Vierge dans cette ville: l'Évangile de saint Jean, 19, 27; son apocalypse, 1, 4; les Actes des Apôtres, 16, 6-18, 19; les chapitres 19 et 20, les Épîtres de saint Paul et principalement l'Épître elle-même aux Éphésiens, tous ces textes, plus ou moins directement attestent ou impliquent ces faits. Mais

les partisans de Jérusalem qui mettent tant de zèle à embrouiller l'interprétation de ces textes, est-ce qu'ils en ont de semblables à présenter en faveur de Jérusalem? — Mais non ; absolument aucun ; car l'application tentée du texte de saint Paul, Gal. 2, 9, à la mort de la Très Sainte Vierge, est vraiment trop osée.

Passons aux autres preuves historiques jusqu'au Concile d'Éphèse en 431.

---

## CHAPITRE II

### DES APOCRYPHES.

Les Apôtres et les écrivains sacrés n'ayant donné, par suite d'une défense de Dieu lui-même, que les indications qu'on vient de voir, on n'a pu avoir des détails sur la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge que par des auteurs très secondaires, sans autorité, qui ont écrit pour conserver ce qu'ils avaient plus ou moins bien appris des contemporains. Ce sont les Apocryphes. Nous sommes obligés d'en parler et même de nous y arrêter un peu, parce qu'ils renferment encore un fonds de vérité, et que d'ailleurs ils jouent un rôle important dans cette histoire.

Un mot d'abord sur les Apocryphes en général.

Apocryphe veut dire secret, caché, qu'on tient caché.

On appelle d'abord Apocryphes les livres que l'Église ne permet pas de lire publiquement.

Parmi ces livres Apocryphes, 1<sup>o</sup> il y en a quelques-uns qui sont entièrement bons, quoique non inspirés par l'Esprit Saint ; et 2<sup>o</sup> il y en a d'autres qui éveillent plus ou moins de défiance, soit parce que, quoique composés par des auteurs bien intentionnés, ces auteurs n'ont pas été bien informés, ou que leurs livres ont été altérés, falsifiés, interpolés ; soit parce qu'ils ont été composés par des Juifs, des hérétiques, des impies ou des auteurs anonymes qui ont pris de faux noms (GLAIRE, *Introd.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 94).

Parmi les Apocryphes, on trouve les cinq écrits suivants, qui touchent à notre sujet.

1<sup>o</sup> Le livre du Passage de la Bienheureuse Vierge, attribué à saint Jean l'Évangéliste, du 1<sup>er</sup> siècle par conséquent (MIGNE, *D<sup>re</sup> des Apocr.*, t. II, p. 503).

2<sup>o</sup> L'histoire de saint Jean l'Évangéliste par Prochore, un des sept premiers diacres et disciples de saint Jean (*Ibid.* p. 759).

3<sup>o</sup> L'histoire du combat apostolique par Abdias, un des soixante-douze disciples, du 1<sup>er</sup> siècle encore par suite (*Ibid.*, p. 13).

4<sup>o</sup> Un autre livre du Passage de la Très Sainte Vierge, très semblable au premier, mais attribué à Méliton, Évêque de Sardes, dans le 1<sup>er</sup> siècle (*ibid.*, 587).

5<sup>o</sup> La chronique de Dexter, auteur du 1<sup>er</sup> au 3<sup>o</sup> siècle (*Ibid.*, p. 203).

Sur ces cinq livres, trois : les deux livres du Passage de la Très Sainte Vierge, nos 1 et 4, et la vie de saint Jean no 2, sont d'un style si bizarre, rempli de tant de

fables, qu'il ne parait pas possible que ni saint Jean, ni saint Prochore, ni saint Méliton en aient écrit un mot; mais on a pu recueillir de leur bouche quelques-uns des miracles racontés, qui se retrouvent ailleurs dans la tradition; les autres miracles, la plupart grotesques, ont été peut-être ajoutés par quelque faux voyant ou fausse voyante, c'est-à-dire par le démon, comme il fait toujours, pour déconsidérer et étouffer la vérité. Les nouveaux livres deviennent ainsi de véritables parodies de l'original.

Les deux autres livres, d'Abdias et de Dexter, nos 3 et 5, quoique interpolés, sont assurément bien moins indignes de leurs auteurs.

Sur ces cinq écrits, deux seulement, les Livres du Passage de la Bienheureuse Vierge, qui n'en font qu'un, tant ils sont semblables, quoique attribués à deux auteurs différents, saint Jean et saint Méliton, donnent des détails sur la mort de la Très Sainte Vierge et son Assomption. Tous les deux la font mourir à Jérusalem, saint Jean, dans *une grotte* de la vallée de Gethsémani (p. 523 et 526), Méliton dans *la maison de ses parents, auprès du mont des Oliviers* (p. 589.).

Tous les deux ne nous en montrent pas moins saint Jean, prêchant à Éphèse dès ce temps là, pendant que la Très Sainte Vierge continuait à demeurer à Jérusalem. Le premier en effet, porte : « Une nuée resplendissante m'enleva, moi Jean, hors d'Éphèse... et soudain je me trouvai à la porte de la Maison où était la Vierge Marie (JEAN, p. 613) » Et le second dit : « Et les Apôtres ayant

tiré au sort queiles régions ils devaient aller instruire, Elle (la Sainte Vierge) resta dans la maison de ses parents, auprès du mont des Oliviers...

« Et voilà que pendant que le Bienheureux Jean prêchait à Éphèse, une nuée l'enleva (MÉLITON, p. 589-590).

Et ni l'un ni l'autre n'ont oublié les paroles de Notre Seigneur sur la croix à sa divine Mère et à saint Jean. Le prétendu saint Jean les rappelle ainsi dans cette singulière pièce : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il était sur le bois de la croix m'a dit ces paroles au sujet de la Vierge Marie : Voici ta Mère, prends-la auprès de toi... Et il lui dit : *Va avec lui.* » (saint JEAN, p. 509).

Et le prétendu saint Méliton porte : « Il chargea saint Jean d'avoir soin de la Sainte Vierge Marie lui disant : « Voilà ta Mère — et à elle : Voici ton fils. Et depuis cette heure la Sainte Mère de Dieu resta spécialement confiée aux soins de Jean, pendant tout le temps qu'elle vécut. » (MÉLITON, p. 589).

Voilà un étrange accomplissement des paroles de Notre-Seigneur, traduites par l'auteur lui-même, comme on vient de le voir : « Voici ta mère, prends-la auprès de toi. — Et il lui dit : *Va avec lui.* » Et on fait ensuite prêcher saint Jean à Éphèse, et Marie rester à Jérusalem ! Il y a là une contradiction formelle ; l'une des deux choses est fausse, et celle qui est fausse c'est celle qui n'est attestée que par le faussaire seul : la continuation du séjour de Marie à Jérusalem ; car la prédication de saint Jean à Éphèse dès le commencement est attestée par d'autres, comme on l'a déjà vu.

L'Original de cette pièce a certainement porté que Marie est morte à Éphèse et non à Jérusalem, et le faussaire selon toute probabilité, nous allons le faire connaître plus loin.

Ce qui montre bien la falsification accomplie, c'est que dans l'Orient où l'on a aussi le livre du Passage de la Très Sainte Vierge, les auteurs ont continué à affirmer que la Sainte Vierge est morte à Éphèse, entre autres Abulfarage. (Voir ASSÉMANI, t. 3 p. 318) ; mais ces auteurs n'ayant écrit que plus tard, seront cités plus loin (Voir Bible de Drach. *Dissert. sur la mort de la Très Sainte Vierge*, p. 411).

C'est cette pièce apocryphe, ainsi falsifiée, qui a été selon toute probabilité, comme nous le verrons aussi, la source principale, avec le tombeau de Gethsémani, des écrits favorables à Jérusalem.

En voilà assez pour les deux livres apocryphes intitulés : Livre du Passage de la Très Sainte Vierge ; un mot sur les deux livres de Prochore (n<sup>o</sup> 2) et d'Abdias (n<sup>o</sup> 3).

Prochore parle certes clairement du départ immédiat de saint Jean pour Ephèse, et longuement de sa prédication dans cette ville ; mais il ne dit pas un mot de la Très Sainte Vierge. Malgré la discipline du secret, c'est bien de nature à augmenter les défiances à son égard.

Abdias, lui, dit bien que saint Jean eut soin de la Sainte Vierge depuis la Passion, et qu'il annonça en Asie la parole de Dieu au peuple jusqu'à l'époque de

l'empereur Domitien, (p. 327 et 328); mais il ne dit pas autre chose.

Quant à Dexter, il dit que saint Jean partit pour Éphèse avec la Très Sainte Vierge l'an 41, et qu'il revint avec elle l'année suivante, et il ne donne aucune explication de plus.

Pourquoi revient-il? Si c'était pour assister au concile de Jérusalem, ce serait tout à fait d'accord pour la date avec A. C. Emmerich; mais ce retour donné comme définitif, sans explication, est invraisemblable. Dexter a été certainement altéré en cet endroit.

Que conclure de ces livres apocryphes? malgré les nombreuses additions fabuleuses et grotesques faites à ces livres, il n'est pas possible de douter qu'il n'y ait un fonds de vérité. Et s'il y a quelque chose de vrai, il faut bien reconnaître en premier lieu que le fait du départ de saint Jean pour Éphèse de très bonne heure est vrai, puisqu'ils s'accordent *tous les cinq* sur ce point. C'est conforme à la tradition orale, et aux Livres saints, comme on l'a déjà vu. La réunion des Apôtres auprès de la Très Sainte Vierge, sa mort, son Assomption mieux constatée par suite de l'arrivée tardive de saint Thomas, sont aussi attestées par la tradition.

Quant au lieu de cette mort et de cette Assomption glorieuse, on est obligé de reconnaître que l'indication de Jérusalem par les deux livres du Passage, est contraire à l'apostolat de saint Jean à Ephèse, qu'ils affirment, et à l'interprétation qu'ils donnent eux-mêmes.

mes des paroles de Notre-Seigneur : « Voici ta Mère ; prends-la auprès de toi, — Va avec lui. »

Sur ce point donc, il paraît dès maintenant probable qu'il y a eu falsification.

---

### CHAPITRE III

DES AUTRES AUTEURS JUSQU'AU CONCILE D'ÉPHÈSE EN 431.

#### SAINT-DENIS.

Il n'y en a pas d'autres, je crois, que ceux qui ont été cités à propos de l'interprétation des Livres saints :

1<sup>o</sup> Tertulien, (p. 152).

2<sup>o</sup> Saint Jean Chrysostôme, (p. 153).

3<sup>o</sup> Saint Jérôme, (p. 153).

Origène, Eusèbe, saint Grégoire de Naziance, parlent aussi, mais plus vaguement de l'apostolat de saint Jean en Asie (BARON., an 44, n<sup>o</sup> 29).

On a aussi souvent et sérieusement cité un passage, dont il a déjà été parlé, de saint Denis l'Aréopagite en faveur de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem. Je suis donc obligé de dire ce qu'il m'en semble.

Saint Denis l'Aréopagite, comme on l'a déjà dit, a certainement vu la Très Sainte Vierge encore vivante ; la tradition l'affirme ainsi que ce passage de ses ouvrages. Mais 1<sup>o</sup> où l'a-t-il vue ? et 2<sup>o</sup> quand l'a-t-il vue ?

1<sup>o</sup> Le passage des Noms divins, chapitre III, § 3, où

il en parle ne dit rien du lieu : « Quand vous et moi, et beaucoup d'autres frères, nous vinmes contempler le corps sacré qui avait produit la vie et porté Dieu » (DARBOY, *édit. des PP. de l'Assomption*, p. 184).

2<sup>o</sup> Ce passage ne dit rien non plus du temps de cette visite. Ces expressions : « Quand... nous vinmes contempler le corps sacré qui avait produit la vie et porté Dieu », et ce qui suit : « Là se trouvaient Jacques, frère du Seigneur, et Pierre, coryphée et chef suprême des théologiens », tout cela a fait croire à plusieurs qu'il s'agissait de la mort de la Très Sainte Vierge. Mais si vraiment c'eût été le moment de la mort de Marie, comment saint Jean ne s'y fut-il pas trouvé et tous les autres Apôtres, suivant la tradition ? Et s'ils y avaient été, est-ce que saint Denis n'en eût pas dit un mot, et n'eût rien dit non plus de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, s'il y avait assisté ? Il ne s'agit donc point de la mort.

Il faut convenir du reste que ce texte est bien louche : *Nous vinmes contempler le corps sacré* en parlant de la Sainte Vierge encore vivante ; la présence de saint Jacques et de saint Pierre (seuls entre les apôtres), et de beaucoup d'entre les frères, qui tous ensuite font assaut de discours pour célébrer NOTRE-SEIGNEUR : « Alors, il sembla bon que tous les pontifes, chacun à sa manière, célébrassent la toute-puissante bonté de Dieu, qui s'était revêtu de notre humanité » (*ibid*). Tout cela est-il bien naturel à propos de la mort de la Très Sainte Vierge, ou d'une visite quelconque ?

On sait d'ailleurs combien les auteurs ont discuté sur l'authenticité et l'intégrité des écrits de saint Denis. A. C. Emmerich, qui affirme leur authenticité, n'affirme pas leur intégrité ; elle a dit au contraire plusieurs fois qu'ils avaient été altérés (*Doul. Pass.*, Casterman, p. 500). Il semble donc que ce passage de saint Denis a été falsifié et arrangé de manière à faire croire qu'il s'agissait de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, au moment où saint Paul y alla et s'y rencontra avec de simples disciples et non avec des Apôtres, comme on l'a prétendu, (voir p. 99). Quant aux falsificateurs, je l'ai déjà dit, on en parlera bientôt.

Si, comme nous l'avons vu, on doit fixer la mort de la Très Sainte Vierge à l'an 48, à l'âge de soixante-trois ans, suivant la tradition de l'Église, affirmée par le cha-pelet de sainte Brigitte, et que l'on admette pour les raisons indiquées ci-dessus, (p. 100), que toutes les missions de saint Paul doivent être avancées, que la seconde mission et par suite la conversion de saint Denis a dû avoir lieu de quarante trois à quarante six, ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que saint Denis a accompagné saint Paul à Éphèse (*Act.*, 18. 19), et a vu la Très Sainte Vierge avec lui, quelque temps avant sa mort comme le dit A. C. Emmerich (*Vie*, t. III, p. 370). (voir ci-dessus p. 106 et 156).

Récemment le Dr Vetter a traduit de l'arménien une lettre de saint Denys à Tite sur la mort de la Très Sainte Vierge. Le Dr Nirschl, (*Das Grab der Maria*) la donne p. 80. Cette lettre est-elle bien de saint Denys, d'abord ;

en second lieu n'est-elle point altérée. Certainement elle a été altérée au moins pour la mention qu'elle fait de l'inhumation de la Très Sainte Vierge à Gethsémani. Les preuves en faveur d'Éphèse que nous venons de voir et celles que nous verrons, ne permettent pas de doute à cet égard. Quant au reste de la lettre, il ne contredit rien de ce qui précède : Saint Denys n'indique point la date de cette mort, et ne dit point qu'il y ait assisté.

On a cité longtemps en faveur de Jérusalem une prétendue lettre de saint Jérôme à sainte Paule et à Eustochie où l'on fait dire à ce saint docteur qu'on montre le tombeau de la Très Sainte Vierge dans la vallée de Josaphat, entre la ville de Jérusalem et le mont des Oliviers, et qu'il y a une Église fort bien bâtie (*Bibl. de DRACH.*, t. XXI, p. 397). Mais dans une lettre certainement authentique, saint Jérôme, décrivant avec soin les Lieux saints, ne parle point de ce tombeau, ni de cette Église ; il dit au contraire qu'il n'y a là que l'Église de la Sainte Agonie ; il faut donc choisir entre les deux écrits, et comme le second est authentique, il faut bien reconnaître que le premier est faussement attribué à saint Jérôme, ainsi, du reste, que le reconnaissent les meilleurs auteurs.

Telles sont donc les preuves historiques, directes où indirectes, pendant cette première période jusqu'au concile d'Éphèse en l'an 431. On voit qu'elles sont toutes en faveur d'Éphèse.

Il ne reste plus qu'à parler des preuves négatives pendant cette même période, pour ou contre Ephèse et Jérusalem.

## CHAPITRE IV

PREUVES NÉGATIVES POUR OU CONTRE ÉPHÈSE  
—  
ET JÉRUSALEM.§ 1<sup>er</sup>. Contre Jérusalem.

De leur nature ces preuves n'ont pas grande valeur et il me semble que les conclusions qu'on en a tirées en faveur d'Ephèse sont exagérées ; mais il n'en est pas moins vrai que les conclusions à en tirer sont plus favorables à Ephèse qu'à Jérusalem.

Si, dit-on, le tombeau de la Très Sainte Vierge eût été à Jérusalem, comme on l'a dit depuis, comme on le dit maintenant, les auteurs en eussent parlé ; or les auteurs n'en ont point parlé avant le Concile d'Ephèse ; le premier qui en ait parlé, que l'on sache, c'est Juvénal, évêque de Jérusalem, et il n'en a parlé qu'après le concile d'Ephèse, et, comme nous le verrons, d'une manière bien peu digne de foi ; donc il n'y avait point de tombeau de la Très Sainte Vierge à Jérusalem. Et on cite les auteurs qui auraient dû en parler.

1<sup>o</sup> Eusèbe (270 à 338), qui parle de la mort en l'an 48, à sa date véritable, et des Lieux saints de Jérusalem, aurait dû parler de ce tombeau (BARON. 48, n<sup>o</sup> 18).

2<sup>o</sup> Saint Epiphane qui a vécu de 310 à 403, qui a habité la Terre sainte, et qui connaissait très bien Jérusalem, aurait dû parler de ce tombeau. Or, il n'en parle pas ; il doute même que la Très Sainte Vierge soit morte ;

donc il n'y avait pas de tombeau de la Sainte Vierge à Jérusalem en ce temps-là.

3<sup>o</sup> De même saint Jérôme, qui a vécu de 331 à 420, qui connaissait parfaitement la Terre sainte, et Jérusalem, puisqu'il y a habité longtemps et qu'il est mort à Bethléem, à six kilomètres de Jérusalem, qui a décrit très soigneusement les Lieux saints visités par sainte Paule et Eustochie, saint Jérôme aurait dû parler de ce tombeau de la Très Sainte Vierge ; or nous l'avons déjà dit, il n'en parle pas du tout ; donc ce tombeau de son temps n'existait pas.

On fait le même raisonnement à propos d'une lettre dont nous parlerons plus loin, écrite un peu plus tard par saint Léon le Grand à Juvénal.

Si on concluait seulement du silence de ces auteurs, qu'il n'y avait point à Jérusalem, comme je l'ai déjà affirmé, de tradition forte et vivace en faveur de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge en cette ville, je trouverais le raisonnement fondé.

Mais ce silence par rapport au tombeau prouve bien qu'il n'était pas, à cette époque-là, connu et fréquenté ; mais ne prouve pas absolument qu'il n'existait pas. Il avait pu disparaître pendant un temps sous les ruines de Jérusalem, et être retrouvé et réapparaître plus tard. C'est ce que dit Baronius, an 48, n<sup>o</sup> 19. Et vu la vénération dont, étant retrouvé, il a été incontestablement l'objet plus tard, c'est ce que je crois le plus fondé. On se retrouve encore ainsi d'accord avec A. C. Emmerich.

Mais il n'en reste pas moins, comme je viens de le

dire que ce silence des auteurs et de la tradition pendant quatre siècles à Jérusalem, ne porte pas à croire que le tombeau de Gethsémani, soit bien le vrai tombeau de la divine Mère de Dieu ; cela dispose plutôt à penser que ce n'était, comme le dit A. C. Emmerich, que le tombeau par destination de Marie.

Mais n'y a-t-il pas des preuves négatives semblables contre Ephèse ? Voyons.

### § 2. Preuves négatives contre Ephèse.

1<sup>o</sup> On essaye de tirer une preuve contre Ephèse, de ce que Polycrate, évêque d'Ephèse, dans sa lettre au Pape Victor vers l'an 197, pour défendre la coutume des Asiatiques de faire la Pâques le 14 nisan, ne cite point la Très Sainte Vierge et ne se sert point de son exemple ou de ses paroles pour autoriser l'usage de l'Orient.

Il est vraiment étonnant qu'on s'étonne de cela. D'abord *nous n'avons pas la lettre entière* de Polycrate ; ensuite supposons qu'il ne parle pas de la Très Sainte Vierge, pourrait-on nous dire si le jour de Pâques, 14 nisan, saint Jean quittait son Eglise d'Ephèse pour apporter à trois lieues de chemin dans la montagne, la Pâques à la Très Sainte Vierge ? Pourrait-on nous dire s'il avait jamais été question devant la Très Sainte Vierge de cette difficulté qui devait surgir plus de cent ans plus tard ? Comment veut-on alors que Polycrate s'appuyât sur l'usage ou sur la décision de la Très Sainte Vierge à ce sujet ?

On insistera en disant qu'il pouvait et devait du moins citer la mort à Ephèse de la Très Sainte Vierge, comme il a cité d'autres illustrations de la ville. — Nous répondrons toujours qu'il faudrait avoir la lettre de Polycrate *tout entière*. Si alors ce fait si glorieux pour la cité d'Ephèse était omis, il faudrait dire que vraiment la Très Sainte Vierge est bien morte dans *la cité* d'Ephèse, comme nous l'avons déjà vu, mais pas dans la ville même; d'où il aurait pu arriver qu'en parlant de la ville, Polycrate n'eut pas parlé de la Sainte Vierge.

2<sup>o</sup> On pourrait objecter aussi la deuxième lettre de saint Ignace à saint Jean, disant que les premiers fidèles brûlaient du désir de voir la Très Sainte Vierge et que plusieurs allaient dans ce but à Jérusalem. Mais saint Ignace n'a-t-il point voulu seulement parler du temps où Marie était encore à Jérusalem? Et ces lettres de saint Ignace, est-il si sûr qu'on ne les ait point falsifiées pour les mettre d'accord avec le livre du Passage, falsifié également (p. 167-217). Et de plus ces lettres ne sont-elles pas regardées comme entièrement apocryphes?

3<sup>o</sup> Saint Epiphane dit que l'Écriture ne parle point du départ de Marie avec saint Jean pour Ephèse, et qu'il n'était pas convenable que Marie habitât avec saint Jean (*Summa aurea*, t. II, p. 282). Quel avantage peut-on tirer de là en faveur de Jérusalem?

Quelle nécessité y avait-il de consigner dans les livres sacrés le départ de Marie pour Ephèse? Et d'ailleurs n'avons-nous pas vu que les livres saints indiquent assez le séjour et la mort de Marie à Ephèse?

Quant à l'inconvénient qu'ent eu l'exemple de la cohabitation de Marie avec saint Jean, il n'a point existé : puisque Marie demeurait dans la montagne à trois lieues d'Ephèse et de saint Jean.

Il ne semble pas qu'il y ait là rien d'opposable à Ephèse, ni surtout d'aussi défavorable à Ephèse, que le silence d'Eusèbe, de saint Epiphane, de saint Jérôme, de saint Léon le Grand l'est pour Jérusalem.

---

## CHAPITRE V

### RÉSUMÉ DES PREUVES DÉJÀ DONNÉES.

1<sup>o</sup> La Très Sainte Vierge n'a pu rester à Jérusalem : les persécutions, la réprobation de la synagogue, l'apostolat de saint Jean, ne le permettaient pas.

2<sup>o</sup> La tradition énergique des Éphésiens, la conservation et la vénération constante de sa maison dans la montagne d'Ephèse, le culte qui y a toujours été rendu à sa glorieuse Assomption, établissent que Marie a habité Ephèse, y est morte et y est ressuscitée.

3<sup>o</sup> De nombreux textes de l'Écriture l'impliquent également.

4<sup>o</sup> Enfin les Apocryphes, les preuves historiques indirectes et négatives, sont plus favorables à Ephèse qu'à Jérusalem.

Jusqu'à présent, jusqu'au concile d'Ephèse en 431,

il faut donc bien reconnaître qu'il y a déjà de nombreuses preuves en faveur d'Éphèse.

Sans doute, me dira-t-on ; cependant si Dieu n'a pas voulu que publiquement, au milieu des païens idolâtres, on proclamât la glorieuse Assomption de sa Mère, comment, quand ces pauvres peuples ont été convertis et instruits, n'a-t-il pas fait éclater toute la vérité à la gloire de sa divine Mère? — Dieu a fait, au concile d'Éphèse, on le sait, décerner à Marie le titre de Mère, de Dieu. Ce dogme de la Maternité divine était une suite nécessaire des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ; on comprend que la proclamation de ce dogme vint de bonne heure compléter ces enseignements fondamentaux du christianisme. Mais il semble que dans sa sagesse infinie, Dieu a au contraire réservé le dogme de l'Assomption pour les derniers temps du monde, pour encourager les derniers martyrs de son Eglise. Du reste, nous allons le voir, si Dieu n'a pas fait proclamer le dogme de l'Assomption en même temps qu'il faisait proclamer le dogme de sa divine Maternité, il levait du moins tout doute sur la tradition relative à cette mort et à cette glorieuse Assomption de sa divine Mère, et lui préparait dès lors le dernier triomphe, dont, il semble, nous contemplons l'aurore.

---

## DEUXIÈME PÉRIODE

## Le concile d'Ephèse.

CHAPITRE I<sup>er</sup>LE TRIOMPHE DES ÉPHÉSIENS, QUAND MARIE FUT  
PROCLAMÉE MÈRE DE DIEU

Il n'est pas inutile à notre cause de dire ce qui se passa à Ephèse le jour même de la condamnation de Nestorius.

Tout le monde sait quels furent les instances, le zèle des Ephésiens pour que le Concile proclamât Marie Mère de Dieu ; quels furent leur joie, leur bonheur, leur enthousiasme, quand la décision du concile fut connue ; quel triomphe ils firent à Marie et aux Pères du concile.

Saint Cyrille en a tracé ce touchant tableau :

« ... Le peuple tout entier de la ville demeura du matin jusqu'au soir à attendre la décision du concile. Et quand ils apprirent que le blasphémateur était déposé, ils commencèrent tous d'une seule voix à acclamer le saint concile et à rendre gloire à Dieu de ce que l'ennemi de la foi était tombé. Quand nous sortîmes de l'église, ils nous conduisirent avec des flambeaux, (car il était nuit) jusqu'à nos demeures, et la joie fut immense et la cité fut illuminée ; et les femmes elles-mêmes marchaient devant nous, brûlant des parfums dans des cassolettes (LABBE, t. III, p. 574). »

Cela rappelle involontairement, comme le dit Baronius, le soulèvement universel de la ville contre saint Paul en faveur de la grande Diane des Ephésiens (*Act.*, 19, 34). Dans ce dernier cas, c'était un emportement aveugle et fanatique, tandis que pour le triomphe de Marie, il y avait la cause la plus juste et la plus sainte de joie et d'enthousiasme.

Mais à la vue du transport unanime de toute la ville d'Ephèse, n'est-on pas porté à croire qu'il y avait dans ce dernier cas comme dans le premier, outre un grand et puissant motif religieux, un motif aussi d'intérêt et de gloire nationale, d'ailleurs légitimes ?

Est-ce qu'à Rome, *un an auparavant*, quand le Pape Célestin prononça lui-même la définition du dogme de la Maternité divine, qui fut approuvée et exécutée au concile d'Ephèse ; est-ce qu'à Alexandrie et à Constantinople et à Jérusalem même, dès qu'on apprit cette grande nouvelle, il y eut un pareil émoi, une pareille fête ?

Il y avait donc dans cette décision dogmatique qui décernait à Marie le titre de Mère de Dieu, quelque chose de tout particulier pour Ephèse ? Qu'était-ce donc ?

Si on admet, ce qui nous a déjà été démontré très probable de bien des manières, que ces Ephésiens, comme les Kirkindjotes, leurs descendants, savaient très bien que Marie avait vécu parmi eux, y était morte et ressuscitée ; car la montagne de Marie vient jusqu'à Ephèse même ; que par suite elle était d'une manière toute spéciale, bien mieux que la Grande Diane, qui n'en

avait été qu'une image altérée (p. 117), leur Reine et leur Mère en même temps que la Mère de Dieu ; on s'explique bien leur enthousiasme et leurs transports ; sinon, on ne se l'explique pas.

Il y a donc dans cette sainte et joyeuse révolution d'Ephèse en ce jour, une nouvelle vraisemblance et probabilité du séjour, de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse.

C'est ce que dit aussi Amédée Thierry dans un article de la Revue des Deux-Mondes, 15 novembre 1871 :

« La Vierge Marie était morte à Ephèse, où elle avait  
 « suivi, après le trépas de son vrai Fils, le fils d'a-  
 « doption qu'elle avait reçu de lui au pied de la croix ;  
 « elle y avait son tombeau, non loin de celui du dis-  
 « ciple bien-aimé. C'était là du moins *l'opinion commune*  
 « au *v<sup>e</sup>* siècle, opinion exprimée par le concile même  
 « (Nous allons bientôt le voir). C'était surtout *l'opinion*  
 « de la ville d'Ephèse, qui tirait de la croyance géné-  
 « rale une source abondante de revenus par la mul-  
 « titude de pèlerins qu'attirait la dévotion aux deux tom-  
 « bes de Marie et de Jean le Théologien, comme on  
 « appelait son second fils.

« Peuple, magistrats, clergé, tout le monde regar-  
 « dait la Mère du Sauveur, non seulement comme la  
 « patronne, mais comme la nourricière d'Ephèse, qui  
 « faisait pleuvoir sur elle et sur l'Asie toutes sortes de  
 « prospérités et protégeait, soit contre les brigands des  
 « routes de terre, soit contre les tempêtes de la mer,  
 « les pieux voyageurs qui la visitaient.

« Une riche basilique y avait été construite sous le  
« vocable de Marie ou de Sainte-Marie, dans laquelle la  
« Mère du Sauveur était particulièrement honorée ; et  
« cette église était la seule, dit-on, qui lui fut dédiée  
« dans le monde chrétien, la coutume étant encore, à  
« cette époque, de n'attribuer à une église le nom d'un  
« saint ou d'une sainte que lorsqu'elle en possédait des  
« reliques.

« Quiconque contestait à Marie le titre de Mère de  
« Dieu, était aux yeux de tout bon Ephésien, un blas-  
« phémateur et un ennemi de la ville : (*Ephèse et Jérusalem*, p. 90). »

Voyons maintenant si le saint concile n'a point parlé  
ouvertement lui-même de ce grand motif particulier de  
l'allégresse des Ephésiens ; mais un mot d'abord sur la  
compétence du concile à ce sujet.

---

## CHAPITRE II

### COMPÉTENCE DU CONCILE A CE SUJET.

Les Evêques alors rassemblés à Ephèse étaient vrai-  
ment dans les meilleures conditions pour parler en con-  
naissance de cause et avec la plus grande compétence  
des motifs particuliers de la joie des Ephésiens, c'est-à-  
dire du séjour, de la mort et de l'Assomption de Marie  
à Ephèse ; s'ils se sont prononcés à ce sujet, leur déci-

sion, au point de vue historique, est vraiment incontestable et inattaquable.

Ils étaient, dit saint Cyrille, de deux à trois cents ; le nombre ne leur manquait pas.

Il y avait parmi eux Memnon, l'évêque même d'Ephèse, et les évêques des environs d'Ephèse et de l'Asie-Mineure étaient au nombre d'environ quarante (ROHRBACHER, t. IV, p. 564). Ils devaient bien connaître l'histoire, la tradition et les monuments religieux du pays à ce sujet.

Il est vraiment trop fort de dire avec l'auteur de la dissertation de la Bible de Vence sur la mort de la Très Sainte Vierge, et avec Moroni, t. XLII, p. 303, que si les Pères du concile n'ont pas parlé à cet égard comme les partisans de Jérusalem, qui ont simplement suivi les fameux Apocryphes, nous le verrons, c'est qu'ils ne connaissaient pas bien tout cela !!! (DRACH, t. XXI, p. 410). C'est d'une simplicité qui déride, quoiqu'on en ait : c'est tout à fait l'histoire de gros Jean et de son curé :

Non ; si les évêques ont vraiment parlé, pas de contestation possible. Or le concile d'Ephèse, au nom de tous les Evêques, a écrit la lettre suivante au Clergé et au Peuple de Constantinople. Elle se trouve immédiatement après la lettre adressée à l'Empereur. Je la donne avec ses titres en entier, afin qu'on puisse ensuite bien l'interpréter.

---

## CHAPITRE III

LETTRE DU CONCILE D'ÉPHÈSE AU CLERGÉ ET AU PEUPLE DE CONSTANTINOPLE.

LE SAINT SYNODE AU TRÈS RELIGIEUX CLERGÉ ET AU PEUPLE DE CONSTANTINOPLE.

« Nul, après s'être attaqué à son Créateur, n'a échappé  
« à la vengeance divine ; mais aussitôt, autant du moins  
« que l'œil de l'homme a pu le découvrir, il a reçu son  
« châtiment au moins en partie (car une punition plus  
« complète lui est réservée dans la vie future.) C'est pour-  
« quoi aussi Nestorius, le restaurateur d'une hérésie im-  
« pie, arrivé dans la cité d'Ephèse, où Jean le Théologien  
« et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie..., s'étant lui-  
« même séparé de l'assemblée des Saints Pères et Evêques,  
« sa mauvaise conscience ne lui permettant pas de s'y  
« mêler, après la troisième citation, a été condamné par  
« une juste sentence de la Trinité Sainte, et le jugement  
« divinement inspiré des Pères, et il a été privé de toute  
« dignité ecclésiastique, et sa condamnation et sa dépo-  
« sition ont été consignées par écrit et relatées dans les  
« Actes du concile. Réjouissez-vous donc sans cesse dans  
« le Seigneur, je le répète, réjouissez-vous ; car le scan-  
« dale est maintenant enlevé, et la zizanie est arrachée du  
« champ de l'Église. Armez-vous de courage et prenant  
« le bouclier de la foi, expulsez de suite ces ouvriers  
« de nouveautés profanes et criminelles, et vous ne re-  
« cevrez pas une récompense moindre que ceux qui ont pé-

« niblement travaillé ici. Les fidèles qui sont avec nous dans cette ville, vous saluent tous dans le Seigneur. »

Voilà la lettre entière du concile.

On a certainement remarqué la proposition elliptique : « Où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie... » Cette proposition elliptique était bien claire alors pour les habitants de Constantinople ; autrement comment les Pères du concile l'auraient-ils employée ? Elle est encore bien facile à comprendre pour ceux qui connaissant les circonstances, se mettent bien sans esprit de parti, sans préjugés, dans la place de ces habitants d'Ephèse et de Constantinople ; mais comme beaucoup au contraire trompés par les partisans de Jérusalem, se sont efforcés d'embrouiller cette phrase et de l'interpréter à leur fantaisie, sans règles et sans raison, nous allons la soumettre à un examen rigoureux et méthodique et faire voir clairement, nous l'espérons, quel en est incontestablement le sens.

---

## CHAPITRE IV

### DU SENS DE LA LETTRE DU CONCILE D'ÉPHÈSE AU CLERGÉ ET AU PEUPLE DE CONSTANTINOPLE.

#### § 1<sup>er</sup>. Deux petites observations préliminaires.

1<sup>o</sup> D'abord cette lettre est parfaitement authentique ; personne, que je sache, n'a élevé de doute sur son au-

thenticité ; c'est bien au nom du concile qu'elle a été écrite ; ce sont bien les Pères du concile qui l'ont fait écrire.

2° Le texte de cette lettre est également incontestable ; il n'a point été falsifié ; il n'y a de variantes dans aucun exemplaire des Actes de ce concile, partout se trouve cette proposition elliptique :

« Où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie... »

Tillemont et Serry ont sommé, il y a longtemps, les partisans de Jérusalem de produire un texte favorable à leur dire ; aucun texte n'a été produit.

Donc pas moyen de s'en débarrasser en proposant de la supprimer, comme l'a proposé ingénûment un partisan décidé de Jérusalem, le calviniste André Rivet (dont toutes les œuvres sont d'ailleurs à l'index), sous prétexte que c'était une addition, une interpolation *qui ne faisait rien au sens*, (nous allons voir !) et qui ne s'appuyait sur aucune mention des Livres saints, comme si saint Jean n'avait pas écrit lui-même :

« Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua. »

Il faut donc reconnaître forcément au contraire que les Pères du concile ont écrit cette proposition comme le reste. Mais comment interpréter la proposition elliptique ?

## § 2. Règle fondamentale de l'emploi des ellipses.

On parle pour être compris, et quand, par suite des circonstances, on sait qu'on sera facilement compris,

pour abrégé, on supprime les phrases, les propositions et les mots *inutiles*. Rien d'agaçant comme des explications redondantes.

- Mais ce n'est pas seulement pour abrégé qu'on emploie l'ellipse ; — c'est parfois aussi pour exprimer plus énergiquement la pensée, l'admiration, l'emphase, la menace, comme dans le *Quos ego...* de Virgile ; c'est là l'ellipse oratoire. Mais dans cette ellipse, comme dans l'ellipse grammaticale, on ne supprime jamais que des expressions faciles à suppléer ; autrement on parlerait pour ne rien dire, et ce serait absurde.

Telle est donc la règle fondamentale des ellipses, des sous-entendus. La raison l'indique à tout le monde ; mais il ne manque pas de graves et savants auteurs qui ont formulé cette règle fondamentale, et en ont montré de nombreuses applications. On peut voir, si l'on veut : La grammaire grecque de Mathice, traduite par Gail et Longueville 4 vol. in-8°, Paris, Delalain, 1831-1842, t. III, p. 1410. En note on renvoie encore à Wolf (Frédéric Auguste) *Museum antiquitatis studiorum*, Berolini, 1808 in-8° ; à Lamberti Bosii : *Ellipses græcæ*, édition Schœf. Mais je pense que la règle de raison et de bon sens que je viens de rappeler, suffit amplement pour se rendre compte de ce qu'on peut ou non supprimer par ellipse. On peut supprimer *tous les mots* que les circonstances permettent de suppléer facilement, *quels qu'é soient ces mots*.

Donc le concile n'a point supprimé de mots que les circonstances ne permettent pas de suppléer facilement ;

autrement, encore une fois, ce serait prétendre que les Pères du concile ont parlé en insensés, sans savoir se faire comprendre.

### § 3. Interprétation d'une proposition elliptique.

Pour bien interpréter une proposition elliptique, il faut :

- 1<sup>o</sup> bien déterminer le sens des mots exprimés ;
- 2<sup>o</sup> rechercher les mots sous-entendus d'après les circonstances.

Quelles sont ordinairement les circonstances qui montrent les mots à suppléer ?

- 1<sup>o</sup> L'usage, ce qu'on dit ordinairement en pareil cas ;
- 2<sup>o</sup> La connaissance par les correspondants de la chose à laquelle il est fait allusion :
- 3<sup>o</sup> Le sens général du texte et de la phrase elliptique, que ces mots sous-entendus doivent nécessairement confirmer et compléter.

Voyons maintenant, d'après ces remarques, le sens de notre proposition elliptique, le sens général des mots exprimés d'abord, et le sens particulier des mots sous-entendus ensuite.

### § 4. Sens général de la proposition elliptique d'après les mots exprimés.

Que veulent dire d'Ephèse les Pères du concile :

« Arrivé dans la cité d'Ephèse, où Jean le Théologien

*et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie!!!... Nestorius s'est lui-même séparé de l'assemblée des saints Pères et Evêques ; sa mauvaise conscience ne lui a pas permis de s'y mêler, et après la troisième citation il a été condamné. »*

1<sup>o</sup> Ils veulent manifestement dire d'Ephèse une chose *extraordinaire*, qu'ont faite en sa faveur Jean le Théologien et la Mère de Dieu. S'il s'agissait d'une chose ordinaire : si Jean le Théologien et la Mère de Dieu n'avaient fait, par exemple, que de passer à Ephèse, comme tant d'autres voyageurs, assurément les Pères n'auraient pu dire avec cette ellipse et cette emphase : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu... **ONT PASSÉ!!!** » Les Pères auraient fait là une dissimulation mensongère, en donnant à comprendre tout autre chose, et en définitive une réticence comique : « **ONT PASSÉ!!!** » N'est-ce pas vrai ? Que diriez-vous d'hommes qui vous joueraient ainsi ?

2<sup>o</sup> Ils ont voulu rappeler non seulement une chose *extraordinaire* faite par Jean le Théologien et la Mère de Dieu en faveur d'Ephèse, mais une chose *particulière, exceptionnellement, exclusivement et uniquement propre à Ephèse* : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu... ont fait cette chose *tout à fait propre à Ephèse*, cette chose qu'ils n'ont faite *nulle part ailleurs*. » Car si Jean le Théologien et la Mère de Dieu avaient fait la même chose ailleurs, dans une autre ville, les Pères n'auraient pu dire d'une manière absolue, sans restriction : « La cité d'Ephèse où Jean le

**Théologien et la Mère de Dieu!!! » ce qui implique évidemment une chose exclusivement propre à Ephèse. Ils auraient dû dire : « La cité d'Ephèse où, comme dans bien peu d'autres villes, Jean le Théologien et la Mère de Dieu!!!... » Mais parler comme ils l'ont fait, sans aucune restriction, serait tout à fait équivoque ou contraire à la vérité. Si je disais : « Paris où Napoléon I<sup>er</sup>... » On ne manquerait pas de me dire : « Où Napoléon I<sup>er</sup> a fait quoi? Napoléon a fait bien des choses à Paris ; de laquelle entendez-vous parler? Expliquez-vous ; ce que vous dites ne signifie rien. » — Mais si je disais : « Sainte-Hélène où Napoléon I<sup>er</sup>... » tous me comprendraient parce que j'indique évidemment une chose exceptionnelle, unique, faite par Napoléon I<sup>er</sup> à Sainte-Hélène, et tout le monde sait que la chose exceptionnelle faite par Napoléon I<sup>er</sup> à Saint-Hélène, chose qu'il n'a faite nulle part ailleurs, c'est d'y mourir.**

Ainsi les Pères n'ont pas voulu parler d'une chose faite par saint Jean et la Mère de Dieu à Ephèse, comme dans plusieurs autres villes, mais d'une chose qu'ils ont faite là seulement.

Donc ils n'ont pas voulu parler d'un simple séjour de saint Jean et de Marie à Ephèse. La Très Sainte Vierge a habité en deux fois douze ans à Jérusalem, six à sept ans à Memphis en Egypte, une vingtaine d'années à Nazareth, trois ans à Capharnaüm : Ephèse n'a donc pas eu la gloire de la posséder d'une manière *exceptionnelle, exclusive, extraordinaire* ; les Pères n'ont donc pu parler d'un simple séjour de Marie à Ephèse. Ce

sens : « Ephèse où Jean et la Mère de Dieu *ont habité, séjourné*, serait inintelligible ou faux.

Ils n'ont pas voulu dire seulement non plus : « Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu... *sont honorés, ont des temples*. » Non, toujours et partout dans le monde et ensuite dans l'Église, la Très Sainte Vierge a été honorée et a eu des chapelles et des temples : avant sa naissance comme au Carmel, à Chartres, etc. ; pendant sa vie comme à Saragosse, etc. En 431 donc elle était honorée non seulement à Ephèse, mais partout. « *Sont honorés, ont des temples*, ne serait donc point la chose *extraordinaire, exceptionnellement* propre à Ephèse, signifiée par ces mots : « Ephèse où Jean et la Mère de Dieu !!!... »

Ils ont encore bien moins voulu dire : « Ephèse où (est, où se trouve l'église nommée) Jean-le-Théologien et - la Mère-de-Dieu - la - Sainte-Vierge-Marie. »

Dans le texte du concile, il y a deux personnes désignées d'une manière naturelle par leurs noms ; il est grotesque de donner cette enfilade de mots pour le titre d'une église. Et d'ailleurs, d'après l'histoire, tel n'était point le titre de l'église où étaient les Pères ; elle se nommait seulement l'église de Marie-Mère-de-Dieu. » Puis Ephèse, si elle avait eu une église d'un titre si long n'aurait point eu là, sauf la bizarrerie de ce titre, une gloire *extraordinaire, exceptionnelle*, unique, comme l'indique le concile.

De plus cette église eut été l'œuvre des Ephésiens, et les Pères ne parlent pas, manifestement, de ce que

les Ephésiens ont fait pour saint Jean et pour la Mère de Dieu ; mais bien au contraire, de ce que Jean le Théologien et la Mère de Dieu ont fait pour Ephèse, et ils attribuent à saint Jean et à la Mère de Dieu, une grâce extrêmement importante, comme le contexte nous le fera mieux voir plus loin, grâce qu'il ne serait point naturel d'attribuer à une église.

Donc en premier lieu les Pères ont parlé certainement d'une chose *extraordinaire, exclusivement propre à Ephèse*, et aucune des explications proposées ne répond à cette signification.

2<sup>o</sup> Mais en second lieu les Pères parlent d'une chose non seulement *extraordinaire, tout à fait particulière à Ephèse*, mais ils proclament en même temps, par leur manière de s'exprimer, que cette chose est si connue, si notoire, qu'elle n'a pas besoin d'être expressément formulée ; qu'une simple allusion suffit : « Ephèse, où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie... ont fait cette chose connue de tous!!! »

Voilà encore un caractère du sens général, et nous allons voir bientôt que rien en effet n'était plus connu que les choses dont parlaient les Pères.

3<sup>o</sup> En troisième et dernier lieu, les Pères attribuent évidemment encore à la chose *extraordinaire ; propre à Ephèse, et notoire par dessus tout, des effets prodigieux, miraculeux*.

« Arrivé dans la cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie!!!... NESTORIUS s'est séparé de lui-même de l'assemblée des saints

*Pères et Évêques*; sa mauvaise conscience ne lui a pas permis de s'y mêler, et, après la troisième citation, il a été condamné. »

C'est donc manifestement à quelque chose venant de saint Jean et de la Mère de Dieu, se trouvant et agissant seulement à Ephèse, que les Pères attribuent les troubles de conscience qui ont empêché tout à coup Nestorius de venir au concile et d'y soutenir ses blasphèmes, qui l'ont forcé à la retraite, à l'inaction, qui ont par suite permis de le condamner si promptement et si facilement.

Cette chose venant de saint Jean et de la Très Sainte Vierge, capable de produire une impression extraordinaire sur un homme tel que Nestorius, cette chose ne pouvait être évidemment une église où saint Jean et la Très Sainte Vierge étaient honorés à peu près comme ailleurs.

Voilà donc le sens formel et littéral de la phrase des Pères : ils ont certainement parlé, quelle que soit cette chose, d'une chose venant de saint Jean et de la Très Sainte Vierge, *extraordinaire, exclusivement propre à Ephèse, tout à fait connue et notoire, capable de produire une grande impression sur un homme comme Nestorius à son arrivée dans la ville.*

Ce sens est clair et certain, résultant *des expressions et de la forme employées*; indépendant des mots sous-entendus : il suffit de lire la phrase pour le voir; il ne peut être changé par les mots sous-entendus; les mots sous-entendus au contraire doivent le compléter et le continuer.

Maintenant quelle est exactement la chose dont les Pères ont entendu parler ? Quels sont les mots véritablement sous-entendus ?

§ 5. Sens précis de la proposition elliptique par la détermination des mots sous-entendus.

Dans ces mots : « Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu la Sainte Vierge Marie : » les Pères ont réuni deux faits distincts et qui ne se sont pas passés en même temps, le fait de Jean le Théologien et le fait de la Mère de Dieu. Pour mieux reconnaître chacun de ces faits, nous allons rechercher chacun d'eux séparément.

I. LE FAIT ATTRIBUÉ A JEAN LE THÉOLOGIEN  
D'APRÈS L'USAGE, LA MANIÈRE DE PARLER EN PAREIL CAS

1<sup>o</sup> Nous l'avons dit, et on le sent instinctivement à l'énoncé de la proposition des Pères, le fait dont il s'agit, est d'abord un fait *extraordinaire, exclusivement propre à Ephèse*.

On a voulu dire que ce fait était l'apostolat de saint Jean à Ephèse, mais impossible : saint Jean n'a point fait en prêchant à Ephèse une chose si extraordinaire ; saint Paul y a prêché aussi, et sa prédication y est restée aussi célèbre, et, au dire de quelques-uns, plus célèbre que celle de saint Jean ; donc ce n'est pas là la chose rappelée avec tant d'emphase par les Pères par ces mots : « Où Jean le Théologien !!!... »

En prêchant à Ephèse, saint Jean n'a point fait non

plus pour Éphèse une chose exceptionnelle : saint Jean a prêché et séjourné dans bien d'autres villes de l'Asie-Mineure et de l'Orient, en particulier bien longuement à Hiérapolis suivant une tradition citée par le R. P. Ollivier (*Amiliés de Jésus*, p. 316, dans *Ephèse et Jérusalem* p. 76) saint Jean n'a donc point fait pour Éphèse par son séjour et sa prédication une chose exceptionnelle, que les Pères aient pu rappeler par ces mots : « Où Jean le Théologien !!!... »

Les Éphésiens n'ont point fait non plus pour saint Jean une chose *extraordinaire et exceptionnelle* en l'honorant, en élevant une église sous son patronage, et d'ailleurs, nous l'avons déjà remarqué, il ne s'agit point dans la proposition des Pères de ce que les Ephésiens ont fait pour saint Jean, mais de ce que saint Jean a fait pour Éphèse.

Quelle est donc la chose extraordinaire et exclusivement propre à Éphèse, que saint Jean y a faite ?

Cette chose est déjà indiquée par l'usage, par la manière ordinaire de parler en pareil cas (p. 189).

Une ville en effet, dans l'opinion commune, est particulièrement illustrée par la naissance et la mort de ses plus célèbres enfants. Prenez un dictionnaire de Géographie et d'Histoire, et à chaque ville, par exemple, à Rouen vous verrez : patrie des deux Corneille, etc. ; célèbre par la mort de Jeanne d'Arc. Quand il s'agit d'une ville chrétienne, c'est surtout par la mort glorieuse et le tombeau de ses saints que cette ville est réputée fameuse. Elle devient alors un lieu sanctifié et sacré par ses reliques et par les miracles qui s'y opèrent. C'est ce que

dit, d'après le Bréviaire, sainte Agathe apparaissant à sainte Lucie : « Comme le Christ a glorifié la ville de Catane par mon martyre, de même il glorifiera la ville de Syracuse par le tien (13 décembre, fête de sainte Lucie, 1<sup>er</sup> repons).

Donc ce que les Pères du concile, d'après les idées communes, ont voulu dire, c'est qu'Ephèse est célèbre par la naissance ou par la mort et le tombeau de saint Jean ; ce n'est pas par sa naissance, n'est-ce pas ? Donc c'est par sa mort et son tombeau. Voilà ce qu'ils ont voulu dire, à ne consulter que l'usage, que la manière ordinaire de penser et de parler, supposé qu'on n'eût aucun autre renseignement : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien !... est mort et a son tombeau. »

Et c'est bien là un titre de gloire extraordinaire particulier à Ephèse et lui venant de saint Jean, autrement important et clair que : « a habité, a prêché, est honoré, a un temple. »

2<sup>o</sup> *Fait attribué à la Mère de Dieu, également d'après la manière ordinaire de parler.*

Ce que nous venons de dire de saint Jean, nous devons évidemment le dire de la Très Sainte Vierge. La chose extraordinaire exclusivement propre à Ephèse, venant de la Mère de Dieu, dont parle les Pères, ne peut être que sa mort et sa sépulture dans cette cité, d'après leur manière et la manière ordinaire de parler en pareil cas.

Ils n'ont point voulu dire, nous l'avons déjà vu p. 190. « Où la mère de Dieu a passé, a séjourné, est honorée,

a une église, » tout cela est étranger à la manière ordinaire de penser et de parler.

A ne consulter que l'usage, ils n'ont voulu dire pour saint Jean et pour Marie : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie !!! — sont morts et ont leurs tombeaux. »

Voilà la chose *extraordinaire, exclusivement propre à Ephèse* que l'usage seul forcerait à admettre ; mais ce n'est pas seulement l'usage qui devait faire comprendre au Clergé et au peuple de Constantinople, et qui doit nous faire comprendre à nous-mêmes, la proposition elliptique des Pères. Les Pères nous montrent par leur manière de parler que cette chose *extraordinaire, exclusivement propre à Ephèse*, est aussi une chose *très connue, tout à fait notoire*. C'est pour cela même qu'ils l'ont sous-entendue. On le sait en effet, les ellipses qu'on se permet, dépendent beaucoup de la connaissance que nos interlocuteurs ont de ce que nous voulons leur dire. Des personnes intimes se parlent souvent à demi-mots, à mots couverts, avec des ellipses continuelles et étonnantes.

Puisque la chose est si connue, si notoire, les mots à suppléer étaient très clairement indiqués au Clergé et aux habitants de Constantinople par la connaissance qu'ils avaient de ce dont se glorifiait Ephèse au sujet de Jean le Théologien et de la Mère de Dieu, et cette même chose doit nous être également bien connue par l'histoire. Voyons d'après l'histoire ce que le Clergé et le peuple de Constantinople devaient comprendre par la proposition

des Pères, et ce que nous devons comprendre nous-mêmes au sujet d'abord de Jean le Théologien.

II. — QUEL FAIT NOTOIRE, EN FAVEUR D'ÉPHÈSE, ÉTAIT ATTRIBUÉ A SAINT JEAN PAR LES PÈRES DU CONCILE ?

1<sup>o</sup> Est-ce que le Clergé et le peuple de Constantinople ne savaient pas bien que saint Jean était mort à Ephèse, et que cette ville se glorifiait de posséder son miraculeux tombeau ?

Comment n'aurait-on pas su à Constantinople que saint Jean était mort à Ephèse ? Abdias raconte sa mort à Ephèse, au fond, comme A. C. Emmerich (*Dict. des Apocryp.*, t. II, p. 557) ; Polycrate, évêque d'Ephèse à la fin du II<sup>e</sup> siècle, saint Irénée, Tertullien, Eusèbe, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Jean Chrysostôme affirment de même qu'il est mort à Ephèse (GLAIRE, *Dict. des Sciences Ecclés.* art. Jean.).

Et d'ailleurs le tombeau de saint Jean se voyait à Ephèse. Pendant le concile même, le Pape saint Célestin écrivait aux Pères : « Je vous exhorte, Bienheureux Frères, à ne considérer que cette dilection dans laquelle nous devons demeurer, selon la parole de l'apôtre Jean DONT VOUS AVEZ ET VÉNÉREZ LES RELIQUES. » (LABBE, t. III, p. 615). Saint Cyrille, président du concile, parle de même de la présence des reliques de saint Jean.

Saint Augustin, nous l'avons vu (p. 144), atteste d'après des témoins dignes de foi, qu'il sortait une manne miraculeuse de ce tombeau.

Aussi le tombeau de saint Jean à Ephèse n'était pas

seulement connu, il était célèbre : on y venait de tous les côtés en pèlerinage, Jean Moschus (*Pratum spiritale*, ch. 180, MIGNE, t. LXXIV) parle de ces pèlerinages. Baronius dans ses notes sur le martyrologe Romain, au 27 déc. dit : « Le pèlerinage d'Ephèse pour y vénérer le tombeau de l'apôtre saint Jean était très célèbre entre tous les pieux sanctuaires de l'Orient. »

Cent ans seulement après le concile, Justinien construisit une magnifique cathédrale, bien probablement sur ce tombeau de saint Jean, et cette église de saint Jean devint si célèbre qu'elle joua à travers le moyen-âge un rôle analogue à celui du temple de Diane dans l'antiquité, comme le dit, p. 38, dans son *Guide du voyageur à Ephèse*, Weber, déjà cité (p. 146).

Après cela croit-on que pour rappeler que saint Jean était mort à Ephèse, que son tombeau y était, il fût bien nécessaire que les Pères l'écrivissent en toutes lettres ? Est-ce que la plus simple allusion ne suffisait pas ? Est-ce qu'il ne leur était pas bien permis d'écrire avec ellipse et emphase : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien !... — (est mort et a son tombeau, comme tout le monde le sait). » Quel est donc l'ignare, le portefaix de Constantinople, qui n'aurait pu compléter cette proposition ? Quel est même aujourd'hui celui qui, se mettant en face de cet état de choses, prétendra être embarrassé ? Qui osera s'arrêter à cette pensée et la soutenir : « Les Pères ont sans doute voulu, *malgré leur emphase*, SIMPLEMENT dire : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien !.. *a habité, est honoré, est titulaire ou patron !!!* » Vous

oseriez avancer qu'ils ont voulu dire ces banalités, quand la mort et le tombeau étaient notoires, et répondent si bien et seuls à la gloire *extraordinaire, exceptionnelle pour Ephèse*, rappelée par cette ellipse, dont les Pères supposent le sens connu de tous, puisqu'ils l'emploient : « La cité d'Ephèse ou Jean le Théologien !!! »

Non, je ne crois pas qu'on puisse s'arrêter un moment à des explications si contraires à la tournure de l'expression et aux faits.

Je crois que pour saint Jean le sens est bien clair et bien certain.

Mais qu'en est-il pour la Très Sainte Vierge elle-même?

*2<sup>o</sup> La mort et le tombeau de la Très Sainte Vierge à Ephèse ont-ils pu être également attestés comme des faits notoires par les Pères du concile d'Ephèse ?*

Si, comme on l'a vu, le sens de la proposition elliptique est certain et incontestable pour saint Jean, il faut bien reconnaître qu'il en est de même pour la Très Sainte Vierge, puisque les Pères l'affirment absolument de la même manière : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie !!! » Quelle différence les Pères mettent-ils entre ce qu'ils affirment de saint Jean et ce qu'ils affirment de la Très Sainte Vierge ? Aucune. C'est justement la conséquence entrevue de cette affirmation identique qui porte les gens à préjugés, à partir pris à contester et à nier la première explication pour saint Jean, pourtant si manifeste. Est-ce raisonnable ?

Est-ce juste ? Si le fait attesté pour saint Jean par les Pères se trouve bien spécifié et déterminé par ses caractères de fait nécessairement EXTRAORDINAIRE, UNIQUEMENT PROPRE A EPHÈSE ET NOTOIRE, et de plus se trouve historiquement prouvé, comment rejeter le témoignage des Pères pour les faits imputés par eux à la Très Sainte Vierge, quand même, ces faits, on ne pourrait pas, eux, les contrôler par l'histoire ? Est-ce que le témoignage des Pères ne suffirait pas ? Est-ce que le témoignage des deux cents évêques, ou même des quarante à cinquante évêques de l'Asie Mineure ne forme pas un témoignage historique suffisant ? Même dans ce cas, évidemment, il n'y aurait aucune raison de rejeter le témoignage des Pères du concile ; il faudrait encore au contraire l'accepter avec la plus grande confiance.

Mais en cela le témoignage des Pères n'est pas plus seul que pour saint Jean, il y a en outre, nous l'avons vu (p. 150 et suiv.), un certain nombre de textes de l'Écriture qui indiquent que la Très Sainte Vierge a dû suivre saint Jean à Ephèse l'an 37 à 38, et qui impliquent par conséquent sa mort et sa sépulture dans cette cité, et c'est à l'aide de ces textes de l'Écriture et de ce témoignage des Pères d'Ephèse, particulièrement, que nombre de savants ont, dans le passé, soutenu le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse, entre autres Tillemont, le P. Serry, Dom Ruinant, Dom Calmet, Benoit XIV, Sassarelli, Fleury, Berti, Enger, etc.

Aujourd'hui, nous l'avons également vu, nous avons bien d'autres preuves qui nous aident à comprendre le

témoignage des Pères d'Ephèse et qui s'ajoutent à ce témoignage.

Au moment même où les Pères d'Ephèse écrivaient leur lettre il y avait une joie et un enthousiasme extraordinaires résultant de la tradition vivante des Éphésiens, que la Très Sainte Vierge était bien morte dans leur montagne, tradition encore aussi vivante aujourd'hui ; il y avait une vénération profonde de sa maison, où Elle était morte ; il y avait en effet des pèlerinages, comme on l'a vu, à cette sainte Maison, pèlerinages qui ont continué jusqu'à nos jours ; il y avait dans cette même maison un culte particulier de l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Dans ces circonstances, quand les Pères du concile écrivent : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie !!!... », on voudrait que la pensée des Pères ne fût pas claire pour Marie comme pour saint Jean ; que cette pensée ne fût pas bien comprise du Clergé et du Peuple de Constantinople ? On voudrait que pour nous-mêmes aujourd'hui la phrase du concile ne fût pas intelligible ?

Ce n'est pas possible.

Les Pères du concile ont dit ce que les faits *notoires, extraordinaires, exclusivement propres à Ephèse*, exigeaient qu'ils disent. Ils ont dit la même chose de saint Jean et de la Très Sainte Vierge, parce que la même chose était vraie, était connue, était notoire de l'un et de l'autre.

Si le concile avait dit : « La ville de Jérusalem, où le Seigneur Jésus et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Ma-

rie!!! ... » ; à cause du crucifiement certain de Notre-Seigneur à Jérusalem, et à cause du tombeau de Gethsémani et de la tradition qui s'est établie, bien que tardivement, en faveur de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, est-ce qu'on ne trouverait pas la phrase du concile claire et décisive en faveur de Jérusalem ?

Eh bien ! pour de bonnes raisons, le Concile n'a point dit cela de Jérusalem ; mais il l'a dit d'Ephèse, et son témoignage est aussi clair et aussi décisif.

Et, notons-le, le concile d'Ephèse l'a dit en présence des Evêques de la Terre sainte, en présence de Juvénal, évêque de Jérusalem, et ni Juvénal ni aucun autre n'a alors protesté.

Que valent donc les protestations clandestines postérieures, et les protestations actuelles ?

Il faut donc conclure que les faits indiqués par la phrase du concile comme *extraordinaires*, comme *exclusivement propres à Ephèse* et tout à fait connus et notoires, sont bien la mort et la sépulture de saint Jean et de la Très Sainte Vierge à Ephèse.

### III. DU FAIT ATTRIBUÉ A SAINT JEAN ET A LA MÈRE DE DIEU D'APRÈS LE CONTEXTE, ET DE LA CAUSE DE CE FAIT D'APRÈS LA PROPOSITION ELLIPTIQUE ET D'APRÈS LES AUTRES FAITS RELIGIEUX CONNUS.

Nous l'avons déjà indiqué, p. 193, le contexte de la phrase attribue manifestement à la chose *extraordinaire*, *exclusivement propre à Ephèse*, et tout-à-fait connue et *notoire*, rappelée par l'ellipse, un effet prodigieux, miraculeux !

« Arrivé dans la cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie !!!... NESTORIUS s'est séparé de lui-même de l'assemblée des saints Pères et Evêques ; sa conscience ne lui a pas permis de s'y mêler, et après la troisième sommation, il a été condamné. »

Il n'y a pas à le nier, les Pères signalent là un fait qui leur paraît prodigieux.

Jusque-là Nestorius avait montré la plus grande audace, et soutenu ses blasphèmes ouvertement et contre tous ; il venait à Ephèse avec confiance ; il s'attendait bien à triompher, dit Rorhbacher, et en effet il était vivement appuyé et soutenu par le comte Irénée et surtout par le comte Candidien, commissaire de l'Empereur pour le Concile (RORHBACHER, t. IV, p. 561, édit. Fèvre). Tout présageait donc une lutte formidable, et voilà que cet audacieux patriarche, arrivé à Ephèse, n'ose pas engager la bataille, n'ose pas affronter la tribune du concile, et sommé trois fois de se présenter, il n'ose pas sortir ; il se laisse exécuter, condamner.

Voilà ce que les Pères surpris, émerveillés d'un triomphe si facile, attribuent avec enthousiasme à Jean le Théologien et à la mère de Dieu, dont la Maternité divine était justement en cause et ainsi l'emportait, et ils écrivent avec admiration :

« Arrivé dans la cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie !!!... NESTORIUS s'est séparé de lui-même de l'assemblée des Pères et des Evêques ; sa mauvaise conscience ne lui a pas per-

mis de s'y mêler, et, après la troisième sommation, il a été condamné. »

Ils attribuent cette merveille à Jean le Théologien et à la Mère de Dieu, non pas à leur action personnelle et directe, mais aux trésors *extraordinaires, propres à Ephèse et tout-à-fait connus* qu'ils y ont laissés : « Arrivé dans la cité d'Ephèse, ou Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie... (sont morts et ont laissé — comme le sens des mots exprimés et de l'ellipse nous l'ont déjà montré, et comme l'effet merveilleux attesté ici l'exige à son tour — *ont laissé leurs tombeaux et leurs saintes reliques*).

C'est en effet par la présence des saints tombeaux, comme d'autres faits connus nous le disent, que ces faits se produisent.

Cinquante ans auparavant seulement, en 362, les reliques de saint Babylas avaient produit à Daphné, près d'Antioche, un effet semblable : elles avaient forcé aussi le démon au silence dans son temple, malgré toutes les invocations et les sacrifices des païens et de Julien l'Apostat. (Voir les Petits Bollandistes, t. 1, p. 590).

L'explication chrétienne et éclairée du fait signalé par les Pères, demande donc aussi les mots sous-entendus déjà réclamés à tant de titres, et toutes les autres explications sont, on l'a vu, insignifiantes et ineptes.

### § 6. Conclusion.

On peut donc enfin conclure qu'un document authentique, une lettre même des Pères du concile d'Ephèse,

par les mots et la forme de son texte, rappelle une chose *extraordinaire, propre à Ephèse, d'ailleurs notoire*, faite par Jean le Théologien et la Mère de Dieu, et que cette chose rappelée elliptiquement, d'après des présomptions graves, précises et concordantes, tirées de l'usage, de l'histoire, de la notoriété publique et du fait signalé par le contexte, ne peut être autre que la mort et les tombeaux mêmes de saint Jean et de la Très Sainte Vierge à Ephèse.

Cette importante conclusion, on le voit, résulte bien de la lettre des Pères du concile, mais éclairée, appuyée par les textes de l'Écriture et par les traditions si décisives des Ephésiens. En retour cette lettre des Pères une fois bien comprise donne aux textes de l'Écriture et aux traditions la plus grande force, la plus grande puissance. Ce sont là des preuves, d'une grande valeur séparément, mais qui rapprochées, se soutiennent encore par des raisons plus fortes résultant de leur admirable et inexplicable concordance.

On comprend maintenant que ceux qui se bornent à revendiquer pour Ephèse la gloire d'avoir été habitée par la Mère de Dieu, au moins un certain temps, comme Baronius (an 44, n° 29), Cornélius à Lapede (*Act.*, 19, 20) Mgr Spaccapietra (*Missions Catholiques*, 28 février et 7 mars 1873), sont vraiment trop modestes, et qu'ils se mettent ainsi en contradiction avec les Pères du concile, qui attribuent clairement à Ephèse, d'une manière solennelle et pleine d'emphase, une gloire spéciale et exceptionnelle.

Il n'y a qu'une petite circonstance qui peut embarrasser au premier abord, et qui a embarrassé et arrêté certains auteurs, c'est que si le tombeau de saint Jean était très connu et très célèbre à Ephèse, on n'a jamais dit sérieusement y avoir vu le tombeau de la Très Sainte Vierge. Mais le concile ne dit pas que le tombeau de l'Auguste Mère de Dieu fût dans la ville même d'Ephèse, mais dans la cité, dans le territoire d'Ephèse. Et en effet ce tombeau se trouve dans la montagne même d'Ephèse. Et quand il aurait dit simplement à Ephèse, il aurait encore, vu la proximité du lieu, parlé d'une manière conforme à la vérité. Nous avons vu (p. 145), que saint Grégoire de Tours, parlant bien de la petite maison de la Très Sainte Vierge, dit parfaitement : « A Ephèse se trouve, etc. » Le concile ne dit pas non plus que ce tombeau était visible et visité ; mais sa phrase dit simplement qu'il était dans la cité d'Ephèse, et cela, on le savait fort bien.

Après toutes ces explications sur le sens de cette importante lettre, on pourrait à bon droit dire : Le concile a vraiment parlé ; le procès est fini.

Et par suite nous pourrions passer outre sans nous arrêter aux faux fuyants des adversaires ; cependant pour conserver l'intégrité de l'histoire, et d'ailleurs montrer encore mieux l'inanité de ces faux fuyants, je crois devoir les indiquer un peu plus complètement.

### § 7. Subterfuges des Opposants.

Les opposants ont tenté de plusieurs manières de prolonger et de ressusciter le débat.

Vence et Moroni, nous l'avons vu (p. 184, comprenant et reconnaissant bien le sens de la lettre du concile, ont osé dire que le concile ignorait les preuves de Jérusalem c'est-à-dire les fameux apocryphes, car il n'y a pas autre chose, comme on le verra; et Juvénal, évêque de Jérusalem, qui assistait au Concile, ne les aurait pas tirés d'erreur ! Ce n'est pas sérieux.

Nous avons vu également que André Rivet proposait de supprimer la proposition elliptique, comme cousue là après coup et ne signifiant rien !

D'autres (p. 192), ce qui est également inacceptable, ont dit sérieusement qu'il faut terminer ainsi la proposition : « la cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie... ont habité autrefois, ou bien, ont des Eglises. » C'est un contre-sens manifeste, on l'a vu.

Mais il y a une interprétation plus singulière encore à laquelle j'ai aussi fait allusion déjà. Le P. Combefis (*Bibliotheca Græcorum Patrum, auctarium novissimum*), (p. 582) avance que les mots : « Jean-le-Théologien-et-la-Mère-de-Dieu-la-Sainte-Vierge-Marie » sont le nom de l'Eglise principale d'Ephèse dans laquelle le Concile fut réuni ; « Sed sic vocatam Patres ipsam majorem Ephesiorum Ecclesiam a suis patronis et titularibus

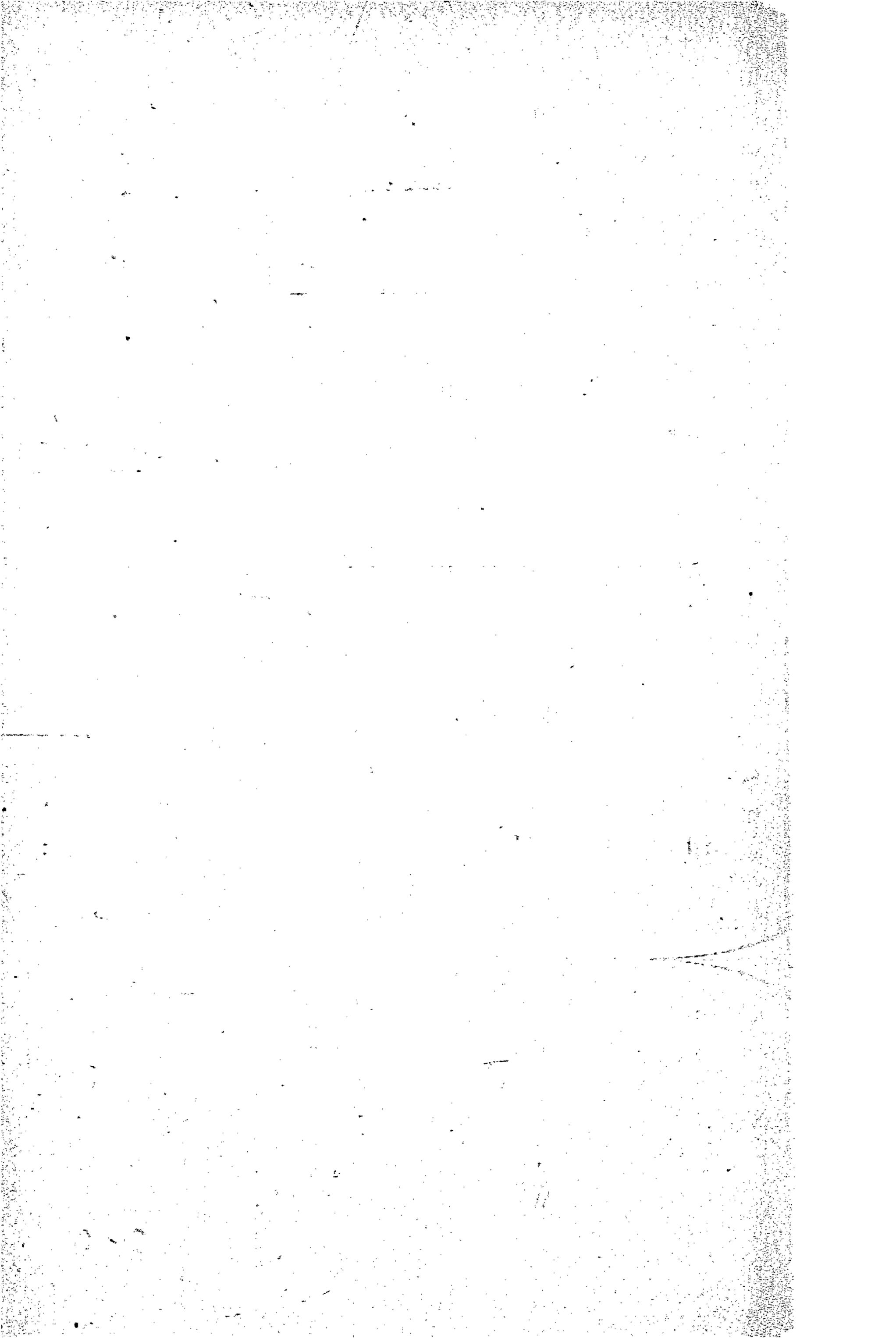
intelligunt », de sorte qu'on doit interpréter ainsi la proposition elliptique : « La cité d'Ephèse, où (se trouve l'Eglise) « Jean-le-Théologien-et-la-Mère-de-Dieu-la-Sainte-Vierge-Marie », tout cela, un seul nom d'Eglise ! Comme c'est vraisemblable ! Et de plus ce n'est pas vrai du tout : l'Eglise où se réunit le concile se nommait simplement l'Eglise de « Marie-Mère-de-Dieu », comme il le reconnaît lui-même d'après la lettre de saint Cyrille au clergé et au peuple d'Alexandrie (LABBE, t. III, p. 574). D'ailleurs pour toutes les raisons déjà données cette interprétation est vraiment bizarre. Et dire que le P. Combefis, helleniste distingué, je le veux bien, assure, pour mieux faire accepter la chose, que, quand on sait un peu le grec on traduit ainsi !!! N'en déplaise à cet estimable savant, il n'y a point dans la phrase d'ellipse propre à la seule langue grecque, mais bien une ellipse propre à toutes les langues, qui s'interprète, comme on l'a vu d'après les circonstances, le texte et le contexte.

Voilà les diverses fins de non-recevoir ou interprétations de la lettre du Concile ; je n'en connais et n'en trouve pas d'autres. Que l'on compare la première explication avec les dernières et que l'on choisisse. La première seule me paraît naturelle et significative ; les autres forcées, oiseuses ou même bizarres et contraires à la manière de parler du concile.

Le sens donc de la lettre ne peut être autre que le premier sens indiqué : « La cité d'Ephèse où Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie,

sont morts et ont leurs tombeaux. » Par suite ce dernier fait est vraiment incontestable : Marie est morte et resuscitée à Ephèse ou du moins dans le territoire d'Ephèse et par suite elle n'est point morte à Jérusalem, et le tombeau de Jérusalem ne peut être au plus, comme le dit A. C. Emmerich, qu'un tombeau destiné à Marie. Voyons si ces vérités se sont bien conservées.

---



## SIXIÈME SECTION

---

### TROISIÈME PÉRIODE

De l'opinion des auteurs depuis le concile d'Ephèse  
jusqu'à nos jours.

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

DES AUTEURS QUI MÊME APRÈS LE CONCILE D'ÉPHÈSE,  
ONT ÉCRIT QUE LA SAINTE VIERGE EST MORTE  
A JÉRUSALEM

#### § 1<sup>er</sup>. Causes de l'erreur :

##### PREMIÈRE CAUSE : LE TOMBEAU DE JÉRUSALEM.

On croirait que le fait de la mort de la Très Sainte Vierge à Ephèse, si bien connu lors du concile d'Ephèse et si bien rappelé par le concile lui-même, se serait répandu partout; et que dès lors il n'y aurait plus eu qu'une opinion à ce sujet, on se tromperait. Il restait la tradition du tombeau de Jérusalem. Cette tradition avait bien dû indiquer que ce tombeau de Jérusalem n'était que le tombeau *destiné* à la Très Sainte Vierge, comme on l'a vu (p. 84); mais cette distinction avait pu se perdre tout naturellement dans l'espace de quatre

siècles remplis de tant de malheurs pour Jérusalem, et quand ce tombeau longtemps perdu fut enfin retrouvé, le peuple put bien croire que c'était le vrai tombeau de la Très Sainte Vierge. De là, faute d'un examen suffisant, l'erreur et la propagation de l'erreur par les pèlerins, les savants et les saints eux-mêmes.

Mais des circonstances que je suis forcé d'indiquer, font craindre que l'erreur n'ait pas été si innocente.

DEUXIÈME CAUSE DE L'ERREUR : JUVÉNAL  
ÉVÊQUE JÉRUSALEM.

Au concile même d'Ephèse, figurait Juvénal, Evêque de Jérusalem, prélat ambitieux, qui aurait voulu obtenir par un décret du concile la primatie de toute la Palestine qu'avait alors l'archevêque de Césarée. Il avait gagné à sa cause la plupart des évêques et n'avait point reculé pour cela devant les intrigues et même la fabrication des pièces fausses : *Subrepenti enim occasiones non prætermittit ambitio... Sicut in Ephésina Synodo, quæ impium Nestorium cum illo dogmate suo perculit, Juvenalis episcopus ad obtinendum Palestinæ Provinciæ principatum credidit se posse sufficere, et insolentes ausus PER COMMENTITIA SCRIPTA FIRMARE...* (MIGNE, *Saint Léon*, t. CIV, epist. 119, p. 1044; BARONIUS, an. 431, n° 103). — « L'ambition ne manque pas les occasions d'empiéter... Comme au concile d'Ephèse, qui frappa l'impie Nestorius avec sa doctrine, l'évêque Juvénal se crut capable d'obtenir par lui-même la primatie de la province de Palestine, et de faire triompher ses insolentes convoitises par des

*pièces fausses.* » Il échoua par suite de la fermeté de saint Cyrille, légat du Saint-Siège.

Mais il ne paraît guère s'être repenti. Au brigandage d'Ephèse, il pactisa complètement avec les hérétiques, avec Dioscore, devint un des chefs de la faction qui persécutait Flavien, ainsi que la doctrine catholique pour réhabiliter Eutychès (*Ephèse ou Jérusalem*, p. 26).

Au concile suivant de Chalcédoine (BARON., t. VIII, an. 451 n<sup>o</sup> 124) il obtint malgré tout la réalisation d'une partie de ses désirs.

Or ce Juvénal, évêque de Jérusalem, si désireux de relever l'importance de son Siège, et ne reculant pas pour cela devant la fabrication des pièces fausses, est le premier qu'on dise avoir affirmé, — *une vingtaine d'années après le concile d'Ephèse, qui avait dit le contraire en sa présence, car il y assistait*, — que la Sainte Vierge était morte à Jérusalem et avait été ensevelie à Gethsémani.

Euthymius, écrivain d'ailleurs inconnu, cité par saint Jean Damascène, raconte que L'IMPÉRATRICE PULCHÉRIE ET L'EMPEREUR MARCIEN, AYANT APPRIS QUE LE CORPS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE REPOSAIT EN SON TOMBEAU A JÉRUSALEM, LUI DEMANDÈRENT A LUI, JUVÉNAL, QUI SE TROUVAIT A CONSTANTINOPLE, DE LE LEUR ENVOYER POUR ÊTRE DÉPOSÉ DANS L'ÉGLISE DES BLAQUERNES QU'ILS VENAIENT DE BATIR. (!!!)

Juvénal leur aurait alors répondu avec les détails mêmes que donnent les apocryphes, que la Sainte Vierge était bien morte à Jérusalem et avait été ensevelie à Gethsémani ; mais qu'elle était ressuscitée, que son tombeau

ne renfermait plus que les linges. Sur ce l'impératrice et l'empereur le prièrent de leur envoyer les linges et le tombeau ; Juvénal le promit et le fit.

Cette histoire, on le sent bien, n'est guère vraisemblable. Que sainte Pulchérie, qui avait favorisé la vraie foi avec ardeur au Concile d'Ephèse, (BARON., an. 451, n<sup>o</sup> 180), qui faisait bâtir à Constantinople cette Église des Blaquernes, sous le titre de « Marie-Mère-de-Dieu » justement en mémoire du triomphe de la Très Sainte Vierge dans ce concile d'Ephèse, ne sût pas ce qui avait été écrit par les Pères du concile au Clergé et au Peuple de Constantinople touchant la mort et le tombeau de Marie, et ne connût pas son Assomption ; qu'elle crût son corps encore enseveli à Gethsémani ; tout cela est invraisemblable et incroyable.

De plus, comme le fait observer l'auteur de la dissertation de la Bible de Drach, t. XXI, p. 408, le tombeau de Gethsémani n'a point été transporté aux Blaquernes ; il est resté à Gethsémani, où l'ont vu les pèlerins des siècles suivants, Adamnan, moine irlandais, sur la fin du VII<sup>e</sup> siècle ; saint Willibald, vers 740 (DRACH, *ibid.*, p. 399 et 400), etc. ; où on le voit encore maintenant.

Enfin, comme *le remarquent les Éditeurs de saint Jean Damascène* et comme il est facile à chacun de le constater, toutes les circonstances de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, indiquées dans cette histoire *sont tirées des Apocryphes.*

Mais dans les deux apocryphes, comme nous l'avons vu (p. 167), il ne pouvait pas y avoir primitivement que

Marie est restée et morte à Jérusalem ; cette affirmation est en contradiction avec la recommandation faite par Notre-Seigneur à saint Jean, d'après CES AUTEURS mêmes, de prendre la Sainte Vierge avec lui, et l'apostolat que ces mêmes auteurs font exercer par saint Jean à Ephèse.

Avec les antécédents de Juvénal, on se demande bien naturellement, si ce n'est pas lui qui a fait intervenir si maladroitement sainte Pulchérie et l'empereur Marcien en faveur de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, et qui a fait dire également aux deux apocryphes, contrairement à leur contexte, que la Sainte Vierge était restée et morte à Jérusalem, au lieu de suivre saint Jean à Ephèse.

C'est d'autant plus probable que Nicéphore affirme que Juvénal a écrit un livre : *Du Trépas de la Très Sainte Vierge*. Or quel est ce livre sinon celui : *De Transitu*, attribué à Mélicon, qui aurait été écrit en réalité par Juvénal, ou du moins si bien retouché et arrangé, qu'il aurait mérité d'en être regardé comme l'auteur (*Ephèse et Jérusalem*, p. 101). Lequien dans ses notes sur saint Jean Damascène se pose la même question et n'ose la résoudre.

M. Berger au contraire (Juillet 1897, p. 131) s'efforce naturellement de relever Juvénal et de l'excuser de toutes manières. Il en appelle au titre de saint que lui ont conféré les Grecs (Saint Juvénal !), et aux Bollandistes qui ont, dit-il, bien vengé sa mémoire.

Les Bollandistes en effet (Juillet, t. VII, appendice p. 855) ont véritablement tenté de le réhabiliter. Glissant

sur les pièces fausses, ils pensent qu'il avait pu pécher par faiblesse et par ignorance ; qu'il s'est repenti ; que la fermeté avec laquelle il a résisté, au péril de sa vie, au moine fanatique Théodose et à ses complices, qui, à son retour de Chalcédoine, voulaient le faire rétracter, en est une preuve suffisante.

Malheureusement saint Léon n'en a pas jugé ainsi. Après l'acte de fermeté et de courage dont on vient de parler, il lui écrivit : *Gavisus quidem sum quod tibi ad episcopatus tui sedem redire licuisset ; sed confluentibus in recordationem omnibus causis, quæ te per quosdam excessus laborare fecerunt, dolui adversitatum tuarum temetipsum tibi fuisse materiam et resistendi hæreticis constantiam perdidisse (ibid., p. 1103, Epist. 139. Ad Juvenalem).* — Je me suis réjoui à la vérité de votre rentrée au Siège de votre épiscopat ; mais au souvenir de toutes les causes, qui, par suite de certains excès, vous ont fait souffrir, j'ai été peiné que vous eussiez été vous-même l'auteur de vos malheurs, et que vous eussiez perdu la force de résister aux hérétiques. »

Saint Léon n'a donc point vu là un acte d'un si grand mérite. Et en effet Juvénal a failli être assassiné, mais il s'est simplement sauvé à Constantinople, et est ensuite paisiblement rentré à Jérusalem. Qu'y a-t-il là de si extraordinaire ? A-t-il d'ailleurs donné des signes héroïques de repentir, de pénitence le reste de sa vie ? A-t-il même reconnu ses fautes si graves à l'égard du Saint-Siège ? où en sont les témoignages ?

Je crois que saint Léon connaissait mieux les faits que

les Bollandistes, et était plus capable de les apprécier.

Mais, dit-on, et la canonisation de Juvénal par l'Eglise grecque ? 2 juillet, fête de notre père saint Juvénal, Patriarche de Jérusalem ! etc.

Dans le Ménologe grec on lit aussi, au 6 février : « Mémoire parmi *les saints*, de notre Père Photius !!! (*Éphèse et Jérusalem*, p. 40).

Assurément on peut bien dire : saint Juvénal, puisqu'on dit saint Photius ! Au point de vue grec, ils ont des titres semblables à la canonisation : la ruse, les fourberies, la révolte contre le Saint-Siège !

Je crains que les Bollandistes n'aient pas bien deviné le vrai motif de la canonisation de saint Juvénal.

Dans tous les cas, c'est au Souverain Pontife de prononcer sur les canonisations, et la seule bulle que je connaisse en faveur de Juvénal, c'est la lettre de saint Léon ; elle ne paraît pas un acte de canonisation.

Je m'en tiens avec Baronius (454-21) et d'autres, à ce jugement là, beaucoup plus conforme aux faits.

Je persiste donc à regarder comme probable que Juvénal est bien l'auteur de la fameuse histoire, apocryphe de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem.

Quoiqu'il en soit, il est certain que cette fameuse histoire est tirée des *Apocryphes*, probablement encore arrangés, falsifiés auparavant dans ce but ; il est certain que c'est du nom de Juvénal, à qui elle a été attribuée, et de son titre d'Evêque de Jérusalem, qu'elle a tiré son autorité, et que c'est ainsi grâce à lui qu'elle est devenue le *document authentique* des revendications de Jérusalem, la

source de toutes les erreurs sur la mort de la Très Sainte Vierge en cette ville.

Si l'on compare le triste document de Juvénal avec la lettre authentique du concile d'Ephèse et les récits d'A. C. Emmerich déjà appuyés par tant de preuves, est-il possible d'hésiter? Mais les anciens auteurs n'ont point connu A. C. Emmerich et beaucoup même ne paraissent pas avoir connu la lettre du concile d'Ephèse.

Voici l'indication des principaux auteurs qui ont plus ou moins reproduit le récit des apocryphes et de Juvénal.

## § 2. Liste des principaux auteurs favorables à Jérusalem.

1<sup>o</sup> La singulière histoire de Juvénal aurait été d'abord recueillie, d'après saint Jean Damascène, par un certain Euthymius, écrivain inconnu, on l'a déjà dit (Le R. P. FOXCK, S. J. dans les *Stimmen aus Maria Laach*, deuxième fascicule, p. 146, en note, indique divers auteurs qui ont fait des recherches sur cet Euthymius).

2<sup>o</sup> Saint Grégoire de Tours, mort en 595, n'indique point le lieu de la mort de la Très Sainte Vierge, et ce qu'il dit peut aussi bien s'appliquer à Ephèse qu'à Jérusalem (MIGNE, P. L. t. CXXI, p. 724 et 730), et Tillemont l'applique en effet à Ephèse. Il n'y a pas eu de basilique bâtie par Constantin sur le tombeau de Marie à Jérusalem (Voir *Ephèse et Jérusalem*, p. 48).

D'après ce qu'il a rapporté de la *Maison de saint Jean au sommet de la montagne voisine d'Ephèse* (Voir p. 144),

on se demande comment il se ferait qu'il n'eût pas connu ou du moins soupçonné la vérité à ce sujet. Toujours est-il, encore une fois, qu'il ne dit rien du lieu de la mort de la Très Sainte Vierge.

3<sup>o</sup> Saint André de Crète, mort à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, suit les Apocryphes dans son récit.

4<sup>o</sup> Saint Willibad, Evêque d'Aischtat, qui a également donné des indications précieuses sur la maison située au sommet de la montagne voisine d'Éphèse, où *saint Jean avait coutume d'aller prier* (p. 145) voyant à Jérusalem le tombeau de la Très Sainte Vierge, d'après la première relation de sa vie, se montre visiblement embarrassé et réservé : « il doute si les Apôtres l'y ont réellement enterrée, ou si, ayant eu dessein de l'y mettre, son corps ne fut pas enlevé au ciel, ou si Marie y ayant été mise en terre, elle en a été ôtée et portée ailleurs, ou enfin si elle est ressuscitée et demeurée immortelle ; car il vaut mieux sur tout cela demeurer dans le doute, que de rien *avancer d'apocryphe* : ce sont ses termes. » (*Bible de Vence*, édit. Drach, t. XXI, p. 399). On voit que pour ce saint évêque, l'histoire, l'authenticité de ce tombeau de Jérusalem n'était pas bien claire.

5<sup>o</sup> Saint Jean Damascène (676-754) est celui qui a le plus accredité les Apocryphes, qu'il cite d'après Euthymius et Juvénal. Comment se fait-il que saint Jean Damascène ne dise rien de la lettre du concile d'Éphèse, rien de la défiance que doit inspirer Juvénal, et qu'il accepte si complètement son étrange histoire relative à sainte Pulchérie ? Je l'ignore.

J'avais écrit ces lignes, quand dernièrement j'ai vu dans le P. Fonck, cité ci-dessus, que d'après Scheeben (*Dogmatik*. III. 572), et d'après toutes les circonstances, il est très probable que cette bizarre histoire d'Euthymius a été intercalée assez maladroitement au milieu de la péroraison enflammée de saint Jean Damascène.

Saint Jean Damascène ne serait donc point responsable de cette histoire de Juvénal et d'Euthymius ; mais d'après d'autres passages de la même homélie il aurait été cependant partisan de l'opinion de Jérusalem, et ce serait toujours bien grâce au nom de Juvénal, *Évêque de Jérusalem*, et au sien que cette opinion s'est si considérablement propagée et a passé jusque dans le Bréviaire Romain au 4<sup>e</sup> jour de l'Octave de l'Assomption. Pour ce qui concerne ces leçons du Bréviaire, j'aurai à donner plus loin quelques explications.

Après saint Jean Damascène, Trombelli cite en faveur de la même opinion, Cédrenus, Nicéphore Callixte Barthélemy de Trente, Guillaume de Tyr, et il ajoute qu'il y en a beaucoup d'autres. (*Summa Aurea*, t. II, p. 278.)

Et depuis Trombelli il faudrait en ajouter un certain nombre encore jusqu'à nos jours.

Mais aucun de ces auteurs n'a pu produire en faveur de Jérusalem que la tradition tronquée, vague, indécise et morte que nous avons vue (p. 132) et les Apocryphes, et nul n'a pu renverser les preuves d'Ephèse, et en particulier la lettre du concile d'Ephèse que par les suppositions ridicules déjà plusieurs fois signalées, (p. 209). Sandini est celui qui, à ma connaissance, a soutenu la

cause de Jérusalem avec le plus d'insistance, contre le P. Serry, dont je vais bientôt parler ; mais toujours avec les vieilles raisons, et sans succès. Benoit XIV, qui le résume et résume aussi Serry, n'a pas l'air de donner la palme à Sandini. (BENOIT XIV, *de Festis*, p. 178).

On voit donc que Jérusalem n'a pas manqué de champions, même après le concile d'Ephèse ; c'est vraiment un courant d'erreurs étonnant sur une matière qui intéresse tant la piété ; cependant Dieu n'en a pas moins conservé de dignes défenseurs à la vérité ; il importe maintenant de les faire connaître.

---

## CHAPITRE II

### AUTEURS QUI APRÈS LE CONCILE D'ÉPHÈSE ONT AFFIRMÉ LA MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE DANS CETTE CITÉ.

La Bible de Vence (t. XXI, p. 411, *Dissert. sur la mort de la Très Sainte Vierge*) porte ; « Quelques auteurs croient que (les Pères du Concile d'Ephèse) ont voulu dire que la Sainte Vierge reposait à Ephèse de même que saint Jean l'Évangéliste, dont on a toujours montré le tombeau à Ephèse. C'est ainsi que plusieurs savants ont entendu ce passage, et quelques auteurs Syriens ont dit de même que la Sainte Vierge était enterrée à Ephèse. »

Nous allons commencer par citer en faveur d'Ephèse,

un célèbre auteur syrien. On s'expliquerait assez que les falsifications de Juvénal ne se fussent pas autant répandues de ce côté.

### § 1<sup>er</sup>. Abulfarage, 1226-1286.

Voici donc un très curieux passage d'Abulfarage (Gregorius Abulfaragius, nommé aussi Bar-Hebrœus), fameux historien et médecin de la secte des chrétiens Jacobites, né en 1226, mort en 1286. Il était à 20 ans évêque de Gouba, et à 40 métropolitain ou primat des Jacobites d'Orient.

Sauf l'arrêt à Pathmos mal placé ou mal expliqué, on va voir qu'il est entièrement d'accord avec A. C. Emmerich.

« Jean, frère de Jacques et Évangéliste, partit de Jérusalem avec Marie, mère du Seigneur, et ensemble ils furent relégués dans l'île de Pathmos. Rappelé d'exil, il prêcha en Asie et fonda l'Église d'Ephèse. Il eut pour aide Ignace et Polycarpe. Il ensevelit la Bienheureuse Marie, et nul ne sait où il l'a inhumée. (Dans son commentaire sur saint Mathieu, voir ASSÉMANI, t. III, p. 318). »

Voilà un témoignage remarquable ; il est bien à regretter qu'il n'ait pas donné plus de détails et quelques références. Ces renseignements doivent venir de sources orientales qu'on eût été heureux de connaître.

### § 2. Tillemont, 1637-1698.

En Occident, il faut arriver jusqu'à Tillemont pour trouver un historien qui ait bien étudié et bien compris ce point. Quoique ce soit un peu long, je vais le citer

presque en entier. On verra que toutes ou presque toutes les réflexions que j'ai faites sur le texte du Concile d'Ephèse, il les avait faites aussi, parce que vraiment elles viennent à l'esprit de quiconque considère les choses sans parti-pris ; on verra aussi comment on l'a travesti pour le présenter comme favorable à Jérusalem.

Voici le titre de sa dissertation :

NOTE XIV. *Que la Vierge est apparemment morte à Ephèse (t. I, p. 467).*

« Nous ne voyons pas moyen de douter qu'elle ait été  
 « à Ephèse et même *qu'elle y soit morte*, d'après ce que  
 « nous en dit le Concile d'Ephèse: *Εφξ... η θειοτιμος παρθενη,*  
 « *η α/ιζ Μαριζ.*— Et il serait aussi assez difficile de dire par  
 « quelle occasion elle y est venue, si ce n'a été en suivant  
 « saint Jean. Mais c'est une grave difficulté de savoir quand  
 « saint Jean y est venu. *Nous ne saurions même croire*  
 « *qu'il y ait fait aucun séjour* **CONSIDÉRABLE** avant l'an 65  
 « pour le plus tôt. Ainsi, supposé que la Vierge eut 15 ans  
 « à la naissance de Jésus-Christ, 4 ans avant l'ère com-  
 « mune, elle aurait eu alors 84 ans. Il y a assurément peu  
 « ou point d'apparence qu'elle soit venue à Ephèse dans  
 « un si grand âge. **AINSI IL FAUT DIRE QUE SAINT JEAN Y**  
 « **ÉTAIT VENU DÈS AUPARAVANT SANS S'Y ARRÊTER ET QUE**  
 « **LA SAINTE VIERGE MOURUT ALORS, ou qu'elle s'y arrêta**  
 « avec sainte Madeleine, étant trop âgée pour continuer à  
 « suivre saint Jean et qu'elle y mourut quelque temps  
 « après » (Ce qui concerne sainte Madeleine est une an-  
 « cienne opinion reconnue fausse depuis ; mais la néces-  
 « sité d'un premier séjour moins considérable de saint

Jean est évidente, M. l'abbé Baunard regarde ce double séjour comme inadmissible !) « Saint Jean, continue  
 « Tillemont, PEUT ÊTRE VENU DE CETTE SORTE A ÉPHÈSE  
 « L'AN 37, auquel apparemment il était hors de Jérusa-  
 « lem, ou quelques années après, lorsque saint Pierre vint  
 « prêcher en Asie. Mais ce ne sont que des probabilités  
 « sans fondement, et le plus sûr, comme nous l'avons  
 « dit, est d'avouer qu'on ne sait rien du temps que la Vier-  
 « ge *est morte dans cette ville*. Il faut y joindre ce que nous  
 « apprenons des Actes du même concile, que la cathédrale  
 « d'Ephèse était dédiée sous son nom, et que nous n'en  
 « trouvons aucune autre dans ce temps-là dans les auteurs  
 « dignes de foi. » (Il devait en effet y avoir un motif  
 particulier d'honorer ainsi la Très Sainte Vierge à Ephèse  
 plus qu'ailleurs.)

Tillemont dit ailleurs (p. 471) : « Le concile œcuméni-  
 « que assemblé à Ephèse l'an 431, écrivant au Clergé et  
 « au peuple de Constantinople sur Nestorius, dit qu'il avait  
 « été condamné en cette ville là ; « in quâ Theologus Joan-  
 « nes et Dei Genitrix Virgo, Sancta Maria. — *Est*, etc. —  
 « Cette expression suspendue et sans verbe, a donné lieu  
 « à diverses explications. Le Père Combefis en rapporte  
 « trois, en substituant : *ont habité autrefois*, ou *ont des*  
 « *temples*, ou *sont particulièrement honorés* ; mais pour  
 « tout cela il faut dire que l'endroit est corrompu (mutilé)  
 « au lieu qu'il peut avoir son sens complet en y sous-en-  
 « tendant le Verbe substantif *est*... comme cela est très or-  
 « dinaire dans le grec et dans le latin (oui sans doute,  
 « mais d'autres ellipses n'y sont pas rares non plus, com-

« me dans les autres langues). Il faudra donc traduire :  
 « Nestorius a été condamné à Ephèse, où est saint Jean le  
 « théologien et la Sainte Vierge Marie Mère de Dieu. Or  
 « ces paroles, dites de personnes mortes, peuvent-elles si-  
 « gnifier autre chose, sinon que leurs corps (ou du moins  
 « leurs tombeaux) y étaient. Il faudra donc dire que la  
 « tradition de l'Eglise d'Ephèse était qu'elle possédait le  
 « corps (ou le tombeau) de la Sainte Vierge, comme il est  
 « certain qu'elle croyait avoir celui de saint Jean l'Evangé-  
 « liste, et qu'un concile œcuménique, où *Juvénal de Jérusalem*  
 « tenait le second rang, a cru cette tradition,  
 « et l'a bien voulu autoriser. »

« JE NE VOIS AUCUNE RÉPONSE A CELA, tant qu'on ne  
 « changera pas l'endroit sur les manuscrits, que de dire  
 « que l'on marque souvent les Eglises par les noms sim-  
 « ples des saints en l'honneur desquels elles sont bâties ;  
 « et cette réponse pourrait être solide, s'il y avait seule-  
 « ment où *Jean le théologien et Sainte Marie Mère de Dieu*.  
 « Mais croirait-on qu'une Eglise ait été appelée *La Sainte*  
 « *Vierge Marie Mère de Dieu*. (Ce n'est pas l'explication  
 proposée par Combefis, qui donnait pour titre à l'E-  
 glise (Voir p. 209) : « Jean-le-Théologien-et-la-Mère-de-  
 Dieu-la-Sainte-Vierge-Marie. » Tillemont suppose que les  
 Pères auraient parlé de deux Eglises, dont l'une aurait  
 été appelée : « Jean-le-Théologien. » et l'autre « La-Sainte  
 Vierge-Marie-Mère-de-Dieu. » Ce serait plus acceptable ;  
 cependant il rejette cela avec raison, parce que ce ne peut  
 pas être un nom d'Eglise, et ensuite, comme il va le  
 dire, cela n'exprimerait pas la gloire attribuée à Ephèse)...

« *Après tout ce n'était pas fort relever la ville d'Ephèse*  
 « *que de dire qu'il y avait une Eglise de la Sainte Vierge :*  
 « *à quoi il faut encore ajouter ( c'est-à-dire même en y*  
 « *ajoutant) que cette Eglise de la Vierge est l'unique que*  
 « *nous sachions avoir porté alors son nom. »*

On le voit, Tillemont, avec une bonne foi, une simplicité, une bonhomie vraiment charmante, a bien montré que la phrase du concile d'Ephèse ne peut se compléter que par ces mots : « Où Jean le Théologien et la Mère de Dieu la Sainte Vierge Marie ont leurs corps (ou leurs tombeaux). Que toute autre explication est impossible, et qu'enfin pour que la chronologie soit satisfaite, il n'y a qu'à reconnaître que saint Jean est venu avec Marie à Ephèse l'an 37, ou quelques années après, jusqu'à la mort de Marie, l'an 48, comme beaucoup d'autres raisons d'ailleurs, que Tillemont ne connaissait pas, le prouvent.

Que ceux maintenant qui veulent voir comment un auteur d'ailleurs célèbre et recommandable, j'en suis persuadé, sous tous les rapports, entraîné simplement sans doute, par une opinion préconçue, peut travestir un Tillemont qui le gêne, lisent M. l'abbé Baunard : *L'apôtre saint Jean*, 4<sup>e</sup> édit. app. p. 442. M. Baunard cite de Tillemont la phrase soulignée ci-dessus p. 225. « *Nous ne saurions croire etc.* » il l'appelle SA CONCLUSION, et il dit qu'il se refute dans cette conclusion. Ce serait assez admissible, si c'était la conclusion de Tillemont ; mais c'est une simple SUPPOSITION que Tillemont rejette ; sa conclusion suit (Voir p. 225) : il conclut : AINSI IL FAUT DIRE QUE SAINT JEAN Y ÉTAIT VENU AUPARAVANT SANS

S'Y ARRÊTER ET QUE LA SAINTE VIERGE MOURUT ALORS. M. Baunard a donc vraiment travesti Tillemont, donné sérieusement SA SUPPOSITION pour SA CONCLUSION !

Mgr Berger, dans la Revue *Saint François et la Terre sainte*, juin 1897, p. 65, est encore plus fort. J'aime à croire qu'il n'avait lu que la citation de M. l'abbé Baunard ; il a cru pouvoir la résumer ainsi : Tillemont, *après avoir presque affirmé, SE RÉTRACTE* et finit par conclure que Marie est morte à Jérusalem !!!

Voilà de l'histoire !!! ...

Noël Alexandre, qui est pourtant favorable aussi, dit bien peu de choses.

### § 3. Le P. Serry, 1639-1738.

Mais le P. Serry, Dominicain (1659-1738) a soutenu contre Sandini, avec la plus grande conviction et la plus remarquable logique la cause d'Ephèse, dans ses « *Exercitationes de Christo ejusque Virgine Matre, Venetiis, 1719, in-4<sup>o</sup>, p. 457* ».

Là, dans une assez courte mais bien judicieuse dissertation, il montre comme Tillemont, combien le texte du concile d'Ephèse est clair et décisif, et combien sont faibles les arguments qu'on lui oppose ; le silence de Polycrate, les dires d'un Juvénal, etc.

« Les Pères du concile ont évidemment affirmé la même chose de saint Jean et de la Sainte Vierge Marie ; or ils ont voulu manifestement parler de la mort et du tombeau de saint Jean ; donc aussi de la mort et du tombeau de la Sainte Vierge ».

§ 4. Dom Ruinart, 1657-1709; Trombelli, 1697-1784.

Dom Ruinart, l'illustre élève de Mabillon, affirme que c'est l'opinion des doctes que Marie est morte à Ephèse, *mortuam autem eam Ephesi fuisse doctorum virorum est sententia* (édit. saint Grégoire, note) (cité dans *Ephèse et Jérus.*, p. 71).

On peut placer ici Trombelli, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. Dans sa *vie de la Très Sainte Vierge* (MIGNE, *Summa aurea*, t. II, p. 275), il cite brièvement les auteurs pour et contre, et bien à tort assurément il conclut qu'il *n'y a rien de certain*, et que c'est encore l'opinion favorable à Jérusalem qui paraît la plus vraisemblable.

§ 5. Gotti, 1644-1742.

Le cardinal Gotti (*Veritas religionis Christianæ*, t. IV, pars altera) ne discute pas complètement la question; il ne parle pas même de la lettre du concile d'Ephèse, et, bien que patriarche titulaire de Jérusalem, il laisse à ses lecteurs à prononcer, inclinant à peine en faveur de Jérusalem.

§ 6. Dom Calmet, 1672-1757.

Dom CALMET, *dict. de la Bible*, art. saint Jean dit : « Il y amena la Sainte Vierge et elle y mourut » (à Ephèse).

A l'article de Marie; il dit de même: « On croit qu'il la mena avec lui à Ephèse, où elle mourut dans une extrême vieillesse. On a une lettre du concile œcuménique d'Ephèse qui prouve qu'on croyait au V<sup>e</sup> siècle qu'elle y était enterrée. »

On voit que dom Calmet n'admet pas que le sens de la lettre du concile soit douteux. Il préfère supposer comme Vence et Moroni p. 184, ce qui n'est pourtant pas plus supposable, que les Pères du concile, les quarante évêques de l'Asie Mineure auraient pu être mal informés, et ce qui lui fait supposer cela, c'est la fameuse histoire de Juvénal, *comme il l'indique ensuite*. Il ne dit rien de ce qui rend Juvénal si suspect; cependant il n'abandonne pas pour cela l'opinion qu'il a émise en faveur d'Ephèse.

### § 7. Benoit XIV, 1675-1758.

Benoit XIV a été plus funeste, il me semble, à l'opinion de Jérusalem que tous les précédents.

D'abord dans le traité *de Festis D. N. Jésus-Christi* (lib., 1, c. VII, de Feria sexta in Parasceve, n° 101, p. 127, éd. de Prati), il fait clairement connaître son opinion personnelle. Après avoir rapporté les paroles de Notre-Seigneur à sa divine Mère et à saint Jean, il ajoute : « *Joannem mandata Christi abunde implevisse, qui omni officio et pietate B. Mariam semper coluit, domi secum habuit, donec mansit in Palestina, profectusque Ephesum eam secum adduxit, ubi tandem Beata mater ex hac vita ad cælum convolavit.* » — Il dit : « Que Jean a rempli parfaitement les ordres du Christ, qu'il a toujours accompli envers Marie tous les devoirs de la piété filiale, qu'il l'a gardée chez lui tant qu'il est resté en Palestine, et qu'en partant, il l'a emmenée avec lui à

Ephèse, où cette Bienheureuse Mère s'est enfin de cette vie envolée au ciel. »

Plus loin à la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge (*Ibid.*, p. 178) il expose la controverse à ce sujet. Il rapporte les crimes reprochés à Juvénal, l'adage de droit qu'on oppose à toutes les allégations favorables à son siège : *Falsus in uno præsumitur falsus in omnibus*, et il ne conteste rien.

Il rapporte l'interprétation de Sandini et autres, donnée à la lettre du concile, puis les réponses victorieuses de Tillemont, de Serry et même de Baillet.

C'est un résumé bien favorable à l'opinion clairement émise par lui si peu de pages auparavant ; qu'il n'est pas possible de supposer, qu'il se rétracte, quand il refuse en terminant de prendre parti en faveur de l'une ou de l'autre thèse.

La conduite que, devenu Pape, il tint à ce sujet, montre assez qu'il n'avait point abandonné sa première opinion et qu'il n'était pas devenu plus favorable à Jérusalem. La commission en effet qu'il avait nommée pour réviser le Bréviaire, proposa d'enlever de l'office de l'Assomption les leçons tirées de saint Jean Damascène, qui affirment, d'après Juvénal et les Apocryphes, probablement falsifiés, la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, et ce ne fut que parce qu'il mourut peu de temps après que cette mesure ne fut pas mise à exécution (Voir ARNALDÉ, *Super transitu B. M. Virginis*, t. 1 cap. 1, Genue, 1879).

## § 8. Sassarelli, Fleury, Berti.

Le P. SASSARELLI de l'Oratoire de Rome, 1771, auteur d'une histoire de l'Eglise estimée, en 26 vol. in-4<sup>o</sup>, montre, t. 1<sup>er</sup>, p. 286, que la Sainte Vierge est morte à Ephèse : 1<sup>o</sup> parce qu'elle a dû suivre saint Jean, et 2<sup>o</sup> parce que la lettre du concile d'Ephèse le dit : dans cette lettre en effet dit-il, on ne peut sous-entendre que *est, sunt* ou *fuere*.

FLEURY, *Histoire de l'Eglise*, édit. de 1777, t. 1<sup>er</sup>, p. 33, dit que saint Jean emmena la Sainte Vierge avec lui à Ephèse, et t. IV, p. 341 : « Dans cette lettre le concile (d'Ephèse), joint ensemble saint Jean et la Sainte Vierge, comme honorant également la ville d'Ephèse. Or il est certain par une autre lettre que le sépulcre de saint Jean y était dans une église de son nom. » Il laisse la conséquence à tirer ; mais elle est facile. T. VI, il note que plus tard, à cause du tombeau de Gethsémani, on croyait que la Sainte Vierge était morte à Jérusalem.

Le P. Laurent BERTI, Ermite de saint Augustin, *Historia Ecclesiastica*, Bassani 1769, 4 vol. in-8<sup>o</sup>, a deux très longues dissertations pour prouver que la Sainte Vierge n'est pas morte à Jérusalem, mais à Ephèse.

Aux précédents on pourrait ajouter d'autres auteurs qui n'ont pas motivé leur opinion, comme Feller.

En résumé, les nombreux auteurs qui ont écrit depuis le concile d'Ephèse en faveur de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, se basent en général, sans examen, sans critique, uniquement sur les

apocryphes rapportés par Juvénal, Euthymius et saint Jean Damascène.

Et au contraire les auteurs moins nombreux, il est vrai, mais d'un plus grand poids en général, en faveur d'Ephèse : Albufarage, Tillemont, Serry, Dom Calmet, Benoit XIV, Sassarelli, Berti, ne se prononcent, Albufarage excepté, qu'après un examen impartial et approfondi de la lettre du concile d'Ephèse.

Entre Juvénal et les apocryphes d'un côté, et les Pères du concile d'Ephèse de l'autre, il me semble, avec ces auteurs, que le choix n'est pas difficile à faire.

Reste à voir ce qu'ont dit les auteurs qui ont écrit depuis les révélations d'A. C. Emmerich. Il me semble curieux de voir le compte qu'on en a tenu.

---

## SEPTIÈME SECTION

---

### QUATRIÈME PÉRIODE

#### De l'opinion des auteurs contemporains.

Je partage ces auteurs en deux classes : 1<sup>o</sup> Ceux qui ne font aucune mention d'A. C. Emmerich : 2<sup>o</sup> Ceux qui en parlent.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### AUTEURS CONTEMPORAINS QUI PARLENT DE LA MORT DE LA SAINTE VIERGE SANS PARLER D'A. C. EMMERICH

##### § 1<sup>er</sup>. Auteurs favorables à Jérusalem.

1<sup>o</sup> ROHRBACHER, t. III, p. 194, éd. de Mgr Fevre, dit brièvement qu'elle est morte à Jérusalem, et que dans la lettre du concile, il faut sous entendre : ont des temples.

2<sup>o</sup> HENRION, t. IX, p. 147. La Sainte Vierge n'est pas morte à Ephèse ; il faut sous entendre dans la lettre du concile : sont honorés.

3<sup>o</sup> DARRAS, t. VI. Pas brillant sur ce point : le texte de

saint Denis prouverait que la Sainte Vierge est morte à Jérusalem (Revoir ce texte, p. 170). Dans la lettre du concile, il faut sous entendre : *ont des temples*.

4<sup>o</sup> Mgr MISLIN. *Les Saints Lieux*, t. II, p. 470. L'auteur accepte le témoignage de *Juvénal* ; dit qu'on ne peut faire que des *conjectures* sur le sens de la lettre du concile, et que cependant la question laisse encore beaucoup à désirer. » Ainsi le concile a parlé pour ne rien dire !

5<sup>o</sup> L'abbé BAUNARD, *l'Apôtre saint Jean*, 4<sup>e</sup> édit., p. 227. C'est le récit de *Juvénal* reproduit par Nicéphore, qui lui paraît avoir les meilleures garanties d'authenticité.

App. 441 et suiv. il soutient contre Mgr Spaccapietra que la Sainte Vierge n'a pas même habité à Ephèse. Dans la lettre du concile, c'est gratuitement, dit-il, qu'on supplée : résidèrent.

Il a recours aux preuves négatives tirées de saint Epiphane et de Polycrate ; il travestit Tillemont, inconsciemment sans doute, comme on l'a vu (p. 228), et voilà tout : il ne parle pas des autres. Et il lui paraît « avoir réuni les plus graves autorités et les plus solides raisons ». Pressé par M. Poulin, Supérieur des Lazaristes de Smyrne, il n'a naturellement rien pu répondre de sérieux (Voir la *Revue des Revues*, août 1897, p. 127).

6<sup>o</sup> M. l'abbé LESÈTRE, dans un ouvrage trouvé remarquable par de bons juges, (*La Sainte Église au siècle des Apôtres*, p. 97), où il n'avait point d'ailleurs à étudier ces faits d'une manière particulière, fait rester la Sainte Vierge à Jérusalem avec saint Jean, jusqu'à sa mort : c'est-à-dire pendant douze à quinze ans. Nous

avons vu combien cette supposition est invraisemblable (p. 114 et suiv.), contraire aux Livres saints, à la tradition d'Ephèse, aux témoignages de plusieurs Pères, et surtout aux Pères du concile d'Ephèse. De plus l'auteur fait mourir la Très Sainte Vierge à Jérusalem entourée de quelques apôtres seulement, en s'appuyant sur le texte si mal interprété de saint Paul (*Gal.*, 2-9).

Il ne parle point de la lettre du concile d'Ephèse ; il pense qu'il n'y a point de document authentique relatif à cette mort, p. 144.

Il croit à tort également qu'il n'est pas parlé de la fête de l'Assomption avant Juvénal et saint Grégoire de Tours. Cette fête est marquée au martyrologe de saint Jérôme, et elle est marquée au 15 août, (*Bollandistes*, 15 août, t. III), et plusieurs auteurs, attendu qu'on n'en peut trouver l'origine, pensent avec raison, je crois, comme je l'ai dit p. 80, qu'elle remonte aux Apôtres et qu'elle fut dès lors universelle. Tous les Pères du concile du Vatican qui ont demandé la proclamation du dogme de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, dans leurs Postulata soutiennent la même opinion (Voir, *Collectio Lacensis*, t. VII, p. 868-872).

### § 2°. Auteurs favorables à Ephèse.

1° Moroni, dans son grand Dictionnaire de l'Érudition ecclésiastique, t. XLII, p. 303, dit : « Une lettre du concile général d'Ephèse prouve qu'au ve siècle, on croyait que la Sainte Vierge y avait été ensevelie. »

Le sens de la lettre lui a donc paru clair ; néanmoins, comme je l'ai dit, il croit que les deux cents Évêques d'Ephèse ont pu se tromper !

2<sup>o</sup> Un savant allemand, M. Maximilien Enger, ayant trouvé en arabe le livre apocryphe du Passage de la Sainte Vierge et l'ayant publié en 1854, s'étonne avec raison que les apocryphes mettent la mort de la Sainte Vierge à Jérusalem, contrairement *aux anciens auteurs* fondés sur le texte de saint Jean 19-27, et contrairement à la lettre du concile d'Ephèse qui rapporte sa mort à Ephèse, comme chose incontestable (Voir *Dict. des apocryphes*, MIGNE, t. II, p. 505).

3<sup>o</sup> Nous avons vu (p. 182), Amédée Thierry avait naturellement conclu du concile d'Ephèse, que la Très Sainte Vierge était morte à Ephèse et que son tombeau y était.

4<sup>o</sup> Le *Dictionnaire de Biographie* de DEZOBRY dit, à l'art. Marie : » D'après une tradition adoptée au v<sup>e</sup> siècle par le concile d'Ephèse, ce fut dans cette dernière ville qu'elle mourut. »

5<sup>o</sup> L'abbé Ulysse CHEVALLIER, dans son *Répertoire des sources du moyen âge*, art. Marie, malgré toutes les sources contraires, dit simplement : « Morte à Ephèse le 13 août, montée au ciel le 15, vers l'an 55. »

Cela suffit pour faire voir qu'aujourd'hui, comme dans tous les temps, il ne manque pas d'auteurs qui comprennent très bien la phrase elliptique du concile d'Ephèse, et pensent en conséquence que la Très Sainte Vierge est vraiment morte dans cette ville.

Mais tous ces auteurs, ainsi que ceux du paragraphe

précédent, qui tous ont écrit depuis la publication des révélations d'A. C. Emmerich, n'en ont pas dit un mot.

---

## CHAPITRE II

### AUTEURS QUI TRAITENT DE LA QUESTION HISTORIQUE ET DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH.

#### § 1<sup>er</sup>. Auteurs défavorables à A. C. Emmerich.

En France deux auteurs se sont élevés contre la réalité de la découverte d'Ephèse ; malheureusement tous les deux avaient à défendre des intérêts opposés à Ephèse ; il est bien difficile dans ce cas de se montrer impartial, et vraiment ni l'un ni l'autre, malgré sans doute de très bonnes intentions, ne paraît y avoir réussi.

Dans leur exposé, il y a trois choses bien distinctes : 1<sup>o</sup> leur opinion sur la question historique ; 2<sup>o</sup> leur témoignage sur l'exactitude de la description donnée par A. C. Emmerich ; 3<sup>o</sup> leur appréciation sur ses révélations.

C'est M. l'abbé Le Camus qui a attaqué le premier ; c'est donc de lui que je dois parler d'abord aussi.

#### 1<sup>o</sup> M. L'ABBÉ LE CAMUS.

M. l'abbé Le Camus n'avait dit qu'un mot sur la mort de la Très Sainte Vierge, dans son volume : L'Œuvre des apôtres, simplement qu'elle est à son avis morte à Jérusa-

lem. Depuis ayant eu connaissance de la découverte faite à Ephèse, il a visité les lieux et a développé sa manière de voir dans un nouvel ouvrage, intitulé : *Voyage aux sept Églises de l'Apocalypse*, Paris, Senard, 1896, p. 131 et suivantes.

Il persiste dans son opinion de la mort de la Sainte Vierge à Jérusalem, sans toutefois attacher d'importance au tombeau de Gethsémani, *inconnu trop longtemps*. Il explique, nous allons le voir, très facilement, ce qui concerne la lettre du concile d'Ephèse.

On trouve à Ephèse, dit-il, une longue construction rectangulaire renfermant les ruines de deux églises l'une à la suite de l'autre : la première église va jusqu'au milieu, et la seconde jusqu'à l'autre bout du rectangle.

Il suppose que cette double église était consacrée à la Sainte Vierge et à saint Jean.

*Il suppose que le concile s'est tenu dans cette église double.*

ET IL SUPPOSE enfin que les Pères du concile ont voulu dire simplement : « Nous avons condamné Nestorius là même où Jean le Théologien et la Vierge Mère de Dieu, Sainte Marie... sont honorés. » Ce n'est pas plus difficile que cela ! *sont honorés !* Voilà qui explique la grande gloire attribuée à Ephèse par les Pères du concile, qui répond au sens général de leur lettre et au sens particulier de la phrase elliptique !

M. Le Camus ajoute à cette explication que Marie n'a absolument pu habiter à trois lieues d'Ephèse et de saint Jean ; d'autres croient au contraire qu'elle n'aurait pas

voulu habiter au milieu de la ville d'Ephèse, et qu'elle était beaucoup mieux dans la montagne, où saint Jean pouvait la visiter assez souvent. Simples conjectures, de part et d'autre, direz-vous ? — Non : pour l'auteur c'est décisif.

M. Le Camus objecte encore que les anciens Pères, si elle avait habité à Ephèse, en auraient parlé.

Mais les deux cents Pères du concile d'Ephèse en parlent bien ! Comment M. Le Camus les écoute-t-il ?

Il faut pourtant rendre cette justice à M. Le Camus : il reconnaît bien qu'il n'a fait *que des suppositions et que les arguments négatifs ne sont point concluants*. Mais, malgré cela, il s'en tient à ses suppositions et à ses arguments négatifs !

Quant à ce qui concerne l'exactitude de la description donnée par A. C. Emmerich de la montagne et de la maison de la Sainte Vierge, située dans cette montagne, M. Le Camus, dont le témoignage, on vient de le voir, ne saurait être suspect, a écrit : « Quand le visiteur  
« constate qu'en réalité, de la hauteur indiquée on voit  
« Ephèse et l'île de Samos au milieu des flots, qu'à ce point  
« de la montagne, exactement à gauche en venant de Jérusalem, et à trois lieues d'Ephèse, il y a un édifice  
« jusque-là ignoré de tous les voyageurs, et correspondant  
« à la description de l'humble royante de Dulmen, il demeure  
« stupéfait... On le voit, tout autorise à dire que nous  
« sommes ici dans le domaine, sinon du miraculeux, du  
« moins de l'extraordinaire et de l'inexplicable » (p. 135).

Pour ce qui touche à l'appréciation des révélations

d'A. C. Emmerich, il semble qu'après être RESTÉ STUPÉFAIT devant l'exactitude des révélations, après avoir constaté quelles sont *inexplicables* naturellement, c'est-à-dire qu'elles sont ou extra-naturelles, c'est-à-dire du démon, ou surnaturelles, c'est-à-dire de Dieu ; il semble qu'après n'avoir pu nier le *miraculeux*, n'avoir pu révoquer en doute les dons que Dieu peut avoir accordés à la pieuse Augustine, il semble que M. Le Camus eut dû se tenir dans une juste réserve ; pas du tout : appuyé sur les suppositions et considérations qu'on a vues, il traite de *fantaisiste* l'affirmation par A. C. Emmerich du séjour de la Très Sainte Vierge à Panaglia-Capouli, et la sainte Maison de *ruine sans valeur* ; il n'y a d'appréciable que la bonne fortune du Turc qui l'a vendue 35000 francs » (p. 135).

C'est là la boutade du touriste ; j'en appelle maintenant à l'appréciation de Monsieur le Vicaire général, de Monsieur le Docteur en théologie.

2<sup>o</sup> M. BERGER (L'ÉCHO MENSUEL DE LA TERRE SAINTE).

M. Berger a parlé d'A. C. Emmerich, comme je l'ai dit dans la Notice sur A. C. Emmerich, p. XVIII, sans même avoir lu, sans même connaître les ouvrages publiés sous son nom, prenant l'abrégé du P. Duley pour le livre original de ses révélations.

Voyons ce qu'il en dit.

Dans sa première lettre, (Mars 1897, p. 513), M. Berger, entreprend de prouver par l'Écriture, contre ce que dit A. C. Emmerich, que ce n'est point saint Jean qui a évan-

gélisé Ephèse le premier, mais il ne cite pour cela que les chapitres 18 et 19 des Actes, et le texte de l'épître aux Romains 15, 19-20. On a vu (p. 150) et suivantes, qu'il y a bien d'autres textes et que le sens des deux, invoqués par M. Berger, est loin d'être celui qu'il suppose; qu'il a grand tort par conséquent de conclure qu'après sa dissertation, il ne *reste plus rien du récit de la voyante*. Il n'est assurément pas effleuré; il reste bien tout entier.

Dans une deuxième lettre, juin 1897, p. 65, l'auteur traite la partie historique proprement dite. Nous avons déjà dit (p. 229), comment IL RÉSUME (!) Tillemont; pour Benoît XIV, il se contente de dire: « Il ne se prononce pas »; pour la lettre du concile d'Ephèse: « elle signifie seulement que *la ville*, ou peut-être seulement l'Église où se tint le concile, est consacrée à Jean et à Marie... rien dans le reste du texte n'indique de quelle manière *doit être* comblée cette lacune. » Ainsi les Pères du concile, qui croyaient être compris, se sont fameusement trompés! C'est tout. Voilà une discussion historique approfondie!

P. 66 « Mais nous avons contre elle, (contre l'opinion favorable à Ephèse), un autre témoignage, c'est celui de Polycrate, évêque d'Ephèse. » Et ce grave témoignage nous l'avons vu (p. 176), n'est que le témoignage muet, négatif, d'une lettre tronquée.

Sur cette remarque aussi fondée que le reste: « saint Jean n'a pu venir à Ephèse que vers l'an 67 et la Sainte Vierge aurait eu 89 ans », dans le N° de juillet, p. 118, l'auteur accepte pour la mort de la Sainte Vierge le récit de M. Lesêtre (V. p. 236).

M. Berger cite enfin, p. 129, les fortes autorités qu'il a en faveur de Jérusalem :

« Deux historiens *sérieux* : Nicéphore Calixte et l'auteur *inconnu* de l'histoire Euthymiaque, cité par saint Jean Damascène ». Cet auteur n'est pas inconnu de nom du tout, puisque l'histoire Euthymiaque est l'histoire d'un nommé Euthymius ; mais c'est son mérite comme historien qui est inconnu ; comment peut-on dire alors qu'il est sérieux ?

Et l'auteur reproduit d'après Nicéphore Calixte les APOCRYPHES cités par Juvénal, Euthymius et saint Jean Damascène.

Mais il y ajoute des détails bien extraordinaires !

Nous avons vu (p. 215), que d'après Euthymius, l'Impératrice Pulchérie et l'empereur Marcien avaient demandé à Juvénal de leur envoyer le tombeau de Marie à Jérusalem, Nicéphore, d'après M. Berger, ajoute : « Ces reliques n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de Pulchérie, lorsque Marcien régnait seul. »

... « L'Empereur Marcien à cette occasion, édicta une ordonnance solennelle en vertu de laquelle il imposa à perpétuité à tous ses sujets l'obligation de célébrer chaque année, le 15 août, une fête très solennelle en souvenir de la Dormition, ou de la « Transition » de la Bienheureuse Marie toujours Vierge. Or, cette fête se célèbre encore aujourd'hui (l'Assomption, je le crois bien !) et comme elle se rattache précisément à cette translation des reliques empruntées au tombeau de Gethsémani, elle reste une preuve irréfragable de la croyance

« de toute l'Église Orientale à cette époque, comme de nos jours »!!! (p. 130-131). »

Qui se serait jamais douté que la fête de l'Assomption avait été fixée au 15 août en mémoire de la translation des reliques du tombeau de Gethsémani à Constantinople?... Et que ce décret eut été fait par l'Empereur Marcien à propos de cette translation?... Personne assurément: Pas les Bollandistes, car t. III, 15 août, ils affirment que dans le martyrologe de saint Jérôme, (qu'ils ont reproduit plus tard, dans un des volumes de septembre), et que dans les plus anciens martyrologes, l'Assomption se trouve marquée ce même jour 15 août; ce n'est pas non plus Baronius, qui dans son martyrologe, au 15 août, dit que cette fête établie auparavant par l'Église, fut non pas instituée, mais simplement promulguée en Orient par l'empereur de Constantinople et que cet empereur était, *non pas l'empereur Marcien*, qui aurait reçu les reliques envoyées par Juvénal, mais bien l'empereur Maurice comme le dit aussi Nicéphore, *empereur qui vivait cent ans plus tard!!!*

Voilà comme la fête de l'Assomption fut instituée par l'Empereur Marcien à l'occasion et en commémoration de la translation à Constantinople des reliques provenant du tombeau de Gethsémani!!!

C'est la digne suite de Tillemont *concluant que la Sainte Vierge est morte à Jérusalem!*

M. Berger dit (p. 133), et je le crois, qu'il n'avait pas tous les livres qu'il aurait voulu consulter. Mais n'aurait-il pas mieux valu, en attendant ces livres, garder le si-

lence, quo de s'exposer à commettre, et de commettre en réalité des erreurs de ce genre, dans une chose qui intéresse de si près la gloire de la Très Sainte Vierge?

Et les Pères Franciscains n'auraient-ils point dû contrôler, avant de le publier, ce travail trop hâté de M. Berger?

En voilà assez pour montrer la valeur historique du travail de M. Berger.

Sur le second point, l'exactitude de la description d'A. C. Emmerich, M. Berger est moins facile et plus malin que M. Le Camus. Au lieu de prendre simplement le récit d'A. C. Emmerich, *tel qu'il est*, il suppose gratuitement, et de plus machiavéliquement, qu'avant d'avoir la vision d'Ephèse du haut du Bulbul-Dagh « elle avait parcouru l'archipel des Sporades; qu'elle avait débarqué à Milet; que de là voyageant par terre elle a remarqué le Méandre aux mille circuits, » et qu'elle est ensuite seulement arrivée au Bulbul-Dagh (juin 1897, p. 68). Pourquoi donc M. Berger suppose-t-il et ajoute-t-il ce voyage étranger aux visions d'A. C. Emmerich? — C'est pour avoir l'occasion, lorsque A. C. Emmerich dit que « du sommet de la montagne on aperçoit, par delà les collines et les arbres, la ville d'Ephèse et la mer avec ses îles innombrables, et entre la petite colonie (chrétienne de Marie) et la ville d'Ephèse un cours d'eau singulièrement sinueux » (Vie V., p. 462), c'est pour avoir, l'occasion dis-je — en prétendant qu'on ne voit point de là d'îles innombrables ni de cours d'eau sinueux, — d'accuser A. C. Emmerich: « d'avoir transporté en avant ce qu'elle a laissé en arrière: le Méandre, dans la vallée du

« Selinos, et les îles des Sporades en arrière de Samos, « d'avoir perdu la notion du temps et de l'espace, comme « nous les perdons dans nos rêves » (*Ib.*, p. 69), c'est-à-dire de transformer la vision d'A. C. Emmerich en un rêve ! Quelle finesse ! Mais elle est bien inutile cette finesse ; car, comme je l'ai dit (p. 79), si on n'aperçoit que Samos du haut du Bulbul-Dagh et non toutes les îles de l'Archipel, cela n'empêche pas qu'on les ait bien devant les yeux, non pas les Sporades que M. Berger accuse à tort A. C. Emmerich d'avoir déplacées, mais les Cyclades, et, pour s'assurer que M. Berger a fait là une maligne, mais maladroite supposition, il suffit d'ouvrir une bonne carte de l'Archipel.

Quant au Méandre, pourquoi vouloir qu'elle l'ait aussi déplacé ? Du haut du Bulbul-Dagh ne voit-on pas le cours d'eau sinuoux, dont elle a parlé, le Caystre ? Pourquoi y substituer le Méandre dans la vallée du Sélinos, sinon par suite de la même malice machiavélique ?

Il est vrai, comme je l'ai dit p. 44, qu'on voit le Caystre au-delà des ruines actuellement visibles d'Ephèse, et non entre ces ruines et la montagne de la Très Sainte Vierge.

Il pourrait y avoir là, sans supposer de rêve, en reconnaissant même la vision la plus surnaturelle, un simple manque de mémoire. Tout le monde sait — pourquoi M. Berger ne sait-il pas ? — qu'après leurs visions, les personnes privilégiées sont abandonnées à elles mêmes, et qu'alors il peut leur arriver ce qui arrive au témoin le mieux informé et le plus véridique, une erreur de détail.

Regarde-t-on pour cela tous les témoignages comme des rêves, toutes les histoires comme des rêves, toutes les traditions comme des rêves ? Non assurément ; eh bien ! on doit agir de même avec ces personnes privilégiées. Elles ont vu dans la lumière divine un fait parfaitement vrai ; elles sont donc très bien renseignées ; elles le racontent avec la plus grande bonne foi ; elles sont donc bien véridiques ; mais comme elles le disent elles-mêmes, n'ayant plus le fait devant les yeux, elles peuvent oublier ou modifier quelques détails. Les vrais voyants sont des témoins très bien renseignés, très dignes de foi, mais des témoins humains de choses vues surnaturellement.

Maintenant A. C. Emmerich s'est-elle vraiment trompée en disant que le Caystre passait entre la petite colonie et la ville d'Ephèse ? Ce n'est pas du tout certain. Dans Larousse, art. Ephèse, on lit « Ephèse couvre de ses ruines une immense étendue de terrain. Ce vaste amas de ruines est répandu dans une plaine bornée au nord par le Mont Galessus, au sud par le Coressus, à l'ouest par la mer, et traversé par le Caystre. » Il y avait donc une partie de la ville au-delà du Caystre. Il ajoute encore que la ville a été déplacée *sept fois*. En 48 elle pouvait donc, comme le dit A. C. Emmerich, être en grande partie au-delà du Caystre, et par suite le Caystre pouvait se trouver vraiment entre la ville d'Ephèse et la montagne de la colonie chrétienne. Que valent donc les suppositions de M. Berger ?

Chose étonnante, M. Berger, en terminant, copie cependant M. Le Camus et écrit comme lui, p. 241 :

« En constatant ces faits, en notant ces ressemblances, le voyageur est *stupéfait*. Car enfin ni C. Emmerich, ni même Clément Brentano ne sont jamais venus explorer les hauteurs du Bulbul-Dagh ; ils n'ont même jamais vu une petite Eglise grecque, et cependant pour *les grands traits* (Vraiment ?), leur description s'accorde avec la réalité. Il y a là quelque chose d'extraordinaire, je ne dirai pas de miraculeux, mais *d'étrange*, que nous ne pouvons expliquer » (p. 74, juin).

Ce n'est pourtant pas difficile à expliquer, cher M. Berger ; mais pour se l'expliquer, il ne faut pas se croire forcé, parce qu'on a l'honneur de défendre la cause des Pères Franciscains, de soutenir cette cause par tous les moyens, de traiter témérairement *de fantaisies et d'expédients* des révélations trouvées *exactes et inexplicables* (p. 522, 74, 123).

### 3<sup>o</sup> M. L'ABBÉ L. DUCHESNE.

A peu près en même temps dans la Revue des Revues, août 1897, a paru une lettre de M. l'abbé L. Duchesne, adressée au R. P. Poulin ; cette lettre est assez courte, mais vraiment remarquable dans son genre ; la voici presque tout entière :

Cher Monsieur le Supérieur,

« Je vous ai déjà dit qu'il est impossible d'introduire dans un débat sérieux un livre, comme celui des visions de Catherine Emmerich. L'archéologie se fonde sur des témoignages et non sur des *hallucinations*. Du

« reste, autant que j'ai pu voir les lieux par les plans et  
 « photographies que vous m'avez fait passer sous les  
 « yeux, la concordance qui vous frappe, n'existe en aucun-  
 « ne façon. Je ne saurais revenir sur ce point de nouveau  
 « sans avoir entre les mains ces plans et photographies,  
 « que j'ai rendus à la personne qui me les avait appor-  
 « tés. Quant aux raisons que l'on a de contester le séjour  
 « de la Sainte Vierge à Ephèse ou aux environs, elles se  
 « ramènent à une seule : l'absence totale de tradition. Au  
 « moment du concile de 431, une église de la ville s'ap-  
 « pelait *Maria*. Une des pièces émanées du concile parle  
 « d'Ephèse en disant que : « là saint Jean et la Sainte  
 « Vierge... » puis la phrase s'interrompt, sans qu'il soit  
 « possible de dire comment il faut en rétablir la fin.

« Après cela tous les documents que l'on a sur les  
 « sanctuaires d'Ephèse, sont absolument silencieux. L'É-  
 « glise appelée *Maria*, qui semble être la cathédrale, aura  
 « changé de nom... Si vous placez en regard de ceci la  
 « tradition si manifeste et si attestée de Jérusalem, l'hé-  
 « sitation n'est guère possible. Cette objection a été pré-  
 « vue par le visionnaire ou par le rédacteur de ses rêves.  
 « On a imaginé un système qui explique tout, mais la  
 « ruse est trop évidemment cousue de fil blanc.

« Dans ces conditions je ne puis que renouveler mes  
 protestations, etc. »

Ici, par une ignorance complète des choses, les erreurs  
 prennent une taille gigantesque.

1<sup>o</sup> ABSENCE TOTALE DE TRADITION à Ephèse. — Et « les  
 auteurs Syriens, et en particulier Abulfarage, qui ont dit

que la Très Sainte Vierge était enterrée à Ephèse », et la tradition des Kirkindjotes qui a été certainement mise sous les yeux de M. l'abbé Duchesne ? (Revoir p. 120, et suiv.).

2° « là saint Jean et la Sainte Vierge... » IMPOSSIBLE DE DIRE COMMENT IL FAUT EN RÉTABLIR LA FIN. »

Est-il possible que M. l'abbé Duchesne ignore les interprétations de ce texte données par Tillemont, Serry, etc. (voir p. 224 et suiv.) ? S'il ne les ignore pas, croit-il donc que ces auteurs sont si indignes d'être consultés par lui ?

3° « L'ÉGLISE APPELÉE MARIA » Les Actes du concile d'Ephèse ne nomment point simplement cette église Maria, mais « Marie-Mère-de-Dieu » (voir p. 210).

4° « L'archéologie se fonde sur des témoignages et non sur des *hallucinations*. » Est-ce que vraiment M. l'abbé Duchesne traiterait indistinctement d'*hallucinations* les grâces gratuites énumérées par saint Paul, et toutes les révélations que l'Église elle-même regarde comme probables ? S'il les accepte, lui aussi, comme probables, pourquoi ne pourraient-elles fournir d'argument à l'archéologie ?

5° « La concordance qui vous frappe, n'existe en aucune façon. »

Cette concordance, on l'a vu, est reconnue par les adversaires, par M. Le Camus (p. 240), par M. Berger (p. 245), par des incrédules (voir p. 316), et le R. P. Poulin, dans sa brochure Panaghia-Capouli, communiquée à M. l'abbé Duchesne, affirme qu'elle a été reconnue par de nombreux visiteurs, et M. l'abbé Duchesne lui répond :

« la concordance qui vous frappe, n'existe en aucune façon. »

Je prie M. l'abbé Duchesno d'y réfléchir ; la juste horreur qu'il a des « RÊVES ET DES HALLUCINATIONS » doit l'y engager. Car si, surtout après avoir visité les lieux, il persistait contre tous à dire : *la concordance qui vous frappe, n'existe en aucune façon*, je crois vraiment que ce n'est pas A. C. Emmerich, mais bien M. l'abbé Duchesno, qui passerait pour RÊVEUR et HALLUCINÉ.

4<sup>o</sup> M. LE DR NIRSCHL. — 5<sup>o</sup> M. L'ABBÉ PELT.

4<sup>o</sup> Il a paru également une brochure en Allemagne contre l'authenticité de Panaghia-Capouli. Das Grab der heiligen Jungfrau Maria, Mayence, Kirchheim, 1896. L'auteur le Dr Jos. Nirschl, adopte pour la lettre du concile d'Ephèse l'explication de M. Le Camus sous-entendant : *sont honorés* ; nous avons vu la valeur de cette échappatoire. Il soutient l'authenticité du tombeau de Jérusalem à l'aide d'une prétendue lettre, récemment découverte, de Denys l'Aréopagite, et des apocryphes, tant de fois cités et appréciés.

5<sup>o</sup> M. l'abbé Pelt, dans la Revue Biblique de janvier 1897 (p. 136), fait un compte-rendu assez élogieux de la brochure du Dr Nirschl. J'ose espérer que lorsqu'il aura entendu suffisamment les deux parties, il ne sera pas si favorable à l'opinion de Jérusalem.

6<sup>o</sup> LE R. P. DE LA BROISE.

: 6<sup>o</sup> Dans un article des Etudes Religieuses (août 1897),

Le R. P. de la Broise a fait une certaine étude de la question. Il conclut en faveur de Jérusalem. On pourra comparer toutes les raisons qu'il donne pour ou contre Ephèse et Jérusalem, et qu'il n'a pu, comme il le dit, qu'effleurer, avec celles qui ont été données dans le présent travail. Je me borne à quatre observations.

1<sup>o</sup> Le Révérend Père, p. 294, reconnaît, et force est bien de le reconnaître, que la tradition de Jérusalem, repose sur des apocryphes ; mais il lui semble que les apocryphes sont dignes d'une certaine foi et surtout pour cette désignation du lieu de la mort de la Très Sainte Vierge.

Il me semble au contraire que c'est sur la désignation du lieu qu'ils éveillent le plus de défiance : 1<sup>o</sup> parce qu'ils sont en contradiction avec eux-mêmes à ce sujet, affirmant d'un côté que saint Jean a prêché dès le commencement à Ephèse, et que d'après les paroles de Notre-Seigneur il a dû prendre la Très Sainte Vierge avec lui, et affirmant en même temps que la Sainte Vierge est restée et morte à Jérusalem ; 2<sup>o</sup> parce qu'ils sont en contradiction entre eux sur la demeure de la Très Sainte Vierge à Jérusalem, *Saint Jean* la faisant demeurer sur le Mont Sion (p. 512), et *Mélicon* « dans la maison de ses parents auprès du Mont des Oliviers (p. 589) ; 3<sup>o</sup> parce qu'il est bien établi que Juvénal, Evêque de Jérusalem, a fabriqué de fausses pièces pour relever la dignité de son Siège ; que d'après Nicéphore (MIGNE, Dré, p. 532), il a justement écrit un livre du Trépas de la Très Sainte Vierge ; que ce livre paraît bien être celui qu'il a attribué a

Méliton, *par modestie*. Moins grotesque que le premier, il répond bien en effet au but visé.

Dans ces circonstances, il faut convenir que l'opinion de Jérusalem a une base bien peu solide.

2<sup>o</sup> Mais pour Ephèse, jusqu'à ces dernières années, le Révérend Père ne trouvait rien du tout (p. 293). Il connaît bien la phrase elliptique du concile d'Ephèse ; mais « la phrase intéressante n'a pas de verbe, et depuis Sirmont jusqu'aux critiques contemporains, on ne lui en a pas trouvé » (p. 292). C'est là, mon Révérend Père, une simple plaisanterie, *transeat* ; elle n'empêche pas que ce verbe a bien été trouvé au moins par Tillemont, par le P. Serry, par Dom Calmet, par Benoit XIV, par les historiens Sassarelli, Fleury, Berti, par Maroni, Enger, Amédée Thierry, Dezobry, l'abbé Ulysse Chevallier.

3<sup>o</sup> Pour le Révérend Père, un nouvel argument produit en faveur d'Ephèse, c'est la tradition des descendants des Ephésiens, ou Kirkindjotes. Le document de sept pages publié à ce sujet par les Révérends Pères Lazaristes n'a pas suffi au Révérend Père pour qu'il en appréciait la valeur. A chacun de juger : Je l'ai reproduit intégralement (p. 123).

Il me semble que le Révérend Père aurait au moins pu reconnaître que ce document a un peu plus de valeur que les deux apocryphes auxquels il s'est arrêté. Que ceux qui ont un peu de curiosité et de courage ouvrent le *D<sup>re</sup> des apocryphes* de MIGNE, t. II, p. 500 et 587 ; qu'ils comparent, et ils seront édifiés.

4<sup>o</sup> Au sujet des révélations privées, le Révérend Père

fait bien ressortir les sources ordinaires d'erreurs qui peuvent s'y glisser ; il oublie de remarquer 1<sup>o</sup> que l'Eglise a trouvé certaines de ces révélations assez exemptes d'erreurs pour leur reconnaître une autorité égale à celle de ses plus grands docteurs, une *autorité probable*, et comme il pourrait en être de même plus tard de celles d'A. C. Emmerich, il ne me semble pas logique de prétendre *a priori* qu'elles n'ont aucune valeur ; 2<sup>o</sup> il oublie que, au jugement de l'Eglise, les révélations privées, prouvées par des miracles font naturellement entièrement foi. Il aurait donc fallu, il semble, examiner si la révélation d'A. C. Emmerich n'était pas appuyée de quelque miracle.

Je ne doute pas que le R. P. de la Broise et ses savants confrères ne jugent à propos de soumettre cette grave question à un examen plus approfondi, d'autant plus que le R. P. de la Broise se trouve en opposition, comme il le dit lui-même, avec le R. P. Fonck, l'un de ses confrères d'Allemagne, dont je vais parler dans un instant, et plusieurs de ses confrères de France.

Auparavant il me faut conclure au sujet de ces écrits défavorables à la cause d'Ephèse. Eh bien, ces nouveaux écrits de M. Le Camus, de M. Berger, de M. Nirschl, ne me semblent guère de nature à faire oublier les anciens, ni à infirmer les preuves déjà données, ni même à balancer les écrits favorables à Ephèse et à A. C. Emmerich, qui ont paru en même temps, et dont il me reste à dire un mot.

**§ 2. Récentes publications favorables à A. C. Emmerich,****Étude de la question à Rome.**

I. La première brochure publiée en Allemagne en faveur de Panaghia-Capouli est celle, je crois, du R. P. Wegener, O. S. Aug. Postulateur de la cause de béatification d'A. C. Emmerich : *Wo ist das Grab der hl. Jungfrau Maria*, Laumann'sche Buchhandlung, à Dulmen en Westphalie, 57 pages, 1895.

Dans la première partie l'auteur répond à quelques articles qui avaient déjà paru à ce sujet dans des journaux allemands ; dans la seconde et dernière partie, il fait le récit de la découverte des RR. PP. Lazaristes ; il donne des détails intéressants : le procès verbal rédigé par le P. Jung, le procès-verbal dressé par Mgr Timoni et le plan de la maison de la Très Sainte Vierge. Tout cela fait grandement ressortir l'exactitude et l'importance de la révélation d'A. C. Emmerich.

II. Dans les premiers mois de 1895, le R. P. Eschbach, supérieur du séminaire Français à Rome, fit un voyage en Orient. A Smyrne, chez les Lazaristes, il eut connaissance de leur découverte. Il visita avec soin les lieux, et il fut comme tout le monde frappé de l'exactitude de la description donnée par A. C. Emmerich, et par suite il accepta pleinement les conclusions du procès-verbal dressé par Mgr Timoni, Archevêque de Smyrne. A son retour il en parla publiquement aux élèves de son séminaire, et fit publier une notice à ce sujet dans le bulletin

de l'association des élèves du séminaire Français, n° 29, année 1895, bulletin qui ne parut cependant qu'au commencement de 1896.

En outre le R. P. Eschbach parla au saint Père lui-même de cette découverte, et lui remit l'original du Procès-verbal, dont il vient d'être question, de la visite Officielle faite à Panaghia-Capouli par Mgr Timoni, Archevêque de Smyrne et vicaire apostolique de l'Asie Mineure. Le Souverain Pontife considéra naturellement la chose comme digne d'un examen sérieux.

On comprend facilement que cette introduction de la cause à Rome, devant le Souverain Pontife, a une grande gravité ; ce ne sont plus les écrivains, les savants, qui décideront, mais l'Église.

### III. PANAGHIA-CAPOULI, BROCHURE DES R. P. LAZARISTES.

Quelques mois après parut la brochure des P. Lazaristes, intitulée Panaghia-Capouli, dont j'ai parlé (p. 64). Elle fut, on le pense bien, répandue à Rome et y fut en général bien accueillie.

Elle renferme en effet des choses importantes : 1° une description complète des lieux, p. 22-57 ; 2° le procès-verbal de la visite officielle de Mgr Timoni, dont il vient d'être question, p. 66 ; 3° des attestations signées d'un bon nombre de visiteurs sur l'exactitude de la description faite par A. C. Emmerich, p. 73 et suivantes ; 4° enfin le rapport fait par les Kirkindjotes sur la tradition relative à cette petite maison, p. 85.

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire voir combien

cette dernière pièce seule dépasse en importance les écrits contraires de M. Le Camus, de M. Berger et de M. Nirschl.

IV. LES DEUX ARTICLES DU R. P. FONCK, S. J.  
DANS LES STIMMEN AUS MARIA-LAACH, NOVEMBRE 1896  
ET FÉVRIER 1897.

Le R. Père a étudié la question avec soin et sans aucun parti pris. Il a fait un voyage à Smyrne et à Ephèse ; il y a recueilli beaucoup de renseignements, et il a même donné quelques indications parfaitement exactes sur mes recherches de 1881. (p. 482.)

Il rapporte, d'après les habitants du pays, la vénération dont la sainte Maison a toujours été l'objet non seulement de la part des Grecs, mais des Turcs, qui avaient coutume d'y porter leurs enfants malades (p. 472).

Il fait bien remarquer toutes les Panaghia, toutes les chapelles de la Très Sainte Vierge, qui couvrent la montagne de la sainte Maison et les environs, et qui disposent naturellement à admettre l'authenticité de cette sainte Maison.

Ayant évidemment reçu une impression favorable de l'examen des Lieux et de leur conformité avec la description d'A. G. Emmerich, le R. Père s'est livré à des recherches historiques sérieuses, et il a eu le bonheur de trouver les deux textes de saint Grégoire de Tours et de saint Willibad, que j'ai rapportés (p. 144). Je l'en félicite et je l'en remercie bien sincèrement.

Malgré tout le R. Père ne voit pas qu'il soit encore possible de décider entre les deux traditions d'Ephèse et

de Jérusalem ; il en appelle aux fouilles. Je crois bien fermement que la cause d'Ephèse est déjà moralement certaine ; mais on le pense bien, je ne m'en unis pas moins de tout cœur au vœu qu'il exprime en faveur de ces fouilles.

Voilà à peu près, je crois, tous les écrits un peu importants, qui ont paru pour ou contre Ephèse.

Maintenant, pour terminer, il importe, il me semble, de résumer brièvement toutes les preuves données.

#### **COURT RÉSUMÉ DES PREUVES DE LA DEUXIÈME PARTIE CONFIRMANT LES RÉVÉLATIONS DE A. C. EMMERICH.**

Les trois observations préliminaires (p. 79), nous ont appris 1<sup>o</sup> pourquoi si peu de documents d'abord sur la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge ; 2<sup>o</sup> pourquoi il se trouve à Jérusalem un tombeau de la Très Sainte Vierge : simplement parce qu'il avait été préparé pour elle (p. 83) ; 3<sup>o</sup> Comment les choses se sont passées d'après la chronologie donnée par A. C. Emmerich (p. 85, et suivantes).

Les preuves de raison et de convenance nous ont montré que la Sainte Vierge ne pouvait rester à Jérusalem : 1<sup>o</sup> à cause des persécutions et des troubles ; 2<sup>o</sup> par suite de la répudiation du peuple Juif ; 3<sup>o</sup> par obéissance aux dernières paroles et dispositions de son divin fils, et 4<sup>o</sup> parce que la Providence lui avait véritablement destiné Ephèse, (p. 109 et suiv.).

Les preuves positives fournies 1<sup>o</sup> par la tradition d'Ephèse si vivace et si formelle, (p. 121) ; 2<sup>o</sup> par la mai-

son même et les monuments de la montagne d'Ephèse, (p. 133); 3<sup>e</sup> par le culte particulier de Marie à Ephèse et de son Assomption dans l'Église orientale (p. 137), ont une très grande force, assurément.

Les preuves historiques proprement dites jusqu'au concile d'Ephèse, bien que peu nombreuses sont encore considérables — 1<sup>o</sup> Toutes les indications de l'Écriture Sainte si conformes à la tradition et à l'histoire d'Ephèse, sont certainement très frappantes (p. 149); — 2<sup>o</sup> Les dires des apocryphes eux-mêmes sur l'Apostolat de saint Jean à Ephèse dès le commencement (p. 169); — 3<sup>o</sup> les preuves tirées de Tertullien, de saint Chrysostôme, de saint Jérôme sur le même point (152 et 170), rendent ce fait certain, et par suite aussi le séjour et la mort de la Très Sainte Vierge à Ephèse; — 5<sup>o</sup> Le silence inexplicable, au contraire, de tous les auteurs sur la mort de la Sainte Vierge à Jérusalem, jusqu'au v<sup>e</sup> siècle, est bien autrement défavorable à cette ville que le silence de Polycrate ne l'est pour Ephèse (p. 174).

Mais la preuve décisive a été enfin donnée par le concile d'Ephèse; sa lettre authentique tranche la question. Cette lettre est évidemment inexplicable dans le sens de Jérusalem; mais pour Ephèse elle est claire, expressive, enthousiaste.

C'est par une ellipse oratoire emphatique, mais bien naturelle dans ce cas, qu'elle rappelle que dans la cité d'Ephèse, Jean le Théologien et la Mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie sont morts.

Toute contestation à ce sujet est vaine : la gloire en gé-

néral d'une ville, la seule qui ait pu être spécialement procurée à Ephèse par saint Jean et par la Très Sainte Vierge, le fait très connu de la mort et du tombeau de saint Jean à Ephèse, et la même affirmation par le concile pour la Très Sainte Vierge que pour saint Jean, le sens général de la lettre et de la phrase elliptique en particulier ne permettent pas de sous-entendre d'autres mots que : sont morts ; il n'y a pas d'équivoque possible (p. 189). Il n'y avait donc plus de doute, plus de discussion à faire.

Néanmoins peu après le concile d'Ephèse, soit par suite de la tradition obscurcie de Jérusalem et d'une découverte du tombeau de Gethsémani longtemps caché ; soit probablement, hélas ! par une des manœuvres ambitieuses de Juvénal, évêque de Jérusalem, qui aurait arrangé les apocryphes en faveur de sa ville épiscopale, et qui en aurait garanti l'authenticité dans la singulière histoire relative à l'impératrice Pulchérie et à l'empereur Marcien ; soit encore par l'invention d'Euthymius lui-même, écrivain inconnu, qui dit avoir seulement transmis cette histoire, accueillie plus tard par saint Jean Damascène et répandue presque partout : par une ou plusieurs de ces causes réunies, une opinion nouvelle, inconcevable, a surgi en faveur de Jérusalem.

J'ai donné (p. 220) la liste des principaux auteurs qui ont propagé cette fausse tradition, et (p. 223) celle des auteurs qui ont défendu la vérité.

On a bien vu, je pense, par ce que j'en ai cité, la faiblesse des preuves de Jérusalem, et comparativement la force des preuves d'Ephèse.

Tous les auteurs qui soutiennent la cause de Jérusalem, n'ont produit et ne pouvaient produire que deux preuves positives : la tradition sur le tombeau de Gethsémani, et les apocryphes allégués par Juvénal, par Euthymius et par saint Jean Damascène.

Nous avons vu (p. 132) ce qu'est la tradition de Jérusalem, une tradition tronquée, commençant au ve siècle, vague, indécise et surtout *morte* : pas de témoins *vivants* qui l'attestent.

Qu'est-elle, cette tradition, en face de celle d'Ephèse?

Rien à dire des apocryphes ; ils sont remplis de fables grotesques, en contradiction avec eux-mêmes et par suite bien probablement falsifiés quant au nom de Jérusalem qu'ils portent. D'ailleurs ce qu'il y a de vrai s'applique aussi bien et même beaucoup mieux à Ephèse qu'à Jérusalem.

Et pourtant c'est la seule pièce, le seul document en faveur de Jérusalem.

Donc les deux preuves positives de Jérusalem se réduisent à peu de chose, et même en réalité à rien.

Il en est de même des objections de ces auteurs contre Ephèse.

1<sup>re</sup> Objection — La Très Sainte Vierge n'a pu aller à Ephèse avec saint Jean ; saint Jean n'y est allé que vers l'an 66. — Que vaut cette objection devant les preuves tirées de l'Écriture Sainte ? (p. 149 et suiv.) devant le témoignage de Tertulien, de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostôme surtout ? (p. 152) devant la tradition vivante des Kirkindjotes ou Ephésiens ? (p. 121) et suiv.) devant la

maison toujours conservée et vénérée de Marie dans la montagne d'Ephèse? (p. 133) devant le culte rendu là à sa mort et à sa glorieuse Assomption? (p. 137)

2<sup>e</sup> Objection : La lettre du concile d'Ephèse ne signifie rien. Nous avons vu ce que vaut aussi cette objection ; il serait bien inutile d'y revenir.

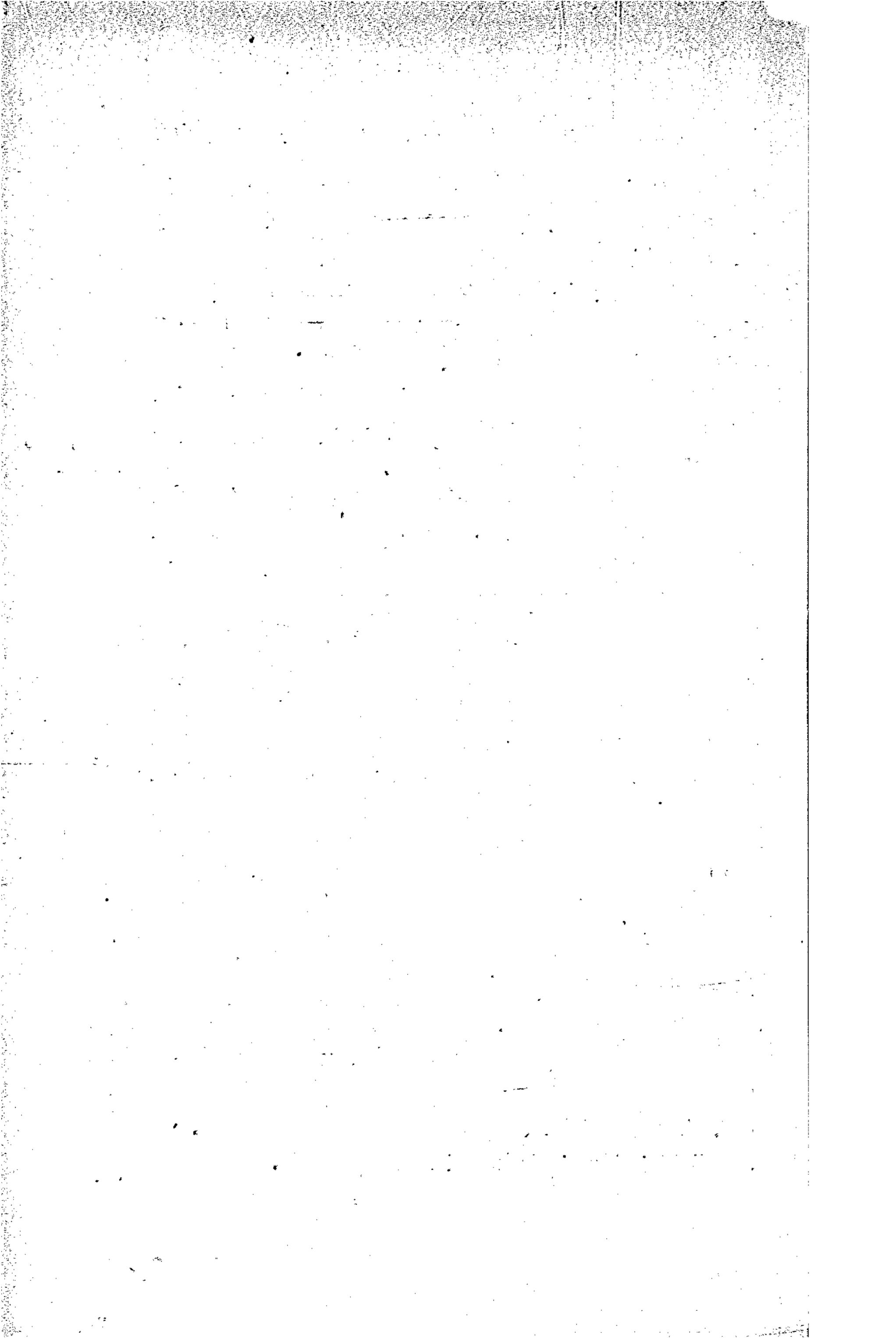
Toutes les prétentions, toutes les objections soulevées depuis le concile d'Ephèse jusqu'à nos jours, apparaissent donc absolument mal fondées.

Par conséquent les preuves exposées depuis le commencement de la seconde partie jusqu'au concile d'Ephèse, que je viens de résumer, restent seules, et restent dans toute leur force.

Plusieurs de ces preuves, comme la sainte Maison, la tradition des Ephésiens ou Kirkindjotes, ont été trouvées grâce aux révélations d'A. C. Emmerich, mais ces preuves n'en sont pas moins purement naturelles et rationnelles. Et on le voit, elles suffisent pour établir incontestablement que la Très Sainte Vierge est vraiment morte et ressuscitée à Panaghia-Capouli, dans la montagne d'Ephèse.

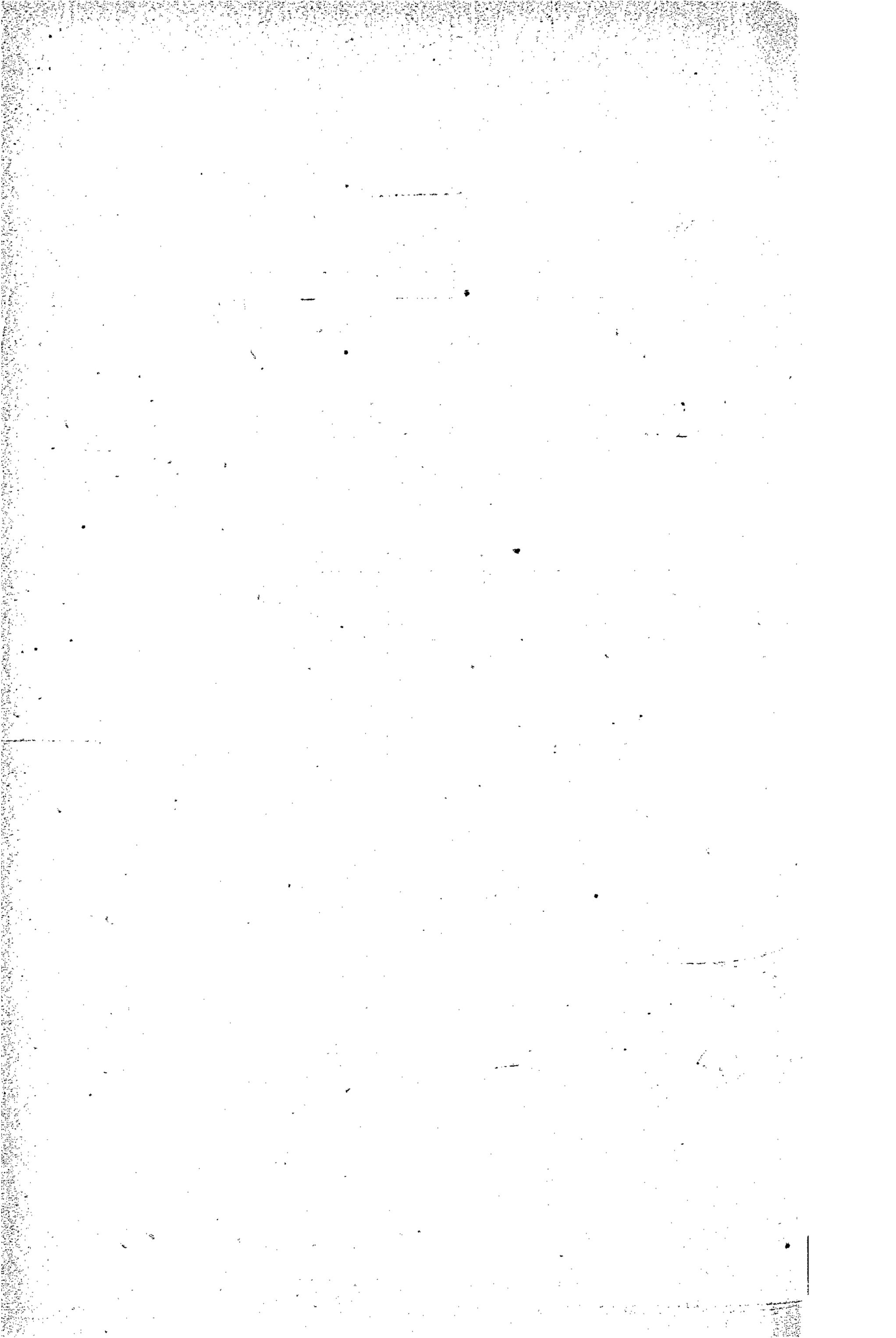
Telle est donc l'importance des preuves sur ce fait, en dehors de la valeur probante des révélations d'A. C. Emmerich. C'est là ce que je m'étais proposé de montrer dans ma seconde partie.

Mais outre ces preuves naturelles, y a-t-il vraiment une preuve surnaturelle et divine dans ces révélations d'A. C. Emmerich? Il faut absolument l'examiner. Ce sera l'objet d'une troisième et dernière partie.



# **TROISIÈME PARTIE**

**RÉVÉLATIONS PRIVÉES RELATIVES A LA MORT  
DE LA TRÈS SAINTE VIERGE,  
SUPÉRIORITÉ, SUR CELLES QU'ON LEUR OPPOSE,  
DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH A CE SUJET  
CARACTÈRE VÉRITABLEMENT SURNATUREL ET  
DIVIN DE CES RÉVÉLATIONS**



# TROISIÈME PARTIE

RÉVÉLATIONS PRIVÉES RELATIVES A LA MORT  
DE LA TRÈS SAINTE VIERGE,  
SUPÉRIORITÉ, SUR CELLES QU'ON LEUR OPPOSE,  
DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH A CE SUJET,  
CARACTÈRE VÉRITABLEMENT SURNATUREL ET  
DIVIN DE CES RÉVÉLATIONS

---

## PREMIÈRE SECTION

DE L'AUTORITÉ DES RÉVÉLATIONS PRIVÉES

J'ai dit (p. 44) que la révélation d'A. C. Emmerich sur *ce point* ne pouvait être qu'une révélation divine, et que par suite elle offrait une preuve encore plus forte que toutes les preuves précédentes : « Testimonium Dei majus est (1. § 5. 9. p. 59). — Plus grand est le témoignage de Dieu. »

Sans parler de M. l'abbé Duchesne, qui doit être mis tout-à-fait hors concours, M. Le Camus et M. Berger ne semblent pas de cet avis. Tout en constatant l'*exactitude inexplicable* des révélations d'A. C. Emmerich, ils les traitent avec la plus grande désinvolture de révélations *fantastiques* sur les points qui leur déplaisent. (*Les sept Églises*, p. 135 ; M. BERGER, p. 522, mars 1897 ; p. 74,

juin ; p. 123, juin). M. Berger va encore plus loin ; il écrit : « Quand bien même nous verrions en elle (dans A. C. Emmerich) une *clairvoyance extranaturelle*, nous ne lui reconnaitrions néanmoins qu'une *autorité humaine*, discutable par-conséquent, comme les récits de toutes les voyantes. Elle ne serait pas plus pour nous qu'une autre voyante, par exemple *pas plus que sœur Marie de Jésus d'Agréda* (juin, p. 74).

J'ai été étonné et peiné, je l'avoue, de ces expressions de M. Berger : *clairvoyance extranaturelle* appliquée évidemment par lui-même aux révélations que les théologiens catholiques appellent *révélations privées*. Ce mot de *clairvoyance* ne s'applique qu'aux phénomènes du somnambulisme, du magnétisme et de la magie ; l'épithète *d'extranaturelle* ou de *préternaturelle* s'ajoute pour mieux spécifier encore qu'il ne s'agit point d'effets véritablement *surnaturels et divins*. De sorte qu'il semblerait que M. Berger en rangeant toutes les visions et révélations parmi les faits de *clairvoyance extranaturelle*, ne reconnaît point de révélations privées véritablement *surnaturelles et divines*. S'il en était ainsi, M. Berger ferait bien de se rappeler que les révélations privées sont une des *grâces gratuites* énumérées par saint Paul, (I, Cor., XII, 8-9-10), certainement bien reconnues et acceptées par tous les catholiques, traitées par saint Thomas et autres assez longuement. Il ferait bien de lire l'Introduction très remarquable du R. P. Wiggermann aux révélations d'A. C. Emmerich, et particulièrement le § 2, du ch. 1<sup>er</sup>. Il ferait bien encore de voir si l'Écriture ne mentionne

pas assez souvent les Rev. priv., par ex : *Prov.* 29, 18 ; AMOS, 3, 7 ; JOEL, 2, 28 ; *Actes*, 2, 16 ; saint JEAN, 14, 26 ; saint MATH., 28, 10 ; saint MARC, 16, 24, etc. Mais je pense que M. Berger n'a eu que le tort de mal choisir ses expressions, et que néanmoins comme tous les catholiques, il reconnaît l'existence de véritables révélations privées surnaturelles et divines.

Il est impossible toutefois de ne point constater : 1° Qu'il ne reconnaît à toutes les révélations privées qu'une autorité *humaine*, toujours *discutable* ; 2° Qu'il met sur la même ligne pour le sujet qui nous occupe, A. C. Emmerich et Marie d'Agréda.

Il importe pour la découverte du tombeau de la Très Sainte Vierge de voir si ces deux assertions sont fondées ; je vais l'examiner le plus brièvement possible ; mais il faut nécessairement auparavant dire un mot des révélations privées en général.

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### DIEU DOIT DONNER AUX HOMMES LE MOYEN DE DISCERNER LES RÉVÉLATIONS QUI VIENNENT DE LUI

Nous partons donc de ce fait, incontestable d'ailleurs, qu'il y a des révélations privées, surnaturelles et divines, c'est-à-dire venant de Dieu.

Or, si Dieu fait aux hommes des révélations, il peut assurément les faire de bien des manières et leur donner un plus ou moins grand degré de certitude, mais il faut absolument que ces révélations puissent être utiles aux hommes, que les hommes puissent s'en servir, et par suite que Dieu donne aux hommes le moyen de discerner et de reconnaître, toutes preuves réunies, au moins avec une certitude morale, parce que les hommes ne peuvent agir sans cette certitude, que ces révélations viennent de lui et sont vraies par conséquent.

N'est-ce donc pas blasphémer que de penser, de dire que Dieu ferait aux hommes des révélations dont ils ne pourraient reconnaître l'auteur, dont ils ne pourraient par conséquent profiter? N'est-ce pas attaquer sa sagesse, sa bonté? N'est-ce pas lui prêter des actes contradictoires, insensés?

Sans doute Dieu peut exiger et exige en réalité que les hommes correspondent aux grâces qu'il leur fait; qu'ils mettent de la bonne volonté à les recueillir et à les discerner, et faute de cette correspondance, de cette bonne volonté à bien recevoir et discerner ces grâces, on conçoit qu'elles deviennent plus ou moins incertaines et douteuses, on conçoit qu'elles soient même entièrement perdues, comme tant d'autres grâces, du reste. Le mal ne vient alors, comme toujours, que de la part des hommes.

Mais ce désordre ne peut encore aller jusqu'à ce point que toutes ces révélations particulières deviennent discutables, incertaines, inutiles; car alors encore on attaque-

rait la sagesse et la bonté de Dieu : il aurait voulu faire aux hommes des révélations utiles et il n'y serait pas arrivé !

Donc que les révélations privées soient toujours discutées par certains hommes, rien d'étonnant : Dieu permet bien aux hommes de discuter et contester les révélations publiques, canoniques ; mais que *toutes les révélations privées soient discutables*, c'est-à-dire qu'il y ait autant de raison contre que pour l'authenticité de ces révélations, qu'il n'y ait pas moyen pour les hommes de bonne volonté de reconnaître la vérité d'un certain nombre au moins avec une certitude morale : cela est impossible ; cela encore une fois est un blasphème : « Testimonia tua credibilia facta sunt nimis — Vos témoignages sont prouvés à l'excès. »

Mais quels moyens Dieu a-t-il donnés aux hommes pour reconnaître les révélations dont il est l'auteur, le degré de certitude qu'elles méritent ?

---

## CHAPITRE II

### DES MOYENS DE RECONNAITRE L'ORIGINE DES RÉVÉLATIONS PRIVÉES.

Ces moyens, il me semble, peuvent se réduire à quatre : par rapport aux juges, à la révélation, à la voyante

et aux signes extraordinaires donnés par Dieu ; donc :

1<sup>o</sup> Le don de discernement des esprits : *discretio spirituum* (I. Cor., 12, 10), pour les examinateurs ou juges.

2<sup>o</sup> La vérité et l'orthodoxie, au moins possible, de la révélation en-elle-même.

3<sup>o</sup> La sainteté de la personne privilégiée : *ex fructibus eorum, cognoscetis eos*. (saint MATH., 7, 20).

4<sup>o</sup> Les prophéties et les miracles accordés en preuves de révélation déterminées : *Si mihi non vultis credere, operibus credite* (saint JEAN, 10, 38.)

---

## CHAPITRE III

### LE DON DE DISCERNEMENT DES ESPRITS

Dans la primitive église, ce moyen pouvait être pratique, tant les grâces gratuites étaient fréquentes, et saint Paul le prescrit : *Prophetæ autem duo aut tres dicant, et ceteri dijudicent* (I, Cor., 14, 29). — que deux ou trois prophètes parlent et que les autres jugent. » (Voir CORNEL. à LAP. et CORNÉLY sur ce texte). Il ne semble guère qu'alors les révélation privées fussent simplement d'une autorité humaine discutable, et que saint Paul prit ainsi celle d'Agabus (Act., 21, 10).

Malheureusement il ne serait plus aussi facile de recourir à ce moyen ; mais il se trouve remplacé par des

grâces spéciales accordées aux Confesseurs, aux Supérieurs, aux Evêques examinateurs et approbateurs.

---

## CHAPITRE IV

### LA VÉRITÉ ET L'ORTHODOXIE, AU MOINS POSSIBLE, DE LA RÉVÉLATION.

1<sup>o</sup> Il faut qu'il ne soit pas établi et prouvé d'une manière certaine par des preuves mêmes purement naturelles ou historiques, que la chose révélée est fausse.

Il ne peut absolument se faire qu'une vérité de l'ordre naturel soit contredite par une révélation divine. On l'a oublié de nos jours en certains cas.

2<sup>o</sup> Il faut évidemment aussi que la chose révélée par Dieu ne soit pas certainement contraire à une révélation divine antérieure : Dieu ne se contredit pas.

---

## CHAPITRE V

### LA SAINTETÉ DE LA PERSONNE PRIVILÉGIÉE.

EX FRUCTIBUS EORUM, COGNOSCETIS EOS, S. MATH., 7-30.

Quand la sainteté de la personne a été bien prouvée par la pratique des vertus héroïques, et surtout dans notre cas, de l'humilité, de l'obéissance, de la simplicité,

par des miracles bien constatés et des prophéties bien vérifiées, pendant sa vie, et quo surtout après sa mort, sa sainteté et le caractère prophétique en général de ses écrits ont été reconnus et proclamés par l'Eglise, comme pour sainte Hildegarde, sainte Gertrude, sainte Brigitte. (WIGGERMANN, p. VI, n<sup>o</sup> 7), — évidemment les révélations de ces personnes deviennent très graves et très importantes sous tous les rapports.

Cependant on se tromperait véritablement si on croyait que tout ce que ces personnes ont dit ou écrit est nécessairement vrai. Il en serait ainsi en effet si la sainteté des saints était absolue ; mais il n'y a eu sur la terre que Notre-Seigneur Jésus-Christ et la Très Sainte Vierge dont la sainteté ait été absolue et parfaite ; la sainteté des autres saints, on le sait, ne les a pas exemptés de bien des petites fautes : « Septies in die cadet justus, et resurget. — Le juste tombera et se relèvera sept fois le jour. » (*Prov.* 24, 16), et au nombre de ces petites fautes peuvent se trouver au milieu de leurs révélations des erreurs, des surprises, des illusions, bien peu volontaires, comme nous le verrons mieux plus loin ; les exemples malheureusement ne manquent pas.

Et quand l'Eglise proclame la sainteté des saints et approuve leurs révélations en général, *in globo*, elle n'entend aucunement affirmer l'exemption de toutes ces petites fautes, et l'absolue vérité de tout ce qui est contenu dans les écrits, dans les révélations des saints. Par la canonisation et l'approbation générale des écrits et des révélations des saints, l'Eglise reconnaît seulement à ces

écrits un véritable caractère de *probabilité*, d'autorité probable. C'est là ce qu'enseigne en plusieurs endroits Benoît XIV (*De can.*, l. 2, c. 32, n° 12; l. 2, c. 19, n° 11; lib. 3, cap. ult, n° 15).

Ainsi l'autorité de ces personnes est vraiment grande, mais non infaillible. Leur opinion sur toute espèce de points, sur l'histoire, les sciences naturelles, le dogme et la morale, mérite, puisqu'elle est déclarée probable par l'Eglise, d'être prise en considération, comme celle des grands théologiens, ainsi que l'a fait saint Alphonse de Liguori dans son savant traité des gloires de Marie (WIGGERMANN, n° 56, p. XXIX). Il me semble même que leur témoignage dans les choses dogmatiques, comme l'Immaculée Conception, l'Assomption de la Très Sainte Vierge, quand il est bien net, bien précis, doit passer avant l'opinion de raisonnement des grands théologiens, pour deux raisons : 1° Les sens donnent une certitude naturellement plus grande que le raisonnement ; on se trompe moins facilement, moins souvent dans l'usage des sens de la vue, de l'ouïe, du toucher, que dans les raisonnements. Or les personnes véritablement en communication avec le monde surnaturel, voient, entendent, touchent d'une manière beaucoup plus sûre que dans le monde naturel et grossier où nous vivons ; 2° la grâce, l'inspiration des prophètes est bien au-dessus de la grâce des docteurs, et il me semble que ce n'est point sans raison que saint Paul met les prophètes avant les docteurs dans ces textes : « Ainsi Dieu a établi dans l'Eglise, premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des

docteurs... (I. Cor., 12, 28) — Et c'est lui qui a fait les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres pasteurs et docteurs. » (Eph., 4, 11).

Ce n'est guère là, je crois, la manière de voir et de faire des historiens et des théologiens, surtout de M. l'abbé Duchesne; pourtant il n'y a aucun danger et il y a au contraire de grands avantages à faire entrer en compte ces données surnaturelles, reconnues comme probables, encore une fois, par l'Église. Combien d'auteurs ne cite-t-on pas, dont l'Église ne reconnaît point du tout les dires comme probables? En agissant ainsi, on pèche réellement contre la prudence, qui exige d'abord un *bon conseil* (Saint Th. 2. 2. 53. 3).

Quant aux prophéties déjà réalisées de ces personnes, elles donnent une importance bien naturelle à celles qu'elles ont faites, qui ne le sont pas encore, mais non une certitude absolue.

J'ai dit (p. 267), qu'en parlant aux hommes, Dieu leur donne des moyens suffisants de reconnaître que c'est lui qui a parlé. Quand, par suite de la faiblesse humaine, comme dans les cas précités, il ne reste qu'une simple probabilité de son intervention, cette révélation n'est certes pas pour cela inutile. Cette probabilité ajoutée aux autres probabilités tirées de l'Écriture Sainte, de l'histoire, de la liturgie, d'autres révélations également probables, de l'opinion de graves théologiens, peut donner à une opinion une véritable certitude morale, et par suite le but de Dieu, en accordant cette révélation privée, se trouve encore atteint.

En résumé donc la sainteté des Saints ne prouve pas la vérité de leurs révélations d'une manière absolue, mais seulement probable. Nous aurons à nous rappeler plus loin cette vérité là. Mais n'y a-t-il point de révélations privées auxquelles Dieu ait donné une certitude plus grande, une certitude morale ou même absolue?

Si, je crois qu'il y en a. D'où résulte cette certitude particulière? — des prophéties déjà réalisées ou des miracles, donnés expressément en preuves de révélations privées déterminées, comme je l'ai dit (p. 270), suivant ces paroles de Notre-Seigneur :... Si mihi non vultis credere, operibus credite (Saint JEAN, 10, 38).

---

## **CHAPITRE VI**

### **DES PROPHÉTIES ET DES MIRACLES FAITS EN PREUVES DE RÉVÉLATIONS DÉTERMINÉES, EN ÉTABLISSENT ABSOLUMENT LA VÉRITÉ.**

Il ne peut y avoir de preuve formelle, complète, absolue pour les prophéties privées, comme pour les révélations publiques, que des prophéties déjà accomplies ou des miracles, donnés expressément en preuve de ces révélations. Pour prouver que Dieu a parlé, il faut l'intervention de Dieu lui-même et cette intervention ne peut se faire que par les œuvres propres de Dieu, les œuvres que

seul il peut faire, c'est à dire les prophéties et les miracles. Si donc Dieu veut donner aux prophéties privées qu'il accorde à son Église une véritable certitude, il faut qu'il les accompagne de prophéties ou de miracles faits expressément en preuves des prophéties privées qu'il s'agit d'établir.

Mais est-ce qu'il entre dans les desseins de Dieu de donner jamais cette sanction aux révélations privées ? — Certainement. Comme je l'ai dit (p. 267), quand Dieu parle aux hommes, il faut nécessairement qu'il donne aux hommes le moyen de constater que c'est lui qui a parlé, et il n'y a pas d'autre moyen certain, je viens de le dire, que les prophéties et les miracles.

Aussi Dieu a-t-il toujours agi ainsi.

Après avoir donné à ses ministres pour la propagation et la direction de son Église les illuminations surnaturelles nécessaires par les grâces gratuites de foi, de sagesse, de science : *Alii quidem per spiritum datur, sermo sapientiæ, alii autem sermo scientiæ secundum eundem spiritum ; alteri fides in spiritu eodem* (1. Cor., 12. 8. 9.) ; il leur donne le moyen de prouver que leur doctrine, leur enseignement vient de lui, par les grâces de guérir, de faire des miracles, des prophéties, de discerner les esprits : *Alii gratia sanitarum in uno spiritu ; alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum* » (*Ibid*). C'est là l'explication de Saint Thomas (1. 2. 111, 4. c).

Et avant saint Paul, saint Marc avait dit à la fin de son évangile, ch. 16. v. 20 : *Et eux étant partis, pré-*

*chèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant leur parole par les miracles qui l'accompagnaient* ». Est-ce que cette parole ainsi confirmée par des miracles n'était pas rendue absolument certaine ? Et cette parole de chaque apôtre, de chaque disciple en particulier, n'était-elle pas, au moins dans bien des cas, accompagnée de véritables révélations privées ?

Voilà l'enseignement des Livres Saints à ce sujet ; c'est aussi naturellement la doctrine de l'Église. L'Église en effet reconnaît comme divine la révélation privée ou la mission extraordinaire prouvée par un miracle. C'est ce que décide Innocent III. (*Cum ex injuncto de hæret*) en s'appuyant sur le texte cité de saint Marc : « *Oportet quod astruat illam invisibilem missionem per operationem miraculi.* — Il faut (mais aussi il suffit) qu'il établisse sa mission secrète (ou sa révélation) par l'opération d'un miracle. »

Benoît XIV rappelle ce texte d'Innocent III, et reconnaît naturellement qu'une révélation privée ainsi confirmée par un miracle, mérite une foi entière (*Can.*, lib. 2. cap. 19, n° 12, et *ibid.*, cap. 32, n° 12), il parle de quelques prophéties particulières, qui ont été ainsi, par exception, approuvées comme certains par la S. Congrégation des Rites.

Dieu accompagne donc parfois les prophéties privées de signes, de preuves indubitables : l'Église les reconnaît et quelquefois les approuve dans ce sens, comme venant certainement de Dieu.

Pour le passé, il semble que ces cas n'ont pas été fréquents ; de nos jours, à cause assurément de nos be-

soins, des dangers extrêmes auxquels nous sommes exposés, sans généralement nous en douter, ces grâces paraissent avoir été plus fréquentes. Il ne sera pas inutile, je crois, d'en signaler quelques-unes.

---

## CHAPITRE VII

### QUELQUES RÉVÉLATIONS CONTEMPORAINES DONT L'ORIGINE DIVINE A ÉTÉ PROUVÉE PAR DES MIRACLES.

1<sup>o</sup> Le 17 décembre 1827 apparut dans les airs à Migné, diocèse de Poitiers, en présence de trois mille personnes, une croix lumineuse horizontale, pendant une demi-heure. Tout fut discuté et examiné avec le plus grand soin, et enfin l'évêque, Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, après avoir consulté le Souverain Pontife Léon XII, déclara le 28 novembre 1827 que cette apparition était miraculeuse.

Elle était évidemment prophétique en même temps, comme on le comprit, et comme Pie IX le rappelait en 1870 : c'était la première prophétie de nos malheurs, et les preuves qui l'établissaient, ne permettaient aucunement de douter qu'elle fut divine. Ce qu'elle a de particulier, c'est qu'elle est rapportée par une multitude de témoins.

Donc voilà une première prophétie privée surnaturelle et divine, certaine.

2<sup>o</sup> En 1830 la Très Sainte Vierge apparaissait plusieurs fois à Catherine Labouré et lui annonçait plus explicitement les châtements qui nous menaçaient, et donnait dans la médaille de l'Immaculée Conception, nommée la Médaille Miraculeuse à cause du nombre prodigieux de miracles qu'elle a faits, un secours particulier pour tous ceux qui porteraient cette médaille.

Le nombre de miracles produits par cette médaille n'a pas permis de douter que cette apparition ne vint de Dieu, et le souverain Pontife a autorisé une fête commémorative de cette apparition le 27 novembre de chaque année.

Donc voilà une deuxième prophétie divine contemporaine.

3<sup>o</sup> Le 3 décembre 1836, le Curé de Notre-Dame des Victoires, l'abbé Dufrique Des Genettes, au milieu de sa messe entendait ces paroles prononcées d'une manière solennelle. « Consacre la paroisse au Très Saint et Immaculé Cœur de Marie. »

Huit jours après dans la première réunion tenue en conséquence de cette révélation, le saint prêtre demandait à la Très Sainte Vierge *en preuve de la vérité* de cette révélation la conversion d'un de ses paroissiens, M. Joly, et cette conversion lui était accordée d'une manière extraordinaire, et ensuite *une multitude d'autres conversions et d'autres grâces.*

Ainsi prouvée, cette parole : « Consacre la paroisse au Très Saint et Immaculé cœur de Marie » est une révélation divine incontestable. Aussi cette révélation a-t-elle également donné lieu à une fête annuelle; mais on doit

regretter que pour éviter des difficultés sans doute, dans la légende du bréviaire cette révélation ne soit pas littéralement reproduite; qu'il ne soit parlé que d'un certain instinct prophétique, et que le P. Des Genettes ne soit pas nommé.

Il convenait d'autant plus de rappeler ici cette révélation divine, qu'elle avait été prophétiquement annoncée par A. C. Emmerich, comme il est dit dans sa vie par le R. P. Wegener (p. 303, en note) et comme on le voit plus en détail dans sa vie par le R. P. Schmæger (t. II, p. 206).

Voilà donc une troisième révélation divine bien prouvée.

4<sup>o</sup> Le 19 septembre 1846, l'apparition de la Très Sainte Vierge sur la montagne de la Salette, dépasse en certitude, comme révélation divine, toutes les révélations précédentes, et toutes les révélations privées sans doute reçues dans l'Église depuis dix huit cents ans. Là, la Très Sainte Vierge s'est montrée comme la Reine des Prophètes et la Vierge prudente par excellence. Là la révélation est donnée dans une langue inconnue aux deux enfants qui la reçoivent, et imprimée néanmoins dans leur âme d'une manière indélébile; de sorte que le texte de cette révélation est reproduit d'une manière *littérale, fixe et invariable*. Ce qui n'a jamais eu lieu, que je sache, depuis les auteurs inspirés des Livres Saints. Ce premier miracle est suivi d'une foule d'autres donnés en confirmation de la révélation comme la Très Sainte Vierge l'avait annoncé.

Cette révélation a d'ailleurs été remise à Pie IX et à Léon XIII, et examinée par la congrégation du saint Of-

fiée, et semble bien avoir reçu une approbation au moins négative ; ce qui est beaucoup, vu la gravité de cette révélation (Voir *Le fait de la Salette* par l'abbé RENAUT), chez l'auteur, rue du Mont-Cenis, 9, Paris-Montmartre.

Voilà donc une quatrième révélation dont on peut regarder l'origine divine comme mieux constatée que toutes les autres, en attendant avec soumission du reste la sentence du saint Siège.

5° Le 11 février 1858, la Très Sainte Vierge apparaissait à Lourdes, et promettait et bientôt donnait les miracles demandés en confirmation par Bernadette, et ces miracles, on le sait, se comptent par centaines. Aussi le saint Siège a-t-il accordé une fête et un office où tous les faits sont exactement rapportés. Quoiqu'il n'y ait pas de décision dogmatique dans cette légende du bréviaire, il y a une preuve d'autorité qui s'ajoute aux preuves naturelles et permet de dire avec plus d'assurance :

Voilà une cinquième révélation contemporaine véritablement divine.

6° Le 17 janvier 1871 apparaissait de nouveau la Très Sainte Vierge à Pontmain, et par les circonstances de l'apparition et par le nombre des enfants témoins et par les miracles qui ont suivi, elle donnait une preuve complète, une certitude entière de l'origine divine de cette révélation.

Voilà donc encore une sixième révélation d'origine incontestablement divine.

Les révélations privées prouvées par des miracles ne manquent donc pas.

Mais plusieurs certainement me diront : « Est-ce que vous nous croyez obligés de croire à l'origine divine de ces six révélations et autres semblables ? — Quelques explications me semblent encore nécessaires, pour que tout soit bien clair. »

## CHAPITRE VIII

### DE L'ÉTENDUE DU DROIT POUR CHACUN D'EXAMINER L'ORIGINE DIVINE D'UNE RÉVÉLATION PRIVÉE.

Cette question, ainsi que les deux suivantes, est assez délicate ; on y est exposé en même temps aux contradictions des détracteurs et des partisans des révélations privées. Je n'ai absolument pour but que la vérité, la volonté de Dieu, l'enseignement de l'Église et des Théologiens les plus estimés ; je crains autant d'excéder dans un sens que dans l'autre ; c'est dans ces dispositions que je vais dire ce qu'il m'en semble, aussi brièvement que possible.

#### § 1<sup>er</sup>. Des révélations spécialement, individuellement approuvées par le Souverain Pontife.

Commençons par les révélations les mieux approuvées ; nous y trouverons naturellement réunies toutes les difficultés au plus haut degré.

Ces révélations sont, comme on l'a vu, celles de la Médaille Miraculeuse, de l'Archiconfrérie de N.-D. des Vic-

toires et de Lourdes. Elles sont proposées comme d'origine divine par le souverain Pontife lui-même, qui pour chacune d'elles a accordé un office particulier et une fête commémorative propre.

Malgré cette approbation spéciale, ces révélations ne sont point proposées à l'Église Universelle, et ne nous sont point données comme un enseignement absolument infaillible, et par conséquent elles ne nous obligent point à un acte de foi, comme la définition de l'Immaculée Conception. Pour l'Immaculée Conception, il ne nous est plus permis d'examiner si elle est divinement révélée ou non ; il faut nécessairement la croire révélée, sous peine d'hérésie et de damnation.

Pour ces trois révélations et dévotions, il n'en est pas de même ; l'Église n'a imposé aucune obligation de croire et par suite de ce chef les fidèles restent complètement libres de croire ou de ne pas croire.

De là ceux qui ne portent qu'avec peine le joug de la foi, qui au lieu de voir dans les révélations divines des lumières, des vérités, des forces, des secours pour l'intelligence et le cœur de l'homme, n'y voient que des entraves et des chaînes, ceux-là croient tout de suite que, laissés libres par l'Église, ils n'ont aucun compte à tenir des approbations sus-dites ; qu'ils peuvent penser et parler de ces révélations, comme il leur plaît, et accueillir contre elles les premiers contes venus, et par suite en rire et s'en moquer.

Je crois qu'ils se trompent beaucoup.

L'Église, il est vrai, ne leur a point imposé de loi par-

ticulière ; mais elle les a nécessairement laissés sous le droit commun, en face du droit naturel, des commandements de Dieu, des prescriptions générales des Livres Saints, tenus par conséquent d'agir avec modestie et réserve, avec prudence et simplicité, avec respect et justice envers les Supérieurs, envers Dieu et envers le prochain.

Cela résulte de recommandations très claires de l'Écriture : « Prenez garde aux faux prophètes » (saint MATH., 7. 15); mais écoutez les vrais.

« Quiconque écoute mes paroles et les met en pratique, est semblable à un homme sage, qui a bâti sa maison sur le roc. » (*ibid.* 24). Les vraies révélations privées sont aussi des paroles de Dieu.

« Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise. » (Saint Luc, 10, 16). Il faut donc tenir compte des approbations des évêques.

« Soyez prudents comme des serpents, et simples comme des colombes » (saint MATH., 10. 16).

« Et il leur reprocha leur incrédulité, et la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avaient pas cru à ceux qui l'avaient vu ressuscité » (saint MARC, 16, 14).

« Pais mes agneaux ; pais mes brebis. » S. J. 21, 15, 17. Il faut donc accepter les révélations acceptées par les Papes.

« N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. » (1 *Thes.*, 5, 19, 20).

« Du mépris de vos inspirations, délivrez-nous Jésus. » (*Litanies*).

C'est bien en ce sens aussi naturellement que parlent

les Théologiens : VASQUEZ, in 3 p. t. II, disp. 117, c. 6, n° 78. « C'est pourquoi traiter (les révélations approuvées par l'Église) de fictions et de rêveries de femmelettes, en réalité, ne manque pas de témérité; au contraire les croire et les recevoir avec respect doit être regardé comme digne d'éloges, digne de la piété chrétienne ».

SUAREZ, *de fide*, disp. III, sect. 10, n° 5, parlant de toute révélation privée en général, approuvée ou non, dit : « J'affirme d'abord qu'une révélation privée, suffisamment proposée, sur quelque matière qu'elle porte, suffit pour un acte de foi de même espèce et de même habitude que les autres actes de foi catholique. » Benoit XIV, lib. II, cap. 32 n° 11, dit, après avoir cité des théologiens qui diminuaient trop l'autorité des révélations approuvées *in globo* : « Il faut savoir que cette approbation (des révélations *in globo*) n'est rien autre chose qu'une permission, après mûr examen, de publier ces révélations pour l'instruction et l'utilité des fidèles ; en effet à ces révélations ainsi approuvées (toujours *in globo*, car ailleurs il distingue une autre espèce d'approbation, une approbation spéciale, individuelle), bien qu'on ne doive ni ne puisse leur accorder un assentiment de foi catholique, il leur est dû cependant un assentiment de foi humaine suivant les règles de la prudence, d'après lesquelles de telles révélations sont probables et peuvent être crues avec piété. »

Ces révélations donc approuvées *in globo* ne sont point obligatoires, et ne peuvent même être crues de foi Divine ; elles sont donc seulement permises, permises

non à regret, au contraire permises et recommandées pour *l'instruction et l'utilité des fidèles* qui doivent les regarder comme probables et les croire par piété.

Ailleurs, (lib. 3. cap. ult. n<sup>o</sup> 15), Benoît XIV dit qu'on peut sans pécher contre la foi, refuser son assentiment à ces sortes de révélations, pourvu qu'on le fasse avec une modestie convenable, non sans raison, et sans mépris.

: Franzelin, (T<sup>te</sup> de la tradition, 3<sup>e</sup> édit. p. 277), après avoir expliqué dans le même sens les paroles de Benoît XIV, ajoute : « Après une approbation de ce genre, « ou même « si, sans aucune approbation, il y a des raisons graves « d'authenticité, certes il n'est pas permis de mépriser de « telles révélations. »

Les auteurs cités ici, comme on l'a vu, ne parlent que du respect et de la foi humaine dus aux révélations approuvées en général, *in globo* ; à plus forte raison leurs recommandations sont-elles applicables aux trois cas d'approbation spéciale, individuelle, dont il est question.

Done tout fidèle et même tout homme raisonnable, devant des faits ainsi approuvés, doit se conduire avec modestie, avec réserve, avec prudence et simplicité, avec respect des droits des Supérieurs, de Dieu et du prochain. Par conséquent,

1<sup>o</sup> S'il n'est pas dans la catégorie, dont il sera parlé ci-après, de ceux qui sont tenus d'examiner, il peut s'abstenir de tout examen, et même sans avoir aucune raison contre l'approbation, il peut suspendre sa foi par ce seul motif que la décision n'étant pas absolument infail-  
libre, il peut encore y avoir erreur. Mais il n'en est pas

moins tenu à parler avec respect des faits approuvés, des Supérieurs et de leur décision, puisqu'il n'a rien contre ; à reconnaître que cette décision est vraiment probable et que ceux qui veulent l'accepter, sont fondés à le faire.

S'il agit ainsi, et encore une fois, qu'il ne soit pas tenu d'examiner, il se prive de toutes les grâces attachées à ces révélations divines, mais je ne vois pas, qu'il se rende coupable de péché.

2<sup>o</sup> Il peut aussi prendre connaissance des faits et examiner ; mais alors qu'il cherche la vérité avec une intelligence libre de toute entrave, dégagée de toute passion, de tout parti pris, de tout préjugé ; avec une simplicité qui le dispose à accepter toute vérité, et une prudence qui le mette en garde contre toute erreur ; et que, *sui- vant les règles* de la prudence, plein de défiance de ses propres forces, il consulte ceux qui peuvent le renseigner.

Que sont en effet les petites études, les petites enquêtes d'un particulier devant les enquêtes de l'autorité religieuse, devant les enquêtes, par exemple, de Migné, de la Salette et de Lourdes ?

Qu'est le jugement d'un simple particulier devant le jugement de ces commissions formées des hommes les plus compétents, devant le jugement des princes de l'Église éclairés par tous ces avis et par Dieu d'une manière spéciale, et enfin devant le jugement du Souverain Pontife ?

Si cependant il a rencontré des difficultés pour lui insolubles, il peut en sûreté de conscience, pourvu qu'il

respecte toujours les droits de Dieu, des Supérieurs et du prochain, garder ses doutes et son opinion.

Telle a été pendant des années la conduite du saint Curé d'Ars par rapport à la Salette, mais aussi par rapport à son Évêque et aux fidèles qui le consultaient à ce sujet.

Mais si au contraire, comme il arrive trop souvent, sans enquête, sans étude, sans raison spéciale, avec les seuls renseignements ambiants et ses petites idées propres, on ne craint pas de penser et de parler avec prétention et majesté contre de pareils faits, contre les Supérieurs, et contre les niais qui croient, il me semble avec Vasquez et Franzelin qu'on est coupable, et même qu'on est coupable de péché mortel : c'est alors en effet, au moins, un jugement téméraire, en matière extrêmement grave, et les théologiens, saint Alphonse de Liguori, Marc, Lehmkuhl, enseignent naturellement qu'un jugement téméraire avec pleine advertance en matière grave est péché mortel.

Et pour dire toute la vérité, si quelqu'un combat et dénature ces faits, non par ignorance et par imprudence, mais en haine de la religion catholique, sachant bien que ces faits viennent de Dieu et la propagent, celui-là commet le péché des Juifs, le péché contre le Saint-Esprit, qui ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre. (Saint MATH., 12. 32.)

Et qu'on ne croie pas que cette supposition est chimérique : trop de juifs et de francs-maçons en sont là. Ils voient bien, eux, que c'est là l'arme terrible qui a vaincu leur Prince, qui a vaincu le monde, et, comme leurs

ancêtres, ils répètent : « Que faire, car cet homme fait beaucoup de miracles ? Si nous le laissons ainsi, tous croiront en lui » (Saint JEAN, 11. 47-8). Et le démon multiplie ses contrefaçons, ses singeries, et ses esclaves montent des batteries contre la Blanche de Fourvière et de Lourdes. Et tandis que l'ennemi a une si grande peur de cette arme, il n'est pas rare de rencontrer des catholiques qui ont peur de s'en servir, peur d'y attacher trop d'importance, peur, même dans de pareils cas, de paraître crédules !

Voilà, il me semble, sans imposer la foi, la réserve, le respect, les égards auxquels obligent ces décisions de l'Église, et les péchés plus ou moins graves, et même très graves, qui peuvent être commis à cette occasion.

## § 2. Des révélations approuvées seulement par sentences épiscopales, comme Migné, La Salette et Pontmain.

Sans être aussi graves que les trois précédentes, quand on sait après quelles enquêtes, après quelles études, avec quelles précautions, ces approbations ont été solennellement données par les évêques, il n'est guère facile d'admettre qu'un simple particulier puisse y opposer quelque chose de sérieux, et qu'on ne soit pas par suite tenu, quoique moins gravement, aux mêmes devoirs indiqués.

## § 3. Des révélations approuvées par l'Église mais en général.

Ces révélations, nous l'avons vu, ont été déclarées *pro-*

*ables*, dignes d'être crues d'une foi *humaine*, c'est-à-dire de la foi que l'on a dans les personnes les plus véridiques, les plus dignes de confiance.

Celui qui s'attaquerait à cette approbation *générale*, qui la regarderait comme mal fondée et la mépriserait, s'attaquerait évidemment à l'Église, et ferait, comme il a été dit pour les premiers cas, un jugement téméraire très grave.

Mais il n'en est pas de même du tout d'un point particulier de ces révélations : l'Église n'a point porté de jugement particulier sur chacun des détails de ces révélations. Celui donc qui avec modestie, sans mépris, et pour des raisons sérieuses, comme le dit Benoît XIV, pense et s'efforce de montrer qu'il y a quelque erreur sur un point donné, ne commet aucune faute. Il use, suivant les règles de la prudence, comme le dit et comme l'a fait ce grand Pape, d'une liberté laissée à tous.

#### § 4. Des révélations non encore approuvées par l'Église.

Quand il s'agit de révélations non encore approuvées par l'Église, le droit d'examen est évidemment entier.

Mais, comme cet examen ne peut manquer de présenter des difficultés, des incertitudes et même des dangers, il ne manque pas de personnes qui disent qu'il n'y a rien à examiner du tout ; qu'on doit attendre que l'Église ait prononcé, que jusque-là on doit regarder ces révélations comme suspectes et n'en tenir aucun compte.

Si on n'entendait parler que des révélations strictement

privées, qui ne s'adressent qu'à une ou plusieurs personnes déterminées, cette règle serait parfaitement juste ; nous ne devons point nous occuper des affaires des autres. Mais on va plus loin : on préconise cette manière de faire pour toutes les révélations privées, comme celles de la Salette, d'A. C. Emmerich, etc, révélations qui s'adressent expressément ou du moins apparemment à tout le monde, et alors cette règle n'est plus admissible.

Certainement il y a toujours plus ou moins de difficulté et de danger dans le discernement des révélations, et pour commencer par le commencement, il y a difficulté et danger ordinairement,

I. Pour un voyant ou une voyante à discerner ce qui se passe en eux.

Il se peut d'abord que cette personne ne discerne pas dans certains cas d'émotion, de passion, et surtout dans certaines dispositions malades, les effets de son imagination, d'effets, d'actions venant de l'extérieur ; ces erreurs ne sont pas rares.

Il se peut surtout que cette personne ne discerne pas, d'une manière parfaitement sûre, si les actions venant de l'extérieur sont du bon ou du mauvais ange. Sans doute, par le bien ou le mal proposé ou inspiré, par la nature purement spirituelle et intellectuelle de la communication, par l'action dans l'âme même, *ad intra*, d'une manière impossible au démon, par la manifestation plus ou moins parfaite de l'objet surnaturel, et surtout de Dieu lui-même, de sa grandeur, de sa puissance infinie, la personne privilégiée a des moyens de discernement ; mais ces mo-

yens n'ont pas ordinairement un degré suffisant de certitude ; d'où les inquiétudes de ces personnes ; d'où la reconnaissance par A. C. Emmerich elle-même, que ses révélations n'ont point eu pour elle la certitude de la foi (LEBEN, in 4<sup>o</sup> p. 2) ; d'où par suite l'obligation pour ces personnes de recourir à leur Père spirituel et d'en suivre tous les avis.

Quoique ce soit bien le cours ordinaire de la Providence pour tenir les hommes dans l'humilité et l'obéissance, parfois cependant des communications surnaturelles sont assez certaines pour que les sujets soient immédiatement tenus d'y croire, et répréhensibles de n'y avoir pas cru, comme Sara, Zacharie, et surtout le prophète dévoré par un lion pour n'avoir pas obéi ponctuellement à un ordre de Dieu (III Reg., 13).

Rien d'étonnant assurément à ce que Dieu se révèle assez à une personne pour lui intimer un ordre certain, et rien d'étonnant non plus que cette personne soit tenue d'obéir exactement à Dieu, même sans demander aucun conseil et sans écouter aucune observation : On ne demande pas conseil pour les choses claires (SAINT ALPH. DE LIGUORI). Tel a été, il semble, le cas des enfants de la Salette, de Lourdes et de Pontmain.

Pour ces communications immédiates, la seule règle raisonnable est donc là, comme ailleurs, d'agir seulement quand la certitude est vraie, forcée, palpable.

II. Il semble qu'on ne peut donner également d'autre règle pour les révélations médiales non encore approuvées, transmises par des personnes privilégiées.

Sur quoi baser cette prescription de ne point croire à une révélation adressée à tous, avant l'approbation de l'Église? Peut-on citer dans ce sens quelque texte de l'Écriture, quelque loi de l'Église? Il ne semble pas.

1<sup>o</sup> Les prophètes de l'Ancien Testament se présentaient-ils d'abord à la synagogue, au Grand Prêtre? Demandaient-ils une autorisation pour commencer leur mission? Ne s'adressaient-ils pas à tous, prouvant simplement leur mission par leurs œuvres? (p. 279).

Leurs révélations, semblables en cela, aux révélations privées, étaient donc d'abord seulement autorisées et imposées par des miracles ou des prophéties accomplies, conformément au droit naturel, qui oblige évidemment à reconnaître Dieu à ses œuvres, à l'écouter et à lui obéir.

Leurs révélations n'étaient sanctionnées par la Synagogue et mises dans le canon des Livres Saints que plus tard.

Et cependant l'Écriture est remplie des reproches faits par Dieu aux Juifs de ne pas écouter docilement les prophètes :

*Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manus nuntiorum suorum... At illi subsannabant nuntios Dei. (2 Par. 36, 15, 16). — Or le Seigneur, Dieu de leurs pères, leur envoyait ses avertissements par le ministère de ses messagers... Mais, eux, se moquaient des envoyés de Dieu.*

*Et misit Dominus ad vos omnes servos suos prophetas.. et non audistis neque inclinastis aures vestras, ut audiretis. (JEREM., 25. 4). Et le Seigneur vous a envoyé tous*

*ses serviteurs les prophètes... et vous ne les avez pas écoutés, et vous n'avez point prêté l'oreille pour les écouter.*

2<sup>o</sup> Mais Notre-Seigneur lui-même ne s'est point présenté avec l'approbation de la Synagogue. Pour préparer les Juifs et leur faciliter la foi, il leur a donné le témoignage de saint Jean-Baptiste, mais en leur déclarant que pour lui, il n'acceptait point ce témoignage d'un homme, comme base de sa mission, qu'il avait en sa faveur un témoignage plus grand : les œuvres qu'il faisait :

*Pour moi je n'accepte pas le témoignage d'un homme... J'ai un témoignage plus grand que Jean, les œuvres que mon Père m'a donné de faire ; ces œuvres elles-mêmes que je fais, rendent témoignage de moi, que mon Père m'a envoyé. (Saint JEAN, v. 34-35).*

Notre-Seigneur enseigne donc que le témoignage direct des œuvres divines, quand ces œuvres sont nombreuses et éclatantes, comme les siennes et celles de ses Apôtres, sont le plus grand des témoignages.

Nulle part on ne trouve de commandement de Notre-Seigneur d'attendre la décision de l'Église pour croire à une révélation.

Il est vrai qu'il a signalé le grand danger d'erreur et de séduction qu'il y aura à certaines époques, lors de la destruction de Jérusalem et à la fin des temps :

*Il surgira de faux Christs et de faux prophètes, et ils donneront de grands signes et des prodiges, de manière à induire en erreur, s'il se peut faire, les élus mêmes. (Saint MATTH., 24).*

Mais tous les textes cités (p. 284), et surtout les reproches qu'il a adressés à ses Apôtres de n'avoir pas cru aux témoignages des femmes qui l'avaient vu ressuscité, montrent bien qu'il n'a jamais voulu que recommander la prudence.

Il est vrai encore qu'en donnant toute puissance à saint Pierre de lier et de délier et de paître ses agneaux et ses brebis, il a voulu qu'en cette matière de révélation, comme en toute autre, on s'en rapportât à la décision de son vicaire, s'il jugeait à propos d'en donner une ; mais s'il résulte de là qu'il y a obligation pour tous de ne porter de jugement que sous réserve de celui du Saint-Siège, il n'en résulte pas que le Souverain Pontife devra toujours intervenir, ni que en attendant ce jugement, on ne pourra juger et croire.

3<sup>o</sup> Aussi Saint Paul n'a-t-il point écrit dans ce sens aux Corinthiens, comme on l'a vu (p. 276), ni aux Thessaloniens, quand il leur dit : *N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties.*

Et malgré le grand danger signalé par Notre-Seigneur pour les derniers temps, en parlant de la prédication d'Henoch et d'Elie (Apoc., 11. 3 et suiv.), saint Jean n'indique comme motifs de croire à ces saints Prophètes que les miracles qu'ils feront. D'ailleurs à ce terrible moment le Saint-Siège pourrait bien être vacant ou usurpé, et même Rome détruite ; les fidèles se trouveraient donc réduits à leur discernement personnel, nécessairement.

4<sup>o</sup> L'Église a-t-elle néanmoins rendu cette approbation obligatoire ? Il ne semble pas.

En effet le Concile de Trente déclare qu'il peut y avoir des révélations certaines sur la prédestination et l'état de grâce, en dehors de toute approbation de l'Église (Sess. 6 c. 12 et 19). Et l'histoire ecclésiastique en signale un bon nombre de ce genre (*Théol. Wurzburg. t. VIII, p. 132*).

Le 5<sup>e</sup> concile de Latran (Sess. II), a défendu de *prêcher*, sans examen et sans approbation de l'Église, les révélations sur *les événements futurs*; il n'a pas défendu aux fidèles d'y croire. C'est donc une défense toute différente. (BONAL, t. II, p. 27).

Dans sa constitution Apostolique *Officiorum* du 23 janvier 1897. ch. 5, le Saint-Père frappe les livres qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, etc, d'une interdiction spéciale, « s'ils sont publiés sans l'autorisation des Supérieurs ecclésiastiques » ; mais pour cette *autorisation* le Saint-Père n'impose d'autre examen que celui qu'il prescrit (*Tit., 2, ch. 2*), pour tous les livres, au point de vue de la doctrine catholique.

Ainsi, *même pour la publication*, les révélations, visions, etc, ne sont point soumises à une approbation spéciale relativement à *leur origine surnaturelle et divine*; elles sont, comme auparavant, tant que l'Église n'a pas jugé à propos de les examiner et de prononcer à ce point de vue, laissées à l'appréciation des fidèles.

En résumé donc, il n'y a rien, ni dans l'Écriture, ni dans l'enseignement de l'Église, qui défende aux fidèles de croire aux apparitions, révélations, visions, prophéties, nouveaux miracles, avant l'approbation de l'Église.

Il faut même remarquer qu'une pareille défense est

impossible, qu'elle serait absurde : ce serait défendre à Dieu même, aux saints, aux missionnaires, de faire des miracles pour la propagation de l'Évangile et le salut des âmes, ou du moins aux témoins de croire à ces miracles, de se convertir, d'en rendre grâces à Dieu, avant l'approbation du Souverain Pontife !

Et la défense d'imprimer, de publier ces faits, sans une approbation sur leur origine surnaturelle et divine, approbation qui demande nécessairement beaucoup de temps, aurait encore des inconvénients semblables.

Les témoins, les simples particuliers, les fidèles restent donc nécessairement les juges de la première appréciation, et ce n'est que lorsque les faits ont une difficulté, une gravité, une importance particulière que les évêques d'abord et le Souverain Pontife ensuite interviennent.

5<sup>o</sup> Mais alors puisqu'il n'y a point à tenir compte d'aucune approbation de Supérieurs, la liberté d'appréciation est entière, comme il a été dit au commencement de ce § 4.

Il est clair cependant que tout homme raisonnable a toujours à tenir compte du droit naturel et des commandements de Dieu.

Il doit donc apporter un plus ou moins grand soin à l'examen des faits, suivant les preuves plus ou moins grandes de vérité et d'authenticité qu'ils présentent.

Il doit toujours, comme il a déjà été dit, chercher la vérité avec une intelligence libre de toute entrave, dégagée de toute passion, de tout intérêt, de tout parti-pris, de tout préjugé, afin de ne point s'exposer à se tromper lui-même, à nuire à une œuvre de Dieu et au prochain.

Il est d'ailleurs aussi dangereux, aussi mal, il me semble, d'accepter imprudemment une fausse révélation que d'en rejeter une vraie : des deux manières, c'est embrasser l'erreur, c'est rejeter la cause de Dieu et prendre celle du démon.

Nul doute que faute de ces précautions et de ces dispositions, on puisse dans l'examen de ces faits non encore approuvés, commettre aussi une faute plus ou moins grave.

Le R. P. Wiggermann, dans l'introduction aux révélations d'A. C. Emmerich, (p. x, n<sup>o</sup> 15) écrit avec raison :

« Si une révélation privée est destinée par la divine Providence à l'utilité de toute l'Eglise, il est évident que c'est une chose dangereuse et d'une très grande responsabilité que de rendre suspectes de semblables révélations, lors même qu'elles n'ont pas encore été approuvées par l'Eglise, de les combattre et d'en empêcher la diffusion sans avoir des preuves suffisantes de leur fausseté ; celui qui le fait s'expose à combattre les desseins miséricordieux de Dieu, et à empêcher le bien que le Seigneur, par ses dons gratuits, veut opérer pour le salut des âmes. Nul doute que Dieu ne puisse dans sa puissance et sa sagesse, malgré les contradictions des hommes, faire aboutir ses desseins ; mais la créature qui s'oppose aux desseins de Dieu n'est pas exempte de faute, quoique ses efforts restent stériles. »

Il est aisé de comprendre, je crois, que cette faute deviendrait grave, si par témérité, précipitation, inconsidération, on nuisait certainement à l'œuvre de Dieu et au salut du prochain.

D'un autre côté, on ne doit point non plus croire trop facilement. On doit suspendre son jugement, tant qu'on n'a pas la certitude morale de l'origine divine des faits, et s'interdire rigoureusement toute coopération, parce qu'il n'est point permis d'agir sans cette certitude morale, même avec l'intention de s'arrêter, quand on reconnaîtra le mal. Cette manière d'agir est imprudente. On peut au contraire croire et agir si on a une véritable certitude morale, sous réserve néanmoins de l'obéissance due aux décisions de l'Eglise.

Voilà, il me semble, le droit que l'on a, suivant les diverses circonstances, d'examiner l'origine divine des révélations privées.

Mais y a-t-il jamais obligation pour un simple fidèle, un simple particulier, d'examiner l'origine d'une révélation privée.

---

## CHAPITRE IX

### DE L'OBLIGATION D'EXAMINER L'ORIGINE DIVINE D'UNE RÉVÉLATION PRIVÉE

Evidemment Dieu a toujours le droit de s'adresser à ses créatures et de s'en faire écouter. Quand donc une révélation est adressée à quelqu'un, ou à quelques-uns, ceux à qui elle est adressée doivent examiner l'authenticité de cette révélation, les preuves de son origine

divine, qui, comme on l'a vu, ne peuvent absolument pas manquer. C'est l'enseignement de BENOIT XIV, *Con.*, t. III c. ult. n<sup>o</sup> 14 ; DE FRANZELIN, de Tradit., p. 276 ; de BONAL, t. II, p. 25 ; de la *Theolog. Clarom.* t. V, p. 352.

Si cette révélation n'est qu'une grâce offerte par la miséricorde, par la bonté de Dieu, comme dans certains cas précités, on ne voit pas qu'il y ait obligation d'examiner pour celui qui use des moyens de salut ordinaires. Il se prive d'une grâce précieuse, mais il se peut qu'il ne commette pas de péché.

Mais au contraire pour celui qui ne connaît pas la vraie religion ou néglige son salut, certainement il y a pour lui obligation d'examiner cet avertissement ; car, comme nous l'avons vu, c'est pour prouver la vraie religion que ces grâces gratuites sont accordées et pour retirer les pécheurs de leur assoupissement mortel : « Si toi annonçant à l'im-  
« pie qu'il se détourne de ses voies, il ne se détourne pas  
« de sa voie, il mourra dans son péché (EZECH., 33. 9).

Si pour certaines raisons, on n'est pas tenu d'examiner ces révélations, toujours du moins est-on tenu de ne point en parler, sans savoir de quoi il s'agit, avec témérité, mépris et moqueries. Plus d'une fois des châtiments exemplaires ont fait sentir la faute commise. On sait qu'à Lourdes plusieurs des agents les plus acharnés contre les apparitions ont été frappés d'une manière bien singulière, entr'autres le préfet Massy et le juge de paix. En 1862 un habitant de Lourdes m'a affirmé avec noms et détails à l'appui les deux faits suivants. Un individu de sa connaissance aurait eu l'audace de faire des ordures dans la ni-

che même de l'Apparition ; il fut pris aussitôt en ~~s'en al-~~ tant de colliques terribles ; il se repentit et obtint sans doute son pardon pour l'éternité ; mais il mourut de ses douleurs quelques semaines après. Un autre qui s'était permis de grossières injures contre ceux qui, en sa présence, buvaient de l'eau miraculeuse, fut frappé d'une manière semblable, et malgré son repentir mourut également peu après.

Dans le même temps, à la Salette, on me cita neuf cas de châtimens extraordinaires qu'on attribuait à des fautes semblables.

Je pense donc que l'obligation d'examiner avec *modestie*, suivant la raison et sans mépris, comme le dit Benoît XIV, est plus sérieuse, plus grave qu'on ne le croit souvent.

---

## CHAPITRE X

**POUR LES FAITS DONT L'ORIGINE DIVINE A ÉTÉ RECONNUE PAR L'ÉGLISE, Y-A-T-IL OBLIGATION D'Y CROIRE ? ET DE QUELLE FOI DOIT-ON Y CROIRE ?**

Il faut distinguer l'obligation qui résulte de la décision de l'Église, et l'obligation qui résulte du droit naturel.

1° Nous venons de voir que pour la Médaille Miraculeuse l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, Lourdes, l'Église, même en instituant des fêtes commémoratives, n'a pas prononcé d'une *manière absolue* sur

l'origine divine de ces révélations, et n'en a point fait par suite un article de foi, comme de l'Immaculée Conception; on n'est donc pas tenu d'y croire, au moins par un commandement de l'Église, puisque ce commandement n'existe pas. On n'est tenu que de respecter la décision de l'Église, et, si on n'a pas assez de raisons pour croire, on peut intérieurement, comme faisait le saint Curé d'Ars dans un temps pour la Salette, conserver un doute sur ces faits.

Mais comment l'Église n'a-t-elle pas prononcé, vu la certitude de la révélation, d'une manière absolue? C'est étonnant. Car sans doute l'origine divine de plusieurs Livres Saints n'a pas été prouvée par tant de miracles que la Médaille Miraculeuse, la dévotion au Très Saint et Immaculé Cœur de Marie et Lourdes. Mais il n'a pas plu à Dieu d'imposer à notre foi d'une manière explicite tous les enseignements et tous les miracles de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ; de tous ces enseignements et de tous ces miracles, qui auraient rempli d'innombrables in-folios, il n'a voulu imposer à notre faiblesse, à notre foi, qu'un tout petit livre. L'Église agit de même.

De tous les faits divins, elle n'impose d'une manière absolue à notre foi que des faits principaux, d'une importance exceptionnelle; on comprend bien dès lors quelle ne fasse point de ces faits particuliers des articles de foi; mais que par le plus sage tempérament elle ne les affirme que dans la mesure nécessaire au bien de ses enfants.

2<sup>o</sup> Il ne faut pas pourtant conclure de là que ces révélations ne doivent être de foi pour personne; on se tromperait encore, il me semble.

Tous ceux qui, étant bien instruits des choses, savent d'une manière certaine que ces révélations viennent de Dieu, doivent les croire évidemment comme venant de Dieu, et parfaitement vraies, à cause de la véracité de Dieu lui-même. N'est-ce pas évident encore une fois? Comment penser qu'il y a erreur dans une révélation divine? ne serait-ce pas blasphémer, comme je l'ai déjà dit précédemment?

Il en est de ces révélations privées d'origine divine bien prouvée, comme des vérités contenues dans l'Écriture Sainte qui pour les uns sont clairement révélées et pour d'autres ne le sont pas. Ceux, pour qui elles sont clairement révélées, sont tenus de les croire, et les autres n'y sont pas tenus (SCHOUPE. 1, p. 207).

Et cette doctrine est la doctrine de l'Église pour les révélations privées, comme pour les vérités non définies de l'Église.

Et je l'ai déjà dit, c'est aussi la doctrine de Benoît XIV; j'y reviens et j'insiste, parce qu'on cite si souvent Benoît XIV dans un sens contraire, que plusieurs ne croiraient pas à une simple assertion de ma part.

Benoît XIV distingue les prophéties privées approuvées individuellement chacune en particulier, et les prophéties approuvées d'une manière générale, *in globo*, en volumes.

Dans un endroit (lib. 2. cap. 19. 12) il reconnaît que la révélation faite à quelqu'un, qu'un serviteur de Dieu, décédé, jouit de la gloire au ciel, suffirait pour le faire canoniser, *si celle révélation était prouvée par un miracle*. On voit quelle autorité il reconnaît, et évidemment avec

raison, à cette révélation privée, *prouvée par un miracle.*

Plus loin (lib. 2. cap. 32, n° 12) distinguant clairement les deux espèces d'approbations, il dit : « Quelquefois ce-  
« pendant (il a dit auparavant que c'était rare) la Sacrée Con-  
« grégation a approuvé quelque vision, quelque apparition,  
« quelque prophétie, par exemple, des Anges, de la Bien-  
« heureuse Vierge, et une vision de Notre-Seigneur, qui est  
« arrivée à un serviteur de Dieu lui-même, comme quelque  
« prophétie ou quelque prédiction, qui a été d'une manière  
« admirable faite sur quelque chose par le serviteur de  
« Dieu. *Mais quant à un volume entier de visions, d'ap-  
« paritions et de prophéties, les exemples d'approbations  
« sont rares : et quant aux exemples qui ont précédé ou  
« qui suivront, une approbation de ce genre ne réclame pas  
« du tout la certitude de la foi, mais elle fait seulement,  
« comme il a déjà été dit, que ces prophéties devront être  
« regardées comme probables ».*

Benoît XIV ne s'explique pas ici sur la valeur de la première approbation, de l'approbation spéciale ; mais par ce qu'il a dit auparavant, et par ce qu'il a dit ensuite de l'approbation donnée d'une manière générale, on voit qu'il lui reconnaît naturellement une valeur bien différente.

Il se peut naturellement qu'une révélation, non encore approuvée, offre les mêmes preuves de vérité et d'authenticité qu'une révélation approuvée.

Ceux donc pour qui l'origine divine d'une révélation privée, approuvée ou non, est bien établie, doivent naturellement la croire comme une révélation divine, d'une foi divine. C'est là l'enseignement commun, voir la *Théologie*

*des Pères Jésuites de Wurzburg*, t. VIII, p. 132; FRANZELIN, *De Divino Traditione*, p. 276; BONAL, t. II p. 25; *Theologia Claromontensis*, t. V, p. 351; SUAREZ déjà cité p. 285.

Done enfin, il y a, dans certaines révélations privées, un témoignage formel de Dieu, qui doit trancher et terminer toute discussion, toute contestation.

Par tout ce qui précède, j'ai assez répondu à la prétention de M. Berger : que toutes les révélations privées n'ont qu'une *autorité humaine*, toujours discutable (p. 266).

Maintenant il s'agit de voir si la révélation d'A. C. Emmerich sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse a ce caractère de révélation certainement divine.

---

## **SECTION DEUXIÈME**

### **DE LA VALEUR DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH SUR LA MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE A ÉPHÈSE**

---

#### **CHAPITRE I<sup>er</sup>**

##### **DES PREUVES QUE L'ON A EUES DE LA SAINTETÉ D'A. C. EMMERICH PENDANT SA VIE.**

J'ai dit (p. 269), que les moyens de reconnaître l'origine divine d'une révélation, étaient au nombre de quatre, que le premier était le témoignage de serviteurs de Dieu doués du discernement des esprits. Je ne pourrais pas dire que A. C. Emmerich a été entourée de prêtres jouissant de ce don ; mais elle a vécu pendant ses treize dernières années sous les yeux continuellement de saints prêtres, l'abbé Lambert et le P. Dominicain Limberg, sous la direction du pieux et savant Overberg, et ces trois prêtres ont regardé et attesté ce qui se passait en elle comme venant de Dieu. Elle a été l'objet de deux enquêtes très rigoureuses de la part de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, comme je l'ai dit (p. XVI), qui ont forcément abouti à constater le caractère extra-naturel de ses stigmates, et comme d'ailleurs ses vertus héroïques, sa simplicité, son humilité, son

obéissance, son amour de Dieu et du prochain ne permettaient pas d'attribuer au démon ces choses extraordinaires, tous à bon droit les attribuaient à Dieu. Or il semble aussi impossible en général d'attribuer au démon les révélations d'une personne si intimement unie à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui pouvait avec saint Paul dire à tous ses détracteurs présents et futurs : « *Du reste que personne ne me tourmente ; car je porte en mon corps les stigmates du Seigneur Jésus* » (Gal., 6. 17). C'est là la première garantie de ses révélations, garantie qui déjà ne permet point de les traiter légèrement, mais incline naturellement à les regarder comme venant probablement de Dieu.

Le second moyen de discernement est l'examen de la révélation en elle-même.

---

## CHAPITRE II

### DE LA VÉRITÉ ET DE L'ORTHODOXIE DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH.

Il y a deux écueils à éviter pour apprécier la vérité et l'orthodoxie d'une révélation privée.

J'ai signalé le premier, (p. 271), c'est d'aller jusqu'à accepter comme révélée de Dieu une chose 1° certainement contraire à une vérité d'ordre naturel absolument établie, ou 2° à une révélation divine antérieure enseignée par l'Eglise, et par suite absolument incontestable aussi.

Le second écueil consiste au contraire à ne permettre à Dieu de révéler que des choses tout à fait conformes à l'enseignement scientifique ou théologique vulgaires. On cite alors Dieu au tribunal de notre petite raison, et on le censure pédagogiquement, s'il ne s'est pas soumis à notre manière de penser et d'enseigner. Pour ces extraordinaires pédagogues, il n'y aura jamais de révélation divine; car si la révélation les dépasse, ils la rejettent, et si elle ne les dépasse pas, elle ne sera pas divine. Le style, c'est l'homme, ou d'une manière plus générale, le style, c'est l'être; par suite l'Être infini ne peut parler comme le néant. Aussi Dieu a-t-il dit: « Mes pensées ne sont point vos pensées... Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant mes pensées sont élevées au-dessus de vos pensées » (Is., 55. 8-9), et par suite les Maîtres de la vie spirituelle enseignent-ils qu'une révélation divine est toujours la manifestation d'une *vérité cachée*, et ne saurait être la simple exposition de vérités vulgaires (BONAL CXX. 4. 4.). Sous ces deux rapports les révélations d'A. C. Emmerich offrent les plus grandes garanties.

Jusqu'à présent on n'a rien pu signaler de contraire à l'enseignement de l'Église. Sans doute quelques-uns ont essayé de censurer tel ou tel point de ses révélations; mais bientôt un examen plus approfondi, plus véritablement savant, a réduit les censeurs au silence. Ce n'est pas cependant que sur beaucoup de points concernant les sciences sacrées, elle n'ait donné des renseignements nouveaux ou plutôt depuis longtemps oubliés.

Au point de vue purement naturel et scientifique, en

histoire, en géologie, en archéologie, en astronomie, en botanique, en zoologie, elle a également donné une foule de renseignements nouveaux ou oubliés, et plus on les a étudiés, ces renseignements, plus on les a trouvés justes, comme je l'ai déjà dit (p. 28). Et, on l'a vu, il en a été exactement de même pour les révélations sur le séjour, la mort et l'assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse.

Donc sous le rapport de l'orthodoxie et de la vérité scientifique, les révélations d'A. C. Emmerich offrent des garanties tout à fait particulières.

---

## CHAPITRE III

### DES PREUVES QUE L'ON A EUES DE LA SAINTETÉ D'A. C. EMMERICH APRÈS SA MORT.

Le troisième moyen de reconnaître l'origine divine des révélations, c'est la constatation de la sainteté par les preuves que Dieu donne après la mort et par les appréciations et les jugements qui sont portés à ce sujet au nom de l'Église ; ce n'est que la continuation, le contrôle et le couronnement de l'examen déjà fait pendant la vie.

Le premier témoignage de cette sainteté, après la mort, ce sont les manifestations populaires à la mort même des serviteurs de Dieu. Or pour A. C. Emmerich « il y eut un cortège si nombreux que, de mémoire d'homme, on n'en

a pas vu un pareil à Dulmen » (*Vie*, SCHMAEGER, t. III, p. 591).

Et cette réputation de sainteté, qui est le jugement des fidèles sur les serviteurs de Dieu, jugement important par où l'Église commence les procès de canonisation, n'a fait que croître depuis soixante-dix ans.

La publication de ses révélations a eu un succès extraordinaire en Allemagne, en France et en Italie, et en a un grand encore maintenant en Angleterre et aux États-Unis.

Cette publication a naturellement amené un examen sérieux de ses révélations par les théologiens, les curies épiscopales et les évêques, et partout ces révélations ont obtenu des témoignages favorables, des approbations formelles. Ne pouvant parler ici de toutes, je me contente de donner un extrait de celle du Cardinal Gibbons, Archevêque de Baltimore, qui résume pour ainsi dire toutes les autres.

« Les premières lignes de la préface de l'édition anglaise de la vie d'A. C. Emmerich nous apprennent que des milliers de lecteurs en Allemagne, en Italie et en France, connaissaient déjà les particularités de sa vie extraordinaire, longtemps avant qu'elles fussent accessibles au public anglais; nous apprenons en outre que Pie IX, d'heureuse mémoire *en avait une si haute opinion*, qu'il fit faire une édition italienne sur les épreuves de l'ouvrage allemand, afin que les deux éditions pussent paraître en même temps. En continuant la lecture de la préface, nous rencontrons des noms célèbres tels que ceux de Clément Auguste de Droste Wischering, coadjuteur de Munster, plus tard archevêque de Cologne; Michel Sailer, évêque

« de Ratisbonne et son coadjuteur de sainte mémoire, Mi-  
 « chel Witmann, ce dernier un des plus grands prélats de  
 « notre époque ; (c'est lui qui en mourant exhortait, Cl.  
 « Brentano à publier les visions d'A. C.) ; le pieux et sa-  
 « vant docteur Overberg, directeur du séminaire de Munster  
 « (et d'A. C. Emmerich) ; l'abbé Haneberg, évêque de Spire ;  
 « Dom Guéranger, abbé de Solesmes ; Frédéric Windis-  
 « chmann, grand vicaire de Munich, le professeur Alban  
 « Stolz de Fribourg, le chanoine A. Urbas de Laybach ; J.  
 « N. Nenmann, 4<sup>e</sup> évêque de Philadelphie, Tabbe, évêque  
 « de Covington-Ky, et pour conclure le nom de l'éditeur lui-  
 « même, le R. P. Charles-Ehrard Schmaeger, T. SS. R. qui  
 « entra l'an 1850 dans la C. du T. S<sup>t</sup>-Rédempteur, étant  
 « alors prêtre séculier doué d'une science plus qu'ordinaire.  
 « A ces noms si illustres, on peut joindre encore ceux du  
 « comte de Stolberg et de Joseph Goerres, qui, quoique non  
 « revêtus du sacerdoce, se sont tellement distingués dans les  
 « sciences théologiques et par la sûreté de leur jugement  
 « que de leurs jours leurs paroles étaient acceptées comme  
 « des oracles. Ce dernier dit dans son grand ouvrage sur la  
 « mystique chrétienne : *Je ne connais point de révélations*  
 « *qui soient plus riches, plus profondes, plus merveilleuses*  
 « *plus saisissantes dans leur genre que celles de la pieuse*  
 « *A. C. Emmerich.* En nous fondant sur les témoins cités  
 « qui sont d'accord dans leur jugement sur la véracité de la  
 « pieuse A. C. Emmerich et sur la haute considération que  
 « méritent ses visions, ainsi que d'après notre propre et  
 « profonde persuasion du grand profit qu'on peut retirer de  
 « la lecture pieuse de l'ouvrage institué : « La pauvre Vie

« et la douloureuse Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ  
 « et de sa bienheureuse Mère » nous n'hésitons pas à  
 « l'approuver. »

J. CARD. GIBBONS,  
 Archevêque de Baltimore.

*(Leben und Leiden, p. LXXXV).*

Je crois que sur ce simple exposé, on peut conclure que, par la constatation de la sainteté d'A. C. Emmerich après sa mort, comme pendant sa vie, on doit en général regarder ses révélations comme jouissant d'une véritable probabilité, et par suite aussi celles qu'elle a faites sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Ephèse.

Cette probabilité d'une révélation divine, jointe à toutes les preuves naturelles que j'ai exposées, et réunies (p. 258 et suivantes), suffirait sans doute pour porter à son comble la conviction que la Très Sainte Vierge est morte et ressuscitée à Ephèse, à Panaghia-Capouli.

Cependant ce n'est pas là le témoignage divin et décisif que j'ai allégué.

Y a-t-il, oui ou non, des miracles, ou des prophéties déjà accomplies, en faveur de la révélation d'A. C. Emmerich sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse, qui fassent de cette révélation une révélation certainement surnaturelle et divine ?

C'est là ce qu'il faut examiner ; c'est le point important et décisif.

---

## CHAPITRE IV

### Y A-T-IL EU DES MIRACLES, DES PROPHIÉTIES EN FAVEUR DE CETTE RÉVÉLATION D'A. C. EMMERICH ?

#### § 1<sup>er</sup>. Des miracles ?

1<sup>o</sup> Par tout ce que j'ai dit jusqu'ici, et surtout (p. 14 et suivantes), on a bien dû voir et comprendre que Dieu a vraiment mis sur toutes les révélations d'A. C. Emmerich un cachet d'authenticité, inimitable et divin. Ce cachet, c'est la description exacte, impossible à inventer, à imaginer, de lieux inconnus de la narratrice et de tout le monde. J'en ai cité trois exemples constatés par moi : Qui connaissait en 1824, et même en 1881, la grotte de Kherbet-en-Nassara ? Qui connaissait le véritable emplacement de Capharnaïm, ses terrasses, le bassin, la source qui se trouve au haut de la montagne ? et qui connaissait en 1824, et même beaucoup plus tard, la grotte de la Transfiguration ?

Il en est de même pour la maison de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Ephèse. Qui était capable de donner la description qu'a donnée A. C. Emmerich, de la montagne, de la situation, de la distribution de cette maison ? Personne, absolument personne. On l'a vu, les adversaires eux-mêmes déclarent que c'est inexplicable (v. p. 241 et p. 248).

Eh bien ! si c'est inexplicable, humainement parlant, c'est nécessairement divin.

Car prêter toutes ces révélations au diable, c'est impossible ; et c'est bien toutes ces révélations qu'il faudrait lui

attribuer, parce qu'elles sont toutes accompagnées de ces descriptions humainement inexplicables. Comprend-on cette sainte martyre donnant par ses vertus héroïques, ses souffrances, son crucifiement, continuellement les signes les plus frappants de la sainteté et de l'union à Dieu, et ne parlant que par l'inspiration du diable ? Comprend-on, ce qui est encore plus contradictoire, le diable dictant des livres comme la vie de Notre-Seigneur, la vie de la Très Sainte Vierge, comme la Douleuse Passion, des livres qui ont fait tant de bien ? *Si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même ; comment donc son royaume subsistera-t-il ?* » (Saint MATH., 12. 26).

Pas possible d'attribuer au diable ces descriptions humainement inexplicables ; donc il faut bien reconnaître qu'elles sont de Dieu, et que la révélation sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse, particulièrement reconnue inexplicable, est aussi de Dieu.

Je l'ai dit (p. 44), c'est là la conviction qui me pénétra à la vue de l'exactitude inexplicable d'A. C. Emmerich ; mais je n'ai pas été seul à éprouver cette impression, cette conviction. Les notes des visiteurs reproduites dans la brochure Panaghia-Capouli, de la p. 74 à la p. 85, le montrent. Mais je veux citer un autre fait plus important encore que m'a raconté à Smyrne même une personne bien digne de foi. On parvint à force d'instances à faire monter à Panaghia-Capouli un médecin incroyant comme beaucoup d'autres. On lui mit entre les mains la description d'A. C. Emmerich, et on lui dit : « Lisez, examinez et expliquez-nous cela ». Il lut, il examina, mais il n'expliqua pas, et il fut

tellement frappé de l'impossibilité naturelle de cette description qu'il dit : « Oui, il y a là une révélation divine ! J'y crois ! » et il crut par suite aussi aux révélations proposées par l'Église ; et il redevint catholique, et catholique pratiquant.

Cette révélation paraît donc accompagnée d'un vrai miracle, autant qu'il est possible d'en juger, en attendant le jugement de l'Église.

Il y a donc en faveur de cette révélation, outre toutes les preuves naturelles, tous les témoignages humains, le témoignage de Dieu lui-même, comme je l'ai dit précédemment (p. 265).

2<sup>o</sup> Outre ce premier miracle, ce miracle accompagnant la révélation elle-même, il semble bien, comme je l'ai écrit (p. 71), qu'il y a déjà eu plusieurs grâces extraordinaires, entr'autres, la guérison subite d'un ouvrier de Smyrne dont la vue était compromise. Je ne sais si Mgr Timoni a prononcé sur ce miracle, comme il se le proposait. Il faut attendre cette décision épiscopale.

## § 2. Y a-t-il des prophéties accomplies en faveur de cette révélation ?

Il est difficile de ne pas reconnaître aujourd'hui dans cette révélation, outre le miracle d'une description humainement impossible, une première prophétie maintenant accomplie.

Cette révélation d'A. C. Emmerich sur la maison et le tombeau de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Éphèse n'a-t-elle pas un caractère prophétique ? N'annonce-

t-elle pas implicitement la découverte de cette maison et de ce tombeau ? Et même elle annonce explicitement la découverte du saint tombeau : « Je crois que ce tombeau existe encore maintenant sous terre et qu'il doit reparaitre un jour. » (*Vie de Marie*, p. 481) ; à plus forte raison annonce-t-elle la découverte de la sainte Maison, qui devait naturellement précéder. Or cette sainte Maison est découverte ; c'est donc là une prophétie maintenant accomplie, qui garantit l'authenticité divine de la révélation, car comme le dit l'auteur de la brochure *Ephèse ou Jérusalem* (p. 121) : *Eventus probat prophetiam*, — et qui garantit aussi l'accomplissement de la seconde découverte, celle du saint Tombeau.

Il me semble donc qu'il y a en faveur de la révélation d'A. C. Emmerich sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge dans la montagne d'Ephèse, à Panaghia-Capouli, un miracle incontestable et une prophétie accomplie, qui attestent l'origine divine de cette révélation et lui donnent une valeur exceptionnelle, une valeur décisive.

Nous l'avons vu, quelques-uns opposent à cela simplement des plaisanteries ; on est suffisamment en état de les apprécier.

M. Berger, lui, nous oppose les révélations contraires de Marie d'Agréda ; il faut répondre à cette objection ; mais en me bornant à y répondre, j'en passerais une autre bien plus grave : les révélations de sainte Brigitte.

Comme je cherche la vérité quelle qu'elle soit et quelque part qu'elle soit, je vais d'abord rapporter et examiner les révélations de sainte Brigitte sur notre sujet.

## SECTION TROISIÈME

DES RÉVÉLATIONS DE SAINTE BRIGITTE SUR LA MORT  
ET L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE  
COMPARÉES AVEC CELLES D'A. C. EMMERICH.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

RÉVÉLATIONS DE SAINTE BRIGITTE SUR LA  
MORT ET L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

Sainte Brigitte parle d'une manière expresse de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge dans les deux passages suivants :

1<sup>o</sup> Après lui avoir brièvement raconté sa mort arrivée dans une extase d'amour et de bonheur, la Très Sainte Vierge dit :

« Pour ceux qui étaient avec moi dans la maison, quand  
« je rendis l'esprit, ils comprirent bien d'après une lumière  
« extraordinaire ce qui se passait entre Dieu et moi. Après  
« cela les amis de mon Fils amenés là par la puissance di-  
« vine ensevelirent mon corps *dans la vallée de Josaphat.*  
« Avec eux vinrent des anges en nombre infini comme les  
« atômes du soleil. Mais les esprits mauvais n'osèrent pas

« approcher. Mon corps resta enseveli dans la terre pendant  
 « QUINZE JOURS. Il fut ensuite enlevé au ciel avec une multi-  
 « tude d'anges. Et ce temps ne fut pas sans un grand mys-  
 « tère, parce que à la septième heure aura lieu la résurrec-  
 « tion des corps, et à la huitième s'accomplira la béatitude  
 « des âmes et des corps » (*Lib. 6, ch. 62, p. 532 : Revelat. Coelestas a Card. TURRECREMATA approbatae, etc. in-fol., Monachii, 1680*).

2<sup>o</sup> « Comme j'étais à prier dans la vallée de Josaphat  
 « au sépulcre de la glorieuse Vierge, cette même Vierge  
 « m'apparut avec un éclat et une splendeur merveilleuse et  
 « me dit : « Fais attention, ma fille, j'ai vécu dans ce monde,  
 « après que mon Fils fut monté au ciel, pendant quinze ans,  
 « et en plus autant de temps qu'il y en a de la fête de l'As-  
 « cension de mon fils, jusqu'à ma mort, et je restai alors  
 « morte dans ce tombeau pendant QUINZE JOURS. Ensuite  
 « je fus élevée dans le ciel avec une gloire et une joie infi-  
 nies » (*livre 7, ch. 26. p. 615, ibid.*).

On le voit, la contradiction est formelle. D'après ces deux passages, c'est à Jérusalem que la Très Sainte Vierge est morte ; c'est dans la vallée de Josaphat qu'elle a été ensevelie, c'est dans cette vallée qu'est son tombeau.

Or on sait que les révélations de sainte Brigitte sont du petit nombre de celles qui ont reçu une approbation positive de l'Église ; elles ont été approuvées par quatre papes et deux conciles généraux (*WIGGERMANN, p. XX, n<sup>o</sup> 38*).

Malgré cela, je crois que celui qui voudra bien examiner la cause d'une manière impartiale, ne jugera pas en faveur de sainte Brigitte.

Par son approbation, comment l'Eglise a-t-elle voulu qu'on reçût *en général* les révélations de sainte Brigitte? Elle a voulu, nous l'avons vu (p. 272), qu'on les reçût comme *probables*.

Et les révélations d'A. C. Emmerich *en général* aussi, comment d'après ce qui a été dit, devons-nous les regarder? — Nous pouvons et nous devons, à cause de la sainteté de sa vie et des approbations qui ont été déjà données à ses révélations, quoiqu'elles n'aient point encore été approuvées par l'Eglise, les regarder aussi comme probables au jugement de la raison et des évêques, en soumettant d'ailleurs ce jugement à celui de l'Eglise.

Donc de ce chef autorité égale ou à peu près égale, jusqu'à preuve contraire.

Mais cette révélation particulière de sainte Brigitte a-t-elle en sa faveur quelque preuve spéciale? — Aucune, au contraire.

Il y a en effet quelque chose de choquant dans cette assertion que la Très Sainte Vierge serait restée QUINZE JOURS dans le tombeau. Aussi l'évêque de Montefeltro, Durant, qui défend avec tant d'ardeur les révélations de sainte Brigitte, dans ces deux endroits, propose-t-il au lieu de *quinze jours* de lire *quelques jours*, mais ce n'est pas admissible : Sainte Brigitte dit que dans ce nombre *quinze* il y a un grand mystère, et elle l'explique : *sept* représente la résurrection, et *huit* la béatitude éternelle, et  $7 + 8 = 15$ .

Dans ces quinze jours, il semble donc y avoir une inexactitude, et pourquoi n'y en aurait-il pas une autre dans le lieu de la mort?

Donc dans la révélation de sainte Brigitte, aucun signe d'authenticité ; au contraire.

Mais dans celle d'A. C. Emmerich, nous l'avons vu, la description des lieux et la découverte de la Maison constituent une preuve d'origine divine.

Puis, si on ne doit pas s'éloigner *sans raison* de ces révélations approuvées comme probables, quand on a un faisceau de preuves pour Ephèse et contre Jérusalem, tel qu'on l'a vu, serait-ce raisonnable de sacrifier toutes ces preuves à une indication si rapide, si sujette à erreur ?

Mais comment expliquer ces erreurs dans de pareilles révélations ? — De plusieurs manières ; ce n'est pas bien difficile.

---

## CHAPITRE II

### DES SOURCES D'ERREURS DANS LES RÉVÉLATIONS PRIVÉES MÊME APPROUVÉES.

Sans parler des causes d'erreurs dans les révélations ordinaires, ce qui serait trop long, parlons seulement des causes d'erreurs qui restent encore dans les révélations approuvées en général, *in globo*, par l'Église.

#### § 1. Erreurs venant des personnes privilégiées elles-mêmes.

1<sup>o</sup> Ces personnes, si saintes et si favorisées qu'elles soient, sont, après la révélation, *abandonnées à elles-mé-*

mes ; elles ne sont point, comme les prophètes des révélations publiques, l'organe, l'instrument de l'Esprit-Saint pour communiquer leurs révélations d'une manière *infaillible*, de sorte que ces révélations soient vraiment la Parole ou l'Écriture de Dieu ; non, elles rentrent sous la tyrannie de la nature humaine déçue. Elles se trouvent aux prises de nouveau avec les défaillances de la mémoire, qui ne se rappelle plus bien, avec la faiblesse de l'intelligence, qui ne comprend plus bien, ce qu'elle a vu ou entendu. Il est donc impossible que dans cet état elles rendent parfaitement ce qui leur a été communiqué dans la lumière surnaturelle. Quand il ne s'agit que de quelques mots articulés à retenir, comme à Lourdes, la voyante peut assez facilement y parvenir. On sait cependant que dans la crainte de se tromper, Bernadette, après la communication du 25 mars, s'en allait répétant tout le long du chemin : « Je suis l'Immaculée Conception ; je suis l'Immaculée Conception. » Mais si le discours a été long, ne s'y glissera-t-il pas des omissions, des variantes plus ou moins considérables ?

Et s'il s'agit d'une communication purement spirituelle, sans mots articulés, sans images déterminées, comment la personne privilégiée la rendra-t-elle ? Cette communication est plus relevée, d'une origine divine plus sûre, mais d'une expression bien plus difficile.

Sans doute ces personnes ont encore une grâce particulière, et même parfois extraordinaire, sans aller jusqu'à l'inspiration infaillible, comme on le voyait souvent dans A. C. Emmerich, pendant qu'elle racontait ses visions :

une nouvelle vue, des mots, des chiffres lui étaient donnés, mais en la laissant toujours à elle-même, et sujette, comme il lui fut montré, à quelque altération de la vérité (*Vie*, t. II, p. 341).

Dans tous les cas, *certainement ce que Dieu a voulu, est dit*, mais avec un mélange d'exaltitudes et d'erreurs dans le reste, que Dieu permet pour exercer l'humilité, la prudence des hommes, qui peuvent et doivent toujours discerner ce qui est certain de ce qui reste incertain.

Cette cause d'erreurs dans les révélations privées est générale; les personnes privilégiées dans leurs communications ne sont point infailliblement inspirées; elles sont au contraire abandonnées à elles-mêmes. C'est là, il me semble, la note qui les distingue le plus des révélations publiques, canoniques. Les imperfections qui en proviennent, se trouvent donc dans toutes les révélations privées, même celles qui sont approuvées.

2<sup>o</sup> Une autre source d'erreurs, moins générale, mais encore bien fréquente et bien importante, venant aussi de la part de la personne privilégiée, se rencontre dans ces révélations.

C'est en images, en tableaux symboliques, allégoriques, que Dieu montre souvent aux voyants une partie de ce qu'il veut leur révéler; c'est à eux à comprendre ces tableaux symboliques et à les interpréter, et on pense bien, malgré le secours qui leur est accordé, qu'étant revenus et abandonnés à eux-mêmes, ils peuvent parfaitement se tromper dans l'interprétation de ces visions symboliques. D'après A. C. Emmerich, cela arrive en effet: « D'autres,

« dit-elle, voyaient des images allégoriques mêlées à des tableaux historiques, et quand ils les racontaient, ils ne savaient pas bien distinguer les unes des autres. » (*Introd.*, t. I<sup>er</sup>, p. LXIX). On voit quelles erreurs considérables peuvent résulter de là.

Donc la communication de leurs révélations par les personnes les plus privilégiées, revenues et abandonnées à elles-mêmes, ne peut se faire sans quelque altération de la vérité, à moins d'un miracle particulier, comme pour la Salette.

## § 2. Erreurs venant de ceux qui recueillent les révélations privées.

Si les personnes privilégiées elles-mêmes sont si exposées à se tromper, on pense bien que ceux qui ont à recueillir leurs communications ne le sont pas moins.

Dans les révélations qui viennent de Dieu, il y a nécessairement des choses embarrassantes pour notre pauvre raison : Dieu ne peut parler comme l'un de nous, comme le déclarent ces paroles des Livres saints déjà citées : *Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant sont élevées mes voies au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées.* (Is. 55, 9). Or, qu'arrive-t-il, quand c'est le confesseur, le directeur, qui reçoit ces choses embarrassantes, contraires à ses opinions et même, lui semble-t-il, aux enseignements de la théologie ou de l'histoire, etc? Il se persuade assez facilement, surtout s'il a affaire à une femme, qu'elle a voulu dire

telle ou telle autre chose, et il modifie la communication en conséquence, ou même il la supprime.

On voit que dans cet emploi de secrétaire, un prêtre, un théologien, ne présente pas toujours des avantages. Un laïc, comme Clément Brentano, peut offrir beaucoup plus de garanties. Brentano en effet a tout recueilli, et quand il n'a pas compris, qu'il a eu des doutes, il s'est contenté de le dire ou de mettre un point d'interrogation, comme on le voit dans ses cahiers.

Ce que les plus simples réflexions et même une expérience très restreinte indique, les révélations d'A. C. Emmerich l'affirment expressément. Il faut, il me semble, citer la page suivante : « J'ai vu une suite de tableaux de  
« Saints qui ont vécu à différentes époques et dont les visions  
« sont restées cachées ou ont été mal comprises et recueil-  
« lies peu fidèlement... Il lui a été dit que les bons effets  
« qu'elles (les révélations de sainte Thérèse, sainte Cathe-  
« rine de Sienne, sainte Claire de Montefalcone, *sainte Bri-*  
« *gille*, sainte Hildegarde, sainte Véronique de Ginliani, la  
« Bienheureuse Marie de Jésus et de plusieurs autres saints)  
« devaient produire, ont été compromis en partie par *les*  
« *suppressions et les modifications* qu'y ont faites des prêtres  
« instruits, mais qui manquaient de simplicité et qui n'en  
« saisissaient pas l'ensemble. On a souvent rejeté des cho-  
« ses extrêmement précieuses pour n'avoir pas su dans une  
« vision *distinguer de la partie historique la partie symbo-*  
« *lique* et toute personnelle qui s'y mêlait. D'autres visions  
« lui semblent extrêmement longues ; chaque grâce y est  
« noyée dans un flot de paroles qui permettent à peine de

« la retrouver et d'en faire usage. Sainte Hildegarde a pu  
 « produire ses visions avec une grande fidélité, parce que  
 « Dieu lui avait donné le don d'écrire ; mais le texte im-  
 « primé *s'éloigne extrêmement de l'original*. Il y a aussi des  
 « suppression dans les ouvrages de sainte Thérèse (cela  
 « était dit vers 1822 ; les nouvelles éditions sont sans doute  
 « plus exactes). Les visions de sainte Françoise se rappro-  
 « chent beaucoup des siennes ; mais elles n'ont pas été re-  
 « cueillies avec soin. Elle a vu aussi combien de trésors  
 « précieux ont été compromis *par la présomption qui por-  
 « tait les confesseurs à accommoder les visions de leurs pé-  
 « nitentes à leur manière d'entendre l'Évangile* » (*Introd.*,  
 SCHMAGER, t. I, p. 123, 123).

Voilà les erreurs qui résultent principalement de la première copie des révélations privées ; il n'est pas douteux, que dans les impressions et réimpressions il ne puisse s'en glisser d'autres suivant les dispositions des éditeurs.

Que faut-il dire maintenant par rapport à sainte Brigitte ?

---

### CHAPITRE III

DES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTENT LES RÉVÉLATIONS ELLES-MÊMES DE SAINTE BRIGITE ET DE CE QU'ON DOIT ENFIN PENSER DE SES RÉVÉLATIONS POUR NOTRE SUJET.

Les révélations de sainte Brigitte ne pouvaient certainement pas être entièrement exemptes de ces causes d'er-

reur ; aussi ont-elles soulevé d'assez nombreuses difficultés au Concile de Bâle (voir MANSI, t. 30, p. 698) et y trouve-t-on particulièrement deux phrases assez difficiles à concilier avec la foi (*Liv. 4, c. 132, et Liv. VII, c. 7.*) ; Benoit XIV (Can. 1. 3. c. 53, n<sup>o</sup> 15) ; WIGGERMANN, p. XX, n<sup>o</sup> 38 (Benoit XIV regarde en outre comme apocryphe une révélation qui lui est attribuée (*Ibid, n<sup>o</sup> 16.*)).

Il n'y a donc pas tant à s'étonner si la révélation concernant le tombeau de la Très sainte Vierge à Jérusalem se trouve aussi erronée. Ou sainte Brigitte n'a pas exactement compris et rapporté ce qui lui avait été montré ou dit, ou son secrétaire ne l'a pas bien rendu, ou enfin ou a modifié après coup cette révélation conformément à l'opinion du temps.

Quoiqu'il en soit, on a vu que cette révélation n'a pas en elle-même de marque, de cachet d'authenticité divine ; qu'elle a au contraire en elle quelque chose de suspect, et qu'elle ne peut par suite infirmer l'autorité de la révélation d'A. C. Emmerich prouvée par ses détails inimaginables et confirmée par toutes les autres preuves en faveur d'Éphèse.

Restent les révélations de la vénérable Marie d'Agréda.

---

## SECTION QUATRIÈME

### RÉVÉLATIONS DE MARIE D'AGRÉDA SUR LA MORT ET L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

---

#### OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Avant d'arriver à ces révélations particulières de Marie d'Agréda, il est juste et nécessaire de dire quelques mots de sa vie, de ses révélations en général, contenues dans son ouvrage *La Cité Mystique de Dieu*, et de la cause de sa béatification. Tout cela se tient et se lie indissolublement.

Mais jamais sujet n'a été plus embrouillé, plus hérissé de difficultés. Depuis deux cents ans Marie d'Agréda a donné lieu à des examens, à des discussions, à des procédures de tout genre. Les hommes les plus distingués par leur science, leur expérience et leur piété, les Universités Catholiques, les Papes eux-mêmes dans leur opinion personnelle, se sont trouvés divisés et opposés sur son compte.

Aux difficultés naturelles de la cause se sont jointes des influences puissantes, celle des rois d'Espagne et celle de l'ordre de Saint-François.

Philippe IV avait été en relation personnelle avec Marie d'Agréda ; il la tenait en haute estime, et après sa mort, il employa toute sa puissance pour la faire canoniser. L'Ordre de Saint-François attachait aussi une importance particulière à cette canonisation, à cause des doctrines scotistes de la Cité Mystique.

La diversité des opinions sur Marie d'Agréda et les deux influences indiquées, ont donné lieu à un certain nombre de mesures exceptionnelles et même contradictoires. En ne relevant que les mesures transitoirement favorables à Marie d'Agréda (comme la *Civilla Cattolica*, 1<sup>re</sup> série, t. II, p. 203, comme GLAIRE, V. Agréda,) on a donné de l'état de la cause l'idée la plus opposée à la vérité.

Si au contraire, comme il est juste, on veut bien tenir compte de tous les actes des Souverains Pontifes, on voit clairement que la cause de Marie d'Agréda a toujours été rejetée par l'Eglise, et que sans la puissante influence des rois d'Espagne et des Franciscains, cette cause eût été terminée pour toujours dès les premières années.

Telle est, me semble-t-il, la vérité, et dans l'intérêt de la vérité et de l'Ordre Séraphique lui-même, pour qui j'ai une vénération, une affection et une reconnaissance particulières, à raison de la charitable hospitalité que j'ai reçue en Orient dans plusieurs de ses Maisons, je crois qu'il est de mon devoir de le dire et de le montrer franchement ici, autant que la brièveté de mon récit peut le permettre.

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### COURTE ESQUISSE DE LA VIE DE LA VÉNÉRABLE

#### MARIE D'AGRÉDA.

Marie Coronel naquit à Agréda (Ville d'Espagne, Vieille Castille) de très pieux parents, le 2 avril 1602. Elle désira

de bonne heure se faire religieuse. Ses parents, voulant eux-mêmes renoncer au monde, établirent dans leur propre maison un couvent de Franciscaines déchaussées de l'Immaculée Conception. Marie y fit profession avec sa mère, le 2 février 1620.

Dans ce temps-là, elle avait fréquemment des extases et des ravissements (SAMANIÉGO, p. CXXXVI). Dans ces extases, en 1622, Dieu lui accorda de se transporter en Amérique et d'y évangéliser une tribu d'Indiens. Le P. Alonse de Benavidès, supérieur des religieux Franciscains, à qui les Indiens vinrent véritablement demander le baptême, étant venu en Espagne, huit ans plus tard, en 1630 (*ibid.*, p. CXLIX) constata, par la connaissance que Marie d'Agréda avait de ces pays, du nom des royaumes et des provinces, des coutumes et des occupations des Indiens, que c'était bien certainement elle qui les avait instruits.

On lit dans la Vie d'A. C. Emmerich beaucoup de voyages mystérieux semblables dans toutes les parties du monde, et spécialement en Abyssinie pour instruire également la reine Judith ; mais je ne sais si les missionnaires de ce pays ont constaté la réalité de cet apostolat, comme l'a été celui de la Vénérable Marie d'Agréda.

En 1627, à l'âge de 25 ans, Marie fut nommée abbesse de son monastère, et elle le fut pendant 35 ans (SAM., CCXIV).

Cette même année 1627, elle reçut de Dieu le premier commandement d'écrire la vie de la Très Sainte Vierge, et cette même année encore le P. André de la Torre devint son confesseur et son directeur (*Ib.*, CLXXII).

Eh bien, je dois l'avouer, c'est à partir de ce moment que bien des choses me deviennent suspectes.

---

## CHAPITRE II

### CHOSSES SUSPECTES A PARTIR DE L'ORDRE D'ÉCRIRE LA VIE DE LA MÈRE DE DIEU.

1<sup>o</sup> Quand Dieu donne un ordre, il donne en même temps le moyen de l'accomplir.

Dieu appelle saint Paul à l'apostolat : il lui donne en même temps la science surnaturelle nécessaire. De nos jours la Très Sainte Vierge apparaît à Ratisbonne pour le convertir ; elle ne lui dit rien, mais il a tout compris. Notre-Seigneur ordonne à Marie-Louise de Jésus de commenter toute l'Écriture Sainte ; elle veut examiner si elle pourra ou non ; Notre-Seigneur lui reproche cette perte de temps. On pourrait citer d'autres exemples.

On me dira que la conduite de Dieu varie suivant les cas ; soit. Cependant l'action puissante et immédiate de Dieu paraît plus fréquente, plus digne de Dieu, plus propre au but à atteindre ; elle prouve que l'œuvre vient de Dieu, et puisqu'ici, comme le dira Marie d'Agréda, Dieu veut que l'œuvre soit absolument sienne, il y avait un motif particulier de donner cette science d'une manière extraordinaire.

Au contraire Dieu donne à Marie d'Agréda dix ans pour se préparer : on ne peut s'empêcher de craindre que cette préparation ne se fasse principalement par l'étude et les conférences avec son savant directeur, et tout semble en effet le prouver.

2<sup>o</sup> Bientôt cependant Marie reçoit la science infuse :

« (Le Très-Haut) lui communiqua une connaissance fort  
 « claire de TOUT CE QUI EST CRÉÉ, dès le Ciel Empirée jus-  
 « qu'au centre de la terre... Il lui départit une science plus  
 « élevée de toute l'Eglise militante,... de l'Ordre de la grâce  
 « de tous les dons que Dieu communique aux mortels,...  
 « de tous les Etats de l'univers ; une science plus émi-  
 « nente de l'Eglise triomphante, de l'ordre des Anges et  
 « des Saints, de leurs hiérarchies,... de la gloire essen-  
 « tielle et accidentelle... ; une grande intelligence des Ecri-  
 « tures... Il lui manifesta son *Etre Divin en Trinité de*  
 « *Personnes et en Unité d'essence, ses perfections infinies*  
 « *et ses attributs...* » (SAM., CLXXV).

Cette préparation pour écrire la Vie de la Très Sainte Vierge paraît vraiment dépasser les bornes du nécessaire et du possible.

3<sup>o</sup> Et la preuve de toutes ces merveilles ? Elle devait se trouver, en partie du moins, dans d'admirables traités qu'elle avait écrits sous l'influence de ces lumières Divines : Le Catalogue des éloges de la Mère de Dieu (p. CLXXII), et Les Loix de l'Épouse. Malheureusement ces traités semblent avoir disparu. Impossible donc d'en juger. Pourtant les Œuvres de Dieu ordinairement subsistent malgré toutes les oppositions.

Mais dans la Cité Mystique se trouveront sans doute toutes les preuves désirables.

Elle commença enfin à l'écrire en 1637, après ces dix années de préparation. Le P. Samaniégo ne dit pas combien de temps en tout elle mit à l'écrire; mais il affirme qu'elle écrivit la première partie en vingt jours, et il regarde ce fait comme surnaturel, et comme une preuve par suite d'une inspiration divine. Cette première partie a dans mon édition 307 pages in-4<sup>o</sup>; ce serait donc 15 pages environ par jour. Ce n'est pas là un miracle évident (p. CLXXX).

4<sup>o</sup> Ce qui n'est pas du tout favorable à l'ouvrage ni à la Vénérable Marie d'Agréda, c'est que, pendant une absence assez longue du P. André de la Torre, *un religieux ancien, qui l'avait confessée autrefois, chargé de nouveau de la confesser et de la diriger*, lui ordonna par obéissance de le brûler; ce qu'elle fit.

On comprend combien à son retour le P. André fut contrarié; il ordonna à sa pénitente de refaire la Cité Mystique; mais il mourut dix-huit mois après, en 1647, avant que la Mère eût recommencé ce travail.

Et le même Père qui avait fait brûler l'ouvrage, nommé de nouveau confesseur et directeur de la servante de Dieu, renouvela sa défense d'écrire et l'ordre de brûler tous les écrits qu'elle avait encore.

Il y a là, dans cette première divergence d'opinion sur la Cité Mystique, un fait vraiment grave.

Ce *religieux ancien*, nommé pour remplacer le P. André, ne pouvait pas être le premier venu; il n'a pu don-

ner l'ordre de brûler ces écrits sans les avoir lus : il connaissait la Mère de vieille date ; il connaissait aussi le P. André de la Torre, et il donne et maintient l'ordre de brûler tout cela.

Et la Mère obéit (ccv).

On a voulu faire de cette obéissance un acte héroïque d'obéissance aveugle. Ce n'est pas admissible. La Mère était assez instruite pour savoir qu'on ne doit obéir aux supérieurs que suivant leurs attributions, suivant leur juridiction. Si donc la Cité Mystique était approuvée par les Supérieurs Majeurs, elle ne pouvait consciencieusement la brûler sur un ordre contraire d'un Supérieur inférieur, sans autre raison que l'ordre pur et simple. Elle devait en référer aux Supérieurs Majeurs. Mais la Mère avait au sujet de ses écrits toute espèce de craintes et d'inquiétudes, que le P. André attribuait à une humilité exagérée et à la rage du démon (CLXXX) ; si ces craintes et inquiétudes, comme il est bien plus naturel de le penser, avaient pour motif, pour fondement, les trop nombreux et trop graves reproches faits à la Cité Mystique, on comprend que la vénérable Mère a très bien fait d'obéir ; il devait y avoir là matière à confession.

Cette obéissance est donc une véritable condamnation de la Cité Mystique. On a voulu aussi attribuer la conduite du vieux confesseur à un manque de lumières ; mais il faut bien convenir que depuis deux cents ans l'Eglise lui donne raison, et à moins de dire aussi que l'Eglise manque de lumières, il faut reconnaître que cet ancien Religieux et confesseur avait plus de lumières que les autres ;

et qu'il a été dans cette affaire véritablement la gloire de l'Ordre de Saint-François. — C'est à tort qu'on ne le nomme pas ; il faut restituer son nom à l'histoire.

J'ai lu quelque part que, cent ans auparavant, dans l'abominable et sacrilège comédie de Madeleine de la Croix, autre religieuse Franciscaine de Cordoue, quand toute l'Espagne la vénérât à genoux, seul, un simple frère lai mineur n'avait jamais voulu en entendre parler.

5<sup>o</sup> Quoi qu'il en soit, le nouveau confesseur qu'on lui donna, le R. P. André de Fuen Mayor, renouvela l'ordre déjà donné par le P. André de la Torre, de recommencer la Vie de la Très Sainte Vierge.

Il y a encore dans cet ordre de recommencer la Cité Mystique un bien fort motif de douter, quoi qu'on en dise, de l'inspiration de la première rédaction.

En effet une copie de l'ouvrage avait été donnée au roi d'Espagne, Philippe IV, et se trouvait entre ses mains (SAM., CCV). Comprend-on, si on avait tant d'estime pour ce livre, si ce livre était vraiment l'œuvre de Dieu, qu'on demandât à Marie d'Agréda et par conséquent à Dieu de le recommencer ? Quelles raisons pouvait-on avoir d'agir avec tant de présomption ? — C'est qu'il fallait 1<sup>o</sup> avoir un *original, écrit de la main de la servante de Dieu* ; 2<sup>o</sup> c'est qu'on ne pouvait pas en priver le roi, même pour quelques mois ! C'est aussi qu'on ne pouvait pas lui *apprendre ce qui venait d'arriver touchant l'Original* ! — Sans doute il n'eut pas été prudent de mettre le roi à même de connaître les motifs de l'ancien confesseur pour faire brûler la Cité Mystique, motifs qui devaient bien être dé-

favorables à cette Œuvre ; mais Marie d'Agréda qui était en correspondance continuelle avec lui, ne pouvait-elle trouver un motif avouable pour se faire remettre cette copie quelque temps et en refaire l'original ? Est-il croyable que les confesseurs n'eussent pas d'autres motifs de faire recommencer la composition ? N'est-il pas naturel de penser qu'on voulait corriger et perfectionner différentes choses ? Et dans ce cas est-il bien facile d'admettre qu'on n'ait pas eu cette copie, quand il était si facile de l'avoir, et qu'on ne s'en soit pas servi pour la nouvelle édition. Cette première copie en effet n'a jamais reparu ; eût-elle ainsi péri, si elle eût été laissée dans les mains du roi ? Mais, direz-vous, vous supposez là des mensonges ? — On n'est point obligé de tout dire, et nous verrons d'ailleurs qu'il y a dans la cause d'autres apparences de mensonges plus graves que celles-là.

La manière dont on a agi est donc à bon droit très suspecte.

5° Il fut donc décidé que la Mère recommencerait, et, de quelque manière que ce soit, elle recommença ; mais non pas tout de suite, comme Jérémie, dont le roi Joachim avait brûlé les prophéties, et qui les dicta de nouveau immédiatement à son secrétaire Barach ; elle recommença, elle, environ huit ans après, en 1655, et ces huit ans furent consacrés à une nouvelle préparation, pendant laquelle les faveurs divines l'élevèrent à de nouveaux degrés de perfection.

Mais aucune de ces faveurs divines n'est décrite. Dans sainte Thérèse, les faveurs merveilleuses qu'elle reçoit de

Dieu, sont décrites avec tant de précision et de clarté qu'on en voit pour ainsi dire la réalité; ici on ne trouve au contraire qu'une vague et fastidieuse allégation d'effets divins dont on est naturellement porté à douter, parce qu'on n'en voit ni la raison ni la nature. Et pourtant dans toute action vraiment divine, il y a des traits faciles à indiquer, qui forcent à dire : *Digitus Dei est hic* — Le doigt de Dieu est là.

Enfin de 1655 à 1660 Marie d'Agréda écrivit donc de nouveau la Cité Mystique, telle que nous l'avons aujourd'hui (SAM., CCXIII, et *Lettres aux Religieuses*, à la fin).

7<sup>o</sup> Cette seconde fois le P. Séraphin dit qu'elle avait écrit parfois 40 pages à l'heure (*La Cité Myst.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 31). Ce serait prodigieux, mais le temps total de cinq années ne confirme guère le prodige.

On a argué aussi, pour prouver l'inspiration, de la parfaite conformité de la seconde rédaction avec la première.

Cela ne paraît guère exact; Marie d'Agréda dit au contraire qu'elle a écrit une seconde fois la Cité Mystique parce que la première fois elle n'avait pu *exprimer toutes choses*: «... j'en laissais donc quelques-unes, et je me trouve aujourd'hui avec le secours du temps et des nouvelles connaissances que j'ai reçues, plus disposée à les écrire, etc. » (Introduction, n<sup>o</sup> 15). Le R. P. Séraphin, t. 1, p. 31, semble dire que Benoît XIV a reconnu cette identité des deux rédactions, dans sa bulle du 16 janvier 1748, tandis qu'il ordonne de la constater.

Mais quand même les deux faits cités seraient deux pro-

diges, ces prodiges ne seraient de Dieu que s'il était démontré que la Cité Mystique, dans son esprit, est vraiment de Dieu; autrement ces faits devraient être attribués à la supercherie, ou au démon, comme *des faits tout à fait semblables* arrivés à M<sup>me</sup> Guyon (Voir BIZONARD, t. III, p. 40 et 41), dans l'erreur de laquelle le Promoteur de la foi (p. 4) l'a d'ailleurs soupçonnée d'être tombée.

8<sup>o</sup> Marie d'Agréda mourut cinq années après, le 24 mai 1665. Dans toute la dernière partie de sa vie depuis qu'elle eut entrepris d'écrire la Cité Mystique, on ne trouve donc aucune preuve de surnaturel, semblable à celle qui paraît avoir été bien constatée à propos de ses miraculeuses prédications en Amérique; on y trouve au contraire malheureusement d'assez nombreux motifs de contester l'origine exclusivement divine de la Cité Mystique.

Voyons maintenant comment l'Église a accueilli la Cité Mystique et la cause de Marie d'Agréda.

---

### CHAPITRE III

#### EXPOSÉ CHRONOLOGIQUE DES PROCÉDURES JUSQU'A NOS JOURS.

Je suivrai particulièrement le dossier de la cause imprimé à Rome sous Benoit XIV, en 1747, Mgr Chaillot, et le R. P. Séraphin.

## § 1. Jusqu'à Benoit XIII, 1724.

1665. Mort de la servante de Dieu. Bientôt après l'évêque du lieu commença son procès de canonisation.

1670. La Cité Mystique est pour la première fois publiée à Madrid. Elle est aussitôt déferée à l'Inquisition Espagnole, et peu après à celle de Rome.

1671. Le procès de l'ordinaire terminé était présenté à la Congrégation des Rites, le 21 novembre.

1673. 28 janvier. Clément X signait l'Introduction de la cause à Rome, ce qui donnait à la servante de Dieu le titre de Vénérable.

1681, 26 juin. Sur le rapport d'un examinateur du saint Office, rapport qui, publié depuis n'occupe pas moins de 20 pages in-f<sup>o</sup>, Innocent XI condamna la Cité Mystique : « Notre Saint Père le Pape Innocent XI, après avoir pris les voix des Em. et Rév. Cardinaux a sanctionné la prohibition de cet ouvrage dans toutes ses parties. » (Voir le texte, *Théol. myst.* Mgr CHAILLOT, p. 383).

Ce décret, quoi qu'on en ait dit, n'a point été rendu à cause simplement des circonstances politiques, mais à cause des critiques du rapport, auquel les P. Franciscains ne répondirent qu'en 1730, 37 ans après qu'il leur avait été communiqué (CHAILLOT, p. 243).

Ce décret, quoi qu'on en ait dit encore, malgré toutes les instances des rois d'Espagne auprès des papes qui se sont succédé, n'a jamais été rapporté (Promoteur, p. 7); mais à la prière de Charles II, de sa mère et de sa fem-

me, Innocent XI, comme il le dit lui-même, suspendit le décret, le 9 novembre 1681, pour l'Espagne.

Charles II demanda en vain aux successeurs d'Innocent XI, à Alexandre VIII, à Innocent XII, que la Cité Mystique pût être lue en tous lieux, preuve évidente qu'elle n'était permise qu'en Espagne (Voir les pièces, *ibid.*, p. 235, 236).

1691, 23 mars. Innocent XII nomma une commission de trois Cardinaux pour examiner les réclamations en faveur de Marie d'Agréda.

Mais ni sous Innocent XII, ni sous ses successeurs, Clément XI et Innocent XIII, il ne fut pris de décision nouvelle.

## § 2. Benoit XIII jusqu'à Clément XIV : les deux décrets contradictoires.

1724. Benoit XIII. Etant archevêque de Bénévent, il avait publié des sermons en l'honneur de Marie, en s'appuyant sur la Cité Mystique (Le P. WIGGERMAN, p. 29, n° 56). Les Franciscains, appuyés par Philippe V, profitèrent naturellement de ses bonnes dispositions. Par un exposé très adroit, qu'on a même accusé de subreption et d'obréption, le Postulateur de la cause obtint par l'intermédiaire de l'auditeur du Pape un rescrit portant la signature du fameux Cardinal Coscia, en date du 21 mars 1729.

1729, 21 mars. Le rescrit du Cardinal Coscia ordonne de poursuivre la cause sans un nouvel examen de la Cité Mystique, et en permet la lecture partout (Voir l'exposé

du Postulateur et le rescrit, p. 239 de MGR CHAILLOT; *Procès*, p. 8 du Postulateur, et p. 7 du Promoteur; P. SÉRAPHIN, p. 40 et suiv.).

1730. Réponse enfin du Postulateur Fernandès del Rio-à la Censure du saint Office de 1681 (CHAILLOT, p. 243).

1730, Novembre 9. Révocation par Clément XII du rescrit de Benoit XIII du 21 mars 1729 : « Pour de justes causes le rescrit de Benoit XIII du 21 mars 1729 est révoqué, déclaré nul, comme s'il n'avait jamais existé. » Tout se trouvait remis dans l'état antérieur. Les P. Franciscains ne l'entendent pas tout à fait ainsi, et ils accusent même ce décret à leur tour de subreption (Voir *Procès*, Post. p. 9; P. SÉRAPHIN, 42-44; CHAILLOT, p. 244; *Procès* Promoteur, p. 7).

1734, Janvier 2. Quatre nouvelles Censures des examinateurs Romains, publiées dans les *Analecta*, 55<sup>e</sup> livraison, et dans la *Théologie myst.* de Mgr Chaillot.

1736. Réponse des postulateurs à ces quatre Censures. Cette réponse ne suffit point à faire avancer la cause ni sous Benoit XIV ni sous son successeur Clément XIII (CHAILLOT, p. 382).

### § 3. Clément XIV : le décret de cesser toute procédure à cause du Livre.

1771, Mars 11.— Décret signé par Clément XIV décidant que la *Cité Mystique* a été vraiment composée par Marie d'Agréda (P. SÉRAPHIN, p. 249).

1771, Mars 12. — Le lendemain, Clément XIV qui avait

appartenu à l'Ordre Franciscain, aurait imposé un SILENCE ÉTERNEL à la cause *propter librum*. « Le décret de Clément XIV a été enregistré dans les archives de la Sacrée Congrégation des Rites. » Ainsi parle Mgr Chaillot, (*Théol. myst.*, p. 382.)

Feller, art. Agréda, attribue ce décret à la S. C. des Rites en 1774. Il ajoute qu'il se tint encore une Congrégation à ce sujet l'année suivante, que le Pape devait donner le décret *De non procedendo ulterius*, mais qu'il ne le donna pas.

Dans les Actes de leur Ordre, (anno 9, p. 42), les Pères Franciscains reconnaissent que quelques auteurs affirment l'existence de ce décret; mais d'autres n'en parlent pas, comme D. Guéranger et le P. Séraphin, et d'autres nient qu'il ait existé, et naturellement les Pères adoptent cette dernière opinion.

Il y a pourtant en faveur du décret une bien forte preuve, c'est son *exécution pendant cent ans*. Pendant cent ans en effet il n'y a plus eu aucun acte de quelque nature que ce soit en faveur de cette cause. Pour tout ce temps-là l'empêchement des circonstances politiques n'est certes pas admissible. Par suite, si les Pères Franciscains n'avaient pas eu un autre empêchement, et un empêchement très grave, ils n'auraient pas oublié ainsi pendant cent ans une cause qui leur tenait tant à cœur.

Mais on se demande, si ce décret a existé, ce qu'il est devenu; pourquoi on ne le trouve pas. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières; mais rien n'indique l'explication vraie.

#### § 4. Reprise de la cause de 1867 à 1886.

Quoi qu'il en soit, en 1867, un miracle attribué à l'invocation de Marie d'Agréda, s'étant produit à Malines, les Pères Franciscains ont pu obtenir que la cause de Marie d'Agréda fut reprise, qu'un nouvel examen de la Cité Mystique fut fait.

Mais tout à coup, en 1886, Léon XIII s'est déterminé à différer son suprême jugement sur ce procès, toujours disent les Pères, à cause du *Livre*.

La cause reste donc dans l'état où elle était auparavant.

Et toutes ces procédures inspirent encore de bien plus grandes craintes que les étranges circonstances de la composition du livre. Il importe maintenant de voir ce que les censeurs Pontificaux ont pensé de la Cité Mystique.

Jusqu'à présent n'ayant pu avoir connaissance du dernier dossier de la cause, les pièces de 1747 et les Censures antérieures de 1681 et de 1734 n'ayant pu d'ailleurs être ni abandonnées, ni rejetées, c'est à l'aide de ces documents, que je vais tâcher de donner une idée des reproches faits, au cours du procès, à la Cité Mystique.

---

## CHAPITRE IV

ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LA CITÉ MYSTIQUE  
PAR LES CENSEURS CHARGÉS A ROME DE L'EXAMINER.

### OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Les quatre Censures de 1734 ont été publiées, comme

je l'ai dit par Mgr Chaillot. L'authenticité n'en a point été contestée, mais au contraire reconnue par le R. P. Séraphin (6<sup>e</sup> volume de la Cité Mystique, lithographié, appendice).

De bonne foi, on doit reconnaître que ces censeurs nommés à Rome par les Papes, pour réviser toutes les Censures faites par les Universités particulières et divers savants, ne doivent le céder à personne en science et en expérience, et qu'en agissant en dernier ressort au nom de l'Eglise et de Dieu, ils devaient certainement l'emporter en esprit d'indépendance, en droiture et en grâces d'état. On doit donc accueillir leurs observations avec la plus grande considération.

D'ailleurs aux reproches formulés par les censeurs et les promoteurs de la foi, les postulateurs de la cause et les avocats ont répondu; et si la réponse n'a pas été trouvée fondée, et si la cause est demeurée en suspens, c'est que la vérité le voulait ainsi.

Il me semble vraiment que quelques indications suffiront pour le faire reconnaître.

Voici donc quelques observations des censeurs Romains et du dossier de la cause. Je les réduis aux cinq chefs suivants.

§ 1<sup>er</sup>. Il n'y a rien dans la Cité mystique qui dépasse absolument les forces naturelles de la raison humaine, rien qui prouve une révélation divine; tout y sent au contraire le travail, la discussion, le caractère naturel de la femme.

Je n'entends pas nier pour cela qu'il ne soit entré dans la Cité Mystique *quelques révélation*s faites à Marie d'A-

gréda elle-même, avant qu'elle commençât à l'écrire ; mais je crois avec les censeurs que cela n'est pas prouvé par la *Cité Mystique* ; ce ne peut être prouvé à mon avis maintenant que par d'autres documents.

*Première Censure.* — 1<sup>o</sup> « Ce sont là, avec une foule  
« d'autres qu'on passe sous silence, les mystères que la  
« sœur Mario d'Agréda assure avoir été réservés par Dieu  
« pour l'Église... Ce sont des inepties peu conformes à ce  
« qui se dit dans les Évangiles et les Saints Livres et la  
« tradition universelle. » (CHAILLOT, *Théol. myst.*, p. 256).

*Deuxième Censure.* 2<sup>o</sup> « La *Cité Mystique* ne renferme  
« pas de révélations de choses futures dont l'accomplisse-  
« ment puisse être constaté. » (2<sup>me</sup> Cens., *ibid.*, p. 271).

*Deuxième Censure :* « Toutes ces considérations autori-  
« sent à supposer que la *Cité Mystique* est tout simplement  
« l'œuvre de l'esprit humain, un recueil de tout ce qui se  
« trouve, touchant la Sainte Vierge dans les livres saints,  
« dans les Pères, dans les commentateurs, dans les théo-  
« logiens et aussi dans les ouvrages apocryphes. Pour ce  
« qui ne se trouve nulle part ailleurs, il est permis d'y  
« voir le produit de l'imagination. L'esprit humain est as-  
« sez fécond en inventions. » (*Ibid.*, p. 274).

3<sup>o</sup> La troisième Censure latine n'est pas plus favorable.  
(Voir les *Analecta*, t. V et VI, p. 210).

4<sup>o</sup> Conclusion de la *quatrième Censure*, la plus savante  
et aussi la plus rigoureuse :

« Il me suffit d'avoir démontré suffisamment qu'il n'est  
« pas possible que tout ce que contient la *Cité Mystique*  
« ait été révélé par Dieu. » (*Ibid.*, p. 381).

Cette absence de toute preuve de révélation divine dans la Cité Mystique est un argument très fort contre elle : quand Dieu parle, il se fait reconnaître déjà à son langage. Il n'en est point ainsi dans la Cité Mystique, et cependant Marie d'Agréda répète avec insistance que tout dans son livre est de Dieu.

Pour les pays, les lieux dont elle parle, rien ne prouve qu'elle les connût réellement d'une manière surnaturelle.

Cependant lorsqu'elle alla miraculeusement évangéliser les Indiens, elle put déclarer tout ce qui se passait dans ces pays, « découvrant les choses avec des circonstances aussi particulières que si elle eût voyagé et demeuré plusieurs années dans ces régions. » (Sa vie, p. 150, au commencement de la Cité Mystique). Voilà le cachet de Dieu.

C'est ce qu'on trouve aussi partout dans A. C. Emmerich, comme on l'a vu.

Dans la Cité Mystique, rien de semblable : au lieu d'indications surnaturelles, des assertions vagues que tout le monde peut faire.

Cette absence de preuves surnaturelles, et ce manque continuel d'indications précises pour les choses qui pourraient être vérifiées, éveillent déjà des soupçons : c'est ainsi que font les menteurs pour n'être pas pris dans leurs mensonges ; nous verrons.

## **§ 2. Dans la Cité Mystique, manque complet de simplicité.**

« Cette simplicité de style se remarque dans les révélations de sainte Brigitte, de sainte Catherine de Sienne, de

« sainte Thérèse, de sainte Marie Madeleine de Pazzi, et  
 « d'autres qui ont écrit des révélations... Marie d'Agréda  
 « seule se présente comme historien, orateur, philosophe,  
 « théologien scolastique et dogmatique, commentateur de  
 « l'Écriture Sainte, chronologiste, légiste et même comme  
 versée dans la science du notariat. » (4<sup>e</sup> Censeur, *ibid.*,  
 p. 380).

« On remarque trop souvent (dans la Cité Mystique)  
 « ces ornements guindés, cette enflure, cette emphase,  
 « qui étaient alors en vogue. » (GÉRRES, *Mystique*, t. II,  
 p. 102).

· Cependant la simplicité est UNE DES MARQUES DE L'ES-  
 PRIT DE DIEU (BONA, *Discret.*, c. VIII, n<sup>o</sup> 7).

§ 3. Dans la Cité Mystique, beaucoup de choses  
 vaines et inutiles, qui ne peuvent être révélées.

Une révélation divine, on l'a déjà dit, est la manifes-  
 tation d'une vérité *cachée* dépassant la science humaine.  
 (BONA, l. c. 20. 4. 4. ; 2<sup>e</sup> Censeur).

· Des vérités partout connues et enseignées ne sauraient  
 faire l'objet de révélations divines ; ce sont là des révéla-  
 tions de Polichinelle et de La Palisse, et malheureuse-  
 ment il y en a beaucoup de ce genre dans la Cité Mysti-  
 que. Marie d'Agréda révèle continuellement avec une af-  
 fection, une prétention choquantes, des choses que la plus  
 simple maîtresse des novices explique tous les jours aussi  
 bien qu'elle. C'est un reproche qui est fait continuelle-  
 ment à la Cité Mystique, comme s'en plaint à tort le P. Sé-

raphin (Observations sur un article des *Analecta* p. XXIV, volume lithographié).

Si on ôtait de la Cité Mystique toutes ces choses connues, vulgaires, par suite inutiles, il ne resterait peut-être pas un quart de l'ouvrage.

L'auteur de la première Censure signale en ces termes ce défaut, qui ne se trouve point DANS LES RÉVÉLATIONS VRAIMENT DIVINES (BONA, XX, V. 1) : « Or cette prolixité est « évidente dans la Cité Mystique. On y trouve une foule « de choses qui pouvaient être dites en deux mots. » (*Ibid.*, p. 263).

#### § 4. La Cité Mystique paraît avoir pour but l'honneur, l'intérêt mal entendu de l'Ordre Séraphique.

Une des principales accusations qui motivèrent la condamnation de 1681, est que Marie d'Agréda canonise comme des révélations divines les doctrines particulières de l'école scotiste. Malgré toutes les explications des Postulateurs, le 4<sup>e</sup> Censeur répète le même reproche (Mgr CHAILLOT, p. 231 et 380).

Le Promoteur de la foi relève les assertions répétées de Marie d'Agréda que la Très Sainte Vierge portait un habit semblable en tout aux Clarisses, pour la couleur et la forme (*Cité Myst.*, 1<sup>re</sup> partie, nos 400, 401 ; 1<sup>re</sup> partie, nos 416, 424).

Enfin dans l'importance exagérée donnée à son œuvre par Marie d'Agréda, comme on va le voir, il est difficile qu'il n'y ait pas eu un calcul déplacé d'honneur et d'in-

térêt pour son ordre, et cette fin détournée ne peut se trouver dans une révélation divine. (BONA, VII. 1, 4).

**§ 5. Marie d'Agréda donne la Cité Mystique pour une révélation extraordinaire et formelle de Dieu.**

Marie d'Agréda proteste qu'elle n'a rien écrit que par inspiration divine, et que par conséquent il ne peut y avoir aucune erreur dans ce qu'elle a écrit.

Voici quelques-uns des textes où elle exprime ces prétentions. Ces textes ont été relevés par tous les Censeurs et n'ont jamais pu être expliqués sérieusement par les Postulateurs, parce qu'ils sont en effet inexplicables, et ils sont encore reproduits par le dernier Promoteur, de même, comme injustifiables. p. 13.

1<sup>o</sup> « J'avoue que je puis errer, et que c'est le propre  
« d'une fille ignorante ; mais je ne crois pas que cela se  
« puisse faire en obéissant. » (*Introd.*, n<sup>o</sup> 14).

Soit ; mais était-elle vraiment obéissante ? La question va nécessairement se poser bientôt.

2<sup>o</sup> « Le crédit et la foi que l'on doit accorder à cette  
« histoire, et à tout ce qu'elle contient, ne dépend point  
« de l'instrument, mais du premier auteur, qui est la su-  
« prême vérité, comme de lui PROCÈDE LA VÉRITÉ DE TOUT  
« CE QUI SE TROUVE DANS CE QUE TU ÉCRIS... Un séra-  
« phin n'y pourrait rien ajouter (!) » (*Procès, ibid.*, 13 ;  
*Cité Mystique*, t. III, n<sup>o</sup> 618 ou 619, suivant les éditions).

3<sup>o</sup> « Je n'ai écrit que ce que vous m'avez enseigné et  
« commandé ; je ne suis qu'un instrument muet de votre

« langue, et gouverné par votre sagesse. » (*Procès ibid.*; *Cité, ibid.*, n° 787).

4° Inquiète si elle avait bien écrit cette divine Histoire, le ciel lui est ouvert, le Père Eternel tire de son sein un livre magnifique et le remet au Verbe Incarné en lui disant : « *Ce livre ET TOUT CE QUI Y EST CONTENU EST MIEN : il m'est très agréable.* » Le Verbe Divin et le Saint-Esprit confirmèrent la même chose, et le remirent à la Très pure Marie, qui l'ouvrit et me le présenta. « *Je le lus et je trouvai « que c'était la même histoire de sa très Sainte vie, dans « le même ordre et avec les mêmes chapitres que je l'avais « écrite. Après cela notre Auguste Reine ajouta : Vous pou- « rez bien maintenant être sans aucune peine.* » (*Lettre aux Rel.*, 15 et 16).

Pour la rassurer encore plus, elle voit au ciel un arbre admirable sur les feuilles duquel ÉTAIT ÉCRITE TOUTE LA CITÉ MYSTIQUE, et elle connut que c'était là le véritable Arbre de Vie. (*Ibid.*, n° 17).

Il n'y a donc pas à en douter, Marie d'Agréda proteste que son livre tout entier est écrit par inspiration divine, est approuvé de Dieu, est admiré et vénéré dans le Ciel lui-même ; il ne peut y avoir que des vérités dans ce livre et point d'erreurs.

Pour appuyer ces protestations de Marie d'Agréda, les postulateurs produisaient en 1730 un certain nombre de miracles directement obtenus, disait-on, en preuve de cette inspiration formelle de tout ce qui est contenu dans la Cité Mystique (*Procès, Observations du Promoteur*, p. 14).

## CHAPITRE V

### PEUT-ON ADMETTRE CETTE INSPIRATION ?

#### § 1. C'est invraisemblable.

Ce serait là un privilège bien extraordinaire : Dieu ne l'avait accordé jusque là qu'à des écrits peu volumineux, quoique renfermant l'histoire tout entière de la religion depuis le commencement du monde, la Mission de son Divin Fils, la fondation de son Eglise ; il ... l'avait accordé à aucun autre saint, à aucun prophète depuis plus de seize cents ans, et il l'accorde à la Cité Mystique, à un livre trois fois plus gros, qui ne renferme que l'histoire, déjà connue d'ailleurs et nécessairement accessoire malgré son importance, de la Très Sainte Vierge.

C'est invraisemblable !

#### § 2. C'est impossible ; c'est faux : ce livre renferme des erreurs.

Outre en effet les défauts ci-dessus, l'absence de caractères surnaturels, le manque de simplicité, le bavardage, le but intéressé, tous les Censeurs y ont signalé de nombreuses erreurs.

Je ne puis, on le comprend, donner les détails ; mais en voici un bref et exact résumé. Ceux qui voudraient vérifier, trouveront le dossier à la Bibliothèque Nationale.

1° Le promoteur reproche à Marie d'Agréda plus de vingt erreurs incontestables en matière d'histoire, de géographie et de physique, et beaucoup d'autres erreurs au moins probables (p. 43 et suiv.).

Est-ce là de la science infuse ?

2° Ce qui est beaucoup plus grave, il relève en détail quarante-deux erreurs contraires à la foi Catholique, à la doctrine de l'Eglise, au sentiment commun des théologiens et des fidèles (Voir p. 15 à 42 ).

Est-ce là de l'inspiration ?

Le 2° Censeur (p. 260) signale un moindre *nombre de faussetés*, mais le 4° Censeur en avait relevé 60, et il termine en disant : « Nous avons passé sous silence *une foule d'absurdités* et de puérités qui auraient pourtant mérité d'être signalées » (Mgr CHAILLOT, p. 368).

Encore une fois ces Censures ne sont ni contestées, ni contestables, et les défenseurs de la cause ont essayé en vain d'y répondre ; l'Eglise n'a point accepté ces réponses, puisque la Cause a été sans cesse remise, différée, si même, comme on l'a vu, elle n'a point déjà été rejetée par Clément XIV.

Ces Censures, ces reproches dont chacun peut constater le fondement, sont donc en outre jusqu'à présent tout à fait autorisés par la conduite de l'Eglise.

Ainsi incontestablement il y a des erreurs, des faussetés dans la Cité Mystique.

## CHAPITRE VI

### COMMENT EXPLIQUER L'EXISTENCE DE CES ERREURS, DE CES FAUSSETÉS DANS LA CITÉ MYSTIQUE?

On peut les expliquer de plusieurs manières :

1<sup>o</sup> La Cité Mystique ne pourrait-elle pas avoir été attribuée à tort à Marie d'Agréda ?

2<sup>o</sup> Les paroles de Marie d'Agréda n'ont-elles point été mal comprises ?

3<sup>o</sup> Ces erreurs ne pourraient-elles pas être des erreurs de bonne foi, venant de l'imagination, d'illusions du démon, ou d'une conscience mal éclairée ?

4<sup>o</sup> Pourrait-on craindre qu'il y eût là des mensonges formels ?

#### § 1. La Cité Mystique n'a-t-elle point été attribuée à tort à Marie d'Agréda ?

C'est l'explication à laquelle on pense tout d'abord : il y a tant de choses qui font supposer que l'auteur était professeur de théologie ! C'est celle qu'on a maintenue le plus longtemps.

Mais on a fait vérifier l'écriture ; elle est de Marie d'Agréda. On a comparé le style de la Cité Mystique avec les autres écrits de Marie d'Agréda, et le style a été jugé le même. C'est pourquoi la Sacrée Congrégation des Rites a

enfin prononcé en 1771, comme on l'a vu (p. 340) que Marie d'Agréda est vraiment l'auteur de ce livre.

Les conférences de la Mère avec son premier directeur pendant vingt ans, avec le second pendant dix ans, suffisent pour expliquer les opinions scotistes.

Malgré tout cependant, si grave qu'il soit, ce jugement de la Sacrée Congrégation des Rites ne semble pas infaillible ; libre donc encore à chacun de conserver *in petto* un doute sur ce point.

### **§ 2. Le sens des assertions de Marie d'Agréda.**

On a pu voir s'il est possible de se tromper sur le sens des paroles de la Vénérable Mère.

Aussi dans les premières procédures, les postulateurs soutenaient-ils l'inspiration formelle et complète, et offraient-ils de la prouver par des miracles directement opérés dans ce but. Plus tard ils ont essayé de donner une interprétation bien moins prétentieuse ; mais le Promoteur n'a point trouvé, avec les textes donnés, cette interprétation admissible (*Promot.*, p. 14).

### **§ 3. Les assertions de Marie d'Agréda pourraient-elles être des erreurs de bonne foi, venant de l'imagination, d'illusions diaboliques, ou d'une conscience mal éclairée ?**

Il n'est vraiment pas facile d'attribuer les exagérations, les inventions dont il s'agit, à une imagination bouillante et déréglée ; il y a dans l'Œuvre de Marie d'Agréda un style trop calme, trop froid, trop plat même.

Il n'est guère possible non plus d'attribuer tout cela à des illusions inconscientes du démon, car, comme le 2<sup>e</sup> Censeur le fait remarquer (p. 257) « il est difficile que Dieu laisse longtemps dans l'illusion une âme qui lui est chère. »

Serait-il plus juste de les attribuer à une conscience mal éclairée ? Le second Censeur pense que Marie d'Agréda et son directeur lui-même ont pu croire d'après Cassien, (ch. 17), « qu'on ne commet pas un mensonge formel, « mais seulement matériel, qui devient licite, quand il sert « à la gloire de Dieu, à exciter à la perfection et à augmenter la dévotion envers la Vierge. Cassien, qui était « pourtant un si grand maître de la perfection, que Saint « Thomas d'Aquin en faisait sa lecture journalière, est bien « tombé dans cette erreur ; pourquoi Marie d'Agréda et « son directeur n'y seraient-ils pas tombés ? » Ce dernier genre d'erreur est aussi difficile à admettre que les précédents.

Ces trois sortes d'erreurs ne semblent guère probables ; cependant il faut bien reconnaître qu'elles sont vraiment possibles.

Ces erreurs ainsi commises compromettraient la canonisation de Marie d'Agréda, parce qu'elles sont beaucoup plus nombreuses que celles que l'on trouve dans les œuvres semblables approuvées par l'Eglise ; mais elles ne seraient que des fautes légères, qui n'empêcheraient pas une certaine sainteté.

---

**§ 4. Peut-on craindre qu'il y ait là des mensonges formels ?**

On peut malheureusement le craindre, il me semble.

Les circonstances singulières de la composition, les inquiétudes continuelles de conscience de Marie d'Agréda, l'ordre de l'ancien confesseur de brûler tout, l'exécution, qui n'a pu être sans raison, de cet ordre par la Mère, la condamnation du Saint Office, les cinq défauts signalés dans l'œuvre, (p. 343 et suivantes), surtout le but détourné de faire canoniser les doctrines scotistes, la nécessité pour y arriver d'affirmer une inspiration continuelle et formelle, l'extrême difficulté d'expliquer ces assertions si répétées, si bien combinées par de simples erreurs accidentelles, le rejet de la Cité Mystique par l'Église depuis plus de deux cents ans, tous ces faits sont autant de motifs de craindre qu'il y ait vraiment eu mensonge.

Mais me dira-t-on : 1° Est-ce possible de la part d'une personne si sainte ? 2° Comment expliquer les miracles qu'elle a faits ? 3° Son titre de Vénérable ? 4° Le bien qu'a fait la Cité Mystique 5° L'erreur des directeurs et de tous les autres Pères Franciscains ?

1° Comment supposer des mensonges dans une personne si sainte ?

Je crois, comme je l'ai dit, que Marie d'Agréda a vraiment reçu des grâces surnaturelles. Mais on aurait grand tort de conclure de là qu'elle n'a pu commettre des fautes semblables. Balaam fut d'abord, au jugement de plusieurs Pères, un vrai prophète de Dieu, et il tomba,

comme il le dit lui-même, *au moment où ses yeux étaient ouverts à la lumière céleste* : Qui cadit, et sic aperiuntur oculi ejus (*Num., 24. 4*). David et Salomon sont tombés. Dans la sphère bien moins élevée de Marie d'Agréda, les exemples de ces chutes ont été nombreux dans le passé. Saint Jean de la Croix (t. II, p. 174) dit à ce sujet ces paroles effrayantes : « Il pourrait encore se faire que les « visions divines viennent à cesser, les visions diaboliques « se multipliant ; alors l'action du démon subsisterait « seule dans l'âme au détriment de celle de Dieu. *Tel est « le sort de beaucoup d'âmes ignorantes. Victimes de leur « imprudence, elles reçoivent ces communications avec « trop de sécurité, et leur retour à Dieu dans la pureté de « la foi leur coûte de pénibles efforts. Un grand nombre « même n'y reviennent jamais, tant les illusions du démon « ont jeté en elles de profondes racines. »*

Le R. P. Samaniégo lui-même dans son prologue à la Cité Mystique, (p. XCV,) dit aussi « que la femme est plus disposée à se laisser tromper et à tromper en matière de révélations et de visions », et p. CIV « qu'on a expérimenté « d'une manière déplorable beaucoup de tromperies des « femmes en cette matière. »

Toutes les chutes dont il vient d'être question, ont été ou semblent bien avoir été mortelles. Il pourrait bien en avoir été autrement pour Marie d'Agréda. Même avec une certaine connaissance de ses fautes, grâce aussi à une certaine mesure d'erreur et d'illusion, il se pourrait qu'elle n'eût péché que véniellement. On pourrait citer des personnes élevées à un état plus extraordinaire que celui de

Marie d'Agréda, qui ont commis des fautes assez semblables, et qui cependant ne semblent point être déchues de leur état.

Ces fautes, quelle qu'en fût la gravité, n'étaient donc nullement impossibles dans l'état de Marie d'Agréda, et les circonstances connues portent à craindre qu'elle ne les ait commises.

2° Comment expliquer alors les miracles que Marie d'Agréda a faits ?

Aucun miracle attribué à Marie d'Agréda, n'a été jusqu'ici, je pense, discuté par la Sacrée Congrégation des Rites : l'ordre des procédures ne permet de discuter les miracles qu'après l'approbation des écrits. Il semble donc que le miracle de Malines, dont il a été parlé (p. 342), qui a été dit approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites, a été simplement admis pour être discuté régulièrement après un nouvel examen de la Cité Mystique ; la suspension du procès de nouveau prononcée par Léon XIII, A CAUSE DE LA CITÉ MYSTIQUE, paraît bien l'indiquer. S'il en était autrement, l'examen anticipé du miracle n'eût pu être qu'une faveur exceptionnelle et nécessairement conditionnelle.

Aucun miracle n'a donc été encore canoniquement examiné et jugé définitivement.

Il se pourrait donc que tous les miracles présentés, comme les miracles présentés en faveur de Mme Guyon et des Jansénistes, fussent faux. Ce ne sont pas là des faits rares, surtout de nos jours.

Mais il se pourrait aussi qu'il y eût de vrais miracles obtenus par son intercession.

Nous avons déjà vu (p. 272) que les miracles faits par l'intercession d'une personne morte en odeur de sainteté ou même canonisée, ne prouvent aucunement la vérité absolue de ce qu'a écrit cette personne.

Tout à l'heure, au n<sup>o</sup> précédent, nous avons vu que les erreurs de Marie d'Agréda, quoique assez nombreuses et assez graves, peuvent n'avoir pas été mortelles. Par suite les miracles, plus difficiles à admettre, il est vrai, ne sont pourtant pas impossibles.

Il n'y a d'impossibles que les miracles demandés et présentés pour prouver que les erreurs bien constatées de Marie d'Agréda n'existent pas ; pour prouver, par exemple, qu'elle a été vraiment inspirée en tout, comme elle le dit. Des miracles ne peuvent être en contradiction avec la vérité.

Ces derniers miracles sont donc absolument impossibles. Comme on l'a vu (p. 353) les Postulateurs l'ont compris et admis ; ils ont renoncé à soutenir l'inspiration et les miracles allégués en preuve.

Les miracles produits, même reconnus divins, ne prouveront donc jamais la vérité absolue de tout ce que la Vénérable Mère a écrit.

3<sup>o</sup> Comment expliquer son titre de Vénérable ?

Ce titre est donné, après le procès de l'Ordinaire, à celui dont le Pape consent simplement à faire examiner la Cause de Canonisation à Rome. Or le procès de l'Ordinaire, fait sous l'influence du roi d'Espagne, et l'enthousiasme des premiers moments, avait été favorable à Marie d'Agréda ; rien d'étonnant donc que le Pape fit examiner sa cause.

Mais cette INTRODUCTION de la Cause n'emporte évidem-

ment ni l'approbation des écrits, ni l'approbation des vertus et des miracles, dont l'examen est seulement autorisé. On l'a bien vu pour Marie d'Agréda, puisque la Cité Mystique fut, bientôt après, mise à l'Index.

D'ailleurs Marie d'Agréda, malgré les fautes qui lui sont reprochées, paraît avoir reçu des grâces et pratiqué des vertus qui justifient ce premier titre.

4<sup>o</sup> Comment expliquer le bien fait par la Cité Mystique ?

Je crois que la Cité Mystique a fait du bien, comme plusieurs l'affirment ; mais je crois aussi qu'elle a fait du mal, comme d'autres le soutiennent.

Elle a fait du bien par toutes les choses pieuses que Marie d'Agréda a rassemblées ou même a été inspirée de dire en l'honneur de la Très Sainte Vierge. Beaucoup de personnes ont dû profiter de ces choses pieuses sans souffrir des erreurs qui s'y trouvent. Ces erreurs, en effet, sauf la prétention d'être en tout inspirée, Marie d'Agréda n'avait aucunement pour but de les soutenir ; elle les aurait soigneusement corrigées, si elle les avait connues ; rien d'étonnant donc qu'elles n'aient pas empêché l'ouvrage de faire un certain bien. Combien de livres qui renferment autant ou plus d'erreurs et qui font encore du bien ?

La Cité Mystique n'est donc pas proprement un mauvais livre ; et il n'y a pas à s'étonner qu'elle ait fait du bien.

Mais elle a fait incontestablement du mal aussi par les défauts, les erreurs et les prétentions qu'elle renferme. Ses défauts ne sont point propres à donner une idée vraie de la sainteté, et ses erreurs et ses prétentions ont soulevé des discussions et des querelles interminables.

On comprend par suite que l'Eglise, malgré le bien qu'il pouvait faire, ait eu de très bonnes raisons de proscrire cet ouvrage.

5° Comment expliquer l'erreur des directeurs de Marie d'Agréda et de tant d'autres Pères Franciscains ?

Assurément l'Ordre Séraphique se connaît en sainteté ; c'est lui, il semble, qui en a produit les plus nombreuses et les plus belles fleurs. Mais avec les grâces, Dieu permet les épreuves, les contrefaçons, et ce saint Ordre a eu plus d'une fois des discernements difficiles à faire ; quoi d'étonnant qu'il se soit trompé parfois ? Surtout, comme dans ce cas, où s'il s'agissait de soutenir un enseignement qu'il a légitimement à cœur. D'ailleurs nous avons vu qu'il a eu, parmi les directeurs de Marie d'Agréda, un digne représentant, et beaucoup d'autres inconnus sans doute.

En résumé rien ne démontre, il me semble, qu'il n'y ait pas eu mensonge volontaire et formel de la part de Marie d'Agréda, quand elle a assuré si fortement et à tant de reprises, de tant de manières, l'inspiration et l'approbation par Dieu et la Très Sainte Vierge de tout ce qu'elle avait écrit ; d'assez nombreuses circonstances portent au contraire à le craindre.

Néanmoins dans une matière si délicate, si difficile et si grave, je ne me permettrai point, surtout en l'état du procès, sans connaître le dernier dossier, de porter un jugement sur ce point.

Mais je ne dissimulerai pas non plus qu'il a été donné à A. C. Emmerich sur la Cité Mystique une Vision symbolique, qui indique clairement dans ce livre une certaine

mauvaise foi. C'est un devoir pour moi de mettre cette vision sous les yeux du lecteur, afin qu'il puisse mieux encore juger de Marie d'Agréda et d'A. C. Emmerich.

Assurément la pauvre paysanne de Dulmen ne connaissait point la Cité Mystique, encore moins les critiques, *qui n'étaient pas publiées*, des censeurs Romains; elle ne savait rien des péripéties de la cause de canonisation, et cependant sur tous ces points sa vision donne des indications saisissantes.

Je vais donner d'abord la vision symbolique, puis son interprétation, qui n'est d'ailleurs pas bien difficile, au moins dans ses traits principaux.

---

## CHAPITRE VII

### VISION D'A. C. EMMERICH SUR LA CITÉ MYSTIQUE.

#### § 1<sup>er</sup>. La Vision.

Voici à quelle occasion A. C. Emmerich eut cette vision.

Le 2 juillet 1822, elle voulait raconter à Cl. Brentano tout ce qu'elle avait vu la veille sur l'apostolat de saint Jacques en Espagne; mais elle avait déjà oublié les circonstances de l'apparition de la Très Sainte Vierge à cet apôtre à Saragosse. Brentano lui lut le récit de Marie d'Agréda sur le même sujet. Anne Catherine Emmerich

ne comprenait pas comment Marie d'Agréda avait pu avoir une vision si détaillée et comment en même temps il y avait *si peu de précision* dans sa narration : « *Ce n'est pas ainsi, dit-elle à son ami, que j'entends parler Notre Seigneur ou sa Sainte Mère... je ne trouve en tout cela rien de pieux ; c'est un bourdonnement qui ne dit rien au cœur, des frisures de mauvais goût ; je m'imagine voir une grosse Madame (sic) chargée d'atours.* » ( *Introd.*, p. LXII).

La nuit elle revit l'apparition de Saragosse d'une façon bien *plus simple et plus naturelle*. Alors elle se demanda ce que pouvait être la grosse dame de la Cité Mystique. Son guide, c'est-à-dire son Ange, lui montra un tableau qu'elle a ainsi raconté.

« J'ai vu aujourd'hui une curieuse histoire d'un enfant  
 « avec un œil unique, que j'ai rencontré. Mon guide me fit  
 « traverser la France dans la direction de l'Espagne ; non  
 « loin de l'Espagne et d'un port où nous devions nous  
 « embarquer nous trouvâmes deux personnages extraordi-  
 « naires : c'était un vieillard grave, extrêmement bon,  
 « parfait en tout point, et à côté de lui une grosse femme  
 « qui me sembla *vaine, fausse, complimenteuse et bavarde*.  
 « Elle était couverte d'un large manteau d'une forme bi-  
 « zarre ; par derrière on eût pu la prendre pour une cita-  
 « delle. Elle avait une ceinture autour du corps ; elle était  
 « frisée et avait le cou embarrassé dans une fraise mon-  
 « tante ; elle était aussi gênée dans ses mouvements que  
 « guindée dans ses paroles.

« Ils avaient déposé dans un petit bois voisin de la mer  
 « un enfant merveilleux.

« Cet enfant ne leur appartenait pas ; ils l'avaient trouvé, pris ou par force ou par ruse, et voulaient s'en faire honneur et le montrer pour de l'argent ; je ne saurais dire ce qu'il en était, mais *leurs intentions n'étaient pas droites*, SURTOUT CELLES DE LA FEMME. . .

« Dans une image latérale, je vis la grosse femme se donner des airs de *piété hypocrite* ; elle essaya de parcourir avec l'enfant *qu'elle étouffait presque* sous ses lourds vêtements, le chemin étroit qui conduisait à l'Église ; mais ses efforts furent inutiles ; elle resta embarrassée dans l'étroit chemin ; elle fit de nouveaux efforts ; il lui était facile de comprendre ce qu'elle avait à faire pour entrer ; mais il lui en coûtait trop de renoncer à sa brillante parure.

« Quand je trouvai l'Enfant, il pouvait avoir environ cinq semaines ; je le pris, parce que je le connaissais, et je le serrai contre mon sein. Il ne voulait plus s'éloigner de moi ; je lui donnai à manger, et la grosse femme fut obligée de s'en aller ; je ne sais comment la chose se fit, mais le bon vieillard resta toujours à mes côtés. C'était l'enfant d'un roi céleste et d'une princesse terrestre ; voilà tout ce que je sais de son histoire. »  
(*Introduction*, t. I, p. LXII).

Cette vision symbolique semble facile à comprendre, au moins dans ses traits principaux, comme je l'ai déjà dit ; il y a eu néanmoins déjà des divergences d'interprétation. Je vais exposer en toute franchise ce qu'il m'en semble ; il est important, quoi qu'il en puisse coûter, de dire toute la vérité sur ce sujet.

## § 2. Interprétation de cette Vision.

1<sup>o</sup> D'abord il est bien clair qu'il s'agit de Marie d'Agréda et de la Cité Mystique; puisque la vision est donnée à A. C. Emmerich en explication de ses doutes au sujet de la Cité Mystique, qu'elle comparait d'elle-même à une grosse Madame. On en a douté ou voulu en douter; mais vraiment c'est sans raison.

2<sup>o</sup> L'Enfant merveilleux dont l'œil unique voit tout, fils d'un roi céleste et d'une princesse terrestre, fils de Dieu et de Marie, est bien l'Enfant Jésus, la lumière des prophètes.

3<sup>o</sup> *Le vieillard grave, extrêmement bon, parfait en tout point, à côté duquel se trouvait la grosse femme, c'est l'antique et Saint Ordre Franciscain. Dès qu'il aura reconnu les défauts de la grosse dame, il l'abandonnera et se tournera lui aussi, du côté d'Anne Catherine Emmerich.*

4<sup>o</sup> *Marie d'Agréda a réellement possédé l'Enfant prophète; elle a eu de vraies révélations; et ce n'est point à tort que l'Eglise lui accorde le titre de Vénérable; mais quand elle a dû écrire ses révélations, elle a cédé à deux tentations subtiles du démon: 1<sup>o</sup> Elle a voulu faire admirer ses révélations et pour cela elle s'est frisée, elle s'est parée, elle s'est ornée et s'est même affublée d'oripeaux vraiment grotesques: manteau bizarre, fraise montante, etc.; elle est ainsi devenue vaine, fausse, complimenteruse et bavarde; 2<sup>o</sup> ce qui est encore plus grave, elle a voulu par force ou par ruse faire servir l'Enfant Dieu d'une manière désordonnée à l'honneur et à l'intérêt de son ordre: elle a*

disserté en orateur, en philosophe, en théologien *scoliste inspiré*.

5° Ce Saint Ordre s'y est refusé par le ministère du premier confesseur, qui a été le vrai représentant de Saint François; mais par quelques autres de ses membres il s'est un peu prêté *aux intentions qui n'étaient pas droites de la grosse dame*. La coopération en effet des P. André de la Torre et André de Fuen Mayor, dans leur direction de trente ans, saute aux yeux en lisant la Cité Mystique.

6° Par là Marie d'Agréda et ses directeurs ont vraiment déposé l'enfant avec ses divins enseignements *au milieu d'un bois*, où il a été assailli de toutes parts; *près de la mer*, à Marseille, parce que la première traduction qui fut attaquée si violemment par la Sorbonne, fut faite à Marseille.

7° Il faut maintenant interpréter *l'image latérale*. Elle offre un peu plus de difficultés : la grosse femme essaie *deux fois de parcourir le chemin étroit* qui conduit à l'Eglise. Il s'agit certainement du *chemin, étroit* en effet, de la canonisation. Les premiers efforts sont ceux, probablement, qui ont abouti à la condamnation du saint Office, et les seconds, ceux qui ont abouti à la condamnation, qu'a probablement prononcée, on l'a vu, Clément XIV, ou à celle qui lui est réservée dans l'instance nouvelle de 1867.

Ce qui est dit à la fin que : « il lui était facile de comprendre ce qu'elle avait à faire pour entrer ; mais qu'il lui en coûtait trop de renoncer à sa brillante parure », se rapporte évidemment à Marie d'Agréda, qui avait dû facilement comprendre, surtout après la condamnation de

l'ancien confesseur, ce qu'il y avait de répréhensible dans sa manière d'écrire.

Cette interprétation, on le voit, est, en général, facile, naturelle. Quelques mots suffisent pour faire constater combien elle est aussi conforme aux défauts relevés par les censeurs Romains.

1<sup>o</sup> « *L'enfant divin est presque étouffé sous de lourds vêtements* » (p. 363). Dans la Cité Mystique, on ne distingue plus rien de surnaturel (p. 343).

2<sup>o</sup> « *Elle a des vêtements bizarres ; elle est gênée dans ses mouvements, guindée dans ses paroles* » (p. 362) voir (p. 346), le manque de simplicité, les ornements guindés, signalés par Gœrres.

3<sup>o</sup> « *Grosse femme vaine, complimenteuse, bavarde* » (p. 362). La Cité Mystique est remplie de choses inutiles ou vulgaires, (voir p. 346).

4<sup>o</sup> « *Ils voulaient se faire honneur de l'Enfant* » (p. 363). La condamnation de 1681 a été motivée en grande partie par ces prétentions (voir p. 347).

5<sup>o</sup> « *Une grosse femme fausse, ... se donnant des airs de piété hypocrite* » (p. 362 et 363). Cette fausseté, cette hypocrisie, ne consistent-elles point à avoir affirmé des révélations, des approbations divines fausses? (voir p. 348 et suivantes).

### § 3. Conclusion

Il faut en convenir, cette vision parait singulièrement vraie, singulièrement conforme aux faits, à des faits que

ni A. C. Emmerich, ni Cl. Brentano, ni leur entourage ne pouvaient connaître ; et par suite, — comme bien d'autres visions d'A. C. Emmerich, — inexplicable naturellement, humainement, elle porte en elle un cachet de révélation surnaturelle.

Si, par le dénouement de la cause, il vient enfin à être constaté que les Censures des examinateurs et d'A. C. Emmerich elle-même sont vraies, il faudra bien reconnaître que Marie d'Agréda a fait de tristes chutes, quand même elles n'auraient pas été mortelles.

Il faudra reconnaître que sa vie est un des exemples les plus frappants de la faiblesse humaine, après et peut-être même au milieu de très grandes grâces.

Il faut reconnaître, ce qui nous importe surtout ici, que, à cause des Censures, des condamnations encourues par ses révélations, elles ne peuvent être en général une grave objection contre les révélations d'A. C. Emmerich. Il reste cependant à voir si ses révélations sur le voyage de la Très Sainte Vierge à Ephèse et sa mort ensuite à Jérusalem n'auraient pas, par extraordinaire, plus d'importance, plus de signes d'authenticité surnaturelle.

---

## CHAPITRE VIII

VALEUR DES RÉVÉLATIONS DE MARIE D'AGRÉDA SUR  
LE SÉJOUR DE LA TRÈS SAINTE VIERGE A EPHÈSE ET SA  
MORT A JÉRUSALEM§ 1. Du voyage de la Très Sainte Vierge à Ephèse,  
d'après Marie d'Agréda

Marie d'Agréda raconte ce voyage, comme ayant tout vu, tout connu; c'est naturel, puisqu'elle a la science infuse; néanmoins elle use de cette science infuse très modérément: elle ne donne aucune indication ni sur le chemin suivi pour gagner le port, ni sur le port, ni sur le navire, ni sur les personnes qui le montent; pas la moindre indication sur la ville d'Ephèse où la Sainte Vierge passe deux ans et demi, ni sur les miracles et les conversions faites par saint Jean, et pour le retour la même absence de toute indication qui pourtant jaillit nécessairement d'un voyage réel. Est-ce possible? Marie d'Agréda a vu ce voyage dans tous ses détails et n'en a rien dit, elle qui, pour des riens, est si prodigue de développements! Je n'y puis croire, mais... j'oubliais, elle en a dit quelque chose: elle a dit qu'elle a vu en forme humaine les milliers d'anges de la Très Sainte Vierge; elle a vu tous les poissons rassemblés autour du navire et *l'empêchant de partir*; elle a entendu les nombreux et interminables discours de Marie à saint Jean, de saint Jean à Marie, de Marie à Dieu et de Dieu à Marie,

ceux des démons entre eux, etc; elle a vu au retour une tempête affreuse; elle a vu les anges qui parfois retenaient *le navire en l'air* pour qu'il ne se brise pas. Elle a vu et entendu tout cela! Vérifiez!

Elle a encore vu et entendu quelques autres choses; seulement les censeurs prétendent qu'elle n'a pu ni les voir ni les entendre: 1° Les habitants de Jérusalem, à son départ pour le port, lui offraient tous des voitures: le premier censeur ne pense pas que les voitures fussent si communes; pour moi, en 1881, on ne m'en a pas offert une.

2° En partant la Très Sainte Vierge ordonna à ses anges (n° 366) de garder les Saints Lieux; le Promoteur (*Animad 41<sup>e</sup>*) trouve que la Très Sainte Vierge n'a pu faire cette recommandation qui *ne s'est pas du tout réalisée*.

3° Marie d'Agréda représente la Très Sainte Vierge comme tentée *intérieurement* par le démon: « En même temps que Lucifer disait (*tentation extérieure*) des vérités empoisonnées (*des flatteries*), il tâchait d'INSPIRER (*tentation intérieure*) à notre très humble Reine de fortes pensées d'orgueil et de présomption. » (n° 451) Le Promoteur de la foi (p. 45, *catalogus 1* n° 18) reprend avec raison ces paroles, et les postulateurs ne répondent qu'en niant la *tentation intérieure*.

Il faut reconnaître que dans un voyage réel, Marie d'Agréda n'aurait vraiment pas vu et entendu ces choses, mais au contraire qu'elle en aurait vu et entendu beaucoup d'autres, qu'elle n'a ni vues ni entendues. Ce voyage ne paraît donc aucunement révélé.

## § 2. Mort de la Sainte Vierge à Jérusalem d'après Marie d'Agréda.

Où je me trompe beaucoup ou ce récit de la mort de la Très Sainte Vierge à Jérusalem par Marie d'Agréda, n'inspirera pas plus de confiance que le voyage précédent.

I. Marie d'Agréda prétend que la Très Sainte Vierge n'avait point vieilli; elle était restée dans la force de l'âge: « La disposition naturelle de son corps et de son visage » était *la même* (à 70 ans d'après elle) qu'à sa 33<sup>e</sup> année... elle ne devint *pas plus faible ni plus maigre.* » (3<sup>e</sup> p. n<sup>o</sup> 734).

Alors pourquoi se couche-t-elle? Pourquoi ne meurt-elle pas debout? De plus, si la Très Sainte Vierge a accepté la mort pour imiter son Divin Fils, comment n'a-t-elle pas accepté d'une manière ou d'une autre les souffrances, la faiblesse, l'agonie de la mort? Bizarrerie et contradictions. Le Promoteur de la foi reprend à bon droit cette assertion (*Animad VIII, p. 29*) et les postulateurs ne répondent pas *sur ce point.*

II. Le Promoteur (p. 43) et le 4<sup>e</sup> censeur (p. 360 et suiv.) reprochent à Marie d'Agréda beaucoup de choses en faveur de la Très Sainte Vierge, difficiles à concilier avec la foi; pour moi dans le passage qui nous occupe, je crois que Marie d'Agréda prête au contraire à la Très Sainte Vierge une conduite peu digne, peu convenable, sous le prétexte d'une obéissance et d'une humilité mal comprises.

1<sup>o</sup> La Très Sainte Vierge demandait à chaque Apôtre, à

chaque disciple qui arrivait sa bénédiction (n°731 in fine).  
 « Elle sortit du lit, se mit à genoux devant saint Pierre,  
 « le pria de lui pardonner, se prosterna et baisa avec beau-  
 « coup de larmes ses pieds, comme vicaire de Jésus-Christ »  
 (n° 173 ). C'est du zèle, mais non selon la science : « Sine  
 ulla contradictione, quod minus est a meliore benedici-  
 tur. — Sans aucun doute, c'est l'inférieur qui est béni par  
 le supérieur » (Heb., 7. 7.). Avec A. C. Emmerich, je  
 crois qu'en dehors de l'administration des sacrements, les  
 Apôtres demandaient et recevaient la bénédiction de la  
 Très Sainte Vierge.

2<sup>o</sup> Faisant ses adieux aux Apôtres, aux disciples et à  
 tous les fidèles, Marie dit : « Je vous promets comme  
 « Mère que vous me serez présents dans la très claire lu-  
 « mière de la divinité. » C'est bien : Marie est la nouvelle  
 Eve, la Mère de tous les vivants, de tous les fidèles; mais  
 Marie d'Agréda lui fait ajouter : « Je vous recommande  
 l'Église ma Mère » (n° 736). C'est une contradiction, un  
 non-sens : les Apôtres, les fidèles présents, qui sont bien  
 l'Église, sont tous les enfants de Marie, et en même temps  
 ils sont sa mère ! Comme Eve matériellement avait été  
 tirée du côté d'Adam, Marie spirituellement a été tirée  
 entièrement du côté du nouvel Adam (I Cor., 15. 45),  
 Notre-Seigneur Jésus-Christ; comme Eve pour la génération  
 corporelle est devenue l'épouse d'Adam, Marie, pour la  
 génération spirituelle des enfants de Dieu, est devenue l'é-  
 pouse de Jésus-Christ : « Mulier ecce filius tuus. » De  
 Jésus-Christ et de Marie spirituellement, comme d'Adam et  
 d'Eve corporellement, sont nés tous les enfants de Dieu,

qui composent l'Eglise. Marie est donc la Mère de l'Eglise et non la fille de l'Eglise dont elle n'a rien reçu, à qui elle a tout donné.

La parole de Marie d'Agréda est donc une contradiction et un non-sens, tout comme si on disait qu'Eve est mère et fille de ses enfants. Il n'en est pas de Marie comme de chacun de nous, qui avons tout reçu de l'Eglise, c'est-à-dire de Jésus et de Marie par l'Eglise, que pour cela nous appelons aussi notre Mère. Marie n'a rien reçu que de Jésus.

Il y a plus fort.

Après que la Très Sainte Vierge eut reçu la nouvelle de sa mort, voici ce qu'elle fit, d'après Marie d'Agréda (n<sup>o</sup> 699) : « La grande Reine de l'Univers demeura seule dans son oratoire, et entre les larmes d'humilité et de joie, elle se prosterna le visage contre terre, à laquelle s'adressant et l'embrassant comme la commune mère de tous, elle dit ces paroles : « Terre, je vous rends les grâces que je vous dois, de ce que sans l'avoir mérité, vous m'avez soutenue durant 67 ans... Je vous prie de m'aider en ce qui me reste à demeurer parmi vos habitants, etc. etc. » Le 4<sup>e</sup> censeur trouve que cela dépasse toutes les figures de rhétorique permises : « C'est, dit-il, une absurdité des plus grandes que l'on prête à la Sainte Vierge. Ce qui est surtout intolérable, c'est la prostration en remerciant et priant des créatures inanimées » (Mgr CHAILLOT, p. 353.)

III. Marie d'Agréda sera-t-elle plus heureuse pour les circonstances extérieures de la mort de la Très Sainte

Vierge ? 1° Elle dit (n° 704) : « Six mois avant la mort  
« de la sacrée Vierge, le soleil, la lune et les étoiles don-  
« nèrent moins de lumière qu'ils n'avaient donné jus-  
« qu'alors, et le jour de sa glorieuse mort, ils s'é-  
« clipsèrent, comme il arriva à la mort du Rédempteur  
« du monde..... Le soleil s'éclipsa et cacha sa lumière  
« pendant quelques heures. » (n° 741).

Mais une éclipse, aussi extraordinaire, comme le re-  
marquent le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> censeur (Mgr CHAILLOT, p. 256 et  
369) doit se trouver mentionnée dans l'histoire. Une éclip-  
se pareille frappe trop pour n'être pas consignée dans  
les écrits du temps. L'éclipse qui a eu lieu à la mort de  
Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas seulement inscrite  
dans les évangiles ; elle est rapportée par d'autres auteurs,  
par Phlégon, par Jules Africain, par Thallus, par Eusèbe,  
par Georges le Syncelle (voir GAINET, *la Bible sans la*  
*Bible*, t. II, p. 421). Où sont les historiens qui ont parlé  
de l'éclipse extraordinaire arrivée, d'après Marie d'Agréda,  
le 13 août 55, jour d'après elle de la mort de la Très  
Sainte Vierge ? Cherchez-les !

2° Mais ce qui est plus extraordinaire encore, c'est qu'à  
la mort de la Très Sainte Vierge, toute la ville de Jérusa-  
lem, cette ville déicide, si endurcie, se convertit à peu  
près : voyez plutôt :

1° « Toute la ville de Jérusalem fut dans l'admiration »  
(n° 741).

2° « Sa divine Majesté inspira à tous les habitants de  
« la ville d'aller aux funérailles de sa Très Sainte Mère,  
« et à peine resta-t-il une seule personne dans Jérusalem

« tant des Juifs } que } des } Gentils, } qui n'accourût à la  
 « nouveauté de ce spectacle. » (750)

3<sup>o</sup> « Après les funérailles une partie des Apôtres et des  
 disciples s'employèrent à catéchiser et à baptiser les nou-  
 « veaux convertis... Il n'y eut que quelques juifs incrédu-  
 « les, plus } durs, } que des } rochers et plus cruels que les  
 « bêtes féroces, } qui } ne } témoignèrent aucun ressentiment  
 « de la mort de leur Restauratrice » (n<sup>o</sup> 753).

Qui croira cela ?

Tous les habitants de Jérusalem, tous les Pharisiens,  
 tous ces Sadducéens, déicides endurcis, assistant tranquil-  
 lement, peut-être pieusement au convoi de Marie !

A peine quelques juifs, qui restent insensibles !

Est-ce croyable ?

Puis cela ne s'accorde point avec les paroles de Notre-  
 Seigneur qui prédit } l'endurcissement général des juifs et  
 leur acharnement contre les fidèles, et par suite une série  
 continuelle de } troubles, d'illusions, de punitions, telles  
 qu'il n'y en a jamais eu, jusqu'à la destruction de Jérusa-  
 lem (SAINT MATHIEU, SAINT MARC, SAINT LUC).

C'est aussi contraire à l'histoire.

Si une révolution religieuse si extraordinaire eut eu lieu  
 à Jérusalem, à la mort de la Très Sainte Vierge, elle se  
 trouverait signalée quelque part, ainsi que la prétendue  
 éclipse de soleil ; et la mort et le lieu de la mort de la  
 Très Sainte Vierge n'eussent pu rester dans l'ombre et l'in-  
 certitude, comme cela est arrivé.

C'est encore contraire à l'histoire, parce que l'histoire  
 s'accorde admirablement avec l'Évangile et nous montre

le continuel accomplissement des terribles prédictions de Notre-Seigneur, justement dans le temps où Marie d'Agréda nous représente Jérusalem si tranquille, pendant les trois dernières années de la vie de la Très Sainte Vierge, de l'an 52 à l'an 55, d'après elle.

L'histoire nous montre cet accomplissement d'une manière générale d'abord. Eusèbe, d'après Joseph, confirme la suite non interrompue des malheurs des juifs depuis leur déicide : « Ostenditque (Joseph) ab illo deinceps tempore et urbem et universam simul Judæam seditionibus, bellis, ærumnisque continuis vicissim sibi succedentibus vexatam fuisse, donec ultima clades obsessionis illas oppressit. — A partir de ce temps, Joseph montre que la ville et en même temps toute la Judée furent en proie aux séditions, aux guerres, à des malheurs continuels se succédant les uns aux autres, jusqu'à ce que le dernier désastre causé par le siège les accablât » (EUSÈBE, liv. II, ch. VI, *Hist., Eccl.*, cité par l'auteur de : *Ephèse et Jérusalem* (p. 86)).

L'histoire nous montre encore cet accomplissement particulier, de 52 à 55. L'an 50 d'après V. Guérin (*Jérusalem in-8°* p. 100), l'an 51 d'après le Comte de Champagne (*Rome et la Judée*, t. 1<sup>er</sup>, p. 171), l'an 52 même, au temps de Pâques, d'après l'auteur de : *Ephèse et Jérusalem* (p. 87) sous l'administration de Cumanus, éclata une sédition qui coûta la vie à plus de 20,000 juifs.

A Cumanus succéda, de 52 à 60, au temps même de la mort de la Très Sainte Vierge d'après Marie d'Agréda, l'affranchi Félix. Voici comment Rohrbacher (*Histoire de l'É-*

*glise*, t. III, p. 297, *édit. Gaume*) résume l'histoire de ces quelques années :

« Donnant toute carrière à sa débauche et à sa cruauté, Félix exerça le pouvoir d'un roi avec l'esprit d'un esclave (TACITE, *Histoire*, liv. 5, ch. IX).

« La Judée était pleine de voleurs et d'assassins. Félix en punissait quelquefois ; d'autres fois il en payait pour tuer les personnes qui lui déplaisaient. Il fit ainsi assassiner le grand prêtre Jonathas, qui lui reprochait sa mauvaise conduite. Les brigands devenant plus hardis se répandirent dans la ville et jusque dans le temple, ayant sous leurs vêtements des poignards, en latin *sica* d'où leur vint leur nom de *sicaires*. Là, mêlés dans la foule, ils tuaient qui ils voulaient, criant ensuite au meurtre plus fort que les autres. Pendant que les sicaires remplissaient ainsi de sang la ville et le temple, des imposteurs, des faux prophètes, attiraient le peuple dans les déserts. Un Egyptien rassembla ainsi 30.000 hommes, et les mena sur la montagne des Oliviers comme pour chasser les Romains. Sa troupe fut défaite, mais il se sauva lui-même ».

Qui croira que les Apôtres eussent laissé la Très Sainte Vierge au milieu de pareilles horreurs ? Et si elle était restée au milieu de ces horreurs, qui croira que les Apôtres lui eussent fait les funérailles décrites par Marie d'Agréda et que tous les juifs y eussent assisté *pleins d'admiration et d'émotion*, à moins que Dieu ne les eut fait obéir comme des machines ?

Et s'ils avaient correspondu librement à la grâce, en l'an

55, qui croira que Dieu les eût exterminés, comme il l'a fait, 15 ans plus tard, en l'an 70 ?

### § 3. Conclusion de cette Discussion

En résumé, ces révélations de Marie d'Agréda sur le voyage de la Très Sainte Vierge à Ephèse et sa mort à Jérusalem sont-elles croyables ?

Y a-t-il un seul signe de révélation divine ? Tout n'est-il pas au contraire rempli de choses invraisemblables et fausses : les poissons arrêtant le vaisseau, les anges ne gardant point les Lieux Saints qu'ils avaient ordre de garder, la Très Sainte Vierge tentée comme nous intérieurement par le démon, mourant à 70 ans dans toute sa force de 33 ans, sans faiblesse, baisant les pieds à saint Pierre, se disant contradictoirement Mère et fille de l'Eglise, embrassant et remerciant la Terre, à sa mort le soleil s'éclipsant, sans qu'il y en ait de traces dans l'histoire, tous les juifs accompagnant son convoi paisiblement, avec émotion ?

Rien de tout cela n'est inspiré ; rien de tout cela n'est vrai ; ce qui est vrai, c'est que Marie d'Agréda a suivi l'opinion de quelques-uns sur un voyage de la Sainte Vierge à Ephèse et la fausse tradition de sa mort à Jérusalem, et, par illusion ou calcul, a SUPPOSÉ MALADROITEMENT TOUT LE RESTE, comme nous avons vu qu'elle a supposé, ce qui est bien plus grave, les visions de l'approbation de son livre par la Sainte Trinité, etc.

Voilà ce que sont les révélations de Marie d'Agréda en général et sur ces deux derniers points en particulier.

J'espère que M. Berger, ou du moins la plupart des

## **380 CONCLUSION DE LA III<sup>e</sup> PARTIE ET DE TOUT LE TRAVAIL.**

lecteurs reconnaîtront qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre les révélations de Marie d'Agréda et celles d'A. C. Emmerich, et quo spécialement, malgré les dires contraires de Marie d'Agréda, les révélations d'A. C. Emmerich sur le séjour, la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse gardent toute leur valeur.

De l'examen des révélations de sainte Brigitte sur le même sujet, nous avons vu également (p. 327) que malgré la valeur et l'approbation générale de ces révélations, on ne pouvait rien conclure contre celles d'A. C. Emmerich.

---

## **CHAPITRE IX**

### **CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE**

La conclusion tirée, en faveur des révélations d'A. C. Emmerich (p. 318) subsiste donc tout entière : le caractère miraculeux des descriptions et l'accomplissement de la première partie de la prophétie par la découverte de la Maison de la Très Sainte Vierge, attestent l'origine divine de ces révélations et leur donnent une valeur exceptionnelle, une valeur décisive, la valeur très probable d'un témoignage divin.

---

## SECTION CINQUIÈME

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### CONCLUSION LOGIQUE

En faveur donc du séjour, de la mort et de l'Assomption de la Très Sainte Vierge à Ephèse, nous avons toutes les preuves énumérées dans la seconde partie et résumées p. 258 et suivantes. Il suffit, il me semble, de rappeler ici les trois qui dominant toutes les autres :

1<sup>o</sup> Des textes très significatifs des Livres Saints.

2<sup>o</sup> La tradition toujours vivante depuis dix-huit siècles des Kirkindjotes ou Ephésiens, et la Maison extraordinaire, qu'ils n'ont jamais cessé de vénérer, dont ils n'ont jamais cessé de dire envers et contre tous : « C'est la Maison de la Mère de Dieu, et son tombeau est caché près de là. »

3<sup>o</sup> La lettre authentique et incontestée du Concile d'Ephèse proclamant avec enthousiasme cette gloire d'Ephèse, lettre dont tant de savants ont montré la valeur et le sens, d'ailleurs manifeste.

Enfin nous devons ajouter maintenant comme quatrième preuve : nous avons une révélation manifestement divine, par suite des caractères et des faits extraordinaires qui l'accompagnent.

Que pouvons-nous demander de plus humainement parlant? Je ne le vois guère; mais au point de vue religieux nous pouvons demander le jugement de l'Église; eh bien! il faut bien le remarquer, nous avons déjà un premier jugement de Mgr l'archevêque de Smyrne, favorable à nos conclusions.

---

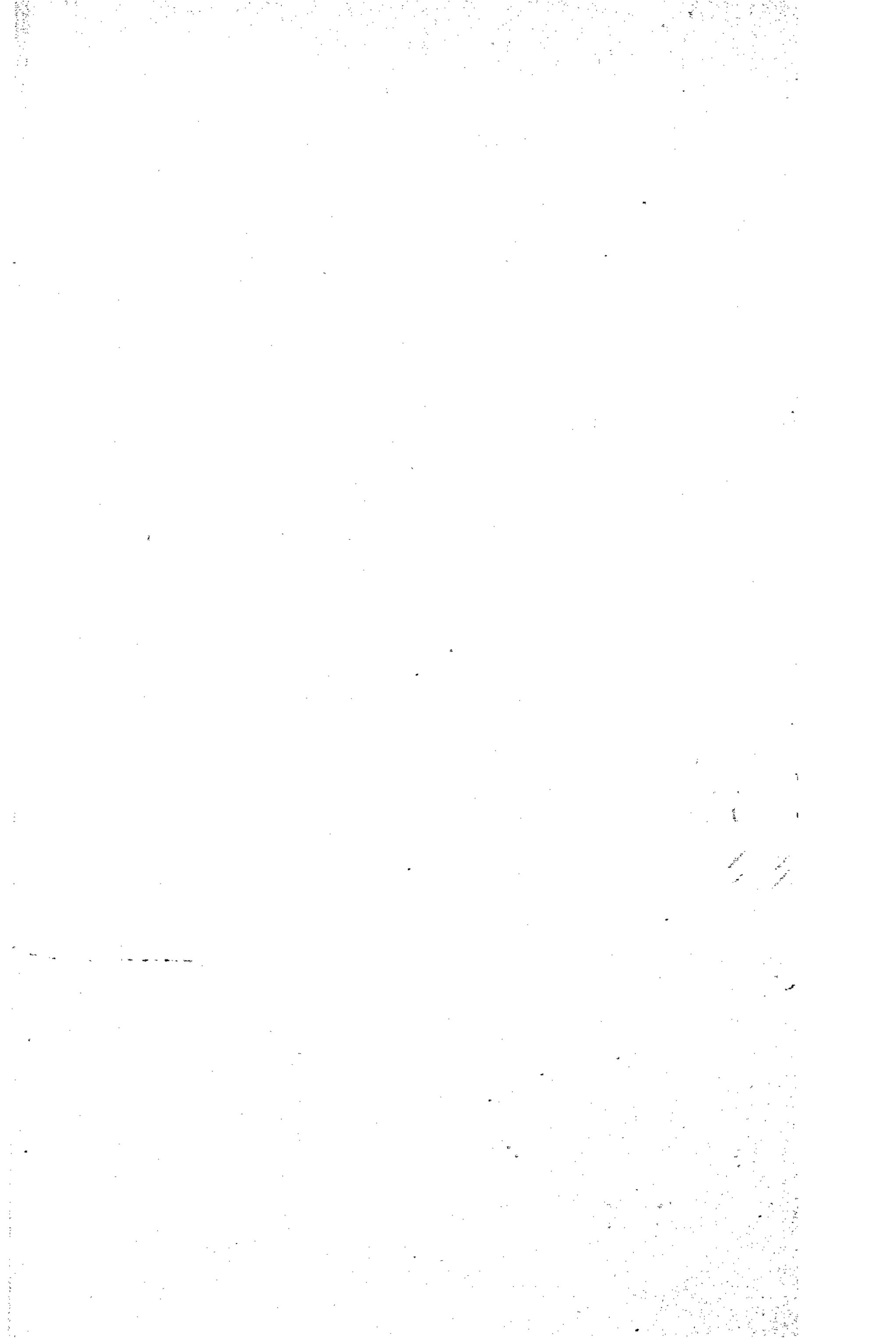
## **CHAPITRE II**

### **JUGEMENT DE MONSEIGNEUR ANDRÉ TIMONI, ARCHEVÊQUE DE SMYRNE SUR PANAGHIA-CAPOULI.**

Au dessus de toutes les preuves historiques et de tous les jugements humains, même appuyés sur des révélations surnaturelles manifestes, sont les jugements de l'Église.

Or, dans le procès-verbal de la visite officielle de Mgr Timoni, Archevêque de Smyrne, cité p. 57, nous avons déjà un premier jugement de l'autorité religieuse, en preuve de l'exactitude de la Révélation d'A. C. Emmerich : « Nous inclinons fortement à croire, dit Monseigneur, que les ruines de Panaghia-Capouli sont vraiment les restes de la maison de la Sainte Vierge. »

Cette conclusion si mesurée n'est pas du tout une simple opinion personnelle de sa Grandeur, mais c'est bien véritablement un jugement porté en vertu de son autorité épiscopale: « d'après la réputation de sainteté d'A.-C. Em-



**MGR TIMONI**



**MGR TIMONI, ARCHEVÊQUE DE SYRNE,  
Vicaire apostolique de l'Asie Mineure,  
qui a inauguré  
le pèlerinage de Panaghia-Capouli**



« merich; d'après l'exactitude parfaite, constatée sur les lieux même, de sa révélation; d'après les traditions locales, il y a de fortes raisons de croire que les ruines de Panaghia-Capouli sont vraiment les restes de la maison de la Sainte Vierge » (p. 58).

Et ce jugement, Mgr Timoni, comme je l'ai dit (p. 256) l'a fait remettre au Souverain Pontife lui-même.

De plus, considérant que dans les preuves de vérité qu'il avait constatées, il y avait des motifs suffisants pour autoriser un pèlerinage à cette sainte maison, il a lui-même inauguré ce pèlerinage à la tête de ses ouailles, et l'a renouvelé plusieurs fois à la grande joie des fidèles qui s'y sont montrés pleins d'enthousiasme et de dévotion, et même comme je l'ai dit, (p. 72 et p. 314), des grâces extraordinaires et miraculeuses paraissent y avoir été obtenues.

Il y a donc déjà un jugement de l'autorité religieuse, qui doit de beaucoup l'emporter sur toutes les opinions humaines; il y a UN PÈLERINAGE RÉGULIÈREMENT ÉTABLI et probablement des grâces miraculeuses déjà obtenues.

Si les derniers auteurs qui ont écrit sur ce sujet, avaient bien considéré cela, il est probable qu'ils eussent été plus réservés; dans tous les cas ils auraient bien dû l'être.

---

### CHAPITRE III

#### CONCLUSION PRATIQUE ET DERNIÈRE

De toutes manières donc ceci est bien établi : la Très

Sainte Vierge est morte à Ephèse ; c'est bien sa sainte maison qui est retrouvée ; si nous voulons, nous pouvons aussi retrouver son Tombeau. A. C. Emmerich a, en effet, donné des indications suffisantes, il me semble, d'après les études que j'ai faites, comme je l'ai dit, l'année dernière sur les lieux, pour retrouver ce saint Tombeau, et pour le reconnaître d'une manière certaine.

Ceux qui voudront bien lire les quarante-neuf dernières pages de la vie de la Très Sainte Vierge, verront par eux-mêmes que les indications sont assez nombreuses.

Que nous reste-t-il donc à faire, chers lecteurs, sinon d'aller enfin faire les fouilles nécessaires et retrouver le saint Tombeau de notre Divine Mère ? Il manque, il est vrai, les ressources nécessaires, une vingtaine de mille francs environ ; mais je ne doute pas qu'il ne se trouve des personnes pleines de foi, de piété, de générosité, heureuses d'offrir ou de contribuer à offrir cette somme à Dieu et à la Très Sainte Vierge. J'en ai pour garant l'empressement de notre vénéré Cardinal, de M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard, et de plusieurs autres, à souscrire généreusement pour cette sainte entreprise.

Il me semble en effet que quiconque y réfléchira, sera frappé de l'importance de cette cause pour l'Eglise, pour la gloire de Dieu et de la Très Sainte Vierge, pour le salut des âmes, pour la civilisation et pour la France.

1° Comme le dit Mgr Timoni en terminant son Procès Verbal (Panaghia-Capouli, p. 73) « Cette question intéresse à un haut point l'Univers tout entier. » En effet il importe infiniment à l'Eglise, dans ces temps de défection et

d'apostasie, de montrer de nouveau, dans toute sa réalité, cette vie de bonheur et de gloire dont tant d'hommes doutent ou veulent douter, et qui par suite, hélas ! la perdent pour toujours. Or, est-il un moyen plus frappant que de proclamer l'Assomption de la Très Sainte Vierge en corps et en âme au ciel ? Ce point n'est pas encore défini ; mais au concile du Vatican (voir *Collectio Lacencis*, t. VII, p. 868), de nombreux Pères du Concile se basant sur la tradition, qu'ils affirment avec raison remonter jusqu'aux Apôtres, en ont déjà demandé la définition.

Or qui ne comprend, pour cette définition, l'importance qu'aurait la découverte du tombeau de la Très Sainte Vierge, avec son cercueil vide, comme le décrit A. C. Emmerich ?

Cette découverte importe donc beaucoup à l'Eglise et au salut des âmes.

2° Mais évidemment la proclamation du dogme de l'Assomption n'importe tant à l'Eglise et au salut des âmes, que parce qu'elle importe à la gloire de Dieu. Dieu ne répandra alors ses grâces d'une manière particulière que parce qu'il aura été particulièrement glorifié. Et comment le dogme de l'Assomption glorifiera-t-il particulièrement Dieu ? Parce qu'il fera éclater d'une manière particulière en Marie la puissance, la sagesse, la bonté infinies de Dieu, et qu'il lui en fera rendre gloire par tous les fidèles. Mais il glorifiera d'une manière plus particulière encore la sagesse infinie de Dieu en montrant plus directement, il semble, que le dogme de l'Immaculée Conception que Dieu, dans

sa sagesse infinie, a trouvé le moyen de préserver non seulement l'âme, mais aussi le corps de la Très Sainte Vierge de toute souillure. (*Leben und Leiden, Einleitung*, n° 81, p. LXXIV). Ce point, quoiqu'il soit bien une conséquence de l'Immaculée Conception, puisque l'âme eût été souillée si elle eût été unie à une chaire souillée, n'est pourtant pas encore admis par tous. L'Assomption prouve, ai-je dit, plus directement cette exemption de toute souillure du corps de Marie; car si ce corps n'eût pas été absolument pur, il eût été soumis à la corruption en vertu de cette parole : « Pulvis es et in pulverem reverteris (*Gen. 319*) — Tu es poussière et tu retourneras en poussière. » Dieu en effet ne se contredit pas : il ne dit pas d'une manière en agissant de l'autre. Le corps de Marie n'a pas été soumis à la corruption, puisqu'il n'avait jamais été souillé.

L'Assomption fait donc éclater admirablement la gloire de Dieu, sa puissance, sa bonté et surtout sa sagesse infinies. Et la proclamation de ce dogme touchera aussi particulièrement le cœur de Dieu, parce que Dieu aime par dessus tout à voir louer et glorifier la Très Sainte Vierge.

3<sup>e</sup> Et il est clair, d'après ce qui vient d'être dit, que l'Assomption fait aussi éclater une gloire particulière, exclusivement propre à Marie et à son Divin Fils, la pureté immaculée de son corps, Proclamer cette Assomption, c'est proclamer un privilège qui lui est très cher, puisqu'il est la condition de sa pureté, de sa sainteté parfaites, et par suite de toutes ses grandeurs, même de

son Immaculée Conception et de sa Maternité Divine.

Mais d'ailleurs l'Assomption de la Très Sainte Vierge, n'est-ce pas le couronnement de tous ses mérites, de tous ses privilèges? N'est-ce pas le jour à jamais béni de sa naissance au bonheur et à la gloire? Le jour où reprenant ce corps glorifié en proportion de ses incomparables souffrances, elle s'est élevée au ciel avec son divin Fils, non seulement dans la perfection naturelle de son être, comme sur la terre, mais dans la perfection surnaturelle de cet être, pour y goûter, à un degré suprême, dans la vue et l'amour de Dieu, au milieu des anges, ses bienheureux sujets, et des saints, ses enfants bien-aimés, les incompréhensibles délices de la vie éternelle?

Contribuer à faire retrouver le tombeau de la Très Sainte Vierge, c'est favoriser la proclamation du dogme de son Assomption, c'est faire célébrer et fêter davantage cette bienheureuse Assomption; c'est donc, d'une manière particulière, et très sensible à son cœur, glorifier notre Divine Mère et l'intéresser en notre faveur.

4<sup>o</sup> Et en faisant ainsi éclater la gloire de Dieu et celle de sa Divine Mère, on procurera aussi le salut des âmes, non seulement en général partout, mais d'une manière particulière dans ces pays de l'Orient. Déjà la découverte de la sainte Maison de Marie a remué les populations environnantes. Il y a eu comme un jet de lumière au milieu des catholiques et sur le catholicisme lui-même. Les pauvres aveugles du pays, il est vrai, s'unissent comme contre un danger terrible, et cherchent à étouffer, à éteindre cette lumière qui brille dans la nuit. Mais on le pense

bien, ils luttent en vain contre Marie . contre Dieu, et si le tombeau de la Mère de Dieu est mis au jour, dans ces pays autrefois si dévoués à son culte, la source de lumières et de grâces sera si abondante qu'elle triomphera, comme elle commence déjà à le faire, de tous les obstacles, touchera et convertira les âmes, et fera rentrer ces malheureux égarés dans le giron de l'Église.

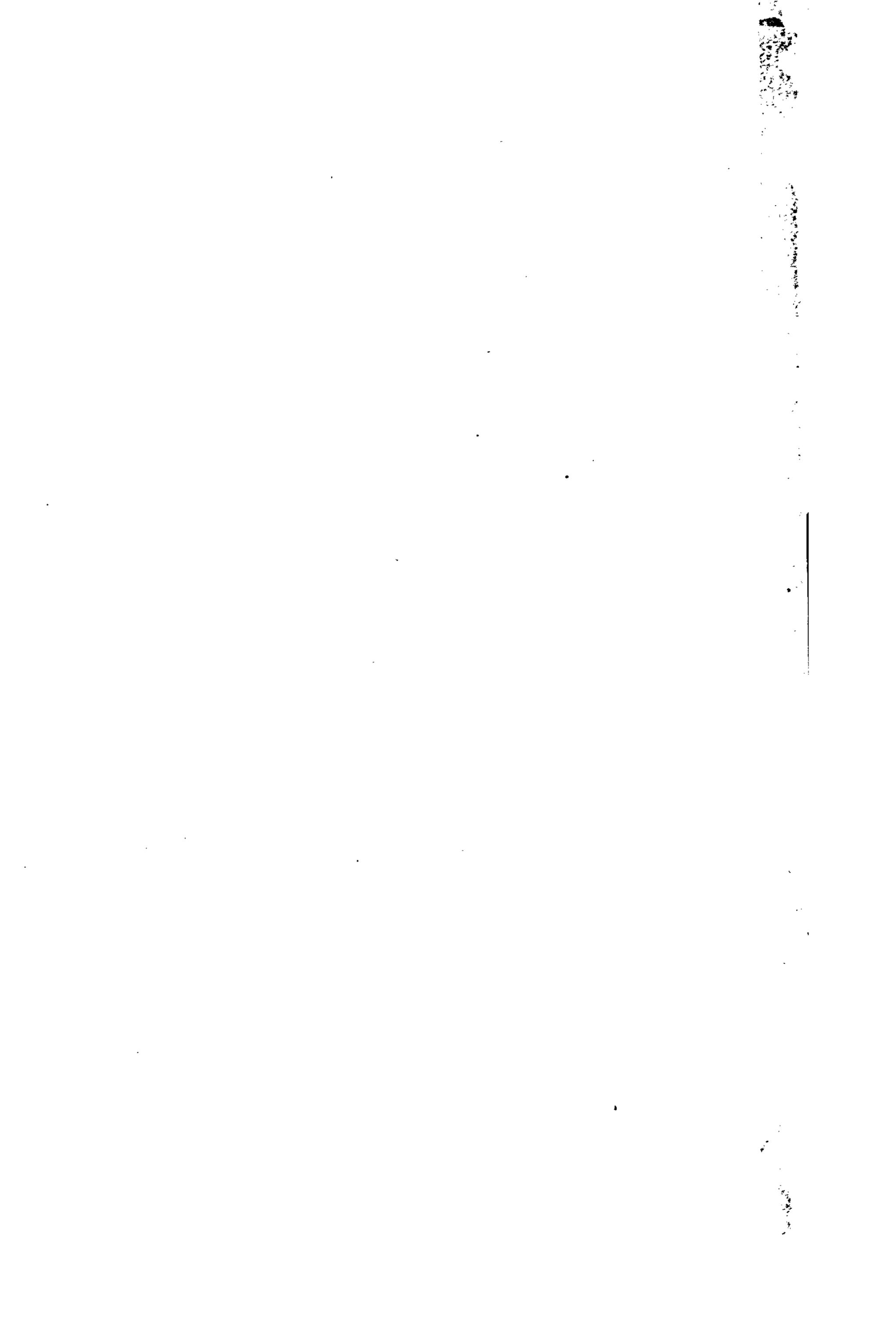
5<sup>o</sup> La découverte du tombeau de l'Auguste Mère de Dieu sera l'aurore du plus beau jour pour tous ces peuples de l'Orient ; ce sera le doux et pacifique, mais efficace remède à ces massacres épouvantables qui l'ensanglantent de temps en temps, qui l'ont ensanglanté si récemment, et qui menacent de l'ensanglanter de nouveau à la première occasion.

On donne généreusement pour secourir les malheureux strvivants, et on a raison ; mais les offrandes pour la découverte du tombeau de la Très Sainte Vierge auront une efficacité bien plus grande, j'en suis persuadé ; elles ramèneront parmi ces malheureuses nations la vraie foi et la vraie civilisation.

Les efforts du Vicaire de Jésus-Christ pour faire rentrer ces populations au sein de l'Église, ont été inspirés par Dieu, qui avait déjà préparé, par les révélations d'A. C. Emmerich, la découverte de la maison et du tombeau de sa Divine Mère, afin que, comme toujours, cet immense bienfait fut accordé par elle et tournât à sa gloire.

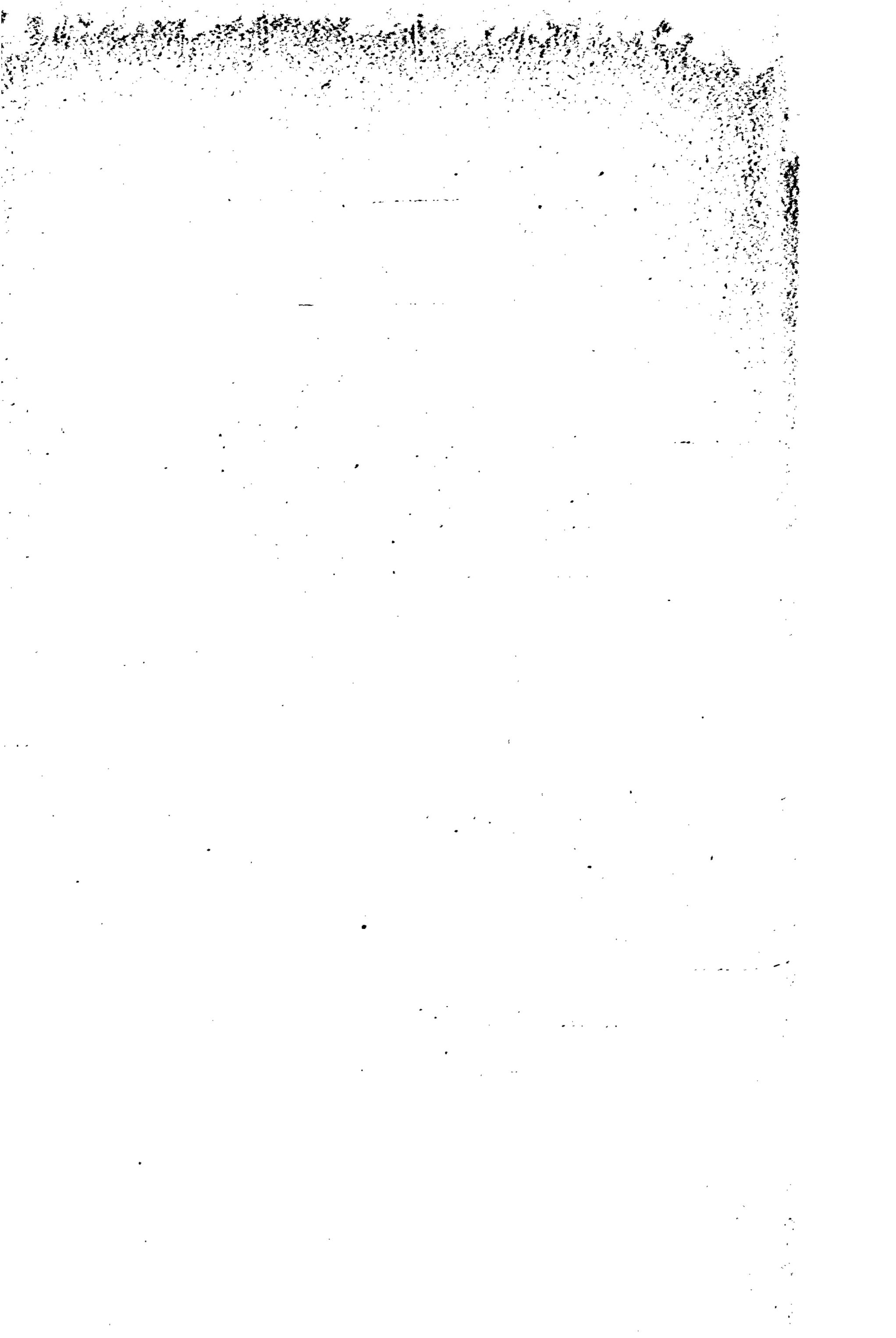
On voit donc quelle importance ont ces recherches du tombeau de la Très Sainte Vierge pour la gloire de Dieu, pour la gloire de la Très Sainte Vierge elle-même, pour







NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII



l'Eglise, pour son Auguste chef Léon XIII, dont elles secondent les efforts pour la conversion des âmes et pour la civilisation et le bonheur de l'Orient.

J'ai dit que ces recherches du tombeau de la Très Sainte Vierge sont importantes aussi pour la France.

La France est très aimée en Orient, et on comprend qu'il est de son intérêt d'y augmenter de plus en plus sa considération et son influence. Aussi à mon passage à Smyrne, l'année dernière, les employés de notre Consulat m'ont témoigné, par patriotisme, à cause de la découverte de la sainte Maison, encore contestée cependant, la plus grande bienveillance. Je suis heureux de pouvoir ici leur en exprimer toute ma reconnaissance. Quelle serait donc pour notre influence nationale l'importance de la découverte du Saint Tombeau !

Mais je ne veux pas insister sur ce point ; notre amour propre national nous le fait assez sentir ; je veux insister sur un autre intérêt beaucoup plus grave pour nous.

Nous sommes menacés — Qui en doute ? — des plus grands malheurs, d'abord par tous les crimes qui se commettent contre Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ensuite par nos dissensions intestines. Qui a arrêté jusqu'à présent le bras de Dieu ? N'est-ce pas la Très Sainte Vierge ? N'est-ce pas elle, qui, pour nous faire échapper à la colère de son Divin Fils, est venue nous engager à porter sur nous son image, son portrait, sa médaille, que nous avons si justement appelée la Médaille Miraculeuse ? N'est-ce pas elle encore qui est venue nous dire d'invoquer son Cœur Immaculé, que ce Cœur Immaculé serait notre refuge mal-

gré le nombre et la gravité de nos péchés et de nos crimes? N'est-ce pas elle qui est venue nous montrer à la Salette sa peine, ses larmes, ses douleurs, parce que nous ne voulions pas l'écouter? N'est-ce pas elle qui, contente d'un peu de correspondance de notre part, est venue nous ouvrir une nouvelle source si abondante de grâces à Lourdes? N'est-ce pas elle qui nous a sauvés au moment du danger suprême à Pontmain?

Eh bien! il se présente, par les recherches à faire pour la découverte de son tombeau, une occasion de lui témoigner notre reconnaissance; n'est-il pas de notre honneur et de notre intérêt d'agir avec générosité, de nous dévouer? Ne fournirons-nous pas par là à la Très Sainte Vierge un motif, un moyen nouveau d'intercéder pour nous?

Puis, plus tard, quand nos pèlerins, après avoir vénéré à Jérusalem le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ viendront comme autrefois à Ephèse pour vénérer la Sainte Maison et le Saint Tombeau de Marie retrouvés par nos sacrifices, n'auront-ils pas un droit spécial de demander à Dieu par les souffrances en ces lieux de Notre Divine Mère qui est aussi la sienne, par sa mort, par sa résurrection et sa glorieuse Assomption, toutes les grâces de résurrection dont nous avons besoin chacun en particulier, dont Rome et l'Eglise et notre chère France ont si grand besoin, dont l'Orient, dont tous les Etats de l'Europe et du Monde ont si grand besoin?

Et, pour répandre ces grâces sur nous, Dieu veut que nous allions à la découverte, à la conquête pacifique du Tombeau de sa Divine Mère!

Dieu le veut ! Autrement, comment Dieu nous aurait-il ainsi révélé où était la Maison et le Tombeau de sa Divine Mère et de notre Divine Mère ?

Dieu le veut ! Autrement pourquoi nous aurait-il déjà accordé la grâce insigne de retrouver sa Sainte Maison ? Livrons-nous donc à la confiance ! Donnons largement à Dieu et à Marie, et quoi qu'il arrive, ils nous rendront bien plus largement encore.

*Paris, le 1<sup>er</sup> Décembre 1897.*

En la fête de la Translation de la Sainte Maison  
de Nazareth à Lorette.

GOUYET

Prêtre libre

Rue Berthollet, n<sup>o</sup> 7.

---

### AVIS AUX DONATEURS.

Ceux qui voudront bien prendre part à cette œuvre, sont priés de remettre leur offrande :

Ou à l'Archevêché, à Monsieur l'abbé Odelin, Vicaire général, chargé des Œuvres diocésaines (Mardi, Vendredi, de midi à 2 heures) ou à M. l'abbé Roland-Gosselin, Secrétaire (Mercredi de 1 heure à 3 heures).

Ou à M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard.

Ou à une des personnes dépositaires des listes de souscription.

Ou enfin à moi-même, rue Berthollet, n° 7.

Je partirai aussitôt que les ressources seront suffisantes.

Les fonds recueillis seront déposés chez un banquier de Paris et ensuite de Smyrne.

Dans le cas où je viendrais à mourir, les RR. PP. Lazaristes de Smyrne seront chargés de continuer la sainte entreprise.

Si Dieu me laisse la vie, à mon retour je rendrai compte de la dépense et des résultats.

Ce compte-rendu sera publié de la manière qui paraîtra la plus convenable avec la liste des donateurs.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

Préface . . . . .	VII
Notice préliminaire sur A. C. Emmerich . . . . .	XIII

## PREMIÈRE PARTIE

---

### PREMIÈRE SECTION

#### PROJET DE RECHERCHES

CH. I <sup>er</sup> — Comment je fus amené à prendre intérêt aux révélations d'A. C. Emmerich . . . . .	3
CH. II. — Mes premières Etudes de la question . . . . .	6
CH. III. — Mes premiers efforts pour faire ou faire faire des recherches. . . . .	8
CH. IV. — Circonstances providentielles qui me permirent enfin d'aller à Jérusalem et à Ephèse . . . . .	9

### DEUXIÈME SECTION

#### MON PÈLERINAGE DES LIEUX SAINTS

CH. I <sup>er</sup> — L'Égypte et la Sainte Famille — Jérusalem . . . . .	13
---------------------------------------------------------------------------	----

Ch. II.	— Le Bourg de la Vierge sur la route d'Hébron; <i>Première preuve de l'exactitude des révélations d'A. C. Emmerich.</i>	14
Ch. III.	— Capharnaüm; <i>Deuxième preuve, idem.</i>	19
Ch. IV.	— Le Thabor; <i>Troisième preuve, id.</i>	22
Ch. V.	— Conclusions de mon pèlerinage en Terre Sainte.	28

### TROISIÈME SECTION

#### MON VOYAGE A SMYRNE ET A ÉPHÈSE

Ch. I <sup>er</sup>	— Renseignements à Smyrne.	33
Ch. II.	— Ephèse et ses ruines	36
Ch. III.	— Premières recherches infructueuses dans la montagne	37
Ch. IV.	— La sainte Maison	
	L'emplacement.	39
	L'extérieur.	40
	L'intérieur	41
	Le site	43
Ch. V.	— Mon retour à Smyrne	46
Ch. VI.	— Mon retour à Rome	49
Ch. VI.	— Mon retour en France : l'œuvre projetée est abandonnée	51
Ch. VII.	— Lettre à Monseigneur Timoni.	51
Ch. IX.	— Prêtre libre à Paris.	52
Ch. X.	— Tournure des choses à Smyrne	53
Ch. XI.	— Constatation faite par les PP. Lazaristes que la maison existait bien	54
Ch. XII.	— Découvertes faites ensuite par les PP. Lazaristes	57

Ch. XIII. —	L'identité de la maison découverte en 1881 et en 1891. . . . .	59
-------------	----------------------------------------------------------------	----

### QUATRIÈME SECTION

#### MON SECOND VOYAGE A SMYRNE

Ch. I <sup>er</sup>	— Les encouragements qui me furent donnés. . . . .	64
Ch. II.	— Quelques visites à Smyrne . . . . .	67
Ch. III.	— Touchants souvenirs de Panaghia-Capouli. — Mon étude des Lieux . . . . .	69
Ch. IV.	— Grâces déjà obtenues à Panaghia-Capouli . . . . .	71
Ch. V.	— Mon départ de Smyrne et mon retour à Paris . . . . .	72
Ch. VI.	— Il faut retrouver le saint Tombeau . . . . .	73

---

## DEUXIÈME PARTIE

### PREUVES HISTORIQUES

CONFIRMANT LES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH SUR LE SÉJOUR, LA MORT ET L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE DANS LA MONTAGNE D'ÉPHÈSE ET, L'AUTHENTICITÉ DE LA MAISON QUI S'Y TROUVE.

#### PREMIÈRE SECTION

##### OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Ch. I <sup>er</sup>	— Absence de documents et par suite doute sur la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge . . . . .	79
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Ch. II.	— Comment expliquer le tombeau de la Très Sainte Vierge, vénéré à Jérusalem	83
Ch. III.	— Chronologie des premières années de l'Eglise d'après A. C. Emmerich . . .	85
	§ 1 <sup>er</sup> Tableau chronologique de ces premières années . . . . .	»
	§ 2 <sup>e</sup> Observations sur ce tableau . . . . .	91
	1 <sup>o</sup> Variantes d'A. C. Emmerich . . . . .	»
	II <sup>o</sup> Observations sur les dates principales . . . . .	94
	III <sup>o</sup> Observations sur le concile de Jérusalem . . . . .	
	1 <sup>o</sup> Sur son objet . . . . .	
	2 <sup>o</sup> Sa date . . . . .	
	3 <sup>o</sup> Objections . . . . .	
	§ 3 <sup>e</sup> Résumé de la Chronologie d'A.C. Emmerich. . . . .	106

## DEUXIÈME SECTION

### PREUVE DE RAISON ET DE CONVENANCE MONTRANT QUE LA SAINTE VIERGE N'EST PAS RESTÉE A JÉRUSALEM, MAIS A DU ALLER AVEC SAINT JEAN A EPHÈSE

Ch. I <sup>er</sup>	— La Très Sainte Vierge n'a pu rester à Jérusalem à cause des persécutions. . . . .	110
Ch. II.	— La Très Sainte Vierge n'a pu rester à Jérusalem à cause de la réprobation du peuple Juif . . . . .	111
Ch. III.	— La Sainte Vierge ne pouvait se séparer de Saint-Jean. . . . .	113
Ch. IV.	— Une préparation providentielle appelait la Très Sainte Vierge à Ephèse. . . . .	115

## TROISIÈME SECTION

## PREUVES DE TRADITION EN FAVEUR D'EPHÈSE

Ch. I <sup>er</sup>	— Les traditions . . . . .	
	§ 1 <sup>er</sup> La tradition vivace des Orientaux . . . . .	121
	2 <sup>e</sup> La tradition des Ephésiens eux-mêmes, aujourd'hui les Kirkindjotes . . . . .	123
	3 <sup>e</sup> Réflexions sur ce document. . . . .	130
Ch. II.	— La Maison de la Très Sainte Vierge toujours connue et vénérée à Ephèse, et quelques autres monuments . . . . .	133
Ch. III.	— Le culte de l'Assomption à Ephèse . . . . .	137
Ch. IV.	— Recherches à faire sur la Sainte Maison. . . . .	140
Ch. V.	— Quelques mots sur l'histoire de cette Ste Maison . . . . .	142

## QUATRIÈME SECTION

## PREUVES HISTORIQUES PROPREMENT DITES

## PREMIÈRE PÉRIODE

## DE LA MORT DE NOTRE SEIGNEUR AU CONCILE D'EPHÈSE

Ch. I <sup>er</sup>	— Les preuves tirées des Livres Saints. . . . .	149
	§ 1 <sup>er</sup> Des Évangiles . . . . .	150
	2 <sup>e</sup> Des Actes . . . . .	155
	3 <sup>e</sup> Des Épîtres de saint Paul . . . . .	160
Ch. II.	— Les apocryphes . . . . .	164
Ch. III.	— Des autres auteurs jusqu'au concile d'Ephèse, saint Denis. . . . .	170
Ch. IV.	— Des preuves négatives : . . . . .	
	1 <sup>o</sup> contre Jérusalem. . . . .	174
	2 <sup>o</sup> contre Ephèse. . . . .	176
Ch. V.	— Résumé des preuves déjà données. . . . .	178

## CINQUIÈME SECTION

## DEUXIÈME PÉRIODE DES PREUVES HISTORIQUES

## PROPREMENT DITES

## LE CONCILE D'EPHÈSE

Ch. I <sup>er</sup> — Pourquoi la joie et le triomphe des Ephé- siens, quand Marie fut proclamée Mère de Dieu? . . . . .	180
Ch. II. — Compétence du concile pour dire si Marie était morte à Ephèse. . . . .	183
Ch. III. — Lettre des Pères du concile au Clergé et au Peuple de Constantinople. . . . .	185
Ch. IV. — Sens de cette Lettre . . . . .	186
§ 1 <sup>er</sup> Deux importantes observations prélimi- naires . . . . .	»
§ 2 <sup>e</sup> Règle fondamentale de l'emploi des el- lipses . . . . .	187
§ 3 <sup>e</sup> Interprétation d'une proposition ellip- tique . . . . .	189
§ 4 <sup>e</sup> Sens général de la proposition elliptique d'après les mots exprimés . . . . .	189
§ 5 <sup>e</sup> Sens précis de la proposition elliptique par la détermination des mots sous- entendus . . . . .	195
I. D'après l'usage, fait attribué : . . . . .	
1 <sup>o</sup> à saint Jean . . . . .	195
2 <sup>o</sup> à la Mère de Dieu . . . . .	197
II. D'après la notoriété, fait attribué . . . . .	
1 <sup>o</sup> à saint Jean . . . . .	199
2 <sup>o</sup> à la mère de Dieu. . . . .	201
III. D'après le contexte, faits attribués à saint Jean et à Marie . . . . .	204
§ 6 <sup>e</sup> Conclusion . . . . .	206
§ 7 <sup>e</sup> Subterfuges des opposants . . . . .	209

## SIXIÈME SECTION

TROISIÈME PÉRIODE DES PREUVES HISTORIQUES  
DE L'OPINION DES AUTEURS DEPUIS  
LE CONCILE D'EPHÈSE JUSQU'À NOS JOURS

Ch. I <sup>er</sup> — Des auteurs qui ont soutenu la cause de Jérusalem, même après le concile d'Ephèse. . . . .	213
§ 1 <sup>er</sup> Causes de l'erreur :	
1 <sup>o</sup> le tombeau de Jérusalem . . . . .	»
2 <sup>o</sup> Juvénal. . . . .	214
§ 2 <sup>e</sup> Liste des principaux auteurs favorables à Jérusalem . . . . .	220
Ch. II. — Auteurs qui ont soutenu la cause d'Ephèse . . . . .	223
§ 1 <sup>er</sup> Auteurs Syriens, Abulfazage . . . . .	224
§ 2 <sup>e</sup> Tillemont . . . . .	»
§ 3 <sup>e</sup> Le Père Serry . . . . .	229
§ 4 <sup>e</sup> Dom Ruinart, Trombelli . . . . .	230
§ 5 <sup>e</sup> Gotti . . . . .	»
§ 6 <sup>e</sup> Dom Calmet . . . . .	»
§ 7 <sup>e</sup> Benoit XIX. . . . .	231
§ 8 <sup>e</sup> Sassarely, Fleury, Berti . . . . .	233

## SEPTIÈME SECTION

QUATRIÈME PÉRIODE DES PREUVES HISTORIQUES.  
DE L'OPINION DES AUTEURS CONTEMPORAINS

Ch. I <sup>er</sup> — Auteurs qui n'ont pas parlé d'A. C. Emerich . . . . .	234
§ 1 <sup>er</sup> Auteurs favorables à Jérusalem . . . . .	234
1 <sup>o</sup> Rohrbacher, 2 <sup>o</sup> Henrion, 3 <sup>o</sup> Darras . . . . .	235
4 <sup>o</sup> Mgr Mislin, 5 <sup>o</sup> l'abbé Baunard . . . . .	»

6 <sup>o</sup> M. l'abbé Lesêtre . . . . .	236
§ 2 <sup>e</sup> Auteurs favorables à Ephèse . . . . .	
1 <sup>o</sup> Moroni, 2 <sup>o</sup> Euger, 3 <sup>o</sup> Am. Thierry,	
4 <sup>o</sup> Dezobry, 5 <sup>o</sup> l'abbé Ollysse Chevalier .	
<b>Ch. II. — Auteurs qui ont parlé d'A. C. Emmerich.</b>	<b>238</b>
§ 1 <sup>er</sup> Auteurs qui ont attaqué A.C.Emmerich	
1 <sup>o</sup> M. l'abbé Le Camus . . . . .	239
2 <sup>o</sup> M. Berger ( <i>l'Écho mensuel de la Terre</i>	
<i>Sainte</i> ) . . . . .	242
3 <sup>o</sup> M. l'abbé Duchesne . . . . .	248
4 <sup>o</sup> Le Docteur Kirschl; 5 <sup>o</sup> M. l'abbé Pelt	251
6 <sup>o</sup> Le R. P. de la Broise, S. J. . . . .	252
§ 2 <sup>e</sup> Récentes publications favorables à A.	
C. Emmerich. . . . .	255
1 <sup>o</sup> Le R. P. Wegener, O. S. Aug. Postula-	
teur de la cause d'A. C. Emm. . . . .	»
2 <sup>o</sup> Le R. P. Eschbach, supérieur du sé-	
minaire Français à Rome. . . . .	255
3 <sup>o</sup> Panaghia-Capouli, brochure des Pères	
Lazaristes de Smyrne. . . . .	256
4 <sup>o</sup> Le R. P. Fonck, S. J. . . . .	257
Court résumé des preuves historiques .	258

## TROISIÈME PARTIE

RÉVÉLATIONS PRIVÉES RELATIVES A LA MORT DE LA TRÈS  
 SAINTE VIERGE. SUPÉRIORITÉ SUR CELLES QU'ON LEUR  
 OPPOSE, DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH A CE SU-  
 JET ; LEUR CARACTÈRE VÉRITABLEMENT SURNATUREL  
 ET DIVIN.

### PREMIÈRE SECTION

#### DE L'AUTORITÉ DES RÉVÉLATIONS PRIVÉES

Ch. 1<sup>er</sup> — Dieu doit donner aux hommes le moyen  
 de discerner les révélations qui vien-

	ment de lui. . . . .	269
CII. II.	— Des moyens de reconnaître l'origine des révélations privées . . . . .	271
CII. III.	— Le don de discernement des Esprits et l'autorité des Supérieurs. . . . .	272
CII. IV.	— La vérité et l'orthodoxie, au moins possibles, de la révélation . . . . .	273
CII. V.	— La sainteté de la personne privilégiée. . . . .	273
CII. VI.	— Les prophéties et les miracles faits en preuve de révélations déterminées. . . . .	277
CII. VII.	— Quelques révélations contemporaines dont l'origine Divine a été prouvée par des miracles . . . . .	280
CII. VIII.	— De l'étendue du droit pour chacun d'examiner l'origine Divine d'une révélation privée . . . . .	284
	§ 1 <sup>er</sup> Des révélations spécialement, individuellement approuvées par le Souverain Pontife . . . . .	284
	§ 2 <sup>e</sup> Des révélations approuvées seulement par sentences épiscopales, comme Migné, la Salette et Pontmain . . . . .	291
	§ 3 <sup>e</sup> Des révélations approuvées par l'Église, mais en général, <i>in globo</i> . . . . .	291
	§ 4 <sup>e</sup> Des révélations non encore approuvées par l'Église . . . . .	292
CII. IX.	— De l'obligation d'examiner l'origine Divine d'une révélation privée . . . . .	301
CII. X.	— Pour les faits dont l'origine a été particulièrement reconnue par l'Église.	
	1 <sup>o</sup> Y a-t-il obligation d'y croire? . . . . .	303
	2 <sup>o</sup> Et de quelle foi? . . . . .	304

## DEUXIÈME SECTION

DE LA VALEUR DES RÉVÉLATIONS D'A. C. EMMERICH  
SUR LA MORT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE A EPHÈSE

CII. I <sup>er</sup>	— Des preuves que l'on a eues de la sainteté d'A. C. Emmerich pendant sa vie . . .	308
CII. II.	— De la vérité et de l'orthodoxie des Révélations d'A. C. Emmerich . . . . .	309
CII. III.	— Des preuves que l'on a eues de la sainteté d'A. C. Emmerich après sa mort . . .	311
CII. IV.	— Y a-t-il eu des miracles, des prophéties accomplies en faveur de cette révélation . . . . .	315
	§ 1 <sup>er</sup> Y a-t-il eu des miracles . . . . .	»
	§ 2 <sup>e</sup> Y a-t-il eu des prophéties accomplies . . . . .	317

## TROISIÈME SECTION

DES RÉVÉLATIONS DE SAINTE BRIGITTE SUR LA MORT  
ET L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE,  
COMPARÉES AVEC CELLES D'A. C. EMMERICH

CII. I <sup>er</sup>	— Révélations de Sainte Brigitte sur la mort et l'Assomption de la Très Sainte Vierge. . . . .	319
CII. II.	— Des sources d'erreurs dans les révélations même approuvées . . . . .	322
	§ 1 <sup>er</sup> Erreurs venant des personnes privilégiées elles-mêmes . . . . .	»
	§ 2 <sup>e</sup> Erreurs venant de ceux qui recueillent les révélations privées . . . . .	325
CII. III.	— Des difficultés que présentent les révélations elles-mêmes de Sainte Brigitte, et	

de ce qu'on doit enfin penser de ses  
révélations sur ce sujet. . . . . **325**

**QUATRIÈME SECTION**

**RÉVÉLATIONS DE MARIE D'AGRÉDA SUR LA MORT ET  
L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE**

**OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES** . . . . . **329**

**CII. I<sup>er</sup> — Courte esquisse de la Vie de la Vénérable  
Marie d'Agréda** . . . . . **331**

**CII. II. — Choses suspectes à partir de l'ordre d'é-  
crire la vie de la Mère de Dieu** . . . . . **332**

    1<sup>o</sup> Dix ans de préparation pour exécuter  
        cet ordre . . . . . **332**

    2<sup>o</sup> Science infuse accordée à la Mère. . . . . **333**

    3<sup>o</sup> Aucunes preuves de ces merveilles :  
        rapidité de la rédaction. . . . . **333**

    4<sup>o</sup> Ordre d'un de ses anciens confesseurs  
        de brûler cette vie, et exécution de  
        cet ordre par la Mère . . . . . **334**

    5<sup>o</sup> Ordre de récrire la vie, malgré l'exis-  
        tence d'une copie. . . . . **336**

    6<sup>o</sup> Nouvelle préparation de huit ans en-  
        viron . . . . . **337**

    7<sup>o</sup> Rapidité de la seconde rédaction, et sa  
        conformité avec la première. . . . . **338**

    8<sup>o</sup> Mort de Marie d'Agréda . . . . . **339**

**CII. III. — Exposé chronologique des procédures  
jusqu'à nos jours** . . . . . **339**

    § 1<sup>er</sup> Jusqu'à Benoit XIII, 1724 . . . . . **340**

    § 2<sup>o</sup> Benoit XIII jusqu'à Clément XIV : les  
        deux décrets contradictoires . . . . . **341**

    § 3<sup>e</sup> Clément XIV : le décret de cesser toute  
        procédure à cause du Livre . . . . . **342**

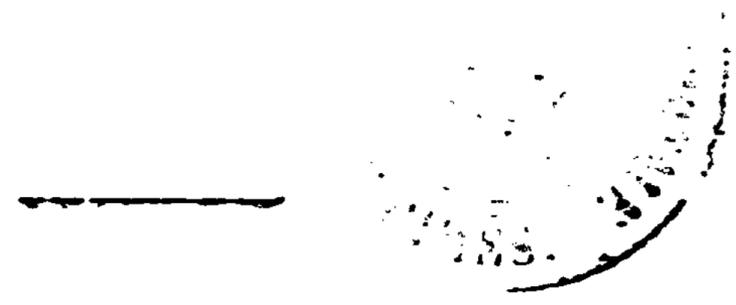
	§ 4 <sup>e</sup> Reprise de la cause de 1857 à 1883. . . . .	344
<b>Ch. IV. —</b>	<b>Accusations des Censeurs Romains contre la Cité Mystique . . . . .</b>	<b>»</b>
	<b>Observations préliminaires . . . . .</b>	<b>»</b>
	§ 1 <sup>er</sup> Rien qui dépasse les forces de la raison humaine . . . . .	345
	§ 2 <sup>e</sup> Manque complet de simplicité . . . . .	347
	§ 3 <sup>e</sup> Beaucoup de choses vaines et inutiles. . . . .	348
	§ 4 <sup>e</sup> A pour but l'honneur, l'intérêt mal entendu de l'ordre . . . . .	349
	§ 5 <sup>e</sup> La cité mystique est donnée pour une révélation littéralement Divine . . . . .	350
<b>Ch. V. —</b>	<b>Peut-on admettre cette inspiration de la Cité Mystique ? . . . . .</b>	<b>352</b>
	§ 1 <sup>er</sup> C'est invraisemblable . . . . .	352
	§ 2 <sup>e</sup> C'est impossible; c'est faux: ce livre renferme de nombreuses erreurs . . . . .	352
<b>Ch. VI. —</b>	<b>Comment expliquer ces erreurs, ces faussetés dans la Cité Mystique ? . . . . .</b>	<b>354</b>
	§ 1 <sup>er</sup> La cité mystique, n'est-elle point attribuée à tort à Marie d'Agreda ? . . . . .	354
	§ 2 <sup>e</sup> Les paroles de Marie d'Agreda ont-elles été mal comprises ? . . . . .	355
	§ 3 <sup>e</sup> Ces erreurs ne pourraient-elles pas être des erreurs de bonne foi ? . . . . .	355
	§ 4 <sup>e</sup> N'est-il pas à craindre qu'il y ait là des mensonges volontaires et formels ? . . . . .	357
	1 <sup>o</sup> Est-ce possible de la part d'une personne si sainte ? . . . . .	»
	2 <sup>o</sup> Comment expliquer alors les miracles qu'elle a faits ? . . . . .	359
	3 <sup>o</sup> Comment expliquer son titre de vénérable ? . . . . .	460
	4 <sup>o</sup> Comment expliquer le bien fait par la cité mystique ? . . . . .	361

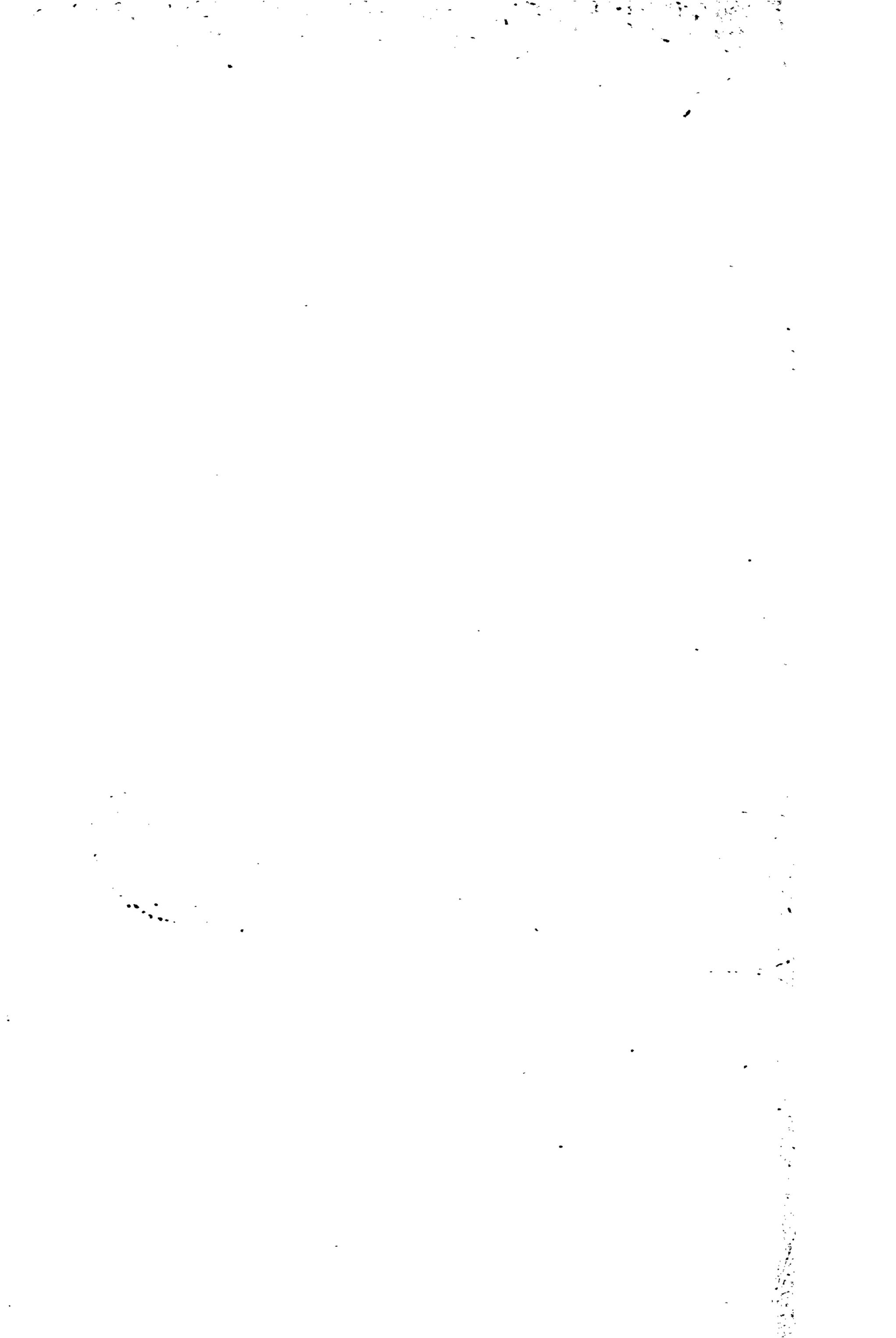
5 <sup>o</sup> Comment expliquer l'erreur de tant de Pères Franciscains ? . . . . .	362
<b>Ch. VII. — Vision d'A. C. Emmerich sur la Cité Mys-</b>	
<b>lique.</b> . . . . .	363
§ 1 <sup>er</sup> La vision . . . . .	363
§ 2 <sup>e</sup> Interprétation de cette vision . . . . .	366
§ 3 <sup>e</sup> Conclusion. . . . .	368
<b>Ch. VIII. — Valeur de la révélation de Marie d'Agre-</b>	
<b>da sur le séjour de la Sainte Vierge à</b>	
<b>Ephèse, et sa mort à Jérusalem . . . . .</b>	370
§ 1 <sup>er</sup> Du voyage de la Très Sainte Vierge à Ephèse d'après Marie d'Agreda. . . . .	370
§ 2 <sup>e</sup> Mort de la Très Sainte Vierge à Jérusa- lem, id. . . . .	372
I. La Très Sainte Vierge n'a point vieilli . . . . .	372
II. Conduite peu digne prêtée à la Très Sainte Vierge . . . . .	372
III. Circonstances invraisemblables et fausse de cette mort. . . . .	374
§ 3 <sup>e</sup> Conclusion de cette discussion . . . . .	379
<b>Ch. IX. — Conclusion de la troisième partie . . . . .</b>	388

**CINQUIÈME SECTION**

**CONCLUSION DE TOUT LE TRAVAIL**

<b>Ch. 1<sup>er</sup> — Conclusion logique . . . . .</b>	381
<b>Ch. II — Jugement de Mgr André Timoni . . . . .</b>	382
<b>Ch. III — Conclusion pratique et dernière . . . . .</b>	383
<b>Avis aux Donateurs . . . . .</b>	390





# TABLE DES GRAVURES

---

Mort de la Très Sainte Vierge . . . . .	II
Assomption de la Très Sainte Vierge :	IV
Carte de la Méditerranée. . . . .	12
Carte d'Ephèse et des environs . . . . .	36
Plan de la montagne de la sainte Mai- son . . . . .	38
Plan de la sainte Maison elle-même :	40
Photographie de Mgr Timoni, arche- vêque de Smyrne. . . . .	382
Portrait de Notre Saint-Père le Pape . . . . .	388



## ERRATA

P. 106, 16 <sup>e</sup> ligne :	Nubertin <i>pour</i> Hubertin.
138, 4 <sup>e</sup> »	culto <i>pour</i> cultu.
232, 28 <sup>e</sup> »	Arnalde <i>pour</i> Arnaldi.
324, 6 <sup>e</sup> »	Exactitudes <i>pour</i> inexactitudes.
327, 2 <sup>e</sup> »	produire <i>pour</i> reproduire.
» 13 <sup>e</sup> »	Schmager <i>pour</i> Schmæger.
377, 13 <sup>e</sup> »	Illas <i>pour</i> illos.
399,	Benoit XIX <i>pour</i> Benoit XIV.
»	Sassurely <i>pour</i> Sassurelli.
400,	Ollysse <i>pour</i> Ulysse.
xiii, 19 <sup>e</sup>	Agneteuberg <i>pour</i> Agnetenberg.
xvii, 6 <sup>e</sup>	eu <i>pour</i> en.